

Annexes

Annexe 1	Comment s'élabore un dictionnaire	2
Annexe 2	Dictionnaires 1539-1799	9
Annexe 3	Dictionnaires 1800-1899	21
Annexe 4	Dictionnaires 1900-2009	41
Annexe 5	Ordonnance de 1816	62
Annexe 6	Loi Guizot	67
Annexe 7	Extraits du rapport Lorain	75
Annexe 8	Les livres à l'école en 1833	122
Annexe 9	Pièces officielles (Conseil royal de l'Instruction publique ; 1835 et sq.)	125
Annexe 10	Dictionnaires parus entre 1800 et 1840	129
Annexe 11	Tableau comparatif Sauger-Préneuf / Détournel et Soulice (F)	137
Annexe 12	Tableau comparatif Sauger-Préneuf et Détournel / dictionnaires contemporains (F)	171
Annexe 13	Se sert-on de dictionnaire(s) français monolingue(s) dans les écoles maternelles et / ou primaires ?	181
Annexe 14	Les dictionnaires pour enfants après 1945	183
Annexe 15	1949-2009 : les dictionnaires pour l'école et le collège (répartition par dates de parution)	190
Annexe 16	1949-1980 : les dictionnaires pour enfants (par ordre alphabétique de maisons d'édition, hors Larousse)	192
Annexe 17	1981-2009 : les dictionnaires pour enfants (par ordre alphabétique de maisons d'édition, hors Hachette, Larousse, Robert)	195
Annexe 18	Article « Clovis I ^{er} » de Wikipédia	197
Annexe 19	Quelques-unes des plus grosses erreurs relevées dans l'article « Clovis I ^{er} » de Wikipédia (tableau)	209

Annexe 1

Comment s'élabore un dictionnaire

A- Un peu de vocabulaire

Il importe d'abord de définir quelques termes que tout rédacteur ou éditeur de dictionnaire doit connaître avant de se *mettre au turf* (**turf**, n.m. Travail, occupation. [1980 et 1991, J. Cellard et A. Rey, *Dictionnaire du français non conventionnel*, p. 836]). Il ne s'agit pas, ici, d'un relevé du vocabulaire de la linguistique, mais d'un modeste glossaire indispensable à l'artisan du dictionnaire.

dictionnairique adj. et n.f. (de *dictionnaire*). Du dictionnaire ; qui concerne le(s) dictionnaire(s). *La production dictionnairique*. - n.f. Pratique de la rédaction, de l'édition de dictionnaires.

dictionnairiste ou **dictionnariste** n. (de *dictionnaire*). Spécialiste de la rédaction, de l'édition de dictionnaires (terme créé par Nodier, dans *Examen critique des dictionnaires de langue française*, 1828).

extension n.f. (bas latin *extensio*, de *extendere* "étendre"). Action d'étendre, de s'étendre ; son résultat. - *Extension de sens* : emploi (d'un mot) dans une acception plus générale que son acception primitive. Dans "*ce viaduc enjambe la vallée de...*", l'emploi de "*enjamber*", proprement "*franchir en étendant la jambe par-dessus*", constitue, pour "*enjamber*", une *extension de sens* ; on retrouve la même *extension de sens* dans le syntagme "*couleur éclatante*", "*éclatante*" venant du verbe "*éclater*", proprement "*se rompre avec violence*" puis "*se manifester avec évidence*".

justification n.f. (bas latin ecclés. *justificatio*) Action de justifier une ligne ; longueur de cette ligne par rapport à la marge. Abrév. (fam.) justif.

justifier v. tr. (bas latin ecclés. *justificare*) Donner à (une ligne) la longueur convenable.

lexème n.m. (de *lex[ique]*, d'après *morph[ème]*). Unité minimale de signification, par opposition à "morphème", unité minimale d'analyse grammaticale. Le lexème "*cour-*" entre dans les mots "*courir*", "*courant*", "*courons*", "*course*", "*accourir*"...

lexical, e, aux adj. (de *lexique*) Du lexique ; qui concerne le lexique. *Connaissance lexicale*.

lexicographe n. (du grec *lexikon* "lexique" et de *-graphe*). Auteur d'un dictionnaire de langue.

lexicographie n.f. (de *lexicographe*). Science et technique de la rédaction d'un dictionnaire de langue.

lexicologie n.f. (du grec *lexikon* "lexique" et de *-logie*). Partie de la linguistique qui étudie les unités de signification (lexèmes, monèmes), leurs combinaisons (mots, lexies), leur histoire (étymologie) et leur fonctionnement dans un système socioculturel donné.

lexicologue n. (de *lexicologie*) Spécialiste de lexicologie.

lexicomatique n. f. (de *lexico[logie]* et de *[infor]matique*). Discipline associant les bases des connaissances lexicales et les dictionnaires de racines pour le traitement automatique des langues et les industries de la langue (d'après J. Pruvost, in *les Dictionnaires de langue française*).

lexie n.f. (du grec *lexis* "mot"). Toute unité du lexique ; mot. "*Haricot*" est une *lexie*. - *Lexie complexe* : unité lexicale composée de plusieurs mots, et dont le sens est différent de celui de chacun des mots qui la composent. "*Pomme de terre*" est une *lexie complexe*. Syn. mot composé.

linguistique n.f. (du latin *lingua* "langue"). Science du langage ; selon Martinet, "étude scientifique du langage humain".

macrostructure n.f. (de *macro-* et de *structure*). En parlant d'un dictionnaire, structure générale de ce dictionnaire : nombre des entrées et choix de celles-ci, selon des critères déterminés.

métalangage n.f. (anglais *metallanguage*, créé en polonais, *metajazik*, par le logicien Tarski, 1902-1983). Langage utilisé pour décrire un langage, une langue naturels. Syn. métalangue.

métalinguistique adj. (de *métalangue* d'après *linguistique*). Qui relève de la métalangue, du métalangage.

métonymie n.f. (bas latin *metonymia*, grec *metonumia*). Figure de langage dans laquelle un concept est dénommé au moyen d'un mot désignant un autre concept, lequel entretient avec le premier une relation nécessaire (la cause pour l'effet, le contenant pour le contenu, la partie pour le tout). Dire "*l'Élysée*" pour "*la présidence de la République*" ou "*le président de la République*" est parler par *métonymie*.

microstructure n.f. (de *micro-* et de *structure*). En parlant d'un dictionnaire, organisation interne des entrées de ce dictionnaire.

monème n.m. (de *mon(o)-*, d'après (*morph*)ème). Unité minimale de première articulation obtenue par commutation. On distingue les *monèmes lexicaux*, ou *lexèmes* (*elle "court" / il "court"*) des *monèmes grammaticaux* ou *morphèmes* (*nous "cour-ons", vous "cour-ez"*).

morphème n.m. (de *morph-*, du grec *morphê* "forme", et de (*phon*)ème). **1.** Unité grammaticale de première articulation qui se combine aux lexèmes suivant les règles de la morphologie. Le mot "*courions*" se compose du *lexème "cour"* et des *morphèmes "i[]]", marque de l'imparfait, et "ons", marque de la personne*. **2.** Monème. *Morphème grammatical* : morphème (sens 1). *Morphème lexical* : lexème.

monosémie n. f. (de *mono-* et *sème*) Caractère des mots qui n'ont qu'un seul sens.

monosémique adj. (de *monosémie*) Se dit d'un mot qui n'a qu'un seul sens.

plurisémie n. f. (de *pluri-* et *sème*) Caractère des mots qui ont plusieurs sens.

plurisémique adj. (de *plurisémie*) Se dit d'un mot qui a plusieurs sens.

sémantique n.f. et adj. (grec *sémantikos* "qui signifie", de *sêmeinein* "signifier"). **1.** n.f. Étude du langage du point de vue du sens (polysémie, synonymie, changement de sens, relations unissant les unités signifiantes, etc.). **2.** adj. Relatif à la sémantique ou au sens.

sème n.m. (de *sémantique*, d'après *morphème*, *phonème*, etc.). Trait sémantique constituant l'unité minimale de signification. Dans "*garçon*", on trouve les *sèmes "(être) humain", "jeune" et "mâle"*.

sens n.m. (latin *sensus*). Idée, concept représenté par un signe, un ensemble de signes. - *Sens neutre* (d'un mot) : acception utilisable dans n'importe quelle situation de communication. Dans "*cul de bouteille*", *cul-de-lampe*", "*cul*" a un *sens neutre*. - *Sens marqué* (d'un mot) : acception utilisable dans certaines situations de communication seulement. Dans "*coup de pied au cul*", "*cul*" appartient au registre *familier* ou très *familier*, et dans "*plein le cul*" au langage *vulgaire*.

terminologie n.f. (du latin scolastique *terminus* "mot" et de *-logie*). **1.** Ensemble des termes techniques propres à une activité particulière, à ceux qui l'exercent ; vocabulaire propre à un

groupe. *La terminologie de la prospection pétrolière*. 2. Étude des terminologies, des vocabulaires techniques. *Mémoire de terminologie*.

terminologue n. (de *terminologie*). Spécialiste de terminologie.

B- L'organisation du dictionnaire : macrostructure, microstructure

La tâche première du dictionnariste est la détermination des rapports macrostructure / microstructure. Le volume (au sens premier du terme : *espace occupé par un corps*) de tout ouvrage imprimé étant limité, il décide, pour la macrostructure, de privilégier soit l'abondance des entrées, soit un choix sélectif de ces entrées. La première option aboutit à une longue liste d'articles brefs, la deuxième, à une série relativement courte d'articles approfondis. Dans le premier cas, l'accent est mis sur la richesse de la macrostructure, dans le deuxième cas, sur la précision et la finesse de la microstructure, qu'il s'agisse de l'analyse linguistique ou de l'information encyclopédique. Ce type de choix est à opérer dans tous les cas de figure : dictionnaire de langue, dictionnaire encyclopédique, dictionnaire de noms propres.

La plupart des dictionnaires comportent des annexes, soit en rapport avec la langue (tableaux de conjugaison, règles de grammaire, précis d'orthographe...), soit en rapport avec l'information encyclopédique (nomenclatures diverses, chronologies, cartes...). La liste de ces annexes et leur importance sont à fixer dès la mise en route du projet.

C- Le métier de dictionnariste

Ce métier requiert des compétences diverses, aussi bien rédactionnelles que techniques et commerciales.

a) À quel public s'adresse le dictionnaire ?

La question doit être posée, bien que la réponse ne soit jamais univoque. Le livre n'est pas un produit de première nécessité, ses acheteurs obéissent à de multiples motivations, souvent contradictoires. S'il est impossible de cerner *le public du dictionnaire*, on peut au moins tenter de concevoir *un dictionnaire pour un certain public*. S'il est illusoire de déterminer exactement les différences entre le « grand public » et le « public cultivé », les dictionnaires français actuels en un volume, dictionnaires « de langue » et dictionnaires encyclopédiques confondus, *Petit Robert de la langue française*, *Petit Larousse*, *Dictionnaire Hachette*, *Dictionnaire encyclopédique Auzou*, *Dixel*, ont, à l'évidence, des clientèles différentes, que ne discrimine pas seulement le prix de vente. Reste qu'il est difficile de dire précisément en quoi elles diffèrent.

Plus simple est le critère de l'âge. On s'adressera aux jeunes (enfants et adolescents), ou aux adultes. La nomenclature sera différente, tout comme le traitement des entrées. Les dictionnaires « pour la jeunesse » peuvent se décliner (et se déclinent dans les catalogues des éditeurs) en fonction de segments d'âges très finement découpés, de la maternelle à la fin du collège. Ils sont conçus par des enseignants, ou avec leur concours. Ils ont peu d'entrées, font appel à un vocabulaire simple, sont illustrés et souvent ludiques.

b) *Quel est le type de l'ouvrage ?*

Nous ne reprendrons pas ici « l'opposition séculaire entre ce qu'on nomme de manière inadéquate, depuis l'époque classique, dictionnaire de mots et dictionnaire de choses » (1988, A. Rey, *À propos d'un "vide lexicographique" et de l'encyclopédisme dans les dictionnaires français, entre le Dictionnaire général et le Robert [1900-1960]*, in *Travaux de linguistique et de philologie*, tome XXVI). Nous utiliserons, pour des raisons pratiques, une terminologie discutable, mais commode : dictionnaire de langue, dictionnaire encyclopédique, en définissant *dictionnaire de langue* par « dictionnaire qui s'attache uniquement aux mots de la langue (*Petit Robert de la langue française*, par exemple), noms propres exclus », et *dictionnaire encyclopédique* par « dictionnaire incluant mots de la langue et noms propres, interclassés (*Dixel*) ou non (*Petit Larousse*) ». Pour ces deux types de dictionnaires, les compétences rédactionnelles et le suivi éditorial ne sont pas exactement identiques.

c) *Quel sera le volume de l'ouvrage ?*

Quel que soit le nombre de tomes de l'ouvrage, son format et sa pagination sont fonction du public auquel s'adresse l'éditeur et de son budget ; de ces facteurs dépend le nombre de signes du texte. Ce texte devra être ventilé lettre par lettre, selon des normes connues, acceptées et respectées.

d) *Quel sera son aspect graphique ?*

L'exigence première est la lisibilité. Celle-ci dépend d'abord du support, donc de la qualité du papier. En outre, le texte des définitions étant, par nature, complexe, il doit être, typographiquement, d'une parfaite clarté. Les abréviations, nombreuses dans un dictionnaire, doivent être identifiées du premier regard ; les différences entre les sens décrits, l'énoncé définitionnel lui-même et les exemples, doivent être immédiatement perçues. Les formules mathématiques et scientifiques obéissent à des règles impossibles à transgresser. Le choix des caractères, leur corps, l'harmonie de leur juxtaposition dans le texte des entrées, la justification et la hauteur des colonnes, le nombre des colonnes dans la page, autant d'éléments qui font l'objet d'un dialogue approfondi entre techniciens (graphistes, spécialistes de PAO, notamment), rédacteurs et éditeur.

Ces exigences s'appliquent à tous les dictionnaires, illustrés ou non. Si illustrations il y a, leur choix obéit à des critères qu'il faudra déterminer.

D- Le programme éditorial

a) *Le choix de l'information*

S'agira-t-il d'un dictionnaire de langue, ou d'un dictionnaire encyclopédique ? Comportera-t-il, ou non, des noms propres ? Si oui, ces noms propres seront-ils traités dans un module à part ou interclassés dans le corpus à leur ordre alphabétique ?

b) *L'esprit de l'ouvrage*

Contrairement à ce que l'on croit souvent, aucun dictionnaire n'est semblable à un autre. Son originalité dépend du choix et du traitement des mots de la langue et des noms propres.

En ce qui concerne la langue, l'ouvrage se bornera-t-il à la langue « classique », non pas celle des écrivains français du XVII^e siècle, mais celle qui est conforme à la norme, à la bienséance ? Accueillera-t-il des néologismes ? Refusera-t-il tout ce qui n'appartient pas à un registre soutenu, ou acceptera-t-il des mots familiers, voire vulgaires, grossiers, argotiques ? S'ouvrira-t-il aux « français d'ailleurs » ? Quelle place donnera-t-il aux vocabulaires de spécialité ?

En ce qui concerne les noms propres, en trouvera-t-on un grand nombre ou la sélection sera-t-elle sévère ? Outre les noms de personnes et de lieux, la liste comprendra-t-elle des noms d'œuvres (littérature, philosophie, arts plastiques, architecture, musique, art dramatique) ? Des noms de personnages de fiction ?

E- Établissement de la macrostructure

a) *Les mots de la langue*

Nous avons déjà évoqué quelques critères de choix : nombre d'entrées, registres de langue, vocabulaires de la francophonie, vocabulaires de spécialité.

Ne revenons pas sur le nombre des entrées ; à titre d'exemple, les dictionnaires généraux actuellement en vente, en ont, en chiffres ronds, entre 60 000 et 35 000. Et précisons que la notion « du nombre de mots traités n'a aucune pertinence. [...] Une bonne nomenclature de dictionnaire est une structure, et non une simple liste d'entrées (on l'appelle *macrostructure*). » (1993, J. Rey-Debove et A. Rey, *Préface du Nouveau petit Robert*, p. XI). Même si cette notion est sans pertinence pour le linguiste et l'historien de la langue, le dictionnariste doit en tenir compte, pour des raisons – éditorialement fondamentales – d'organisation.

La qualité de la macrostructure dépend du choix et du traitement des entrées et de leur cohérence. En premier lieu intervient la probabilité d'occurrence ; les mots rares et précieux, les « mots sauvages » n'ont, sauf incongrue coquetterie littéraire, pas leur place dans un dictionnaire général en un volume.

Le choix des registres de langues, nécessaire, n'est pas le seul à opérer. Il faut aussi se fixer des bornes temporelles et spatiales. Intégrera-t-on des mots autrefois courants (ceux de l'héraldique, par exemple, de l'agriculture ancienne, des métiers d'antan...), mais disparus de l'usage quotidien ? Quelle importance donner aux néologismes, selon quels critères ? Si l'on décrit des « français d'ailleurs », à quelles zones linguistiques s'intéressera-t-on ?

Les vocabulaires de spécialité ne peuvent figurer tous dans un dictionnaire général : en nombre vertigineux, ils sont en constante augmentation. Certains mots, largement répandus, sont néanmoins indispensables, ils seront choisis selon leur fréquence d'utilisation.

b) Les noms propres

Toute nomenclature de noms propres comporte des noms de lieux et de personnes, pas forcément des noms d'œuvres ou de personnages de fiction.

En ce qui concerne les lieux, chacun convient que le lecteur doit trouver dans son dictionnaire, au minimum, les océans, les cinq parties du monde, les principales chaînes de montagne, les grands fleuves, sinon tous les États, du moins les plus importants, les grandes capitales, et, s'il est français, les régions et les départements. Une fois satisfaites ces exigences élémentaires, l'éventail est ouvert. Consacrera-t-on une seule entrée aux États fédéraux, ou fera-t-on aussi figurer les entités qui les composent ? Comment seront choisies les villes faisant l'objet d'un article ? En fonction de leur population, de leur statut administratif, ou des deux ? Quels critères appliquer aux lieux dont l'importance historique ou culturelle ne tient à aucun de ces deux éléments ? Et aux monuments emblématiques (Taj Mahal, basilique Sainte-Sophie, statue de la Liberté, Notre-Dame de Paris...) ?

En ce qui concerne les personnes, les critères sont plus flous : comment apprécier quantitativement ou administrativement l'importance d'un personnage ? Au fil du temps, s'est imposée, en France, une liste de « grands hommes » (guère de « grandes femmes », expression si peu usitée qu'on pourrait la dire virtuelle) : saints, chefs d'État, grands capitaines, religieux, philosophes, écrivains, artistes... Elle sert de base à une nomenclature très variable d'un dictionnaire à l'autre. La comparaison des ouvrages actuellement en vente est éclairante. Le *Dixel* se situe dans la lignée culturelle, parfois érudite, toujours largement internationale et chronologiquement étendue, du *Petit Robert 2* (devenu *Robert encyclopédique*). Larousse respecte la tradition, avec des ajouts de contemporains, souvent dans le registre « people » (sport, spectacle, médias...). Hachette ne néglige ni la modernité, sur les plans scientifique, artistique et littéraire notamment, ni les perspectives internationales. Le *Dictionnaire encyclopédique Auzou* se distingue par l'amplitude de son ouverture au monde, et par l'attention portée aux femmes. Plus de 10% de sa nomenclature « noms propres » lui est spécifique.

On retrouve des différences similaires dans les listes d'œuvres et dans les entrées consacrées à des personnages de fiction.

F- Formalisation des bases de la microstructure

a) La structuration des entrées

Pour les mots de la langue, adoptera-t-on une description diachronique ou synchronique ? Les exemples seront-ils des exemples forgés ou des citations ? Ou les deux ? Donnera-t-on l'étymologie ? La phonétique ? La datation ? Quelle sera l'importance de l'information encyclopédique ? Si elle existe, sera-t-elle traitée dans l'entrée elle-même, ou fera-t-elle l'objet d'un paragraphe à part ?

Tous les articles de noms propres seront sur le même modèle, fixé pour respectivement pour les lieux, les personnes, éventuellement les œuvres. Ils comporteront tous le même type d'informations, dans le même ordre.

b) Le protocole rédactionnel

Les articles de dictionnaire sont complexes, les abréviations y sont nombreuses. Le lecteur doit pouvoir les identifier d'emblée et se référer sans peine au tableau qui les énumère. La lisibilité est le fruit des talents conjugués des graphistes et des dictionnaristes ; l'alternance codée des capitales et des bas-de-casse, le jeu subtil des polices de caractères, de leur corps, de leur inclinaison (romain, italique), de leur graisse (maigre, gras) doivent, pour les mots de la langue, refléter la rigueur de l'analyse linguistique de manière parfaitement claire. Les articles de noms propres obéissent aux mêmes exigences pour la transmission de l'information.

Une fois les normes fixées, elles font l'objet d'un cahier des charges, le protocole rédactionnel.

G- Rédaction des entrées

Pour les dictionnaires encyclopédiques, en général, la rédaction est confiée à deux équipes différentes ; l'une, composée de lexicographes, se consacre aux mots de la langue. L'autre, qui rassemble des spécialistes de plusieurs disciplines, est chargée des noms propres, parfois aussi des informations encyclopédiques. Il va de soi que, la distinction dictionnaire de mots / dictionnaire de choses étant inadéquate, les lexicographes sollicitent des spécialistes pour les vocabulaires de spécialité ; et les spécialistes se plient aux exigences rédactionnelles des lexicographes. Les deux équipes travaillent en parallèle, selon l'ordre alphabétique, avec un constant souci de concordance. Tout mot introduit dans une définition sera lui-même défini. Les chiffres de population seront tous issus de la même source. Les translittérations des noms en écritures non alphabétiques ou en alphabets non latins obéiront aux mêmes règles.

Le nombre approximatif de signes de l'ouvrage ayant été fixé, la répartition du texte lettre par lettre s'opère proportionnellement, selon des normes issues de l'expérience et aujourd'hui couramment admises. Cela ne règle pas le nombre de signes des entrées d'une même lettre. S'il est difficile de fixer de façon arbitraire la longueur des articles de langue, le dictionnariste veillera à donner un cadre aux rédacteurs d'articles de noms propres, de manière qu'on ne consacre pas davantage de lignes à un chef-lieu de canton qu'à une capitale millénaire, à un écrivain mineur qu'à Victor Hugo. Ce cadre est toujours discutable, mais on ne peut s'en passer si l'on veut respecter la cohérence.

H- Relecture et correction

Les articles sont relus (plusieurs fois), amendés, parfois réécrits. Les corrections portent sur le fond comme sur la forme. La cohérence interne du corpus fait l'objet d'un ultime contrôle. L'actualité impose des changements dans de nombreux articles de noms propres ; ils se font au dernier moment.

Une fois le travail conceptuel achevé, le dictionnariste cède la place aux spécialistes qui assurent la fabrication et la commercialisation de l'ouvrage.

Annexe 2

Dictionnaires 1539-1799

(160 dictionnaires)

1539

R. Estienne – Dictionnaire francoislatin, contenant les motz & manieres de parler Francois, tournez en latin, Paris, f°

1544

R. Estienne – Les mots françois selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault encore escrire, tournez en latin pour les enfans, Paris, 4°

1549

R. Estienne – Dictionnaire francoislatin, autrement dict les mots Francois, avec les manieres dvser diceulx, tournez en latin, corrigé et augmenté, nlle édition, Paris, f°

1557

R. Estienne – Dictionnaire des mots françois selon l'ordre des lettres, ainsi que les fault écrire : avec les manieres de parler plus necessaires : tournez en latin & amplifiez de beaucoup pour l'utilité des enfans et autres, Paris, 4°

1564

R. Estienne (édition revue et augmentée) – Dictionnaire francoislatin auquel les mots francois, avec les manieres d'vser d'iceulx, sont tournez en latin, corrigé & augmenté par Maistre lehan Thierry avec l'aide et diligence de gens scauants, Paris, f°

1571

M. de La Porte – Les Epithetes, Paris, 16°

1572

R. Estienne – Dictionnaire francoislatin [...] Maistre lehan Thierry [...] Plus un recueil des propres noms modernes de la Geographie, confrontez aux anciens par ordre alphabetique, enrichiz d'une brieve observation de leurs situations adjousté de nouveau par M. lean Le Frere de l'Aval, Paris, f°

1573

R. Estienne (édition revue et augmentée par J. Dupuys et J. Nicot) – Dictionnaire françois-latin augmenté, outre les precedentes impressions, d'infinies dictions françoises, specialement des mots de Marine, Venerie & Faulconnerie. Recueilli des observations de plusieurs hommes doctes : entre autres de M. Nicot Conseillier du Roy & Maistre des Requestes de l'hostel..., Paris, f°

1606

J. Nicot et Aimar de Ranconnet – Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne, auquel entre autres choses sont les mots propres de marine, venerie et faulconnerie, cy-deuant ramassez par Aimar de Ranconnet [...] Reveu et augmente en ceste derniere impression de plus de la moitié par lean Nicot, viuant Conseiller du Roy (d'après R. Estienne), Paris, f°

J. de Chabanel – Sources de l'élegance françoise, Toulouse, 12°

1609

R. Poisson – Alfabet nouveau de la vrée et pure ortografe fransoize, & modèle sus icelui en forme de dixonère, Paris, 8°

1620

Ph. Monet – Parallele des langues françoise et latine avec les termes des arts de l'une et l'autre langue, Lyon, 12°

1621

J. Nicot – Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne, Paris, 4°

1635

Ph. Monet – Invantaire des deus langues françoise et latine, assorti des plus utiles curiositez de l'un et de l'autre Idiome, Lyon, f°

1637

Ph. Monet – Abbregé de l'invantaire des deus langues..., Lyon, f°

Ph. Monet – Abbregé du parallele des langues françoise et latine repporté au plus près de leurs propriétez, Lyon, 4°

1640

A. Oudin – Curiositez françoyses pour servir de supplement aux dictionnaires, Paris, 12°

1643 (sans doute 1644)

Ch. Pajot – Dictionnaire nouveau françois-latin enrichi, La Flèche, 8°

1644

Ch. Pajot – Dictionnaire nouveau françois-latin, La Flèche, 4°

1645

F. Morel – Petit Thresor de mots françois augmenté, Rouen, 8°

1647

Ch. Pajot – Dictionnaire nouveau françois-latin (nlle édition), La Flèche, 4°

1649

P. Boyer du Petit Puy – Dictionnaire servant de bibliothèque universelle, Paris, f°

1653

Ch. Pajot – Dictionnaire nouveau françois-latin (nlle édition), La Flèche, 4°

1655

Ch. Pajot – Dictionnaire nouveau françois-latin (nlle édition augmentée), Lyon, 8°

1658

P. Delbrun – Le grand apparat françois, avec le latin recueilli de Cicéron et des meilleurs auteurs de la langue latine, Paris, 4°

1660

A. Baudeau de Somaize – Le grand dictionnaire des pretieuses ou la clef de la langue des ruelles, Paris, 8°

1663

G. Coppier – Essays et definitions de mots, où sont comprises plusieurs belles et elegantes Dictions Latines et Grecques, Lyon, 2 vol. 8°

1664

R. Estienne (sous le nom de F. Morel) – Petit thresor des mots françois selon l'ordre des lettres ... (rééd. de l'ouvrage de 1542), Paris, f°

J. Gaudin – Nouveau dictionnaire françois et latin, contenant un recueil fidelle de ce qu'il y a de meilleur dans les autres dictionnaires qui ont paru jusqu'ici, Limoges, 4°

F. Pomey – Le dictionnaire Royal des langues françoise et latine, Lyon, 8°

1665

J. d'Argent – Traité de l'ortografe françoise dans sa perfection, Paris, 12°

1666

Ch. Pajot – Nouveau dictionnaire françois-latin [...] par le RP Charles Pajot [...] nouvellement revu et augmenté par un Père de la même Compagnie, Lyon, 8°

1667

F. Pomey – Le petit dictionnaire pour ceux qui commencent de composer en latin, Lyon, 8°

F. Pomey – Le petit dictionnaire Royal des langues françoise et latine, Lyon, 12°

1669

Ch. Pajot – Dictionnaire nouveau françois-latin (nlle édition), Paris, 8°

1671

Ch. Chaulmer – Nouveau dictionnaire des langues latine et françoise dans leur pureté, Paris, 4°

J. Gaudin – Nouveau dictionnaire françois et latin, Limoges, 4°

F. Pomey – Le dictionnaire Royal augmenté, seconde édition, enrichie..., françois-latin, Lyon 4°

1672

J. Gaudin – Nouveau dictionnaire françois et latin, contenant un recueil fidelle de ce qu'il y a de meilleur dans les autres dictionnaires qui ont paru jusqu'ici (réédition), Limoges, 4°

1673

R. Estienne (sous le nom de F. Morel) – Petit thresor des mots françois selon l'ordre des lettres ... (rééd. de l'ouvrage de 1664), Paris, f°

Ch. Pajot – Dictionnaire nouveau françois-latin (nlle édition augmentée), La Flèche, 4°

1678

L. Ch. Du Cloux – Vocabulaire françois avec une phraséologie convenable à tous les mots composé en faveur et pour l'usage de la jeunesse de Strasbourg, Strasbourg, 8°

1680

P. Richelet – Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise... avec Les Termes les plus connus des Arts & des Sciences, Genève, 4°

1681

P. Richelet – Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, 2^e édition, Lyon, 2 vol. 4°

1683

P. Danet – Nouveau dictionnaire françois et latin enrichi des meilleures façons de parler en l'une et l'autre langue, Paris, 4°

1685

A. Furetière – Essai d'un dictionnaire universel..., Paris, 12°

C. de Rochefort – Dictionnaire general et curieux contenant les principaux mots, et les plus usitez en la langue françoise, leurs Definitions, Divisions & Etymologies..., Lyon, f°

1689

J. Gaudin – Dictionnaire nouveau françois-latin [...] composé par les soins du P. Tachard... [et des PP. Gaudin, Bouhours et Commire] à l'usage de Mgr le duc de Bourgogne, Paris, 4°

1690

A. Furetière – Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les termes de toutes les Sciences et des Arts, La Haye et Rotterdam, 3 vol., f°

1691

J. Joannes – Règles contenant les principes de l'orthographe et de la langue françoise, d'une méthode si facile qu'une personne les peut apprendre en un jour, avec un Dictionnaire tout en françois pour l'usage de ceux qui n'étudient pas en langue latine, Soissons et Crouÿ-sur-Ourcq, 4°

1693

J. B...– Nouveau dictionnaire françois et latin, mis dans un ordre très méthodique par le R.P. J. B..., Paris, 8°

1694

Th. Corneille – Dictionnaire des arts et des sciences, Paris, 2 vol., f°

P. Richelet – Dictionnaire françois, de Pierre Richelet, contenant generalement tous les mots et plusieurs remarques sur la langue françoise..., Genève, 2 vol., 4°

Anon. – Le Dictionnaire de l'Académie françoise dedié au Roy, Paris, 2 vol., f°

1699

Ch. Pajot – Dictionnaire nouveau françois-latin par le P. Charles Pajot (dernière édition), Rouen, 12°

1700

F. Pomey – Le grand dictionnaire Royal (avec traduction des mots en allemand), Francfort, 4°

Anon. – Nouveau dictionnaire françois et latin, Paris, 4°

1701

A. Furetière (revu par H. Basnage de Beauval) – Dictionnaire universel de la langue françoise..., La Haye, 3 vol., f°

1702

A. Furetière (revu par H. Basnage de Beauval) – Dictionnaire universel de la langue françoise..., 2^e édition, La Haye et Rotterdam, 3 vol., f°

1704

Anon. – Dictionnaire universel françois & latin, contenant la signification et la definition tant des Mots de l'une & l'autre Langue, avec leurs differens usages, Que des Termes propres de chaque Estat & de chaque Profession... (couramment nommé Dictionnaire de Trévoux), dictionnaire issu du Dictionnaire universel... de Furetière revu par H. Basnage de Beauval, et révisé par R. Simon, Trévoux, 2 ou 3 vol., f°

1705

R. Lallemand ? – Le petit apparat royal, ou nouveau dictionnaire françois et latin, enrichi des meilleures façons de parler dans l'une & l'autre langue [...], avec un dictionnaire géographique [...] par le sieur Tillemon [alias J.-N. de Trelage], Rouen, 8°

1706

P. Richelet – Dictionnaire françois, de Pierre Richelet, contenant generalement tous les mots et plusieurs remarques sur la langue françoise..., Amsterdam, f°

1707

P. Danet – Nouveau dictionnaire françois et latin enrichi des meilleures façons de parler en l'une et l'autre langue (nlle édition), Paris, 4°

1708

A. Furetière (revu par H. Basnage de Beauval) – Dictionnaire universel de la langue françoise..., 3^e édition, Rotterdam, 3 vol., f°

R. P. Pomey – Le dictionnaire Royal, augmenté de nouveau..., Lyon, 4°

1709

J. Joubert – Dictionnaire françois et latin, tiré des auteurs originaux et classiques de l'une et l'autre langue, Lyon, 4°

P. Richelet – Nouveau dictionnaire françois, contenant généralement tous les mots anciens et modernes et plusieurs remarques sur la langue françoise... ; nlle. édition par P.-J.-Cl. Fabre, Amsterdam, 2 vol., f°

1710

R. P. Pomey – Le petit dictionnaire Royal français et latin augmenté d'un très grand nombre de mots, Lyon, 8°

P. Richelet – Nouveau dictionnaire françois contenant les mots et les choses (réédition), Genève, 2 vol., 4°

1712

J. Gaudin – Dictionnaire nouveau, ou l'Abbrégé du Trésor des deux langues françoise et latine, Paris, 8°

1713

J. Joubert – Petit dictionnaire françois et latin, en faveur et à l'usage des petites classes, Lyon, 8°

1718

P. Danet – Dictionnaire françois et latin de l'abbé Danet, enrichi des meilleurs façons de parler en l'une et l'autre langue [...] où l'on a inséré quantité de noms propres [...] avec une description très curieuse des royaumes et principales ville d'Espagne (nlle édition), Toulouse, 4°

Anon. – Nouveau Dictionnaire de l'Académie françoise (nlle édition), Paris, 2 vol., f°

1719

P. Richelet – Nouveau dictionnaire (ou : Le nouveau dictionnaire...) françois, contenant généralement tous les mots anciens et modernes et plusieurs remarques sur la langue françoise... ; nlle. édition par P.-J.-Cl. Fabre, Rouen et Lyon, 2 vol., f°

1721

Anon. – Dictionnaire universel françois & latin... (Dictionnaire de Trévoux), nlle édition revue par le R.P. E. Souciet, Trévoux, 5 vol., f°

1726

P.-F. Guyot des Fontaines (Desfontaines) – Dictionnaire néologique à l'usage des beaux esprits du siècle, s.l., 12°

1727

A. Furetière – Dictionnaire universel (revu par J.-B. Brutel de la Rivière), dernière édition augmentée, La Haye, 4 vol., f°

1728

P. Richelet – Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne, de Pierre Richelet, augmenté de plusieurs additions d'histoire, de grammaire, de critique, de jurisprudence, et d'un nouvel abrégé de la vie des auteurs cités dans l'ouvrage, par L.-J. Le Clerc, Lyon et Paris, 3 vol., f°

1731

P. Danet – Dictionnaire françois et latin de l'abbé Danet, enrichi des meilleures façons de parler en l'une et l'autre langue [...] où l'on a inséré quantité de noms propres [...] avec une description très curieuse des royaumes et principales ville d'Espagne (réimpression de l'édition de 1718), Toulouse, 4°

1732

P. Richelet – Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne, de Pierre Richelet, augmenté de plusieurs additions d'histoire, de grammaire, de critique, de jurisprudence, et d'un nouvel agrégé de la vie des auteurs cités dans l'ouvrage (nlle édition), Amsterdam, 2 vol., 4°

Anon. – Dictionnaire de Trévoux (réédition), Paris, 5 vol., f°

1735

P. Danet – Grand dictionnaire françois et latin enrichi des meilleurs façons de parler en l'une et l'autre langue, avec des notes de critique et de grammaire, composé [...] pour servir aux études de Monseigneur le Dauphin [...] par M. l'abbé Danet. Nouvelle édition [...] revue, Lyon, 4°

P. Richelet – Dictionnaire de la langue françoise... (réédition), Lyon, 3 vol., f°

1739

Ch. Leroy de la Corbinaye – Traité de l'orthographe françoise en forme de dictionnaire, enrichi de notes critiques, & de remarques sur l'étymologie & le genre des mots..., Poitiers 8°

1740

Anon. – Dictionnaire de l'Académie françoise, Paris, 2 vol., f°

Anon. – Dictionnaire de Trévoux (nlle édition revue par le R. P. P.-G. Antoine), Nancy, 6 vol., f°

1741

M. Jacquier – Petit dictionnaire françois, Paris, 12°

1743

Anon. – Dictionnaire de Trévoux (réédition), Paris, 6 vol., f°

1747

Ch. Leroy de la Corbinaye – Traité de l'orthographe françoise en forme de dictionnaire, enrichi de notes critiques, & de remarques sur l'étymologie & le genre des mots...[...]. Nouvelle édition, revuê, corrigée & considerablement augmentée sous les ordres de Son Altesse eminentiss. monseigneur le cardinal de Rohan, Poitiers 8°

1750

A.-F. Prévost d'Exiles (abbé) – Manuel lexique ou dictionnaire portatif des mots françois dont la signification n'est pas familiere à tout le monde, Paris, 2 vol., 8°

1751

J. Joubert – Dictionnaire françois et latin, tiré des auteurs originaux et classiques de l'une et l'autre langue (réédition), Lyon, 4°

J. Joubert – Dictionnaire françois et latin, tiré des meilleurs auteurs de l'une et l'autre langue, Lyon, Declaustre, 4°

1751-1780

D. Diderot et J. Le Rond d'Alembert – Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des Sciences et des arts, Paris, 35 vol., f°

1752

Ch. Leroy de la Corbinaye – Traité de l'orthographe françoise en forme de dictionnaire, enrichi de notes critiques, & de remarques sur l'étymologie & le genre des mots...[...]. Dédié à monseigneur le cardinal de Soubise. [...] édition considerablement augmentée, revue & corrigée par M. Restaut, Poitiers 8°

Anon. – Dictionnaire de Trévoux, Paris, 7 vol. (plus 1 vol. de supplément de P.-Ch. Berthelin), f°

Anon. – Coup d'œil des dictionnaires françois (dictionnaire), Paris, 8°

1754

N. et R. Lallemand – Le petit apparat royal ou le nouveau dictionnaire françois et latin enrichi des meilleures façons de parler dans l'une & l'autre langue..., Paris, 8°

1755

A.-F. Prévost d'Exiles (abbé) – Supplément au manuel lexique, Paris, 8°

1756

Th. Dyche – Nouveau dictionnaire universel des Arts et des Sciences latin, françois et anglois, contenant la signification des mots de ces trois langues et des termes propres de chaque état et profession... ; trad. par le P. E. Pezenas et l'abbé F. Féraud, Avignon, 2 vol., 4°

P. Richelet – Dictionnaire portatif de la langue françoise, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet, par l'abbé Cl.-P. Goujet, Lyon, 8°

A. Roux – Nouvelle encyclopédie portative ou tableau général des connaissances humaines, Paris, 2 vol., 12°

1757

J. Joubert – Dictionnaire françois et latin, tiré des meilleurs auteurs de l'une et l'autre langue, Lyon, 8°

1758

Ch. Leroy de la Corbinaye – Traité de l'orthographe françoise en forme de dictionnaire[...], s.l., 12°

1759

P. Richelet – Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne, de Pierre Richelet. Nouvelle édition augmentée d'un très grand nombre d'articles par l'abbé Cl.-P. Goujet, Lyon, 3 vol., f°

Anon. – Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne, Lyon, 3 vol., f°

1760

N. et R. Lallemand – Le petit apparat royal. Dictionnaire françois et latin enrichi des meilleures expressions de l'une et l'autre langue [...]. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par M. l'abbé Dinouart, Rouen et Paris, 8°

F. Morenas – Dictionnaire portatif, Avignon, 8 vol., 8°

Anon. - Dictionnaire portatif comprenant la géographie et l'histoire, Avignon, 8 vol., 12°

1761

J.-F. Féraud – Dictionnaire grammatical de la langue française, Avignon, 8°

H. Lacombe de Prézel – Dictionnaire du citoyen, Paris, 2 vol., 8°

P. Richelet – Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet, par l'abbé Cl.-P. Goujet (nlle édition), Lyon, 8°

1762

P.-Ch. Berthelin – Abrégé du dictionnaire de Trévoux, Paris, 3 vol., 4°

Anon. – Dictionnaire de l'Académie française, Paris, 2 vol., f°

1762-1764

A. Roux, J. Goulin et Fr.-A. Aubert (sous le nom de « une société de gens de lettres ») – Dictionnaire domestique portatif, Paris, 3 vol., 8°

1763

P.-Ch. Berthelin – Abrégé du dictionnaire de Trévoux (réédition), Paris, 3 vol., 4°

1765

J. Le Rond d'Alembert – Complete french dictionary, Londres, 12°

1766

P.-A. Alletz – Petite encyclopédie, Paris, 2 vol., 8°

1767

L.-M. Chaudon – Dictionnaire anti-philosophique, Avignon, 8°

Ch. Leroy de la Corbinaye – Traité de l'orthographe française en forme de dictionnaire, où l'on trouve tous les noms. Nécessaire ouvrage consacré à l'instruction de la jeunesse, Paris, 8°

L. Rondet – Apparat royal, ou dictionnaire françois et latin, Paris, 8°

1767-1774

Anon. – Grand vocabulaire françois, Paris et Amsterdam, 30 vol., 4°

1768

L.-A. de Caraccioli – Dictionnaire critique, pittoresque et sentencieux, Lyon, 3 vol., 12°

J.-F. Féraud – Dictionnaire grammatical de la langue française, Marseille, 8°

N. Lallemand – Dictionnaire universel françois et latin, Rouen et Paris, 8°

A. de Mentelle – Le Porte feuille du R.P. Gillet ; petit dictionnaire, Madrid, 12°

1769

A. Demandre – Dictionnaire de l'élocution française contenant les principes de grammaire, logique, rhétorique, versification, syntaxe..., Paris, 2 vol., 8°

1770 (?)

A. Chaumeix – La petite encyclopédie, ou dictionnaire des philosophes, Anvers, 8°

1770

P.-A. Alletz – Dictionnaire des richesses de la langue française et du neologisme qui s'y est introduit, Paris, 12°

A. Demandre – Dictionnaire portatif des règles de la langue française (ouvrage identique au Dictionnaire de l'élocution), Paris, 2 vol., 8°

F.-B. de Félice – Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines, Yverdon, 58 vol. dont 10 de planches, 4°

A. Sticotti – Dictionnaire des gens du monde, historique, littéraire, critique, moral, physique, militaire, politique, caractéristique et social, Paris, 5 vol., 8°

1771

J. Goulin (ou Anon.) – Vocabulaire françois ou abrégé du dictionnaire de l'Académie française, Auquel on a ajouté une Nomenclature géographique fort étendue, Paris, 2 vol., 8°

Cournault – Traité d'orthographe française (dictionnaire), Paris, 16°

Anon. – Dictionnaire de Trévoux (nlle édition), Paris, 8 vol., f°

1773

J.-M. Crommelin – Encyclopédie élémentaire, Autun, 3 vol., 8°

1774

P. Richelet – Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet, par l'abbé Cl.-P. Goujet (nlle édition), Lyon, 8°

Anon. – Le grand vocabulaire françois, par une société de gens de lettres, Paris, 30 vol., 4°

1775

Ch. Leroy de la Corbinaye – Traité de l'orthographe française en forme de dictionnaire, enrichi de notes critiques, & de remarques sur l'étymologie & le genre des mots...[...]. Dédié à monseigneur le cardinal de Soubise. Nouvelle édition considérablement augmentée sur la révision et les corrections de M. Restaut (édition augmentée par L.-É. Rondet), Poitiers 8°

P. Richelet – Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet [par l'abbé Goujet], contenant les mots usités, leur genre et leur défintion... Nouvelle édition entièrement refondue et considérablement augmentée par M. de Wailly, Lyon, 2 vol., 8°

1777

Monjardet – Abrégé du traité de l'orthographe française en forme de dictionnaire, communément appelé « dictionnaire de Poitiers », Poitiers, 8°

1780

P. Richelet – Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet, contenant tous les mots usités, leur genre & leurs définitions... Nouvelle édition entièrement refondue et considérablement augmentée par M. de Wailly (rééd.), Lyon, 2 vol., 8°

1784

P. Richelet – Dictionnaire portatif de la langue françoise, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet, contenant tous les mots usités, leur genre & leurs définitions... Nouvelle édition entièrement refondue et considérablement augmentée par M. de Wailly (nlle édition), Liège, 2 vol., 8°

1785

J. Faulcon – Traité de l'orthographe en forme de dictionnaire (réédition de l'ouvrage de Le Roy de la Corbinaye et de Restaut), Poitiers, 8°

N. (le fils) et R.-G. Lallemant – Dictionnaire universel françois-latin, Rouen, 8°

1786

Anon. – Dictionnaire général de la Langue française, Paris, 2 vol., 18°

1787

J.-F. Féraud – Dictionnaire critique de la langue française, Marseille, 3 vol., 8°

1788

J.-M. Clément – Petit dictionnaire de la cour et de la ville, Londres, 2 vol., 12°

1790

P.-N. Chantreau – Dictionnaire national et anecdotique pour servir à l'intelligence des mots dont notre langue s'est enrichie depuis la Révolution, et à la nouvelle signification qu'ont reçue quelques anciens mots...Paris, 2 vol., 8°

Anon. - Dictionnaire raisonné de plusieurs mots qui sont dans la bouche de tout le monde, Paris, 8°

Anon. – Nouveau dictionnaire françois à l'usage de toutes les municipalités, les milices nationales, et de tous les patriotes, composé par un aristocrate, dédié à l'Assemblée dite nationale, pour servir à l'histoire de la Révolution en France, Francfort, 8°

1792

A.-Q. Buée – Nouveau dictionnaire pour servir à l'intelligence des termes mis en vogue par la Révolution, dédié aux amis de la religion, du roi et du sens commun, Paris, 8°

1793

Anon. – Traité de l'orthographe (dictionnaire), Paris, 8°

1795

L. Snetlage – Nouveau dictionnaire français contenant les expressions de nouvelle Création du Peuple Français, Göttingen, 8°

N.-F. de Wailly – Dictionnaire portatif de la langue françoise, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet. Nouvelle édition augmentée de tous les mots nouveaux adoptés par l'usage (& de ceux créés pendant le cours de la Révolution)...[avec] un vocabulaire géographique des royaumes, provinces, villes, départemens & districts, par M. de Wailly, Paris, 2 vol., 8°

1796

Ch.-F. Reinhard – Le néologiste français ou vocabulaire portatif des mots les plus nouveaux, s.l., 8°

1797

C.-M. Gattel – Nouveau dictionnaire portatif de la langue française, Lyon, 2 vol., 8°

1797-1800

F.-T. Chastel – Petite terminologie portative, ou moyen d'apprendre à s'énoncer correctement sur les sciences, arts et métiers les plus connus (textes allemand et français en regard), Francfort, 2 vol., 8°

1798

Anon. – Dictionnaire de l'Académie française, revu, corrigé et augmenté par l'Académie elle-même. (Augmenté d'un Supplément contenant les mots nouveaux en usage depuis la Révolution), Paris, 2 vol., 4°, ou 1 vol., f°

1798 ou 1799 (an VII)

P. Catineau-Laroche – Dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 32°

1799

N. Wanostrocht – Petite encyclopédie des jeunes gens, Londres, 12°

Annexe 3 Dictionnaires 1800-1899

(339 dictionnaires)

1800

P.-C.-V. Boiste et J.-F. Bastien – Dictionnaire universel de la langue française, extrait comparé des dictionnaires anciens et modernes, ou manuel d'orthographe et de néologie, Paris, 8° (format oblong)

N.-F. de Wailly – Nouveau vocabulaire françois où l'on a suivi l'orthographe du dictionnaire de l'Académie, Paris, 8°

Anon. – Vocabulaire français extrait du dictionnaire de l'Académie, Paris, 12°

1800 ou 1801 (an IX)

Ch. Leroy de la Corbinaye, P. Restaut et L.-É. Rondet – Traité de l'orthographe française en forme de dictionnaire, enrichi de notes critiques et de remarques sur l'étymologie et la prononciation des mots [...]. Nouvelle édition revue, corrigée, augmentée et prosodiée d'après les principes d'Olivet, et dans laquelle on a fait les additions suivantes [...] par Cl.-F. Roger, Paris, 2 vol., 8°

Anon. – Dictionnaire de l'Académie française (avec la traduction allemande des mots), Berlin, 2 vol., 4°

1801

J.-L.-Barthelemi Cormon – Nouveau vocabulaire ou dictionnaire portatif de la langue française, Lyon, 8°

N.-F. et E.-A. (de) Wailly – Nouveau vocabulaire françois ou abrégé du dictionnaire de l'Académie, Paris, 8°

1802

P. Catineau-Laroche – Dictionnaire de poche de la langue française (nlle édition), Paris, 12°

A. Demandre – Dictionnaire de l'élocution française contenant les principes de grammaire, logique, rhétorique, versification, syntaxe... par Demandre, nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée par l'abbé de Fontenoi, Paris, 2 vol., 8°

J.-Ch. Thibault de Laveaux – Dictionnaire de l'Académie française. Nouvelle édition augmentée de plus de vingt mille articles, où l'on trouve les mots et les locutions adoptés depuis la dernière édition de 1762, les termes des sciences, des arts et des métiers, Paris, 2 vol., 4°

Anon. – Dictionnaire portatif de la langue française, Paris, 2 vol., 8°

1803

P.-C.-V. Boiste – Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin, et manuel d'orthographe et de néologie, 2^e édition, Paris, 4^o

N.-F. de Wailly – Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet, corrigé et augmenté par M. de Wailly. Nouvelle édition dans laquelle on a refait ou corrigé un grand nombre d'articles [...] suivi d'un vocabulaire géographique où les anciennes et les nouvelles divisions de la France se trouvent réunies, Rouen, 2 vol. 8^o

N.-F. et E.-A. de Wailly – Nouveau vocabulaire français, où l'on a suivi l'orthographe du dictionnaire de l'Académie. [...] 2^{de} édition considérablement augmentée par l'auteur et revue, quant aux termes de médecine, d'anatomie et d'histoire naturelle par M. Bosquillon, Paris, 8^o

Anon. – Vocabulaire français ou dictionnaire portatif de la langue française, 2 vol., Lyon et Paris, 8^o

1807

P. Catineau-Laroche – Nouveau dictionnaire de poche de la langue française, avec la prononciation (n^{lle} édition), Paris, 12^o

Anon. – Nouveau recueil des mots d'orthographe, Genève, 12^o

Anon. – Petit vocabulaire des voyageurs français, Breslau, 12^o

1808

P.-C.-V. Boiste – Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin, et manuel d'orthographe et de néologie, 3^e édition très augmentée, Paris, 8^o (format oblong)

Ch.-P. Chapsal – Nouveau dictionnaire grammatical, Paris, 2 vol., 8^o

L. Philipon de la Madelaine – Dictionnaire portatif de la langue française d'après le système orthographique de l'Académie, Paris, 16^o

1810

F.-J.-M.- Noël – Dictionnaire portatif, Paris, 16^o

1811

N.-F. de Wailly – Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand Dictionnaire de Pierre Richelet, corrigé et augmenté par de Wailly. Nouvelle édition dans laquelle on a placé le mot latin à côté du mot français..., Lyon, 2 vol., 8^o

1812

F. Gaillard – Recueil de mots extraits du vocabulaire de la langue française, Genève, 8^o

J.-F. Rolland – Nouveau dictionnaire portatif de la langue française, Lyon, 2 vol., 8^o

J.-F. Rolland – Nouveau dictionnaire universel de la langue française, Lyon, 2 vol., 8^o

Anon. – Nouveau vocabulaire français ou dictionnaire portatif de la langue française, Avignon, 8^o

vers 1812

A.M.D.G. (J.-N. Lorient) – Dictionnaire classique de la langue française, à l'usage des maisons d'éducation, auquel on a ajouté la nomenclature des quatre-vingt-six départemens de la France, Lyon, 8^o

1813

J.-L. Barthelemi Cormon et J.-L. Piestre – Nouveau vocabulaire ou dictionnaire portatif de la langue françoise (nlle édition), Lyon, 8°

C.-M. Gattel – Dictionnaire universel portatif de la langue françoise (réédition), Lyon, 2 vol., 8°

J. R. Masson – Petit dictionnaire de l'Académie françoise, ou abrégé de la cinquième édition du Dictionnaire de l'Académie, auquel on a joint la prononciation, Paris (2 tomes en 1 vol.), 16°

Anon. – Dictionnaire de la langue écrite, Paris, 18°

Anon. – Nouveau vocabulaire ou dictionnaire portatif de la langue françoise, avec la prononciation à côté de chaque mot, Avignon, 8°

1814

Ch.-C. Letellier – Nouveau dictionnaire portatif de la langue françoise, ou Vocabulaire rédigé d'après le Dictionnaire de l'Académie, Paris, 8°

1817

F. Trémery – Manuel du jeune orthographe, Paris, 12°

1818

A. Baudouin – Dictionnaire des gens du monde, Paris, 12°

A. de Fortia de Piles – Nouveau dictionnaire français, Paris, 8°

F. Marguery – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris, 18°

1819

P.-C.-V. Boiste – Dictionnaire universel de la langue françoise, avec le latin et les étymologies ; manuel de grammaire, d'orthographe et de néologie, extrait comparatif, concordance et supplément de tous les dictionnaires, Paris, 4°

E. Hocquart – Petit dictionnaire de la langue française, Paris, 12°

R.P. Lemare – Dictionnaire grammatical (tableau alphabétique de plus de 15 000 articles en forme de), supplément au *Cours théorique et pratique de la langue française*, Paris, 2 vol., 8°

J. Planche – Dictionnaire françois de la langue oratoire et poétique, suivi d'un vocabulaire de tous les mots qui appartiennent au langage vulgaire, Paris, 3 vol., 8°

M. Ch.-J. de Pougens – Trésor des origines et dictionnaire grammatical raisonné de la langue française, Paris, 4° (spécimen,)

D. de Rochegude – Dictionnaire universel de la langue française (spécimen), Toulouse, 8°

R. Rochette – Dictionnaire universel de la langue française (spécimen, non paru), Paris, 4°

1820

P.-A. Lemare (I. Charville, dit) – Dictionnaire français par ordre d'analogie, Paris, 8°

J.-Ch. Thibault de Laveaux – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris, 2 vol., 4°

1821

A.-Q. Buée – Nouveau dictionnaire pour servir à l'intelligence des termes mis en vogue par la Révolution, dédié aux amis de la religion, du roi et du sens commun (nlle édition), Paris, 8°

M. D...y [Durzy] – Guerre aux passions ! ou dictionnaire du modéré, Paris, 8°

J. R. Masson – Petit dictionnaire de l'Académie française, ou abrégé de la cinquième édition du Dictionnaire de l'Académie, auquel on a joint la prononciation, Paris (réédition en 2 vol.), 16°

F. Mistral et Brun – Nouveau dictionnaire de la langue française, Lyon, 8°

Anon. – Vocabulaire de l'Académie française, Paris, 8°

1822

Lenief de Laignes – L'art de parler purement (vocabulaire), Paris, 8°

Anon. – Nouveau vocabulaire de l'Académie française, Tarascon, 8°

1823

N. Balisson de Rougemont – Petit dictionnaire libéral, Paris, 12°

P.-C.-V. Boiste – Dictionnaire universel de la langue française... (6^e édition), Paris, 8° (format oblong) et 4°

J.-Ch. Thibault de Laveaux – Dictionnaire de la langue française, Paris, 2 vol., 8°

Ch. de Saint-Maurice – Petit dictionnaire ultra, Paris, 12°

V. Verger – Dictionnaire universel de la langue française, rédigé d'après le « dictionnaire de l'Académie », et ceux de Laveaux, Gattel, Boiste, Mayeux, Wailly, Cormon, etc. Ouvrage enrichi de plus de 3000 mots qui ne se trouvent dans aucun dictionnaire de même format, et d'un grand nombre d'acceptions omises dans les autres dictionnaires, Paris, 2 vol., 8°

1823-1832

E.-M. Courtin – Encyclopédie moderne ou dictionnaire abrégé des sciences, des lettres et des arts, Paris, 26 vol. (dont 2 de planches), 8°

1824

Boinvilliers (J.-É.-J. Forestier, dit) – Vocabulaire portatif de la langue française contenant 1° tous les mots qui se trouvent dans les meilleurs dictionnaires, avec la prononciation, lorsqu'elle offre des difficultés ; 2° les participes passés dont la désinence peut embarrasser ; 3° les pluriels des substantifs et des adjectifs, lorsqu'ils s'écartent de la règle générale [...], Paris, 16°

F. Raymond – Dictionnaire des termes appropriés aux arts et aux sciences, et des mots nouveaux que l'usage a consacrés ; pouvant servir de supplément au Dictionnaire de l'Académie ainsi qu'à la plupart des autres dictionnaires, Paris, 4°

1825

- A.M.D.G. (J.-N. Loriquet) – Dictionnaire classique de la langue françoise, à l'usage des maisons d'éducation, auquel on a ajouté la nomenclature des quatre-vingt-six départemens de la France (nouvelle édition), Lyon et Paris, 8°
Lambert-Gentot – Nouveau vocabulaire de la langue française, Lyon, 8°
J.-Ch. Thibault de Laveaux – Nouveau dictionnaire portatif de la langue française, Paris, 16°
F. Raymond – Supplément au dictionnaire de l'Académie, ainsi qu'à la plupart des autres lexiques français, contenant les termes appopriés aux arts et aux sciences [...] Extrait des principes élémentaires de ponctuation (réimpression, sous un titre un peu différent, de l'ouvrage de 1824), Paris, 4°

1826

- J. Boinvilliers – Vocabulaire portatif de la langue française, Paris, 16°
Ch. Nodier et V. Verger – Dictionnaire universel de la langue française, Paris, 2 vol., 8°
F.-J.-M. Noël et Ch.-P. Chapsal – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris et Toul, 8°
P.-V. Verger (caché derrière « quatre professeurs d'université ») – Dictionnaire classique de la langue française avec des exemples tirés des meilleurs auteurs français, Paris, 8°
Anon. – Petit dictionnaire de la cour et de la ville, Paris, 32°

1827

- C.-M. Gattel – Dictionnaire universel de la langue française, avec la prononciation figurée (4^e édition, revue, corrigée et augmentée), 2 vol, Lyon, grand in 8°
P.-A.-V. de Lanneau de Marey – Dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 32°
F.-J. Mayeux – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris, 12°
Ch. Nodier et P.-V. Verger – Dictionnaire universel de la langue française (nlle édition), Paris, 2 vol., 8°
Anon. – Vocabulaire de la langue française d'après le dictionnaire de l'Académie française et les meilleurs lexicographes français, Paris, 18°

1828

- E. Antoine – Nouveau dictionnaire de poche de la langue française par un homme de lettres (Emmanuel Antoine), revu et corrigé par M. Jannet, Paris, 32°
D.-E. Levi-Alvarès – Les omnibus du langage, Paris, 18°
J.-Ch. Thibault de Laveaux – Nouveau dictionnaire de la langue française (nlle édition remaniée et augmentée, publiée par sa fille Rose-Dorothee, épouse Marty), Paris, 2 vol., 4°

1829

- J. Boinvilliers (J.-E.-J. Forestier, dit) – Petit vocabulaire comparatif du bon et du mauvais langage, Paris, 16°
P.-C.-V. Boiste (révisé par Ch. Nodier) – Dictionnaire universel de la langue française ou Pan-lexique, Paris, 4°
A. Bonnaire – Nouveau vocabulaire classique de la langue française, Paris, 8°

1830

- A. Boniface – Manuel des jeunes orthographistes, ou vocabulaire des mots à difficultés. Paris, 12°
L. Darbois – Dictionnaire des dictionnaires pour apprendre plus facilement et retenir plus promptement l'orthographe et le français, Paris, 8°
N. (le fils) et R.-G. Lallemand – Dictionnaire universel français-latin (dernière édition), Rouen, 8°
A. Masson – Nouveau lexique français, Montbéliard, 16°
Anon. – Dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 32°
Anon. – Vocabulaire français, Paris, 32°

1831

- A.M.D.G. (J.-N. Lorique) – Dictionnaire classique de la langue française, à l'usage des maisons d'éducation, contenant la prononciation figurée, des définitions claires et précises de tous les mots, ainsi que leur étymologie et la conjugaison des verbes irréguliers ; nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, Lyon, 8°
Anon. – Dictionnaire de l'Académie française, supplément contenant 11 000 mots nouveaux, Paris, 2 vol., 4°
Anon. – Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel, Paris, 22 vol., 8°

1832

- V. Mauvais – Vocabulaire de lecture, Nancy, 18°
F. Raymond – Dictionnaire général de la langue française et vocabulaire universel des Sciences, des arts et métiers, Paris, 2 vol., 4°

1832-1851

- W. Duckett – Dictionnaire de la conversation et de la lecture, inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous, par une société de savants et de gens de lettres, Paris, 68 tomes en 34 volumes, 8°

1833

- J.-B. F. É. Ajasson de Grandsagne (dir.) – Dictionnaire français, partie intégrante de la collection « Bibliothèque populaire ou l'instruction mise à la portée de toutes les classes et de toutes les intelligences », Paris, 6 vol., 32°
J. Chenu – Dictionnaire français, d'après l'orthographe de l'Académie, Paris, 12°
P.A. Delanneau – Dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 32°
B. Pautex – Recueil de mots français rangés par ordre de matières, Genève, 8°
A. Peigné – Nouveau dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 32°
Anon. – Dictionnaire français contenant outre les mots de la langue française des sciences et des arts, la nomenclature de toutes les communes de France, Paris, 8°

1833-1844

- A.-F. Artaud de Montor (dir.) – Encyclopédie des gens du monde. Répertoire universel des sciences, des lettres et des arts [...] par une société de savans, de littérateurs et d'artistes français et étrangers, Paris, 22 vol., 8°

1834

- J.-B. Bettinger (revu par F. Raymond) – Dictionnaire grammatical, Paris, 8°
P.-C.-V. Boiste (revu par Ch. Nodier et L. Barré) – Dictionnaire universel de la langue française (8^e édition), Paris, 4°
N. Landais – Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français..., Paris, 2 vol., 4°
C. Leclerc – Dictionnaire encyclopédique, Nancy, 2 vol., 8°
M. Peigné – Nouveau dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 32°
Vallery (dir.) – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris 8°
Anon. – Dictionnaire usuel et portatif de la langue française, Paris, 32°

1835

- F. Biscarrat – Nouveau manuel de la pureté du langage, Paris, 18°
Ch.-Y. Cousin, dit Cousin d'Avallon – Dictionnaire pittoresque donnant une nouvelle définition des mots, des aperçus philosophiques et critiques, Paris, 12°
Anon. – Dictionnaire de l'Académie française (préface de Villemain), Paris, 2 vol., 4°

1836

- Babault – Dictionnaire français et géographique, Paris, 2 vol., 8°
N. Landais – Abrégé du dictionnaire de l'Académie française, d'après la dernière édition publiée en 1835, Paris, 2 vol., 8°
N. Landais – Alphabet illustré extrait du dictionnaire général, Paris, 4°
P. Lorain – Abrégé du dictionnaire de l'Académie, Paris, 2 vol., 8°
T. Morand – Dictionnaire général usuel et classique, Paris, 8°
Ch. Nodier et P. Ackermann – Vocabulaire de la langue française, extrait de la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie, Paris, grand 8°
F. Raymond – Supplément au dictionnaire de l'Académie française, 6^e édition, publiée en 1835, complément de tous les dictionnaires français anciens et modernes, Paris, 4°
F. Raymond – Dictionnaire général des arts et métiers, le plus complet qui ait paru jusqu'à ce jour, Paris, 18°
Th. Soulice – Petit dictionnaire de la langue française à l'usage des écoles primaires, Paris, 18°
V.-A. Vanier – Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française, Paris, 8°
V. Verger – Dictionnaire abrégé de l'Académie française, Paris, 8°
J.-A. Walsh et M. Raoul (dir.) – Encyclopédie catholique, répertoire universel raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, formant une bibliothèque universelle, et comportant... tous les dictionnaires spéciaux, 2 vol., Paris, 8°

1836 (couverture) ou 1837 (impression)

- F. Sauger-Préneuf et Détournel – Nouveau vocabulaire de la langue française, d'après le dictionnaire de l'Académie, et celui de Gattel, Laveaux, Boiste, Charles Nodier, Noël et Chapsal, de Lanneau et de Wailly, Paris et Vouziers, 8°

1837

L. Barré et N. Landois – Complément du dictionnaire de l'Académie..., Paris, 4°

Ch. Martin – Vocabulaire de la langue française, Paris, 12°

Roze – Définitions de mots qu'on lit souvent sans les comprendre, Paris, 18°

F. Sauger-Préneuf et Détournel – Nouveau vocabulaire de la langue française, d'après l'orthographe de l'Académie (aussi nommé *Nouveau dictionnaire français suivant l'orthographe de l'Académie*), Paris, 18°

Anon. – Dictionnaire de la langue française avec la prononciation, Paris, 8°

Anon. – Dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 12°

Anon. – Dictionnaire des dictionnaires ou vocabulaire universel, Bruxelles, 2 vol., 8°

Anon. – Petit dictionnaire de l'Académie française, Paris, 12°

Anon. – Petit vocabulaire de l'Académie française, Paris, 18°

1838

J. Buchon et N. Landais – Abrégé du dictionnaire de l'Académie française, Paris, 2 vol., grand 8°

Ch. Martin – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris, 32°

V. Vannier – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris, 16°

Anon. – Nouveau dictionnaire des principales difficultés de la langue française, Versailles, 12°

Anon. – Petit dictionnaire de l'Académie française, extrait de la 6^e édition (1835) par MM. les correcteurs de la typographie Firmin Didot frères, Paris, 8°

1838-1853

A. de Saint-Priest (dir.) – Encyclopédie du XIX^e siècle, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, Paris, 27 vol., 4°

1839

L. Barré et N. Landois – Complément du dictionnaire de l'Académie française [...] publié sous la direction d'un membre de l'Académie française par MM. L. Barré et N. Landois ; dictionnaire des difficultés [...], par C.-V. Boiste, revu par M. Ch. Nodier ; dictionnaire complet des synonymes [...] par C.-V. Boiste (édition remaniée et augmentée de l'ouvrage publié à Paris en 1837), Bruxelles, f°

P.-C.-V. Boiste (édition revue par Ch. Nodier et L. Barré) – Dictionnaire universel de la langue française avec le latin et l'étymologie. Extrait comparatif, concordance, critique et supplément tous les dictionnaires français. Manuel encyclopédique de grammaire, d'orthographe, de vieux langage et de néologie, Paris, 4°

Burguet – Nouveau vocabulaire français, Paris, 8°

N. Landais – Dictionnaire classique français, contenant tous les mots du dictionnaire de l'Académie, et plus de 3000 qui ne s'y trouvent pas, avec l'étymologie et la prononciation figurée, extrait du grand dictionnaire de Napoléon Landais, Paris, 16°

N. Landais – Petit dictionnaire français portatif contenant tous les mots du Dictionnaire de l'Académie, Paris, 32°

N. Landais – Petit vocabulaire français des écoles primaires, Paris, 12°

F.-J.-M. Noël et L.-J. Charpentier – Dictionnaire étymologique, critique, historique, anecdotique et littéraire..., Paris, 2 vol., 8°

B. Pautex – Abrégé du recueil de mots français rangés par ordre de matières (6^e édition), Paris, 8°

Anon. – Vocabulaire des enfants, dictionnaire pittoresque, Paris, grand 8°

Anon. – Dictionnaire des dictionnaires, ou Vocabulaire universel et complet de la langue française, reproduisant le Dictionnaire de l'Académie française de 1835, Bruxelles, 2 vol., 4°

1839-1848

J.-B. Glaire (abbé) et J.-A. Walsh (dir.) – Encyclopédie catholique, répertoire universel raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, formant une bibliothèque universelle, Paris, 18 vol., 4°

1840 ?

Anon. – Traité de la nouvelle orthographe, Montbéliard, 12°

1840

J.-A. Auvray – Dictionnaire usuel et portatif de la langue française précédé d'un nouvel abrégé de grammaire, Paris, 32°

D. Chésurolles – Nouveau dictionnaire classique de la langue française, Paris, 2 vol., 8°

Ph. Lebas – Dictionnaire encyclopédique, Paris, 15 vol., 8°

Ch. Nodier et P. Ackermann – Vocabulaire de la langue française, extrait de la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie, publié en 1835 (nulle édition), Paris, grand 8°

Anon. – Petit dictionnaire de première utilité, Agen, 16°

Anon. – Petit dictionnaire français portatif extrait du dictionnaire de Landais, Paris, 12°

1841

V. Aubert – Panorama encyclopédique, Paris, 12°

P.-C.-V. Boiste (édition revue par Ch. Nodier et L. Barré) – Dictionnaire universel de la langue française avec le latin et l'étymologie. Extrait comparatif, concordance, critique et supplément tous les dictionnaires français. Manuel encyclopédique de grammaire, d'orthographe, de vieux langage et de néologie (nulle édition), Paris, 4°

W. Duckett – Dictionnaire de conversation à l'usage des dames et des jeunes personnes, Paris, 10 vol., 8°

C.-M. Gattel – Dictionnaire universel de la langue française, 6^e édition augmentée de tous les mots et de tous les sens du Nouveau Dictionnaire de l'Académie, Paris, 2 vol., 4°

M.-B. Legouarant de Tromelin – Nouveau dictionnaire critique de la langue française, ou examen raisonné et projet d'amélioration tant de la 6^e édition du dictionnaire de l'Académie que de son complément, Paris, 4°

J. Roquette – Nouveau dictionnaire portatif français, Paris, 8°

Ch. Saint-Laurent – Dictionnaire encyclopédique usuel ou résumé de tous les dictionnaires historiques, etc., Paris, 2 vol., 4°

1842

F. Raymond et J. Chanson (dir.) – Dictionnaire général et complet de la langue française, par une réunion d'hommes de lettres, savants, érudits, grammairiens [...] (incomplet), Paris, grand 4°

Anon. – Dictionnaire de tout le monde, Paris, 18°

Anon. – Encyclopédie du XIX^e siècle, répertoire universel, Paris, 26 vol., grand 8°

Anon. – Nouveau vocabulaire français d'après l'Académie, Carpentras, 12°

Anon. (préface de L. Barré) – Complément du dictionnaire de l'Académie française publié sous la direction d'un membre de l'Académie française (Joseph Droz), Paris, 4°

Anon. – Nouvelle encyclopédie des gens du monde. Dictionnaire raisonné des connaissances humaines, Bruxelles, 2 vol., 8°

1843

L.-N. Bescherelle aîné – Dictionnaire national ou grand dictionnaire critique de la langue française (incomplet), Paris, grand 4°

Perrot d'Ablancourt – Dictionnaire des écoles ou orthographe pratique, Poitiers, 18°

Anon. – Complément du dictionnaire de l'Académie française par divers auteurs, Paris, 4°

1844

L.-N. Bescherelle aîné – Dictionnaire classique et élémentaire de la langue française, rédigé d'après l'orthographe de l'Académie, suivi du dictionnaire des verbes irréguliers, Paris, 12°

C.-M. Gattel – Dictionnaire universel de la langue française, 7^e édition, Paris, 2 vol., 4°

J.-N. Loriquet – Dictionnaire classique de la langue française, à l'usage des maisons d'éducation, contenant la prononciation figurée, des définitions claires et précises de tous les mots, ainsi que leur étymologie et la conjugaison des verbes irréguliers ; nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, Lyon, 12°

1845

L.-N. Bescherelle aîné – Dictionnaire national ou grand dictionnaire critique de la langue française (complet), Paris, grand 8°

Ch. Cadet de Gassicourt – Petit dictionnaire des cas d'urgence, Paris, 12°

1846

Burguet – Nouveau vocabulaire français (nlle édition), Nancy, 12°

Goyer-Linguet – Le génie de la langue française, ou dictionnaire choisi... , Paris, 8°

N. Landais – Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français... (nlle édition), Paris, 2 vol., 4°

B. Lunel – Dictionnaire critique et raisonné des mots français, Paris, 12°

F. Raymond – Dictionnaire français augmenté d'environ 20 000 mots [...] relatifs aux arts, aux sciences, aux métiers, à la médecine, Paris, 32°

Anon. – Nouveau vocabulaire français d'après Wailly, Limoges, 8°

Anon. – Lexique universel de la langue française. Dictionnaire de l'Académie française plus complément de l'Académie française, Bruxelles, 2 vol., 4°

1846-1863

E.-M. Courtin – Encyclopédie moderne ou dictionnaire abrégé des sciences, des lettres, des arts, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce ; nouvelle édition très augmentée sous la direction de L. Renier (N. Desvergiers et E. Carteron), Paris, 27 vol. (plus 3 de planches, plus supplément de 12 vol., plus 2 de planches), Paris, 8°

1847

G. Bélèze – Petit dictionnaire de la langue française, Paris, 18°

J.-F.-M. Bertet-Dupiney de Vorepierre – Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle (premières livraisons), Paris, 4°

F. Sauger-Préneuf et Détournel – Nouveau vocabulaire de la langue française, d'après l'orthographe de l'Académie (aussi nommé *Dictionnaire français suivant l'orthographe de l'Académie*), Paris et Limoges, 16°

F. Sauger-Préneuf et Détournel – Nouveau vocabulaire de la langue française, d'après le dictionnaire de l'Académie et celui de... (nlle édition révisée), Paris et Limoges, 8°

1848

J. Jacquin – Dictionnaire usuel du curé de campagne, Paris, 8°

1849

F. Poulet-Delsalle – Petit dictionnaire national synoptique, mnémonique, didactique, Paris, petit 8°

1851

P.-C.-V. Boiste (édition revue par Ch. Nodier et L. Barré) – Dictionnaire universel de la langue française avec le latin et l'étymologie... 13^e édition comparée avec la 6^e édition du « Dictionnaire de l'Académie », revue, corrigée et considérablement augmentée par MM. Ch. Nodier et L. Barré ... précédée des Principes de grammaire d'après l'Académie Française par M. Lorain, Paris, 4°

J. Georges – Nouveau dictionnaire français, Paris, 18°

J. Georges – Nouveau dictionnaire classique de la langue française, Paris, 2 vol., 4°

B. Lunel – Dictionnaire encyclopédique d'instruction, d'éducation et d'enseignement, Paris, grand 8°

A. Manières – Le dictionnaire des écoles primaires élémentaires, ou les mots pris par leurs terminaisons, Bordeaux, 12°

F.-J.-M. Noël et Ch.-P. Chapsal – Nouveau dictionnaire de la langue française (n^{lle} édition revue et augmentée), Paris, 8°

P. Poitevin – Dictionnaire de la langue française, glossaire raisonné, Paris, grand 8°

A. Sardou – Nouveau dictionnaire abrégé de la langue française, Paris, 12°

1852

M. Bransiet (en religion Frère Philippe) – Dictionnaire de la langue française à l'usage des écoles chrétiennes, Tours, 8°

P. Poitevin – Dictionnaire-manuel de la langue française, suivi d'un sommaire des principales difficultés grammaticales, Paris, 16°

L. de Potter – Dictionnaire rationnel des mots les plus usités, Bruxelles, 18°

1852-1856

M. La Châtre (Lachâtre) – Dictionnaire universel, panthéon littéraire et encyclopédie illustrée, Paris, 2 vol., 4°

1853

L.-N. Bescherelle aîné – Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française, Paris, 2 vol., f°

N. Landais (revu par D. Chésurolles et L. Barré) – Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français [...] renfermant en outre [...] un dictionnaire biographique, un dictionnaire des rimes, un dictionnaire des homonymes, un dictionnaire des paronymes, un dictionnaire des autonymes, Paris, 3 vol. (dont un complément), 4°

Ch. Leroy et Bénard – Dictionnaire de la langue française selon l'Académie, Paris, 18°

F. Raymond – Dictionnaire d'éducation publique et privée à l'usage du clergé, des séminaires et des lycées, Paris, grand 18°

Anon. – Dictionnaire de la langue française avec la prononciation, Lyon, 4°

Anon. – Petit dictionnaire, Lyon, 18°

Anon. – Nouveau dictionnaire des dictionnaires portatifs, Bruxelles, 16°

1853-1860

W. Duckett – Dictionnaire de la conversation et de la lecture, inventaire raisonné des notions générales les plus indispensables à tous, par une société de savants et de gens de lettres. 2^{de} édition refondue, revue et augmentée de plusieurs milliers d'articles tout d'actualité, Paris, 16 vol., 4°

1854

M.-N. Bouillet – Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts, Paris, 2 vol., 8°

C.-M. Gattel – Dictionnaire universel de la langue française, nlle édition, Paris, 2 vol., 4°
Anon. (un membre de l'Académie française) – Dictionnaire des dictionnaires, vocabulaire universel et complet reproduisant le Dictionnaire de l'Académie Française et les suppléments, Bruxelles, 2 vol., 4°

1854-1860

P. Poitevin – Nouveau dictionnaire universel de la langue française, Paris, 2 vol., 8°

1855

F. Sauger-Préneuf et Détournel – Nouveau vocabulaire de la langue française, d'après l'orthographe de l'Académie, nlle édition corrigée et augmentée, Paris et Limoges, 8°

1855-1857

M. Lachâtre (La Châtre) – Dictionnaire français illustré, Panthéon scientifique, littéraire, biographique, Dictionnaire d'histoire, de botanique, de géographie, Encyclopédie des arts et métiers, Paris, 2 vol., grand 8°

1856

D. Chésurolles (d'après N. Landais) – Petit dictionnaire des dictionnaires français [...], extrait du grand dictionnaire de Napoléon Landais par D. Chésurolles, Paris, 32°

N. Landais – Petit dictionnaire des dictionnaires français illustré, Paris, 32°

P. Larousse – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris, 18°

B. Lunel – Dictionnaire de la conversation de l'homme du monde, Paris, 18°

P. Poitevin – Nouveau dictionnaire universel de la langue française enrichi d'exemples, Paris, 2 vol., grand 4°

F. Poulet-Delsalle – Dictionnaire général et raisonné des éléments créateurs de la langue française, Paris, 4°

Anon. (préface de L. Barré) – Complément du dictionnaire de l'Académie française publié sous la direction d'un membre de l'Académie française, Paris, 4°

1856-1858

M. Lachâtre (La Châtre) – Dictionnaire des écoles, suivi d'un traité de grammaire française et de réforme orthographique..., Paris, 12°

1856-1864

J.-F.-M. Bertet-Dupiney de Vorepierre – Dictionnaire français illustré et encyclopédie universelle (édition définitive), Paris, 2 vol., 4°

1857

L.-N. Bescherelle aîné – Petit dictionnaire national, Paris, 16°

P.-C.-V. Boiste et Ch. Nodier – Dictionnaire universel de la langue française et Pan-lexique, Paris, 4°

N. Landais – Abrégé du dictionnaire de l'Académie française, d'après la dernière édition publiée en 1835 (nlle édition), Paris, grand 8°

N. Léger – Dictionnaire mnémonique universel de la langue française, Paris, 8°

B. Lunel – Dictionnaire universel des connaissances humaines, Paris, 8°

L. Noël – Dictionnaire mnémonique universel de la langue française (un seul volume paru), Paris, 8°

Anon. – Recueil des mots les plus usités, Bagnols-sur-Cèze, 18°

1858

M.-B. Le Goarant de Tromelin – Nouveau dictionnaire critique de la langue française, ou examen raisonné et projet d'amélioration de la dernière édition du dictionnaire de l'Académie française, de son complément du dictionnaire national et autres principaux lexiques, Paris et Strasbourg, 4°

P. Lorain – Abrégé du dictionnaire de l'Académie d'après la dernière édition, Paris, 8°

P. Poitevin – Dictionnaire raisonné de la langue française. Dictionnaire raisonné de la langue écrite et parlée, Paris, 4°

F. Poulet-Delsalle – Dictionnaire ouvert ou petit dictionnaire simplifié, Paris, 8°

Anon. – Dictionnaire historique de la langue française (de l'Académie française), Paris, 4°

Anon. – Nouveau vocabulaire français avec la prononciation, Lyon, 8°

1858-1864

A. de Saint-Priest (dir.) – Encyclopédie du XIX^e siècle, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts (nlle édition), Paris, 55 vol., 4°

1859

Ch. de Bussy – Dictionnaire de la langue française, Neuilly, 8°

L. Dochez – Nouveau dictionnaire de la langue française, Londres, 18°

J.-B. Glaire (abbé) et J.-A.. Walsh (dir.) – Encyclopédie catholique, répertoire universel raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, formant une bibliothèque universelle (supplément), Paris, 3 vol., 4°

Jacomy – Dictionnaire des savants et des ignorants, Paris, 2 vol., f°

Jannet – Nouveau dictionnaire de la langue française, Limoges, 32°

1860

Th. Bénard – Dictionnaire classique universel français historique, biographique..., Paris, 18°

Ch. de Bussy – Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts, Paris, 18°

N. Carpentier – Dictionnaire du bon langage, concernant les difficultés de la langue française, les règles, les fautes de prononciation etc, Liège, 8°

L. Dochez – Nouveau dictionnaire de la langue française, contenant tous les mots en usage, leur étymologie...Paris, grand 4°

L. Favre – Dictionnaire des connaissances utiles, Paris, 8°

J. Georges – Nouveau dictionnaire classique de la langue française, Paris, 2 vol., 4°

V. de Lanneau de Marey – Nouveau dictionnaire de poche de la langue française, rédigé d'après l'Académie (réédition de l'ouvrage de 1827), Paris, 32°

A. Peigné – Nouveau dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 12°

P. Poitevin – Nouveau dictionnaire de la langue française (réédition, avec un autre titre, du Poitevin de 1856), Paris, 2 vol., grand 4°

1861

Ch. de Bussy – Dictionnaire universel d'éducation, Paris, 18°

Anon. – Petit dictionnaire français adopté pour les classes tenues par les Filles de la Sagesse, Poitiers, 18°

Anon. – Vocabulaire français à l'usage de la jeunesse, Clermont, 8°

1862

L. Larcher – Petit dictionnaire orthographique, Paris, 18°

E. B. Michelet – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris, 18°

Anon. (préface de L. Barré) – Complément du dictionnaire de l'Académie française publié sous la direction d'un membre de l'Académie française (nlle édition), Paris, 4°

1863

Th. Bénard – Dictionnaire classique universel français historique, biographique... (nlle édition), Paris, 18°

L.-N. Bescherelle aîné – Nouveau dictionnaire classique de la langue française, Paris, grand 8°

P. Larousse – Grand dictionnaire encyclopédique du XIX^e siècle, Paris, grand 4° (premier fascicule)

E. Littré – Dictionnaire de la langue française, Paris, 4 vol., grand 4° (1^{ères} livraisons)

1864

M. Guérard et A.-L.Sardou – Dictionnaire général de la langue française, Paris, 12°

M. Guérard et A.-L.Sardou – Dictionnaire abrégé de la langue française, Paris, 16°

1864-1882

W. Duckett – Dictionnaire de la conversation et de la lecture, inventaire raisonné des notions générales ; supplément offrant le résumé des faits et des idées de notre temps (L. Louvet et P. Louisy dir.), Paris, 5 vol. grand 8°

1865

L.-N. Bescherelle aîné et J.-A. Pons – Nouveau dictionnaire classique de la langue française, Paris, 8°

N. Carpentier – Dictionnaire du bon langage, concernant les difficultés de la langue française, les règles, les fautes de prononciation etc. (nlle édition), Paris, 4°

É. Hocquart – Petit dictionnaire de la langue française, Paris, 16°

F. Raymond – Dictionnaire d'éducation publique et privée, tant en France qu'à l'étranger, à l'usage du clergé, des séminaires, des lycées, des pensionnats et des familles chrétiennes, etc., Paris, 4°

1865-1870

M. Lachâtre (La Châtre)– Nouveau dictionnaire universel, Paris, 2 vol., 4°

1866

N.-F. et É.-A. de Wailly – Nouveau vocabulaire françois, où l'on a suivi l'orthographe du dictionnaire de l'Académie... ; seconde édition considérablement augmentée par l'auteur, Paris, 8°

1866-1876

P. Larousse – Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle, Paris, 15 vol. (plus deux suppléments, en 1878 et 1890), Paris, f°

1867

A. Lesieur – Nouveau dictionnaire usuel de la langue française, Paris, 32°

Anon. – Dictionnaire usuel de la langue française, Paris, 32°

1868

F. Sauger-Préneuf – Nouveau vocabulaire de la langue française d'après l'orthographe de l'académie et les meilleurs lexicographes français (nlle édition corrigée), Limoges, 18°

1869

Th. Bénard – Dictionnaire classique universel français historique, biographique, mythologique, pour la Belgique, Paris, 12°

E. Michelet – L'orthographe française ; nouveau dictionnaire usuel et national de la langue française, Paris, 12°

P. Poitevin – Dictionnaire-manuel de la langue française (nlle édition), Paris, 16°

1870

M. Lachâtre (La Châtre) – Nouvelle encyclopédie nationale, Paris, 4°

P. Larousse – Dictionnaire complet de la langue française, Paris, 18°

1870-1872

A. de Saint-Priest (dir.) – Encyclopédie du XIX^e siècle, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts (nlle édition), Paris, 26 vol., 4°

1871

E. Boursin – Nouveau dictionnaire universel de la langue française, Paris, 8°

1872

É. Boursin – Nouveau dictionnaire usuel de la langue française, contenant le vocabulaire français, les notices historiques, biographiques et mythologiques, les principaux termes usités dans les sciences et les arts, les locutions latines, anglaises et italiennes employées dans la conversation, Paris, 18°

Une société de savants d'après Jules Troussel, Louis Figuié, Jules Rengade – Le trésor national, dictionnaire encyclopédique, Paris, 4 vol., 4°

1873

L.-N. Bescherelle aîné et A. Bourguignon – Dictionnaire de langue française, Paris, 18°

F.-Th. Gay – Premier dictionnaire français de l'enfance et de la jeunesse, ou dictionnaire phonétique suivi d'un dictionnaire géographique, historique et mythologique, Bagnères-de-Bigorre, 16°

1874

A. Beaujean – Dictionnaire de la langue française (abrégé du « Littré »), Paris 4°

1875

P. Larousse – Nouveau dictionnaire de la langue française (nulle édition remaniée et très augmentée), Paris, 18°

1876

A. Beaujean – Petit dictionnaire universel, ou abrégé du dictionnaire d'É. Littré, augmenté d'une partie mythologique, historique, biographique et géographique, Paris, 12°

1877

L.-N. Bescherelle aîné et A. Bourguignon – Dictionnaire usuel de la langue française, Paris, 4°

1878

E. Michelet – L'orthographe française ; nouveau dictionnaire usuel et national de la langue française (nulle édition), Paris, 12°

Anon. – Dictionnaire de l'Académie française, Paris, 2 vol., 4°

1879

L. Le Saint – Nouveau dictionnaire de la langue française [...] suivi de nouveaux dictionnaires géographique, mythologique et historique, Paris, 18°

L. Pourret – Nouveau dictionnaire français, Paris, 16°

1880

H. Bescherelle jeune – Dictionnaire classique de la langue française, Paris, 8°

1881

M. Lachâtre (La Châtre) – Nouveau dictionnaire universel (rééd., avec une préface de L. Cladel), Paris, 2 vol., 4°

Anon. – Complément au dictionnaire de l'Académie française, Paris, 4°

1882

É. Blanc (abbé) – Dictionnaire logique de la langue française, ou classification nouvelle des mots, des idées et des choses, ouvrage destiné à servir de complément aux dictionnaires et aux encyclopédies alphabétiques, Paris, 4°

P. Larousse – Nouveau dictionnaire de la langue française [...] comprenant quatre dictionnaires en un seul, édition spéciale pour la Belgique, Paris, 18°

P. Larousse – Dictionnaire complet de la langue française (nlle édition augmentée), Paris, 18°

1883

G. Van Muyden – Petit vocabulaire français donnant la prononciation exacte de chaque mot, Berlin, 2 vol., 16°

1884

A. Bitard – Grand dictionnaire illustré de la langue littéraire, usuelle et fantaisiste, avec les règles grammaticales... (tome 1), Paris, f°

L. Le Saint – Nouveau dictionnaire de la langue française [...] suivi de nouveaux dictionnaires géographique, mythologique et historique (rééd.), Limoges, 18°

1884-1886

J. Troussel – Nouveau dictionnaire encyclopédique universel illustré, Paris, 5 vol. (et un supplément en 1891), 4°

1884-1890

P. Guérin – Dictionnaire des dictionnaires ; encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts, Paris, 6 vol., 4°

1885

V. Desplats et L. Grégoire – Dictionnaire encyclopédique des sciences, Paris, 4°

1886

É. Blanc (abbé) – Petit dictionnaire logique de la langue française... ouvrage destiné principalement à la jeunesse des écoles, Paris, 16°

V. Desplats et L. Grégoire – Dictionnaire encyclopédique des lettres et des arts, Paris, 4°

1887

E. Bergerol et F. Tulou – Nouveau dictionnaire encyclopédique illustré, Paris, 8°

L.-N. Bescherelle aîné – Nouveau dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française, Paris, 4 vol., f°

A. Gazier – Dictionnaire classique illustré, Paris, Paris, 8°

P. Larousse – Nouveau dictionnaire illustré [...], quatre dictionnaires en un seul, nouvelle édition augmentée (titre un peu différent), Paris, 18°

1887-1889

Larive et Fleury – Dictionnaire français illustré des mots et des choses, ou dictionnaire encyclopédique des écoles, des métiers et de la vie pratique, à l'usage des maîtres, des familles et des gens du monde, Paris, 3 vol., grand 4°

1888

A. Gazier – Nouveau dictionnaire classique illustré (nlle édition du Dictionnaire classique illustré), Paris, Paris, 8°

1890

P. Larousse – Dictionnaire complet de la langue française (nlle édition remaniée et augmentée), Paris, 18°

P. Larousse – Nouveau dictionnaire illustré [...], quatre dictionnaires en un seul, nouvelle édition augmentée, Paris, 18°

P. Larousse – Nouveau dictionnaire illustré [...], quatre dictionnaires en un seul, édition spéciale pour la Belgique, considérablement augmentée, Paris, 18°

1890-1900

A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas – Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVII^e siècle jusqu'à nos jours, Paris, 2 vol., 4°

1891

A. Beaujean – Dictionnaire de la langue française, abrégé du dictionnaire de É Littré, avec un supplément d'histoire et de géographie, Paris, 12°

F.-L. Pasche – Vocabulaire français orthographique et grammatical, 2 vol., Lausanne, 8°

1892

É. Blanc (abbé) – Petit dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française à l'usage des écoles, Lyon, 16°

É. Blanc (abbé) – Spécimen du dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Lyon, 12°

P. Guérin – Lettres, sciences, arts ; encyclopédie universelle ; dictionnaire des dictionnaires, Paris, 6 vol., 4°

P. Guérin et G. Bovier-Lapierre – Nouveau dictionnaire universel illustré, Tours, 8°

1894-1898

C. Flammarion – Dictionnaire encyclopédique universel contenant tous les mots de la langue française, et résumant l'ensemble des connaissances humaines à la fin du XIX^e siècle, Paris, 8 vol., 4°

1894-1899

M. Lachâtre (La Châtre)– Dictionnaire-journal, compléments du « Dictionnaire universel » et des grands lexiques français, Paris, 3 vol., f°

1895

L. Le Saint – Nouveau dictionnaire de la langue française [...] suivi de nouveaux dictionnaires géographique, mythologique et historique (rééd.), Limoges, 18°

1896

M.-N. Bouillet – Dictionnaire universel des sciences, des lettres et des arts (nlle édition), Paris, 2 vol., 8°

1896-1897

G. Boisseau – Le vocabulaire de l'enfance ; étude raisonnée des mots usuels de la langue française, Paris, 2 vol., 4°

1897

É. Desjardins – Le vocabulaire du petit écolier, Amiens, 16°

1898

É. Blanc (abbé) – Petit dictionnaire logique de la langue française, ouvrage destiné principalement à la jeunesse des écoles, Paris, 16°

P. Guérin – Dictionnaire des dictionnaires ; encyclopédie universelle des lettres, des sciences et des arts (réédition intégrant le supplément paru séparément en 1895), Paris, 6 vol., 4°

1898-1904

Cl. Augé (dir.) – Nouveau Larousse illustré. Dictionnaire universel encyclopédique, Paris, 7 vol. plus un supplément en 1907, 4°

1898-1907 ? (en tout cas fin avant 1914)

M. Lachâtre (La Châtre) – Dictionnaire La Châtre. Nouvelle encyclopédie universelle illustrée, édition complètement revue, corrigée et refondue, avec le concours de savants, d'artistes et d'hommes de lettres, Paris, 4 vol., 4°

1899

É. Blanc (abbé) – Dictionnaire universel de la pensée, alphabétique, logique et encyclopédique, Lyon, 2 vol., grand 8°

Annexe 4 Dictionnaires 1900-2009

(465 dictionnaires)

1900

A. Beaujean – Dictionnaire de la langue française, abrégé du dictionnaire de Émile Littré, Paris, 8°

M. Guérard et A.-L.Sardou – Dictionnaire général de la langue française (nlle édition), Paris , 12°

1901

Larive et Fleury – Petit Larive et Fleury, dictionnaire français encyclopédique à l'usage des adultes et des gens du monde, Paris, 8°

1902

A. Beaujean – Petit dictionnaire universel, ou abrégé du dictionnaire, augmenté d'une partie mythologique, historique, biographique et géographique, Paris, 16°

L. Grimblot – Vocabulaire synthétique de la langue française ; étymologie, lexic et graphique, Paris, 12°

Larive et Fleury – Petit Larive et Fleury, dictionnaire français encyclopédique à l'usage des écoliers, Paris, 8°

1904

Anon.– Encyclopédie du XX^e siècle (réédition, sous ce titre fallacieux, et sans la signature de Guérin, du « Dictionnaire des dictionnaires »), Tours, 6 vol, 4°

1905

Cl. Augé (dir.) – Petit Larousse illustré : nouveau dictionnaire encyclopédique (millésimé 1906), Paris, 8°

A. Beaujean – Dictionnaire de la langue française, abrégé du dictionnaire de Émile Littré, avec un supplément d'histoire et de géographie, Paris, 12°

C. Flammarion – Dictionnaire encyclopédique complet pour les bibliothèques des Lycées et des Collèges, pour les Bibliothèques municipales de Paris et du département de la Seine, Paris, 12°

A. Gazier – Dictionnaire classique illustré (nlle édition remaniée), Paris, 4°

1906

Anon. – Dictionnaire encyclopédique illustré, Paris, 4°

1908

A. Mézières (dir.) – Encyclopédie universelle du XX^e siècle ; lettres, sciences, arts (adaptation peu remaniée du Dictionnaire des dictionnaires), Paris, 12 vol., 4°

1909-1910

Cl. Augé (dir.) – Le Larousse pour tous. Nouveau dictionnaire encyclopédique, Paris, 2 vol., 4° (d'abord en fascicules à partir de 1907)

1910

P. Commelin et E. Rittier – Nouveau dictionnaire encyclopédique illustré, rédigé d'après le « Dictionnaire national » de Bescherelle, entièrement refondu et mis à jour, Paris, 18°

A. Keller – Nouveau dictionnaire de poche, classique et grammatical, Paris, 24°

1911

Cl. Augé (dir.) – Larousse classique illustré, nouveau dictionnaire encyclopédique, Paris, 8°

Th. Bénard – Dictionnaire classique universel français historique, biographique... (dernière édition disponible), Paris, 18°

P. Guérin et Bovier-Lapierre – Nouveau dictionnaire universel illustré (nlle édition), Tours, 8°

1912

Cl. et P. Augé (dir.) – Larousse de poche, dictionnaire d'orthographe et de prononciation, Paris, 16°

É. Blanc (abbé) – Dictionnaire universel de la pensée, alphabétique, logique et encyclopédique, Lyon, 2 vol., grand 8°

É. Blanc (abbé) – Dictionnaire alphabétique et logique de la langue française, de la géographie et de l'histoire, à l'usage des écoles (édition revue en entier, perfectionnée et mise à jour), Lyon, 16°

A. Gazier – Dictionnaire classique illustré (nlle édition), Paris, Paris, 8°

1914

Cl. et P. Augé (dir.) – Larousse élémentaire illustré, Paris, 8°

A. Beaujean – Dictionnaire de la langue française, abrégé du dictionnaire de Émile Littré, avec un supplément d'histoire et de géographie, Paris, 12°

Th. Soulice et A. Sardou – Petit dictionnaire de la langue française, Paris, 32°

1915

Cl. et P. Augé (dir.) – Larousse élémentaire illustré (nlle édition reondue et augmentée), Paris, 8°

1918

Cl. et P. Augé (dir.) – Larousse de poche, dictionnaire d'orthographe et de prononciation (nlle édition revue et augmentée), Paris, 16°

Cl. et P. Augé (dir.) – Dictionnaire illustré de la langue française (de P. Larousse), édition refondue et augmentée, Paris, 8°

A. Beaujean – Dictionnaire de la langue française, abrégé du dictionnaire de Émile Littré, avec un supplément d'histoire et de géographie, Paris, 12°

1920

P. Commelin et E. Rittier – Petit dictionnaire français, Paris, 32°

1922-1923

Cl. Augé (dir.) – Larousse universel en deux volumes. Nouveau dictionnaire encyclopédique, Paris, 2 vol., 4°

1923

Cl. Augé (dir.) – Petit Larousse illustré, nouveau dictionnaire encyclopédique, avec un supplément sur la guerre, Paris, 8°

A. Gazier – Dictionnaire classique illustré (dernière édition répertoriée), Paris, Paris, 8°

A. Pinloche – Vocabulaire par l'image de la langue française, Paris, 8°

1924

Cl. Augé (dir.) – Nouveau Petit Larousse illustré ; dictionnaire encyclopédique, Paris, 8°

1927

A. Gazier – Dictionnaire classique illustré (nlle édition), Paris

1928-1933

P. Augé (dir.) – Larousse du XX^e siècle en six volumes, Paris, 6 vol., 4° (plus un supplément en 1953)

1932-1935

A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas – Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVII^e siècle à nos jours, Paris, 2 vol., 4°

Anon. – Dictionnaire de l'Académie française, Paris, 2 vol., 4°

1933

Azed – Dictionnaire essentiel de la langue française, suivi d'un lexique historique et géographique, d'un aperçu de grammaire..., Paris, 32°

1934

P. Augé (dir.) – Nouveau petit Larousse illustré (nlle édition augmentée et remaniée), Paris, 16°

R. Mortier (dir.) – Dictionnaire encyclopédique Quillet, Paris, 6 vol., 4°

1935

R. Normand – Dictionnaire encyclopédique complet, Yvetot, Imprimerie commerciale, 4°

A. Rozoy et F. de Martini – Dictionnaire français illustré, Paris, Simon, 16°

Anon. – Le dictionnaire d'aujourd'hui. Toujours à jour. Langue. Histoire. Biographie. Géographie. Sciences. Arts, etc. Nouveau dictionnaire universel contenant plus de 51000 mots, Tours, 16°

1936

P. Augé (dir.) – Petit dictionnaire français, Paris, 24°

Azed – Dictionnaire essentiel de la langue française, suivi d'un lexique historique et géographique, d'un aperçu de grammaire... (nlle édition revue et entièrement recomposée), Paris, 32°

G. Linze – Dictionnaire français, Liège, 8°

A. Rozoy et F. de Martini – Dictionnaire français illustré, Londres, 16°

Anon. – Dictionnaire Mame, le dictionnaire d'aujourd'hui (couv.) ou : Le dictionnaire d'aujourd'hui toujours à jour ; langue, histoire, biographie, géographie, sciences, arts, etc. (page de titre) ; avec supplément pour le Canada, Tours, 16°

1937

F. de Martini, R. Mayer, A. Ville, M. Catel – Nouveau dictionnaire illustré Simon, dictionnaire encyclopédique français, Paris, 16°

1938

A. Snyckers – Dictionnaire illustré de la langue française correspondant au « Bildwörterbuch » de Duden, Leipzig, 4°

1946

R. Mortier (dir.) – Dictionnaire Quillet de la langue française, 3 vol., 8°

Anon. – Le plus petit Larousse, Paris, 32°

1947

Cl. et P. Augé (dir.) – Larousse classique illustré (nlle édition entièrement refondue), Paris, 4°

Cl. et P. Augé (dir.) – Nouveau Petit Larousse illustré (nlle édition remaniée et augmentée), Paris, 8°

1948

Azed – Dictionnaire essentiel de la langue française ... (nlle édition), Paris, 32°

F. de Martini, R. Mayer, A. Ville, M. Catel – Nouveau dictionnaire illustré Simon, dictionnaire encyclopédique français (rééd.), Paris, 16°

1948-1949

P. Augé (dir.) – Nouveau Larousse universel. Dictionnaire encyclopédique en deux volumes, Paris, 2 vol., 4°

R. Mortier (dir.) – Dictionnaire encyclopédique Quillet (nlle édition), Paris, 4 vol., 4°

1949

M. De Toro – Larousse des débutants, Paris, 12°

Th. Soulice – Petit dictionnaire de la langue française (dernière édition), Paris, 18°

1950

A. Beaujean – Dictionnaire de la langue française, abrégé du dictionnaire de É. Littré, Paris, 8°

R. Mortier (dir.) – Dictionnaire encyclopédique Quillet (nlle édition), 5 (ou 6) vol., Paris, 4°

1952

Cl. et P. Augé (dir.) – Nouveau Petit Larousse illustré (nlle édition remaniée et augmentée), Paris, 8°

Anon. – Mon petit dictionnaire, Cocorico, 16°

1953

M. Fonteneau et S. Theureau – Mon premier Larousse en couleurs ; 1885 mots, Paris, f° oblong

M. Fonteneau et S. Theureau – Mon premier Larousse en couleurs ; 4000 mots mis à la portée des enfants, Paris, f° oblong

E. Walpole et A. Gabillon – Mon grand dictionnaire, Paris, f°

1953-1964

P. Robert – Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Paris, 6 vol., 4°

1954

Azed – Dictionnaire Hatier français (couverture) ou Dictionnaire essentiel de la langue française ; lexique historique et géographique ; aperçu de grammaire (page de titre) ; nlle édition, Paris, 32°

1955

A. Lemièrre (dir.) – Dictionnaire pratique Quillet, Paris, 2 vol., 4°

1956

Azed – Dictionnaire Hatier français (couverture) ou Dictionnaire essentiel de la langue française ; lexique historique et géographique ; aperçu de grammaire (page de titre) ; nlle édition, Paris, 32°

M. Fonteneau – Mon Larousse en images ; 2000 mots mis à la portée des enfants, Paris, 4°

P. Gioan (dir.) – Dictionnaire usuel par le texte et par l'image Quillet-Flammarion, Paris, 8°

É. Littré – Dictionnaire de la langue française, réédition, Paris, 7 vol., 4°

É. Littré – Dictionnaire de la langue française, réédition, Paris, 4 vol., 4°

Anon. – Nouveau Larousse élémentaire, Paris, 8°

1957

Azed – Dictionnaire Hatier français (couverture) ou Dictionnaire essentiel de la langue française ; lexique historique et géographique ; aperçu de grammaire (page de titre) ; nlle édition, Paris, 32°

P. Fourré – Premier dictionnaire en images, les 1300 mots fondamentaux du français, Paris, 8°

Anon. – Le Larousse classique, Paris, 4°

1958

Azed – Dictionnaire de la langue française ; lexique historique et géographique, aperçu de grammaire ; nlle édition ; cartes et plans, Paris, 32°

G. Gougenheim – Dictionnaire fondamental de la langue française, Paris, 8°

1959

Azed – Dictionnaire de la langue française ; lexique historique et géographique, aperçu de grammaire ; nlle édition, Paris, 32°

A. Beaujean – Dictionnaire de la langue française de Émile Littré, abrégé par A. Beaujean ; nlle édition revue sous la direction de G. Venzac, Paris, 8°

A. Beaujean – Le petit Littré (couv.) ; Dictionnaire de la langue française (page de titre), abrégé du « dictionnaire » de Littré, Paris, 8°

É. Littré – Dictionnaire de la langue française, réédition, Monte-Carlo, 4 vol., 4°

Anon. – Petit Larousse. Dictionnaire encyclopédique pour tous, Paris, 8°

Anon. – Nouveau Larousse classique, Paris, 8°

1960

Azed – Dictionnaire Hatier (couverture) ou Dictionnaire de la langue française, aperçu de grammaire, lexique historique et géographique (page de titre), nlle édition, Paris, 32°

R. Dubois et R. Lagane – Dictionnaire de la langue française classique, Paris, 8°

P. Fourré – Premier dictionnaire en images, les 1500 mots du français fondamental (réédition, avec un titre un peu différent, de l'ouvrage de 1957), Paris, 8°

N.F. Hulick – Petit dictionnaire en images, Paris, 16°

J. Nicot – Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne... (réimp. de l'édition de 1621), Paris, 4°

1960-1964

P. Gillon (dir.) – Grand Larousse encyclopédique en dix volumes, Paris, 10 vol. (plus deux suppléments, en 1968 et 1975), 4°

1961

G. Gougenheim – Dictionnaire fondamental de la langue française (réédition), Paris, 8°

É. Littré – Dictionnaire de la langue française, reprise de l'édition de 1956, Paris, 7 vol., 4°

1962

Azed – Dictionnaire français (couverture) ou Dictionnaire de la langue française, aperçu de grammaire, lexique historique et géographique (nlle édition), Paris, 32°

A. Delhumeau, P. Guené, R. Masson – Mon petit dictionnaire amusant, Paris, 4°

G. Matoré – Dictionnaire du vocabulaire essentiel (les 5 000 mots fondamentaux), Paris, 16°

Anon. (Larousse) – Dictionnaire manuel illustré, Paris, 8°

1963

Azed – Dictionnaire de la langue française, aperçu de grammaire, lexique historique et géographique, nlle édition, Paris, 32°

A. Gabillon – Dictionnaire des mots, des phrases, des images, Paris, f°

P. Gioan, A. Lemièrre et P. Colle (dir.) – Dictionnaire usuel Quillet-Flammarion (nlle édition remaniée), Paris, 8°

M. De Toro – Larousse des débutants (rééd. du Larousse des débutants de 1949), Paris, 12°

1964

A. Beaujean – Abrégé du « Littré », mis à jour avec des exemples plus modernes, Paris, 4°

A. Gabillon – Dictionnaire A Z, Paris, 16°

A. Hatzfeld, A. Darmesteter et A. Thomas – Dictionnaire général de la langue française, du commencement du XVII^e siècle à nos jours, réimp. de l'édition 1932, Paris, 2 vol., 4°

É. Littré (abrégé et présenté par F. Bouvet et P. Andler) – Dictionnaire de la langue française (ou Littré en 10-18), Paris, 16°

1965

Anon. – Dictionnaire encyclopédique Quillet, 6 vol., Paris, 4°

1965-1966

Anon. – L 3. Larousse trois volumes en couleurs (plus un supplément en 1971), Paris, 3 vol., 4°

1966

J. Dubois (dir.) – Dictionnaire du français contemporain, Paris, 8°

1967

M. Rémy – Dictionnaire usuel du français moderne, augmenté d'une section historique et géographique propre au Canada, Paris et Montréal, 16°

P. Robert – Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, dit « Petit Robert », Paris, 8°

Anon. – Petit Larousse en couleurs 1968, Paris, 8°

Anon. – Nouveau Larousse élémentaire (nlle édition), Paris, 8°

1967-1968

A. Beaujean – Dictionnaire de la langue française, abrégé du dictionnaire de Émile Littré, Paris, 3 vol., 4°

1968

G. Coté-Préfontaine – Je doute, je cherche, je trouve. Premier dictionnaire pour les moins de 9 ans, Montréal, 4°

M. Fonteneau et H. Poirié – Mon Larousse en images ; 2000 mots mis à la portée des enfants (nlle édition), Paris, 4°

É. Littré – réédition du « Littré » sans les étymologies, Monte Carlo, 4 vol., 4°

Anon. – Dictionnaire pratique Quillet, Paris, 3 vol., 4°

Anon. – Nouveau Petit Larousse. Dictionnaire encyclopédique pour tous, Paris, 8°

Anon. – Larousse pour tous, Paris, 16°

1968-1970

Anon. – Dictionnaire encyclopédique Quillet, Paris, 8 vol., 4°

1969

Azed – Français ; Dictionnaire Hatier (sur la couverture) ; Dictionnaire de la langue française ; aperçu grammatical, lexique historique et géographique (sur la page de titre ; nlle édition, avec une illustration renouvelée), Paris, 32°

M. Rémy – Dictionnaire du français moderne Hatier (nlle édition de l'ouvrage de 1967, augmenté d'une partie encyclopédique et d'illustrations), Paris, 16°

Anon. – Larousse Sélection [du Reader's Digest], 3 vol, Paris, 4°

Anon. – Nouveau Larousse universel, 2 vol., Paris, 4°

1970

A. Furetière – Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois... (fac similé de l'édition de 1690), Genève, 2 vol., 4°

P. Gioan (dir.) – Dictionnaire usuel Quillet-Flammarion (nlle édition remaniée), Paris, 8°

A. Rey et J. Rey-Debove (dir.) – Supplément au « Robert », Paris, 4°

Anon. – Grand Larousse encyclopédique (édition prestige), 22 vol., Paris, 4°

1971

J. Dubois (dir.) – Dictionnaire du français contemporain, Paris, 8°

É. Littré (abrégé et présenté par F. Bouvet et P. Andler) – Littré en 10-18, rééd. du Dictionnaire de la langue française, Paris, 16°

P. Robert (dir.) – Micro-Robert. Dictionnaire du français primordial, Paris, 16°

Anon. – Dictionnaire encyclopédique Lidis, 3 vol. Paris, 4°

1971-1976

Anon. (Larousse)– La Grande Encyclopédie alphabétique, 20 vol., Paris, 4°

1971-1978

L. Guilbert, R. Lagane, G. Niobey et A. Lerond (dir.) – Grand Larousse de la langue française, 7 vol., Paris, 4°

1971-1994

P. Imbs (vol. 1 à 7) et B. Quemada (vol. 8 à 16) (dir.) – Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX^e et du XX^e siècle, 16 vol., Paris, 4°

1972

M. Davau, M. Cohen, M. Lallemand – Dictionnaire du français vivant, Paris, Bruxelles, Montréal, 8°

A. Furetière – Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois..., revu par J.-B. Brutel de la Rivière (fac similé de l'édition de La Haye de 1727), New York, 4 vol., f°

C. de Rochefort – Dictionnaire general et curieux contenant les principaux mots, et les plus usitez en la langue françoise, leurs Definitions, Divisions & Etymologies... (rééd. en fac-similé), Genève et Paris, f°

1973

- A. Furetière – Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois... (fac similé de l'édition de 1690), New York, 2 vol., 4°
P. Gioan (dir.) – Dictionnaire usuel Quillet-Flammarion (nlle édition remaniée), Paris, 8°
A. Rey (dir.) – Micro Robert, dictionnaire du français primordial, 2 vol., Paris, 8°
Anon. – Petit Larousse illustré, Paris, 8°

1974

- G. Coté-Préfontaine – Je doute, je cherche, je trouve. Premier dictionnaire pour les moins de 9 ans (nlle édition de l'ouvrage paru au Canada en 1968), Paris, 4°
M. Didier – Mes dix mille mots, Paris, 4°
É Gillon, Cl. Moreau, J.-L. Moreau (dir.) – Pluridictionnaire Larousse, Paris, 8°
Anon. – Dictionnaire pratique Quillet, Paris, 4 vol., 4°
Anon. – Larousse des jeunes, 8 vol., Paris, 4°
Anon. – Larousse six volumes en couleurs ; L6 (édition hors commerce), 6 vol., Paris, 4°

1975

- J. Dubois (dir.) – Lexis. Dictionnaire de la langue française, Paris, 8°
J. Dubois (dir.) – Dictionnaire du français contemporain ; manuel et travaux pratiques pour l'enseignement de la langue, Paris, 8°
R. Mortier (dir.) – Dictionnaire Quillet de la langue française, nlle édition, Paris, 4 vol., 8°
Anon. – Dictionnaire encyclopédique Quillet, Paris, 10 vol., 4°
Anon. – Larousse encyclopédique des débutants, avec le vocabulaire du français élémentaire, Paris, 16°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire encyclopédique pour tous ; dictionnaire des noms communs en couleurs (édition Club), Paris, 8°

1976

- M. De Toro – Larousse encyclopédique des débutants, Paris, 12°
M. Didier – Mes 10 000 mots. Le dictionnaire pour l'école, Paris, 8°
J. Dubois (dir.) – Dictionnaire du français contemporain (nlle édition) Paris, 16°
J. Girodet – Logos. Grand dictionnaire de la langue française, 3 vol., Paris, 8°
F. Marchand et M. Barnoud-Maisdon – Dictionnaire actif Nathan. 1000 mots, Paris, 4°

1977

- W. Disney Company – Le dictionnaire de Walt Disney, Paris, f°
J. Dubois (dir.) – Larousse de la langue française (nlle édition du Lexis), Paris, 2 vol., 8°
J. Dubois (dir.) – Dictionnaire du français langue étrangère, niveau 1, Paris, 8°
J. Dubois (dir.) – Larousse de base ; dictionnaire d'apprentissage du français, Paris, 16°
G. Gougenheim – Dictionnaire fondamental de la langue française (nlle édition revue et augmentée), Paris, 8°
R. Lagane (dir.) – Nouveau Larousse des débutants, Paris, 16°
F. Marchand – Premier dictionnaire Nathan. 200 mots, Paris, 4°
L. Ogle, T. Thobrum, D. Printemps – Mon premier dictionnaire en 2000 mots et 2000 images/mots, Paris, 4°
A. Rey (dir.) – Petit Robert (nlle édition), Paris, 8°
R. Scarry – Dictionnaire illustré, Paris, 4°
Anon. – Larousse trois volumes en couleurs (nlle édition), Paris, 3 vol., 4°

1977-1980

- Anon. – Larousse encyclopédique en couleurs (édition club), 22 vol., Paris, 16°

1978

- A. Furetière – Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes... (fac simulé de l'édition de 1690), édition précédée d'une biographie et d'une analyse par A . Rey, Paris, 3 vol., 4°
A. Gabillon – Dictionnaire des mots, des phrases, des images (nlle édition), Paris, f°
S. Lamblin – Le Larousse des enfants, Paris, 4°
É. Littré – Dictionnaire de la langue française (nlle édition), Chicago, 4 vol., 4°
Anon. (Larousse) – Petit dictionnaire français (nlle édition), Paris, 24°

1979

- Azed – Français, dictionnaire Hatier (couverture) ou Dictionnaire de la langue française... (page de titre) ; nlle édition, Paris, 32°
J. Dubois (dir.) – Dictionnaire du français langue étrangère, niveau 2, Paris, 8°
J. Dubois (dir.) – Larousse de la langue française ; Lexis (nlle édition sous un autre nom), Paris, 4°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire encyclopédique, Paris, 4°

1980

- P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette juniors, Paris, 16°
J. Dubois (dir.) – Dictionnaire du français contemporain illustré, Paris, 8°
G. Finifter – L'attrape-mots. Mon premier vocabulaire de A à Z, Paris, 8°
F. Guerard (dir.) – Dictionnaire Hachette, Paris, 4°
F. Guerard (dir.) – Dictionnaire Hachette de la langue française, Paris, 8°
Anon. – Le plus petit Larousse, Paris, 32°
Anon. – Larousse pour tous (nlle édition), Paris, 16°

1981

A. Beaujean – Le Petit Littré (couv.) ; Dictionnaire de la langue française par É Littré (page de titre), abrégé par A. Beaujean, Genève et La Seyne-sur-Mer, 8°

J.-M. Pruvost-Beurain (dir.) – Dictionnaire usuel illustré Quillet-Flammarion, Paris, 4°

Anon. – Petit Larousse illustré (nlle édition remaniée et augmentée), Paris, 8°

Anon. – Mon dictionnaire en couleurs, Paris, 4°

1982

P. Coran – Le grand dictionnaire des petits : un dictionnaire pour jeunes lecteurs, Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 4°

J. Rey-Debove – Robert méthodique. Dictionnaire méthodique du français actuel, Paris, 8°

Anon. – Dictionnaire encyclopédique alpha, Paris et Lausanne, 24 vol., 4°

Anon. – Pluridictionnaire Larousse, le dictionnaire des collèges (nlle édition, avec un titre un peu différent), Paris, 8°

1982-1985

C. Dubois (dir.) – Grand dictionnaire encyclopédique Larousse, Paris, 10 vol., 4°

1983

J.-M. Pruvost-Beurain (dir.) – Dictionnaire usuel illustré Quillet-Flammarion (nlle éd.), Paris, 4°

Anon. – Larousse trois volumes en couleurs (nlle édition), Paris, 3 vol., 4°

Anon. (Larousse) – Vocabulaire orthographique ; 50000 mots du français courant, Paris, 32°

1983-1985

Anon. – Dictionnaire encyclopédique Larousse (en fascicules), Paris, 4°

1984

M. Fonteneau et H. Poirié – Mon Larousse en images ; les 2000 premiers mots (nlle édition, avec un titre un peu différent), Paris, 4°

B. Lecherbonnier (dir.) – Dictionnaire actif de l'école, Paris, 8°

É. Littré (abrégé et présenté par F. Bouvet et P. Andler) – Le petit Littré (rééd. du Littré en 10-18), Paris, 16°

G. Matoré – Dictionnaire du vocabulaire essentiel : les 5 000 mots fondamentaux (nlle éd. augmentée), Paris, 16°

A. Rey (dir.) – Micro Robert, dictionnaire du français primordial (nlle édition), 2 vol., Paris, 8°

Anon. (Larousse) – Petit dictionnaire français (nlle édition refondue), Paris, 24°

1985

- M. Didier – Mes 10 000 mots. Le dictionnaire des écoliers (rééd., avec un autre titre, de Mes 10 000 mots. Le dictionnaire pour l'école), Paris, 8°
- G. Finifter – Mon premier dictionnaire Hachette. L'attrape-mots (nlle édition, avec un titre un peu différent), Paris, 8°
- J. Girodet – Le tour du mot, Paris, 4°
- C. Kannas (dir.) – Mini débutants, le dictionnaire CP, CE. Mon premier vrai dictionnaire, Paris, 4°
- J.-M. Pruvost-Beaurain (dir.) – Dictionnaire actuel Flammarion de la langue française, Paris, 4°
- A. Rey (dir.) – Grand Robert de la langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française (nlle édition), Paris, 9 vol., 4°
- A. Wilkes – Mon premier dictionnaire en images, Paris, 8°
- Anon. – Dictionnaire « Succès », Paris, 4°
- Anon. – Dictionnaire de l'Académie française (fascicule de présentation ; A à battre), Paris, 4°

1986

- P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette juniors (nlle édition ; même âge), Paris, 16°
- J. Dubois (dir.) – Dictionnaire du français langue étrangère, niveau 2 (nlle édition), Paris, 8°
- R. Lagane (dir.) – Larousse Maxi débutants. Le dictionnaire CE2, CM, Paris, 8°
- A. Rey (dir.) – Robert micropoche (nlle édition), 2 vol., Paris, 16°
- A. Rey (dir.) – Microrobert (nlle édition), Paris, 8°
- Anon. – Dictionnaire-Index, Paris, 4 vol., 4°
- Anon. (Larousse) – Dictionnaire usuel, Paris, 16°
- Anon. (Larousse) – Dictionnaire en deux volumes (édition de luxe), Paris, 4°
- Anon. (Larousse) – Dictionnaire du français au collège, Paris, 8°

1986-?

- Anon. – Dictionnaire de l'Académie française, Paris, 4°

1987

- J. Dubois (dir.) – Petit dictionnaire de la langue française, Paris, 16°
- F. Guérard (dir.) – Dictionnaire du français, Paris, 8°
- F. Guérard (dir.) – Dictionnaire pratique du français, Paris, 8°
- É. Littré – Dictionnaire de la langue française (nlle édition avec supplément de J. Baudeneau, Cl. Bégue), Paris, 7 vol. dont 1 supp., Chicago, 4°
- Anon. – Grand Larousse en cinq volumes, Paris, 5 vol., 4°
- Anon. – Larousse Sélection ; nouveau dictionnaire encyclopédique (rééd. du Larousse Sélection de 1959), 3 vol. Paris, Bruxelles, Montréal, 4°

1988

- P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette juniors poche, Paris, 16°
M. Didier – Mes 10 000 mots. Dictionnaire Bordas le cadet (rééd., avec un autre titre et pour un autre âge, de Mes 10 000 mots. Le dictionnaire pour l'école), Paris, 8°
J. Girodet – Le tour du mot. Dictionnaire Bordas Le junior (rééd. de Le Tour du mot), Paris, 4°
J. Girodet – Dictionnaire de la langue française (réédition du « Logos » de 1976), Paris, 2 vol., 8°
F. Guerard (dir.) – Le dictionnaire de notre temps, Paris, 8°
A. Rey (dir.) – Le Micro-Robert plus. Langue française plus noms propres, chronologie, cartes, Paris, 8°
J. Rey-Debove – Le Petit Robert des enfants. Dictionnaire de la langue française, Paris, 8°
A.J. Wood – Le grand dictionnaire en images, Lyon, 4°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire encyclopédique pour tous ; dictionnaire des noms communs en couleurs (édition Club, nlle édition augmentée), Paris, 8°

1989

- M. Didier – Bordas Cadet (rééd., avec un autre titre, de Mes dix mille mots), Paris, 4°
S. Gauder – Mon grand dictionnaire en images, Roubaix, 4°
Cl. Grosset-Bureau – Le dictionnaire en herbe, Paris, 4°
J. Lecocq – Le grand dictionnaire des tout-petits (1-3 ans), Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 8°
F. Guerard (dir.) – Le dictionnaire du français, Paris, 16°
J. Rey-Debove – Robert méthodique. Dictionnaire méthodique du français actuel (nlle édition), Paris, 8°
R. Scarry – 500 mots de A à Z, Paris, 4°
Anon. – Petit Larousse illustré (nlle édition remaniée et augmentée), Paris, 8°

1989-1992

- Anon. – Grand Larousse universel, 15 vol., Paris, 4°

1990

- F. Guerard (dir.) – Dictionnaire de la langue française (couverture) ou Dictionnaire du français (rééd. du Dictionnaire pratique du français), Paris, 8°
A. Beaujean) – Dictionnaire de la langue française par Émile Littré, abrégé par A. Beaujean (livre de poche), Paris, 16°
Cl. Kannas – Mini débutants, mon premier vrai dictionnaire, Paris, 8°
Anon. – Dictionnaire juniors 1. Langue française, Paris, 16°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire des noms communs en couleurs (édition Club : nlle édition du Dictionnaire encyclopédique pour tous), Paris, 4°
Anon. – Mon premier grand dictionnaire, Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 4°

1991

- A. Aster – Le dictionnaire des enfants, Paris, f°
J. Dubois (dir.) – Dictionnaire du français langue étrangère, niveau 1 (nlle édition revue et augmentée), Paris, 8°
D. Lane et E. Peel – Mon premier dictionnaire illustré, Paris, 4°
A. Rey (dir.) – Le Robert. Dictionnaire d'aujourd'hui. Langue française, histoire, géographie, culture générale, Paris, 4°
J. Rey-Debove – Le Robert des Jeunes. Dictionnaire de la langue française (rééd. du Petit Robert des enfants), Paris, 8°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire encyclopédique illustré ; pluridictionnaire (rééd. du Pluridictionnaire), Paris, 8°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire des noms communs en couleurs (édition Club : nlle édition augmentée), Paris, 4°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire français ; 39 000 mots, noms communs, noms propres, Paris, 16°
Anon. – Hachette ; le dictionnaire couleurs, Paris, 8°

1992

- J. Dubois (dir.) – Dictionnaire de la langue française illustré ; Lexis, Paris, 8°
G. Finifter – L'attrape-mots ; mon premier dictionnaire, Paris, 8°
A. Rey (dir.) – Le Robert, dictionnaire d'aujourd'hui : langue française, histoire, géographie, culture générale, Paris, 4°
Anon. – Grand dictionnaire des enfants, Paris, 4°
Anon. – Dictionnaire encyclopédique de la langue française 1993, Paris, 4°
Anon. – Petit Larousse illustré (nlle édition augmentée et remaniée), Paris 8°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire essentiel du français contemporain, Paris, 16°
Anon. – Mon petit dictionnaire, La Merlatière, 16°

1993

- C. de Bellefonds, S. Chantereau, L. Laporte – Le Robert junior illustré, Paris, 8°
J. Dubois (dir.) – Petit dictionnaire de la langue française (nlle édition), Paris, 16°
J. Girodet – Bordas Juniors (rééd., avec un autre titre, de Le tour du mot), Paris, 4°
A. Rey (dir.) – Microrobert poche (nlle édition), Paris, 16°
A. Rey et J. Rey-Debove (dir.) – Petit Robert (nlle édition), Paris, 8°
Anon. – Dico Disney. Mon premier dictionnaire actif, Paris, 4°
Anon. – Dictionnaire Hachette juniors. Langue française (nlle édition, pour un autre âge), Paris, 16°
Anon. – Dictionnaire encyclopédique de la langue française 1994, Paris, 4°
Anon. – Petit Larousse compact, Paris, 16°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire des noms communs en couleurs ; dictionnaire encyclopédique pour tous (édition Club ; nlle édition augmentée, avec un titre plus long), Paris, 4°

1994

- P. Amiel – Dictionnaire usuel du français, Paris, 16°
Azed – Dictionnaire de la langue française ; aperçu grammatical, lexique historique et géographique (réimpression de l'édition 1961), Paris, 32°
P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette juniors (poche - rééd., pour un autre âge, de l'ouvrage de 1980), Paris, 16°
J. Dubois – Dictionnaire de la langue française, Lexis (nlle édition), Paris 4°
A. Furetière – Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois... (édition en fac similé), Genève et Paris, 2 vol., 4°
C. Kannas (dir.) – Dictionnaire super-major, Paris, 8°
É. Littré – Dictionnaire de la langue française (fac-similé de l'édition originale), 6 vol., Chicago, 4°
D. Morvan (dir.) – Le Robert pour tous, Paris, 8°
A. Niblo et J. De Saulles – Mon premier dictionnaire, Courbevoie, f°
Y. Thomas (dir.) – Dictionnaire de la langue française, Paris, 2 vol., 4°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire encyclopédique, Paris, 2 vol., 4°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire général pour la maîtrise de la langue française, la culture classique et contemporaine, Paris 8° et 16°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire noms communs, noms propres ; précis de grammaire, Paris, 16°
Anon. – Grand Larousse en cinq volumes (nlle édition), Paris, 5 vol., 4°
Anon. – Dictionnaire Hachette encyclopédique (nlle édition, largement modifiée, du Dictionnaire de notre temps), Paris, 8°

1995

- B. Hongre – Dictionnaire portatif du bachelier, Allier (Belgique) et Paris, 16°
R. Lagane (dir.) – Larousse Maxi débutants. Le dictionnaire CE1, CM1 (rééd., pour un autre âge, du Larousse Maxi débutants), Paris, 8°
P. Richelet – Dictionnaire françois, de Pierre Richelet, contenant généralement tous les mots et plusieurs remarques sur la langue françoise... (fac similé de l'édition de 1694), Nîmes, 2 vol., 4°
Anon. – Mon premier dictionnaire Nathan, Paris, 4°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire de la langue française, Paris, 18°
Anon. – Grand Larousse universel (nlle édition revue et corrigée, avec annexe « Actualia » à chaque volume), 15 vol., Paris, 4°
Anon. – Mon premier dictionnaire, Tournai et Paris, 4°

1996

- J. Dubois – Dictionnaire de la langue française ; 40 000 mots de la langue française, annexes grammaticales et encyclopédiques, Paris 16°
G. Finifter – L'attrape-mots ; mon premier dictionnaire, Paris, 16° (poche)
J.-P. Mével (dir.) – Dictionnaire Hachette benjamin, Paris, 16°
J. Rey-Debove (dir.) – Le Robert quotidien, Paris, 8°
Y. Verbeck (dir.) – Le maxidico, Paris, 8°

1997

- C. Aguado et M. Grinstein – Mon premier dico en 1000 mots, Paris, 4°
C. de Bellefonds, L. Laporte – Le Robert benjamin, Paris, 16°
P. Désalmand (dir.) – Grand dictionnaire de culture générale, Paris, 8°
M.-H. Drivaud (dir.) – Le Robert collège, Paris, 8°
S. et R. Fiori et A. Baudier – Mon gros dico, Paris, 8°
Cl. Helft – Mes premiers mots, Paris, 4°
R. Lagane (dir.) – Dictionnaire Maxi-débutants CE1, CE2, CM1, CM2 (rééd. avec un autre titre et pour une autre tranche d'âge, du Nouveau Larousse des débutants), Paris, 4°
Anon. – Dictionnaire universel francophone, Paris, 8°
Anon. – Grand usuel Larousse, dictionnaire encyclopédique (rééd. du Grand Larousse en cinq vol.), 5 vol., Paris, 4°
Anon. (Larousse)– Dictionnaire encyclopédique illustré pour la maîtrise de la langue française, la culture classique et contemporaine (rééd., avec un titre un peu différent, du Dictionnaire général pour la maîtrise... de 1993), Paris, 8°
Anon. – Grand Larousse universel (nlle édition de l'ouvrage de 1995), 15 vol., Paris, 4°
Anon. – Larousse encyclopédique illustré, 2 vol., Paris, 8°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire noms communs noms propres ; précis de grammaire, Paris, 16°

1997-1999

- Anon. – Larousse encyclopédique universel (édition club), 16 vol., Paris, 8°

1998

- B. Hongre – Dictionnaire portatif du bachelier, de la seconde à l'université (nlle édition de l'ouvrage de 1995), Paris, 16°
Cl. Kannas et M. Garagnoux – Le Petit Fleurus, Paris, 4°
A. Rey (dir.) – Le Robert Micro (nlle édition du Robert micro plus), Paris, 16°
R. Wardley et T. Bringham (avec M. Faubert) – Mon premier dictionnaire, Londres, 4°
Anon. – Dictionnaire Hachette juniors (nlle édition, pour un autre âge), Paris, 16°
Anon. – Petit Larousse (nlle édition augmentée et remaniée), Paris, 8°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire encyclopédique visuel ; 300 tableaux ; les 5 000 mots du savoir, Paris, 4°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire français ; le savoir fondamental en 38 000 mots de la langue (rééd. du Dictionnaire français de 1991), Paris, 16°
Anon. (Larousse) – Petit dictionnaire français (nlle édition augmentée), Paris, 24°

1999

- P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette junior de poche, Paris, 16°
B. Bourdon (dir.) – Dictionnaire Flammarion de la langue française, Paris, 8°
P. Cheminée – Mon premier Larousse. Le dictionnaire des 4-7 ans, Paris, 4°
N. Dupont – Mon mille mots, Paris, 4°
S. et R. Fiori, A. Baudier – Mon premier dictionnaire illustré, Paris, 4°
R. Giraud – Le dictionnaire du Père Castor, Paris, 4°
Cl. Giribone et alii – Dictionnaire en images, Paris, 8°
É Littré – Dictionnaire de la langue française (nlle édition avec supplément de J. Baudeneau, Cl. Bégué, rééd. de l'ouvrage de 1987), 7 vol. dont 1 supp., Versailles, 4°
J.-P. Mével, M. Daumas, C. Eyrolles-Ouvrard (dir.) – Dictionnaire Maxi-débutants (rééd. du Nouveau Larousse des débutants), Paris, 4°
J. Rey-Debove – Dictionnaire français. Référence, apprentissage, Paris, 8°
Anon. – Dictionnaire Mini débutants (rééd., avec un autre titre, du Mini débutants), Paris, 4°
Anon.(Larousse) – Dictionnaire encyclopédique 2000 (rééd. du Dictionnaire encyclopédique illustré de 1997), Paris, 8°
Anon. – Mon premier dictionnaire illustré CP-CE entièrement écrit par des enseignants de l'école primaire, La Merlatière, 4°

2000

- A. Arnaudet, P. Boutenaigre, F. Cordon et al. – Mon grand dictionnaire illustré, CM1-CM2, Paris, 4°
R. Giraud – 1500 mots en images (réédition, sous un autre titre, du « dictionnaire du Père Castor »), Paris, 4°
P. Ripert – Dictionnaire de la langue française ; définitions précises des mots essentiels, Paris, 8°
Anon. (coll. Larousse) – Larousse des débutants (rééd., avec un autre titre, du Mini-débutants), Paris, 4°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire du français au collège (refonte), Paris, 8°
Anon. – Dictionnaire encyclopédique Auzou, Paris, 8°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire en gros caractères (rééd. pour les mal-voyants du Dictionnaire français), 2 vol., Oullins, 4°
Anon. (Larousse) – Minidictionnaire de français, Paris, 24°

2001

- C. de Bellefonds, S. Chantereau, L. Laporte – Le Robert junior poche, Paris, 16°
É Littré – Dictionnaire de la langue française (nlle édition avec supplément de J. Baudeneau, Cl. Bégué, réimp. de l'ouvrage de 1987), 7 vol. dont 1 supp., Versailles, 4°
J. Picoche, J.-C. Rolland – Dictionnaire du français usuel, Paris, 8°
A. Rey, D. Morvan (dir.) – Grand Robert de la langue française (nlle édition), Paris, 6 vol., 4°
Anon. – Dictionnaire encyclopédique Auzou, Paris, 4°
Anon. – Fleurus junior. Dictionnaire encyclopédique, Paris, 16°
Anon. – Nouveau Larousse encyclopédique, 2 vol ? Paris, 4°
Anon. – Mes 1000 premiers mots, Paris, 4°
Anon. – Mon dictionnaire visuel, Champigny-sur-Marne, 4°
Anon. – Dictionnaire Hachette encyclopédique grand format, Paris, 4°

2002

- P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette juniors de poche (nlle édition), Paris, 16°
F. Guerard (dir.) – Dictionnaire encyclopédique Auzou 2003, Paris, 4°
B. Hongre – Dictionnaire portatif du bachelier, de la seconde à l'université ; français, philosophie, sciences humaines, culture générale (nlle édition de l'ouvrage de 1998), Paris, 16°
Anon. (équipe d'enseignants) – Mon premier dictionnaire en images, Paris, f°
Anon. – Larousse des maternelles, Paris, 4°
Anon. – Dictionnaire scolaire Hachette, Paris, 8°
Anon. – Dictionnaire Hachette encyclopédique grand format, Paris, f°
Anon. – Petit Larousse (nlle édition augmentée et remaniée), Paris, 8°
Anon. – Larousse insolite, dictionnaire en images, Paris, f°

2003

- A. Beaujean – Le petit Littré (couv.) ; Dictionnaire de la langue française (page de titre), abrégé du « dictionnaire » de Littré, Paris, 8°
P. Cheminée (dir.) – Mon premier dictionnaire avec Martine, Bruxelles et Paris, 8°
S. et R. Fiori, A. Baudier – Mon dictionnaire pour la grande école (rééd., avec un autre titre, de Mon premier dictionnaire illustré de 1999), Paris, 4°
F. Guerard (dir.) – Dictionnaire encyclopédique Auzou 2004, Paris, 4°
Cl. Kannas – Le Bescherelle pratique de la langue française, Paris, 4°
C. Labro (dir.) – Minidictionnaire Hachette, Paris, 32°
C. Labro (dir.) – Dictionnaire Hachette minitop, Paris, 32°
Anon. – Larousse junior, 7-11 ans, CE-CM, Paris, 8°
Anon. – Larousse du collège ; le dictionnaire des 11-15 ans, Paris, 8°
Anon. – Larousse pratique ; dictionnaire du français au quotidien, Paris, 8°

2004

- F. Guerard (dir.) – Dictionnaire encyclopédique Auzou 2005, Paris, 4°
Cl. Kannas – Mon premier Bescherelle illustré, Paris, 4°
É Littré – Dictionnaire de la langue française ou (titre de couverture) Le grand Littré, (nlle édition avec supplément de J. Baudeneau, Cl. Bégué, rééd.. de l'ouvrage de 2001), 7 vol. dont 1 supp., Versailles, 4°
J. Rey-Debove (dir.) – Robert Brio (nlle édition enrichie, sous un autre titre, du Robert méthodique), Paris, 16°
Fl. Rousseau – Mnémothèque primo ; dictionnaire de vocabulaire et d'orthographe, Bonneuil-Matours, 4°
C. Suetens – Corentin : premier grand dictionnaire, Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 16°
Une équipe d'enseignants. – Le grand dictionnaire de français (rééd., avec un autre titre, de Mon grand dictionnaire illustré), Paris, 4°
Anon. – Nouveau Littré (édition augmentée), Paris, 4°
Anon. ou Cl. Kannas – Larousse super-major (rééd., avec un autre titre, du Dictionnaire super-major), Paris, 8°
Anon. – Petit Larousse illustré (édition du centenaire), Paris, 8°

2005

P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette juniors de poche (nlle édition), Paris, 16°

B. Couté – Mon premier dictionnaire Gallimard Jeunesse, Paris, 8°

A. Falco (dir.) – Dictionnaire de la langue française, Paris, 16°

R. Giraud – Le dico des petits du Père Castor (refonte du 1500 mots en images), Paris, 4°

É. Littré et A. Beaujean – Le nouveau petit Littré ; texte revu, augmenté et complété sous la direction de J. Pruvost. et Cl. Blum, Paris, 8°

J. Micquey (dir.) – Dictionnaire de français Auzou, Paris, 16°

Anon. – Nouveau Petit Littré (édition retirée de la vente), Paris, 8°

Anon. – Larousse junior ; 7-11 ans, CE-CM, poche, Paris, 16°

Anon. – Larousse ; dictionnaire de français compact : maîtriser la langue française pour mieux s'exprimer, Paris, 16°

Anon. – Le grand Larousse illustré, version multimédia, 3 vol., Paris, 4° (avec CD + compléments)

Anon. – Le grand vocabulaire français ; réimpression en fac simile de la seconde édition de Paris (Panckoucke 1767-1774), par une société de gens de lettres (J.-N Guyot, S.R.N. Chamfort, F.C. Duchemin de la Chesnaye), Genève, 30 vol., 4°

Anon. – Le premier dictionnaire des tout-petits, Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 8°

Anon. – Le premier dictionnaire de bébé, Saint-Étienne-de-Monluc, 16°

Anon. – Mon tout premier grand dico sur papier lavable, Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 8°

2006

F. Guerard (dir.) – Dictionnaire encyclopédique Auzou, Paris, 8°

Cl. Kannas – Le Bescherelle pratique : maîtriser le français au quotidien, Paris, 4°

Ch. Lambrechts (dir.) – Nouveau dictionnaire de français, Paris, 8°

J. Micquey (dir.) – Dictionnaire Auzou junior, Paris, 8°

A. Rey (dir.) – Le micro Robert, Paris, 16°

A. Rey (dir.) – Le micro Robert poche, Paris, 16°

S. Tyberg – Mon premier grand dictionnaire, Aartselaar (Belgique) et Roubaix ; 8°

Anon. (une équipe d'enseignants) – Dictionnaire de français, Saint-Cloud, 16°

Anon. – Larousse des maternelles (nlle édition revue et corrigée), Paris, 4°

Anon. – Mon petit dico en vacances, Paris, 8°

Anon. – Mon petit dico à la maison, Paris, 8°

Anon. – Mon petit dico à l'école, Paris, 8°

Anon. – Le dictionnaire des petits amis, de l'image au mot, Paris, 4°

Anon. – Larousse du collège (nlle édition), Paris, 8°

2007

- M. Coueslan (dir.) – Mon premier dictionnaire Nathan, Paris, 4°
M. Doinet – Mon dico de l'école et de la maison, Paris, 8° (avec un CD)
Cl. Kannas – Mon premier Bescherelle illustré (nlle édition), Paris, 4°
C. Labro (dir.) – Dictionnaire Hachette 2008, Paris, 8°
C Labro (dir.) – Dictionnaire Hachette 2008 poche, Paris, 16°
C Labro (dir.) – Dictionnaire Hachette 2008 poche top, Paris, 16°
R.-R. Rousseau – Le mnémothèque ; dictionnaire de vocabulaire, Fontenay-sous-Bois, 4°
C. Strang (dir.) – Dictionnaire Hachette junior de poche, Paris, 16°
Anon. – Petit Larousse illustré 2008 (édition augmentée), Paris, 8°
Anon. – Petit Larousse illustré 2008 (version poche), Paris, 16°
Anon. – Petit Larousse illustré 2008 (version maxi-poche), Paris, 16°
Anon. – Petit Larousse illustré 2008 (version maxi-poche plus), Paris, 8°
Anon. – Dictionnaire Hachette 2008 mini, Paris, 32°
Anon. – Dictionnaire Hachette 2008 mini top, Paris, 24°
Anon. – Premier dico, Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 16°

2007-2008

- É. Littré – Le Littré ; le dictionnaire de référence de la langue française (nlle édition sous la direction de Cl. Blum), 20 vol., Paris, 8°

2008

- C. Clark – Mes 1000 premiers mots en images, Paris, f°
J. Dubois (dir.) – Le Lexis, dictionnaire érudit de la langue française (nlle édition), Paris, 8°
J. Florent (dir.) – Le Larousse des noms communs, Paris, 16°
F. Guerard (dir.) – Dictionnaire encyclopédique Auzou (nlle édition), Paris, 8°
D. Morvan (dir.) – Le Robert de poche 2009, langue et noms propres (nlle édition), Paris, 16°
A. Rey et J. Rey-Debove – Le nouveau petit Robert de la langue française (nlle édition), Paris, 8°
C. Strang (dir.) – Dictionnaire Hachette collège (10-15 ans), Paris, 8°
J. Zaglia (dir.) – Dictionnaire Auzou débutant, Paris, 8°
Anon. – Dictionnaire de la langue française mini, Paris, 32°
Anon. – Dictionnaire Hachette encyclopédique de poche, Paris, 16°
Anon. – Dictionnaire Hachette France, Paris, 8°
Anon. – Dictionnaire Larousse compact plus, Paris, 16°
Anon. – Larousse de poche 2009 (nlle édition), Paris, 16°
Anon. – Larousse maxi poche plus, Paris, 16°
Anon. – Le Larousse des noms communs, Paris, 16°
Anon. – Le Robert de poche 2009, langue et noms propres (nlle édition), Paris, 16°
Anon. – Micro-dictionnaire de français, Paris, 36°
Anon. (Larousse), – Minidictionnaire, 38000 mots (nlle édition), Paris, 32°
Anon. – Petit Larousse illustré 2009, Paris, 8°
Anon. – Petit Larousse illustré mixte (avec CD), Paris, 8°

2009

- B. Couté – Mon premier dictionnaire Gallimard Jeunesse (nlle édition), Paris, 8°
J. Dubois, F. Dubois-Charlier et A. Guillet (dir.) – Dictionnaire de la langue française Hachette mini, Paris, 32°
S. Gorton et A. Crawford – Mon abc, Champigny-sur-Marne, 8°
F. Guerard (dir.) – Dictionnaire encyclopédique Auzou (nlle édition revue et augmentée), Paris, 8°
L. Karoubi et F. Haboury (dir.) – Petit Larousse 2010, Paris, 8°
J. Zaglia (dir.) – Dictionnaire de français Auzou (nlle édition), Paris, 16°
Anon. – Dictionnaire Hachette : noms communs et noms propres classés ensemble, Paris, 8°
Anon. – Dictionnaire Hachette encyclopédique de poche, Paris, 16°
Anon. – Petit Larousse illustré 2010, Paris, 8°
Anon. – Petit Larousse illustré 2010 (avec CD), Paris, 8°
Anon. – Dictionnaire Larousse de poche 2010, Paris, 16°
Anon. – L'alphabet, le premier dictionnaire de bébé (réédition, avec un autre titre, du Premier dictionnaire de bébé de 2005), Olen, 4°
Anon. – Dictionnaire de la langue française : plus de 40 000 sens, emplois et locutions, le savoir par les mots, Paris, 32°
Anon. (équipe éditoriale du Robert) – Dixel, Paris, 8°

Annexe 5 Ordonnance de 1816

Ordonnance du Roi portant qu'il sera formé dans chaque canton un Comité gratuit et de charité pour surveiller et encourager l'Instruction primaire.

Au château des Tuileries, le 29 Février 1816

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre ;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur ;

Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de l'instruction du peuple des villes et des campagnes dans notre royaume, nous avons reconnu qu'il manque, dans les unes et dans les autres, un très-grand nombre d'écoles ; que les écoles existantes sont susceptibles d'importantes améliorations. Persuadés qu'un des plus grands avantages que nous puissions procurer à nos sujets, est une instruction convenable à leurs conditions respectives ; que cette instruction, surtout lorsqu'elle est fondée sur les véritables principes de la religion et de la morale, est non-seulement une des sources les plus fécondes de la prospérité publique, mais qu'elle contribue au bon ordre de la société, prépare l'obéissance aux lois, et l'accomplissement de tous les genres de devoirs ; voulant d'ailleurs seconder, autant qu'il est en notre pouvoir, le zèle que montrent des personnes bienfaisantes pour une aussi utile entreprise, et régulariser, par une surveillance convenable, les efforts qui seraient tentés pour atteindre un but si désirable, nous nous sommes fait représenter les réglemens anciens, et nous avons vu qu'ils se bornaient à annoncer des dispositions subséquentes qui, jusqu'à ce jour, n'ont point été mises en vigueur.

Vu le mémoire de notre commission d'instruction publique, et sa délibération en date du 7 novembre dernier ;

Notre Conseil d'état entendu,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il sera formé dans chaque canton, par les soins de nos préfets, un comité gratuit et de charité pour surveiller et encourager l'instruction primaire.

2. Seront membres nécessaires de ce comité, le curé cantonal, le juge de paix, le principal du collège, s'il y en a un dans le canton.

3. Les autres membres, au nombre de trois ou quatre au plus, seront choisis par le recteur de l'académie, d'après les indications du sous-préfet et des inspecteurs d'académie. Leur nomination sera approuvée par le préfet.

4. Les membres du comité prendront rang entre eux d'après l'ordre d'ancienneté de nomination ; ceux qui seraient nommés le même jour, prendront rang d'après leur âge.

5. Le sous-préfet et le procureur du Roi seront membres de tous les comités cantonnaires de leur arrondissement, et y prendront les premières places toutes les fois qu'ils voudront y assister. Dans les villes composées de plusieurs cantons, les comités cantonnaires, sur la demande du recteur, pourront se réunir pour concerter ensemble des mesures uniformes.

6. Dans les cantons où l'un des deux cultes protestans est professé, il sera formé un comité semblable pour veiller à l'éducation des enfans de ces communions. Les autorités civiles exerceront sur ces comités la même autorité et la même surveillance que sur les comités formés pour l'éducation des enfans catholiques.

7. Le comité cantonal veillera au maintien de l'ordre, des mœurs et de l'enseignement religieux, à l'observation des réglemens et à la réforme des abus dans toutes les écoles du canton. Il sollicitera, près du préfet et de toute autre autorité compétente, les mesures convenables, soit pour l'entretien des écoles, soit pour l'ordre et la discipline.

Il est spécialement chargé d'employer tous ses soins pour faire établir des écoles dans les lieux où il n'y en a point.

8. Chaque école aura, pour surveillans spéciaux, le curé ou desservant de la paroisse et le maire de la commune où elle est située.

Le comité cantonal pourra adjoindre au curé et au maire, comme surveillant spécial, l'un des notables de la commune, choisi de préférence parmi les bienfaiteurs de l'école.

Dans les communes où les enfans de différentes religions ont des écoles séparées, le pasteur protestant sera surveillant spécial des écoles de son culte.

9. Les surveillans spéciaux visiteront, au moins une fois par mois, l'école primaire qui sera sous leur inspection, feront faire les exercices sous leurs yeux, et en rendront compte au comité cantonal.

10. Tous particulier qui désirera se vouer aux fonctions d'instituteur primaire, devra présenter au recteur de son académie un certificat de bonne conduite des curés et maires de la commune ou des communes où il aura habité depuis trois ans au moins ; il sera ensuite examiné par un inspecteur d'académie, ou par tel autre fonctionnaire de l'instruction publique que le recteur délèguera, et recevra, s'il en est trouvé digne, un brevet de capacité du recteur.

11. Les brevets de capacité seront de trois degrés.

Le troisième degré, ou le degré inférieur, sera accordé à ceux qui savent suffisamment lire, écrire et chiffrer pour en donner des leçons ;

Le deuxième degré, à ceux qui possèdent bien l'orthographe, la calligraphie et le calcul, et qui sont en état de donner un enseignement simultané analogue à celui des frères des écoles chrétiennes ;

Le premier degré ou supérieur, à ceux qui possèdent, par principes, la grammaire française et l'arithmétique, et sont en état de donner des notions de géographie, d'arpentage et des autres connaissances utiles dans l'enseignement primaire.

12. Chaque recteur fixera, pour son académie, une époque passé laquelle il ne sera plus délivré de brevets du premier degré qu'à ceux qui, outre l'instruction requise, posséderont les meilleures méthodes d'enseignement primaire.

13. Pour avoir le droit d'exercer, il faut, outre le brevet général de capacité, une autorisation spéciale du recteur pour un lieu déterminé. Cette autorisation spéciale devra être agréée par le préfet.

14. Toute commune sera tenue de pourvoir à ce que les enfans qui l'habitent reçoivent l'instruction primaire, et à ce que les enfans indigens la reçoivent gratuitement.

15. Deux ou plusieurs communes voisines pourront, quand les localités le permettront, et avec l'autorisation du comité cantonal, se réunir pour entretenir une école en commun. Les communes pourront aussi traiter avec les instituteurs volontaires établis dans leur enceinte, pour que les enfans indigens suivent gratuitement l'école.

16. Les communes pourront traiter également avec les maîtres d'école pour fixer le montant des rétributions qui leur seront payées par les parens qui demanderont que leurs enfans soient admis à l'école.

Dans ce cas, le conseil municipal fixera le montant de la rétribution à payer par les parens, et arrêtera le tableau des indigens dispensés de payer.

17. Le maire fera dresser dans chaque commune, et arrêtera le tableau des enfans qui, ne recevant point ou n'ayant point reçu à domicile l'instruction primaire, devront être appelés aux écoles publiques d'après la demande de leurs parens.

18. Toute personne ou association qui aurait fondé une école, ou qui l'entretiendrait par charité, pourra présenter l'instituteur : pourvu qu'il soit muni d'un certificat de capacité, et que le comité cantonal n'ait rien à objecter sur sa conduite, il recevra l'autorisation du recteur.

Celui qui aura fondé une école, soit par donation, soit par testament, pourra réserver à ses héritiers ou successeurs, dans l'ordre qu'il désignera, le droit de présenter l'instituteur.

19. Les personnes ou associations et les bureaux de charité qui auraient fondé et entretiendraient des écoles gratuites, pourront aussi se réserver, ou à leurs successeurs, l'administration économique de ces écoles, et donneront leur avis au comité de surveillance sur ce qui concerne leur régime intérieur.

20. Les maîtres des écoles fondées ou entretenues par les communes seront présentés par le maire et par le curé ou desservant, à charge par eux de choisir un individu muni d'un certificat de capacité, et dont la conduite soit sans reproche.

21. Si le maire et le curé ou desservant ne s'accordent pas sur le choix, le comité cantonal examinera les sujets présentés par chacun d'eux, et donnera son avis au recteur sur celui qui mérite la préférence.

22. Les communes et les fondateurs particuliers pourront donner les places d'instituteurs au concours, et établir la nécessité de ce mode, ainsi que les formalités à y observer.

En ce cas, les concurrens devront d'abord justifier de leurs certificats de capacité et de bonne conduite, et celui qui, par le résultat du concours, aura été jugé le plus digne, sera présenté.

23. Toute présentation d'instituteur sera adressée au comité cantonal, qui la transmettra, avec son avis, au recteur de l'académie, lequel donnera l'autorisation nécessaire.

24. Lorsqu'un individu muni de brevet de capacité desirera s'établir librement dans une commune à l'effet d'y tenir école, il s'adressera au comité cantonal, et lui présentera, outre son brevet de capacité, des certificats qui attestent sa bonne conduite depuis qu'il l'a obtenu.

Le comité examinera si cette commune n'est point déjà suffisamment pourvue d'instituteurs, et donnera son avis au recteur, comme dans le cas de l'article précédent.

25. Sur le rapport motivé des surveillans spéciaux et l'avis du comité cantonal, le recteur peut révoquer l'autorisation donnée, pour un lieu déterminé, à un instituteur.

26. Le comité cantonal peut aussi provoquer d'office cette révocation de la part du recteur.

27. S'il y a urgence, et dans le cas de scandale, le comité cantonal a le droit de suspension.

28. Le recteur peut même retirer le brevet de capacité à un instituteur.

29. Le recteur et les inspecteurs d'académie, dans leur tournée, donneront la plus grande attention à l'instruction primaire ; ils réuniront les comités cantonaux, et se feront rendre compte des progrès de cette instruction. Ils visiteront les écoles autant qu'il leur sera possible.

30. La commission de l'instruction publique veillera avec soin à ce que, dans toutes les écoles, l'instruction primaire soit fondée sur la religion, le respect pour les lois, et l'amour dû au souverain. Elle fera les réglemens généraux sur l'instruction primaire, et indiquera les méthodes à suivre dans cette instruction, et les ouvrages dont les maîtres devront faire usage.

31. Les personnes ou les associations qui entretiendront à leurs frais des écoles, ne pourront y établir des méthodes et des réglemens particuliers.

32. Les garçons et les filles ne pourront jamais être réunis pour recevoir l'enseignement.

33. Au mois de juillet de chaque année, le recteur enverra à la commission d'instruction publique le tableau général des communes et des instituteurs primaires

de son académie, avec des notes suffisantes pour que l'on puisse apprécier l'état de cette partie de l'instruction.

34. Les élèves et les maîtres des écoles primaires sont exempts de tous droits et contributions envers l'administration de l'instruction publique.

35. Il sera fait annuellement, par notre trésor royal, un fond de cinquante mille francs pour être employé par la commission d'instruction publique, soit à faire composer ou à imprimer des ouvrages propres à l'instruction populaire, soit à établir temporairement des écoles-modèles dans les pays où les bonnes méthodes n'ont point encore pénétré, soit à récompenser les maîtres qui se sont le plus distingués par l'emploi de ces méthodes.

36. Toute association religieuse ou charitable, telle que celle des écoles chrétiennes, pourra être admise à fournir, à des conditions convenues, des maîtres aux communes qui en demanderont, pourvu que cette association soit autorisée par nous, et que ses réglemens et les méthodes qu'elle emploie aient été approuvés par notre commission de l'instruction publique.

37. Ces associations, et spécialement les noviciats, pourront être soutenus, au besoin, soit par les départemens où il serait jugé nécessaire d'en établir, soit sur les fonds de l'instruction publique.

38. Les écoles pourvues de maîtres par ces sortes d'associations resteront soumises, comme les autres, à la surveillance des autorités établies par la présente ordonnance.

39. Dans les grandes communes, on favorisera, autant qu'il sera possible, les réunions de plusieurs classes sous un seul maître et plusieurs adjoints, afin de former un certain nombre de jeunes gens dans l'art d'enseigner.

40. Les archevêques et évêques, dans le cours de leurs tournées, pourront prendre connaissance de l'état de l'enseignement religieux dans les écoles du culte catholique. S'ils assistent au comité central, ils y prendront la première place. Les consistoires et les pasteurs exerceront la même surveillance sur les écoles des cultes protestans.

41. Les préfets, sous-préfets et maires conserveront, dans tous les cas, l'autorité et la surveillance administrative qui leur sont attribuées sur les écoles primaires par les lois et réglemens en vigueur.

42. Notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur est chargé l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des lois.

Donné en notre château des Tuileries, le 29 février de l'an de grâce 1816, et de notre règne la vingt-unième.

Signé LOUIS.

Par le Roi :

Le Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur
Signé VAUBLANC.

Annexe 6

Loi Guizot

TEXTE DÉFINITIF DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE, PROMULGUÉE PAR LE ROI LE 28 JUIN 1833.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,

A tous présents et à venir, SALUT.

Nous avons proposé, les Chambres ont adopté, NOUS AVONS ORDONNÉ et ORDONNONS ce qui suit:

TITRE PREMIER.

De l'instruction primaire et de son objet.

Article premier.

L'instruction primaire est élémentaire ou supérieure.

L'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures.

L'instruction primaire supérieure comprend nécessairement, en outre, les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, spécialement le dessin linéaire et l'arpentage, des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie, le chant, les éléments de l'histoire et de la géographie, et surtout de l'histoire et de la géographie de la France.

Selon les besoins et les ressources des localités, l'instruction primaire pourra recevoir les développements qui seront jugés convenables.

Article 2.

Le vœu des pères de famille sera toujours consulté et suivi en ce qui concerne la participation de leurs enfants à l'instruction religieuse.

Article 3.

L'instruction primaire est privée ou publique.

TITRE II.

Des écoles primaires privées.

Article 4.

Tout individu âgé de dix-huit ans accomplis pourra exercer la profession d'instituteur primaire et diriger tout établissement quelconque d'instruction primaire, sans autres conditions que de présenter préalablement au maire de la commune où il voudra tenir école:

1° Un brevet de capacité obtenu, après examen, selon le degré de l'école qu'il veut établir;

2° Un certificat constatant que l'impétrant est digne, par sa moralité, de se livrer à l'enseignement. Ce certificat sera délivré, sur l'attestation de trois conseillers municipaux, par le maire de la commune ou de chacune des communes où il aura résidé depuis trois ans.

Article 5.

Sont incapables de tenir école:

1° Les condamnés à des peines afflictives ou infamantes;

2° Les condamnés pour vol, escroquerie, banqueroute, abus de confiance ou attentat aux mœurs, et les individus qui auront été privés par jugement de tout ou partie des droits de famille mentionnés aux paragraphes 5 et 6 de l'article 42 du code pénal;

3° Les individus interdits en exécution de l'article 7 de la présente loi.

Article 6.

Quiconque aura ouvert une école primaire en contravention à l'article 5, ou sans avoir satisfait aux conditions prescrites par l'article 4 de la présente loi, sera poursuivi devant le tribunal correctionnel du lieu du délit, et condamné à une amende de cinquante à deux cents francs; l'école sera fermée.

En cas de récidive, le délinquant sera condamné à un emprisonnement de quinze à trente jours et à une amende de cent à quatre cents francs.

Article 7.

Tout instituteur privé, sur la demande du comité mentionné dans l'article 19 de la présente loi, ou sur la poursuite d'office du ministère public, pourra être traduit, pour cause d'inconduite ou d'immoralité, devant le tribunal civil de l'arrondissement, et être interdit de l'exercice de sa profession, à temps ou à toujours.

Le tribunal entendra les parties, et statuera sommairement en chambre du conseil. Il en sera de même sur l'appel, qui devra être interjeté dans le délai de dix jours à compter du jour de la notification du jugement, et qui en aucun cas ne sera suspensif.

Le tout sans préjudice des poursuites qui pourraient avoir lieu pour crimes, délits ou contraventions prévus par les lois.

TITRE III.

Des écoles primaires publiques.

Article 8.

Les écoles primaires publiques sont celles qu'entretiennent, en tout ou en partie, les communes, les départements ou l'État.

Article 9.

Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire.

Dans le cas où les circonstances locales le permettraient, le ministre de l'instruction publique pourra, après avoir entendu le conseil municipal, autoriser, à titre d'écoles communales, des écoles plus particulièrement affectées à l'un des cultes reconnus par l'État.

Article 10.

Les communes chefs-lieux de département, et celles dont la population excède six mille âmes, devront avoir en outre une école primaire supérieure.

Article 11.

Tout département sera tenu d'entretenir une école normale primaire, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs départements voisins.

Les conseils généraux délibéreront sur les moyens d'assurer l'entretien des écoles normales primaires. Ils délibéreront également sur la réunion de plusieurs départements pour l'entretien d'une seule école normale. Cette réunion devra être autorisée par ordonnance royale.

Article 12.

Il sera fourni à tout instituteur communal:

1° Un local convenablement disposé, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves;

2° Un traitement fixe, qui ne pourra être moindre de deux cents francs pour une école primaire élémentaire, et de quatre cents francs pour une école primaire supérieure.

Article 13.

A défaut de fondations, donations ou legs, qui assurent un local et un traitement, conformément à l'article précédent, le conseil municipal délibérera sur les moyens d'y pourvoir.

En cas d'insuffisance des revenus ordinaires pour l'établissement des écoles primaires communales élémentaires et supérieures, il y sera pourvu au moyen d'une imposition spéciale, votée par le conseil municipal, ou, à défaut du vote de ce conseil, établie par ordonnance royale. Cette imposition, qui devra être autorisée

chaque année par la loi de finances, ne pourra excéder trois centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière.

Lorsque des communes n'auront pu, soit isolément, soit par la réunion de plusieurs d'entre elles, procurer un local et assurer le traitement au moyen de cette contribution de trois centimes, il sera pourvu aux dépenses reconnues nécessaires à l'instruction primaire, et, en cas d'insuffisance des fonds départementaux, par une contribution spéciale, votée par le conseil général du département, ou, à défaut du vote de ce conseil, établie par ordonnance royale. Cette imposition, qui devra être autorisée chaque année par la loi de finances, ne pourra excéder deux centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière.

Si les centimes ainsi imposés aux communes et aux départements ne suffisent pas aux besoins de l'instruction primaire, le ministre de l'instruction publique y pourvoira au moyen d'une subvention prélevée sur le crédit qui sera porté annuellement pour l'instruction primaire au budget de l'État.

Chaque année, il sera annexé, à la proposition du budget, un rapport détaillé sur l'emploi des fonds alloués pour l'année précédente.

Article 14.

En sus du traitement fixe, l'instituteur communal recevra une rétribution mensuelle dont le taux sera réglé par le conseil municipal, et qui sera perçue dans la même forme et selon les mêmes règles que les contributions publiques directes. Le rôle en sera recouvrable, mois par mois, sur un état des élèves certifié par l'instituteur, visé par le maire, et rendu exécutoire par le sous-préfet.

Le recouvrement de la contribution ne donnera lieu qu'au remboursement des frais par la commune, sans aucune remise au profit des agents de la perception.

Seront admis gratuitement dans l'école communale élémentaire, ceux des élèves de la commune ou des communes réunies, que les conseils municipaux auront désignés comme ne pouvant payer aucune rétribution.

Dans les écoles primaires supérieures, un nombre de places gratuites, déterminé par le conseil municipal, pourra être réservé pour les enfants qui, après concours, auront été désignés par le comité d'instruction primaire, dans les familles qui seront hors d'état de payer la rétribution.

Article 15.

Il sera établi dans chaque département une caisse d'épargne et de prévoyance en faveur des instituteurs primaires communaux.

Les statuts de ces caisses d'épargne seront déterminés par des ordonnances royales.

Cette caisse sera formée par une retenue annuelle d'un vingtième sur le traitement fixe de chaque instituteur communal. Le montant de la retenue sera placé au compte ouvert au Trésor royal pour les caisses d'épargne et de prévoyance; les intérêts de ces fonds seront capitalisés tous les six mois. Le produit total de la retenue exercée sur chaque instituteur lui sera rendu à l'époque où il se retirera, et, en cas de décès dans l'exercice de ses fonctions, à sa veuve ou à ses héritiers.

Dans aucun cas, il ne pourra être ajoutée aucune subvention, sur les fonds de l'État, à cette caisse d'épargne et de prévoyance; mais elle pourra, dans les formes et selon les règles prescrites pour les établissements d'utilité publique, recevoir des

dons et legs dont l'emploi, à défaut de dispositions des donateurs ou des testateurs, sera réglé par le conseil général.

Article 16.

Nul ne pourra être nommé instituteur communal, s'il ne remplit les conditions de capacité et de moralité prescrites par l'article 4 de la présente loi, ou s'il se trouve dans un des cas prévus par l'article 5.

TITRE IV.

Des autorités préposées à l'instruction primaire.

Article 17.

Il y aura près de chaque école communale un comité local de surveillance composé du maire ou adjoint, président, du curé ou pasteur, et d'un ou plusieurs habitants notables désignés par le comité d'arrondissement.

Dans les communes dont la population est répartie entre différents cultes reconnus par l'État, le curé ou le plus ancien des curés, et un des ministres de chacun des autres cultes, désigné par son consistoire, feront partie du comité communal de surveillance.

Plusieurs écoles de la même commune pourront être réunies sous la surveillance du même comité.

Lorsqu'en vertu de l'article 9 plusieurs communes se sont réunies pour entretenir une école, le comité d'arrondissement désignera, dans chaque commune, un ou plusieurs habitants notables pour faire partie du comité. Le maire de chacune des communes fera en outre partie du comité.

Sur le rapport du comité d'arrondissement, le ministre de l'instruction publique pourra dissoudre un comité local de surveillance et le remplacer par un comité spécial, dans lequel personne ne sera compris de droit.

Article 18.

Il sera formé dans chaque arrondissement de sous-préfecture un comité spécialement chargé de surveiller et d'encourager l'instruction primaire.

Le ministre de l'instruction publique pourra, suivant la population et les besoins des localités, établir dans le même arrondissement plusieurs comités, dont il déterminera la circonscription par cantons isolés ou agglomérés.

Article 19.

Sont membres des comités d'arrondissement:

Le maire du chef-lieu ou le plus ancien des maires du chef-lieu de la circonscription;

Le juge de paix ou le plus ancien des juges de paix de la circonscription;

Le curé ou le plus ancien des curés de la circonscription;

Un ministre de chacun des autres cultes reconnus par la loi, qui exercera dans la circonscription, et qui aura été désigné comme il est dit au second paragraphe de l'article 17;

Un proviseur, principal de collège, professeur, régent, chef d'institution, ou maître de pension, désigné par le ministre de l'instruction publique, lorsqu'il existera des collèges, institutions ou pensions dans la circonscription du comité;

Un instituteur primaire résidant dans la circonscription du comité, et désigné par le ministre de l'instruction publique;

Trois membres du conseil d'arrondissement ou habitants notables désignés par ledit conseil;

Les membres du conseil général du département qui auront leur domicile réel dans la circonscription du comité.

Le préfet préside, de droit, tous les comités du département, et le sous-préfet tous ceux de l'arrondissement; le procureur du roi est membre de droit de tous les comités de l'arrondissement.

Le comité choisit tous les ans son vice-président et son secrétaire; il peut prendre celui-ci hors de son sein. Le secrétaire, lorsqu'il est choisi hors du comité, en devient membre par sa nomination.

Article 20.

Les comités s'assembleront au moins une fois par mois. Ils pourront être convoqués extraordinairement sur la demande d'un délégué du ministre; ce délégué assistera à la délibération.

Les comités ne pourront délibérer s'il n'y a au moins cinq membres présents pour les comités d'arrondissement, et trois pour les comités communaux; en cas de partage, le président aura voix prépondérante.

Les fonctions des notables qui font partie des comités dureront trois ans; ils seront indéfiniment rééligibles.

Article 21.

Le comité communal a inspection sur les écoles publiques ou privées de la commune. Il veille à la salubrité des écoles et au maintien de la discipline, sans préjudice des attributions du maire en matière de police municipale.

Il s'assure qu'il a été pourvu à l'enseignement gratuit des enfants pauvres.

Il arrête un état des enfants qui ne reçoivent l'instruction primaire ni à domicile, ni dans les écoles publiques ou privées.

Il fait connaître au comité d'arrondissement les divers besoins de la commune sous le rapport de l'instruction primaire.

En cas d'urgence, et sur la plainte du comité communal, le maire peut ordonner provisoirement que l'instituteur sera suspendu de ses fonctions, à la charge de rendre compte dans les vingt-quatre heures au comité d'arrondissement de cette suspension et des motifs qui l'ont déterminée.

Le conseil municipal présente au comité d'arrondissement les candidats pour les écoles publiques, après avoir préalablement pris l'avis du comité communal.

Article 22.

Le comité d'arrondissement inspecte, et, au besoin, fait inspecter par des délégués pris parmi ses membres ou hors de son sein, toutes les écoles primaires de son ressort. Lorsque les délégués ont été choisis par lui hors de son sein, ils ont droit d'assister à ses séances avec voix délibérative.

Lorsqu'il le juge nécessaire, il réunit plusieurs écoles de la même commune sous la surveillance du même comité, ainsi qu'il a été prescrit à l'article 17.

Il envoie chaque année au préfet et au ministre de l'instruction publique l'état de situation de toutes les écoles primaires de son ressort.

Il donne avis sur les secours et les encouragements à accorder à l'instruction primaire.

Il provoque les réformes et les améliorations nécessaires.

Il nomme les instituteurs communaux sur la présentation du conseil municipal, procède à leur installation, et reçoit leur serment.

Les instituteurs communaux doivent être institués par le ministre de l'instruction publique.

Article 23.

En cas de négligence habituelle, ou de faute grave de l'instituteur communal, le comité d'arrondissement, ou d'office, ou sur la plainte adressée par le comité communal, mande l'instituteur inculpé; après l'avoir entendu ou dûment appelé, il le réprimande ou le suspend pour un mois avec ou sans privation de traitement, ou même le révoque de ses fonctions. L'instituteur frappé d'une révocation pourra se pourvoir devant le ministre de l'instruction publique, en Conseil royal. Ce pourvoi devra être formé dans le délai d'un mois, à partir de la notification de la décision du comité, de laquelle notification il sera dressé procès-verbal par le maire de la commune. Toutefois, la décision du comité est exécutoire par provision.

Pendant la suspension de l'instituteur, son traitement, s'il en est privé, sera laissé à la disposition du conseil municipal, pour être alloué, s'il y a lieu, à un instituteur remplaçant.

Article 24.

Les dispositions de l'article 7 de la présente loi, relatives aux instituteurs privés, sont applicables aux instituteurs communaux.

Article 25.

Il y aura dans chaque département une ou plusieurs commissions d'instruction primaire, chargées d'examiner tous les aspirants aux brevets de capacité, soit pour l'instruction primaire élémentaire, soit pour l'instruction primaire supérieure, et qui délivreront lesdits brevets sous l'autorité du ministre. Ces commissions seront également chargées de faire les examens d'entrée et de sortie des élèves de l'école normale primaire.

Les membres de ces commissions seront nommés par le ministre de l'instruction publique.

La présente loi, discutée, délibérée et adoptée par la Chambre des pairs et celle des députés, et sanctionnée par nous aujourd'hui, sera exécutée comme loi de l'État.

DONNONS EN MANDEMENT à nos cours et tribunaux, préfets, corps administratifs et tous autres, que les présentes ils gardent et maintiennent, fassent garder, observer et maintenir, et, pour les rendre plus notoires à tous, ils les fassent publier et enregistrer partout où besoin sera; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre sceau.

Fait à Paris le vingt-huitième jour du mois de juin 1833.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le Roi :

Vu et scellé du grand sceau,

*Le Garde des sceaux de France,
Secrétaire d'état
au département de la justice*

*Le Ministre
Secrétaire d'état au département de
l'instruction publique*

BARTHE

GUIZOT

Annexe 7

Extraits du rapport Lorain

Présentation

En 1833, « M. Guizot [...] conçut la pensée de faire exécuter une battue générale dans les écoles, par toute la France, et bientôt, en effet, près de cinq-cents inspecteurs partirent ensemble, au signal donné, gravirent les montagnes, descendirent dans les vallées, traversèrent les fleuves et les forêts, et portèrent dans les hameaux les plus lointains, les plus isolés, les plus sauvages, la preuve vivante que le gouvernement ne voulait plus rester étranger désormais à l'éducation du plus humble citoyen ». (Paul Lorain, *Tableau de l'instruction primaire*, p. II-III).

Ces rapports d'inspection font, dans le *Tableau...*, l'objet de quatre cent quatorze notes, dont le critère de choix et le mode de classement ne sont pas explicités. Chaque note regroupe un nombre variable de remarques, toujours identifiées par le nom du département, puis, généralement, par celui de l'arrondissement, souvent, ensuite, par celui du canton et enfin, rarement, par celui de la commune concernée.

Pour faciliter la consultation de ces informations, nous en avons fait une sélection assez large, que nous avons divisée en sept chapitres thématiques.

Sommaire

<u>La géographie, les conditions économiques, les langues</u>	78
Absence de voies de communication praticables en hiver	78
L'internat comme palliatif à l'isolement	78
Les langues locales et les accents	79
A — « Patois » et monolinguisme local	79
a. Solutions proposées	80
B — Bilinguisme institutionnel	80
b. Solutions proposées	81
c. Les accents	81
<u>Les institutions</u>	82
La religion à l'école	82
Les communes sans ressources	83
Les groupements de communes	84
Comment détourner la loi sans gros risques	85
Comment faire instruire les enfants sans payer : les écoles libres	86
<u>Les lieux d'enseignement et leurs contraintes</u>	87
Le local ; problèmes sanitaires induits ; hygiène	87
Absence de mobilier et / ou de matériel ; inadaptation de l'existant	89
Surpopulation	89
<u>Les maîtres</u>	90
Les conditions matérielles : absence de logement de fonction	90
Les maîtres qui n'en sont pas (nomades et ambulants)	90
La misère	91
Le paiement en nature	92
L'enseignement à domicile, l'instituteur « garçon au pair »	93
L'homme rejeté	93
L'insuffisance du maître	94
Faits, méfaits et vices	95
Déficiences physiques	96
Stratégies de survie : le maître a plusieurs métiers	97
Les bons professionnels	97

<u>Parents, maires, clergé, riches et pauvres</u>	98
Analphabétisme des adultes	98
Négligence ou opposition des parents	98
Le maître victimes des parents	100
Les dangers de l'instruction et le maintien des privilèges	101
La ségrégation scolaire	102
Le clergé hostile à l'enseignement public	102
Lutte frontale curé-instituteur	103
École communale, école privée non autorisée	104
Influence de l'Église, parfois bénéfique	104
Catholiques et protestants	105
<u>Les enfants</u>	106
École et revenus des parents	106
Quand va-t-on à l'école ?	106
Adaptation (souhaitée par les inspecteurs) aux conditions locales	107
École et ouverture au monde	108
Le travail domestique des enfants	109
A — Le travail hors des champs	109
B — Labourage et pâturage	109
Le travail à l'extérieur de la famille (industriel, notamment)	110
L'instruction des filles	111
Pour ou contre la mixité	113
<u>Programme, méthodes, matières, livres « de classe »</u>	113
Les programmes	113
Les méthodes	113
Les matières	115
A — La lecture	115
B — L'écriture	116
b1. L'écriture en fin de cursus	116
b2. L'écriture, apprentissage coûteux	116
C — La grammaire	117
D — Le calcul et l'enseignement des poids et mesures	117
Les livres	118

La géographie, les conditions économiques, les langues

Absence de voies de communication praticables en hiver

Dans l'Ain, « la commune de Granges est située dans la position la plus ingrate, entre l'Ain et des rochers escarpés ; de sorte que, pour aller à l'école, les enfants étaient obligés de traverser, sur une traille, la rivière souvent impraticable. » Toujours dans l'Ain (arr. de Nantua), il se trouve « deux hameaux auxquels les mauvais chemins ne permettent pas d'envoyer leurs enfants à l'école. » En Ardèche, « un grand nombre de communes comptent une circonférence de cinq et six lieues, et la population en est distribuée dans cinq, six, sept, et jusqu'à huit hameaux assez distants les unes des autres. Le pays est coupé par des ravins, ou des vallées profondes et des torrents dangereux, surtout dans la saison où les enfants vont à l'école ou pourraient y aller. » Et « toutes les communes du canton de Saint-Martin-de-Valamas sont situées dans un pays extrêmement montueux, et entrecoupé de nombreux torrents qui rendent les communications d'un hameau à l'autre très-difficiles et même très-dangereuses. » En Dordogne, dans le canton de Verteillac, « la plupart des villages et des bourgs sont enfoncés dans des bassins étroits, ou posés comme des nids, sur la cime d'âpres coteaux. » Dans l'Orne, « le retard de l'instruction tient, dans le canton de Pervençères, entre autres causes, principalement peut-être à la difficulté des communications. Les chemins sont impraticables pendant l'hiver. » Même son de cloche dans le Cantal ou dans la Nièvre où, dans l'arrondissement de Château-Chinon, « les enfants, dans la plupart des communes, n'assistant aux leçons que pendant quatre mois d'hiver, sont souvent retenus chez eux, soit par des pluies continuelles qui rendent les chemins impraticables, soit par les neiges qui, parfois, couvrent la terre à une hauteur de quatre pieds. » Dans les Pyrénées-Orientales, la commune de La Bastide (411 habitants), sans ressources et loin de tout, est « isolée pendant six mois de l'année par les neiges du Canigou. » Dans l'Isère (cant. de Grenoble), « si les communes pauvres emploient encore les Briançonnais, c'est qu'elles ne peuvent entretenir un instituteur primaire ; c'est que ces instituteurs ambulants arrivent là, et s'y établissent pendant la mauvaise saison, lorsque les chemins sont impraticables et les communications interceptées. Les parents s'estiment alors fort heureux que leurs enfants, qu'ils ne peuvent envoyer ailleurs, apprennent à former quelques lettres et à lire tant bien que mal. »

L'internat comme palliatif à l'isolement

En Côte-d'Or, les paysans n'envoient pas leurs enfants à l'école tant elle est loin ; « il y aurait un moyen très simple de procurer à ces enfants la facilité de s'instruire, autant qu'il est possible ; ce serait d'autoriser tous les instituteurs ruraux à recevoir chez eux des pensionnaires pendant l'hiver au moins. » L'inspecteur du Morbihan fait la même proposition, doublée de celle de l'établissement d'une cantine, et assortie d'un espoir : « en attendant que les écoles se multiplient, que les communications deviennent moins difficiles, il semble qu'on devrait se borner actuellement à offrir aux élèves les moyens de séjourner à l'école, du moins dans l'intervalle des classes du matin et du soir. Il suffirait d'appliquer aux écoles primaires un mode de pensionnat usité dans plusieurs collèges de Bretagne, où des élèves dits *chambriers* ne reçoivent que le logement et la soupe. [...] On pourrait [...] pratiquer des dortoirs au-dessus des salles d'école que l'on fait construire. Les élèves resteraient ainsi plus

longtemps soumis à l'action du maître. Lorsqu'à l'aide de dialogues familiers et de vocabulaires méthodiques, ils auraient appris les mots les plus usuels de la langue française, le breton leur serait absolument interdit. »

Les langues locales et les accents

a) « Patois » et monolinguisme local

Dans les Basses-Pyrénées, dans le canton de Cardets, l'inspecteur n'a rencontré « que quatre maires qui comprennent le français. » Dans les Pyrénées-Orientales (cant. de Perpignan), « doit-on être surpris que toutes les leçons orales, données dans les écoles rurales, le soient dans ce langage barbare ! Il me serait facile de citer des maires et même des instituteurs, à qui j'ai été obligé de faire traduire mes questions en catalan. [...] Comment [...] espérer que nos livres français soient jamais compris des élèves, quand ils le sont à peine de certains instituteurs ? C'est au directeur de l'école normale qu'il appartiendra de commencer cette réforme par l'interdiction absolue de l'idiome catalan dans cet établissement. » Dans le Doubs (cant. de Levier), « le patois est en usage parmi les élèves de la classe. » Dans les Basses-Pyrénées, « l'instruction primaire n'est guère avancée dans la commune d'Esquiule, malgré que cette commune ait un instituteur communal et quatre instituteurs libres dans les hameaux ; ils savent à peine lire et écrire ; il ne parlent que basque. Il est impossible de leur rien faire comprendre. » En Côte-d'Or, l'instituteur « prend quelquefois les habitudes orales du pays qu'il habite ; il parle patois ; je n'affirmerais pas qu'il s'en dispense dans la classe. » Dans les Landes (arr. de Saint-Sever), « les instituteurs parlent patois à leurs élèves, de telle sorte que ceux-ci sont incapables de comprendre les questions les plus simples si vous les leur faites en français. J'ai été obligé partout, excepté dans Hagetmau et Saint-Cricq, de leur parler leur jargon. » Dans la Meurthe, les enfants, qui ne comprennent rien à ce qu'on leur apprend en français parce qu'on ne leur explique rien, parlent patois : « du moins, dans ce langage, ils se comprennent. » Dans les Basses-Pyrénées (arr. de Mauléon), « les instituteurs parlent en général en basque à leurs élèves. » Dans ce même département, l'envoyé de Guizot se fâche : « J'ai exigé des instituteurs l'abolition entière de l'usage de la langue basque en classe. Je leur ai fait sentir combien il importe à nos enfants d'apprendre et de parler la langue de la nation pour tous les usages de la vie sociale. Je leur ai également recommandé d'abandonner entièrement la pratique de la lecture basque, suivie dans tous les temps dans leurs écoles, d'y substituer exclusivement les alphabets syllabiques français, les seuls qui conviennent à la première enfance. » Il est vrai que la lecture en français n'est pas simple, comme le note le visiteur de Saint-Jean-Pied-de-Port : « rien de plus facile que d'apprendre à lire en basque et en latin, où les lettres conservent leur valeur naturelle ; j'insiste pour la lecture en français, je proscriis l'usage de la langue et des exercices basques en classe, excepté pour le catéchisme du diocèse. »

Dans l'arrondissement de Pau, on change de langue selon les matières enseignées : « une coutume invétérée chez beaucoup de maîtres est de faire réciter le catéchisme en patois, bien qu'il soit écrit en français, de parler patois aux élèves et de les tutoyer. » Dans le Lot (cant. de Cajarc) ; « pour les enfants des communes rurales, les livres français sont aussi inintelligibles que les latins. J'ai cru devoir recommander de la manière la plus expresse, aux instituteurs de ne jamais parler que français à leurs élèves (autant du moins qu'ils le peuvent) ; je leur ai recommandé de faire réciter le catéchisme en français et non plus exclusivement en patois, comme ils le

font presque tous. » Dans les Pyrénées-Orientales, « le catéchisme, dans certaines communes rurales, est rédigé en catalan. »

Les écarts de la norme ministérielle peuvent être étonnants : dans le Nord, dans le canton de Bergues, « l'exigence des familles va jusqu'à prescrire la lecture flamande en seul caractère gothique. »

a.1 Solutions proposées

En Charente-Inférieure, un instituteur a établi une liste de mots usuels, « les plus dénaturés dans la bouche des paysans ; en regard se trouvent les mots tels qu'ils doivent être prononcés. Après plusieurs lectures préalables, le maître lit le mot patois, un des enfants est obligé de répéter le mot français. [...] Un petit dictionnaire, en quelques feuilles, fait sur le plan ci-dessus indiqué, et dont la rédaction serait confiée à des gens familiarisés avec le dialecte local » aurait les plus heureux effets. En Haute-Marne, l'instituteur de Charmoy a éliminé le patois ; il « exige que ses élèves rédigent, toutes les semaines, la leçon de catéchisme faite par M. le curé. »

b) Bilinguisme institutionnel

Dans le Bas-Rhin, « le sieur W..., instituteur à Richtalsheim, est badois ; il ne parle pas le français. » Toujours dans le Bas-Rhin, dans le canton de Barr, « il n'y a qu'un très petit nombre d'instituteurs [...] qui sachent, comme il le faudrait, les deux langues qu'ils doivent enseigner à leurs enfants. » Et « les parents seraient plus enclins à envoyer leurs enfants aux écoles, si l'enseignement y était plus complet, et plus satisfaisant, surtout celui de la langue française. Celle-ci, dans beaucoup d'écoles, n'est enseignée qu'à une partie des élèves, dans d'autres, les maîtres ne montrent que l'allemand. » Dans le Haut-Rhin, « dans plusieurs communes, l'instituteur ne sait pas un mot de français » ; ailleurs, « les enfants ont assez souvent une grammaire française entre les mains ; mais elle n'est pour eux qu'un livre de lecture comme un autre. On ne se soucie nullement d'y étudier la langue. » Et c'est le cas général en Alsace. « À Strasbourg et à Colmar, il peut y avoir dans les écoles un dixième ou tout au plus un septième des enfants qui parlent plus ou moins français. Le nombre se réduit à un quinzième ou à un vingtième dans les autres villes. Quant aux campagnes, je n'oserais affirmer qu'on en trouvât un sur deux cents. Parmi les instituteurs, il y en a qui ne comprennent pas même la langue française ; cependant, on enseigne presque partout à lire et à écrire en français ; mais à quoi bon, si l'on ne fait aucun effort pour donner aux enfants l'intelligence de ce qu'ils lisent et de ce qu'ils écrivent ? » Dans le canton germanophone de Munster, « beaucoup d'instituteurs sont absolument étrangers à la langue nationale. »

La pratique du bilinguisme est erratique. Dans la Meurthe (cant. de Phalsbourg), « une autre circonstance qui entrave encore considérablement les progrès dans la plupart de ces écoles, c'est que le peu de temps que les enfants y passent est partagé entre l'étude de la lecture allemande et de la lecture française. » En Moselle (cant. de Boulay), « à l'exception des communes de Condé, Boulay et Hincange, tout le reste de ce canton est allemand. On enseigne à lire dans les deux langues, d'abord en allemand, puis en français. Cette double étude, avec le peu de temps que les enfants donnent à l'école, pourrait expliquer jusqu'à un certain point pourquoi, dans ce canton, l'enseignement se borne généralement à la lecture, l'écriture, les quatre premières règles de l'arithmétique, sans aucune notion de grammaire et d'orthographe. » Dans le Bas-Rhin (cant. d'Oberhausenbergen), si les bonnes écoles

sont protestantes, « l'enseignement de la langue française n'y a pas encore toute l'importance qu'il devrait avoir ; il est même presque nul dans plusieurs. »

b. 1 Solutions proposées

C'est plus difficile dans ce cas que dans celui des patois. Première solution : les salles d'asile, comme celles créées à Saverne et Bischwiller, où « les enfants à qui l'on donnerait des conductrices françaises, apprendraient la langue nationale en même temps la langue maternelle » ; plus tard, « les ministres des différents cultes seraient invités à faire le catéchisme, à prêcher alternativement dans les deux langues. »

Autre initiative : « l'école gratuite pour les pauvres entretenue par la société pour l'extinction de la mendicité à Strasbourg, et à laquelle la ville fournit une forte subvention est une excellente institution. [...] Cette école est parfaitement tenue sous tous les rapports ; elle aura une influence très-salutaire sur les mœurs de la classe inférieure qu'elle initie d'ailleurs à la connaissance de la langue française. » Difficulté de l'exercice : les petits Alsaciens sont germanophones (comme les petits Perpignanais sont catalanophones), mais la loi, loin d'exiger l'éradication de leur langue maternelle, impose de l'enseigner concurremment avec une autre qui leur est totalement étrangère. L'inspecteur du canton de Brumath (Bas-Rhin) recommande d'enseigner la langue française « dans toutes les écoles et à tous les élèves. On devrait y mettre les enfants dès qu'ils savent lire l'allemand avec lequel elle marcherait de front et partagerait les heures de classe » ; il préconise une pédagogie de « français langue étrangère », avec des exercices précoces de traduction et « une suite de livres élémentaires dans les deux langues, depuis des tableaux de lecture jusqu'à de petits traités d'arithmétique, d'histoire et de géographie ».

La pratique du français est d'autant plus aléatoire que la majorité des instituteurs sont germanophones ; dans le Bas-Rhin, « on a remédié à cet inconvénient pour les écoles protestantes de Mülbach, Metzeral, Sonderbach et Breitenbach, au moyen d'un instituteur ambulant, qui va successivement enseigner le français dans chacune de ces écoles. » On ne peut agir ainsi partout : en Moselle, « la pénurie de bons instituteurs s'y fait tellement sentir, que le canton de Bitche et de Sarreguemines sont obligés de tolérer, dans un grand nombre de villages, des instituteurs incapables et ne sachant pas le français. »

c) Les accents

Dans les Ardennes (cant. de Rumigny), « l'accent du pays est désagréable, et il n'est pas possible de corriger cet accent, puisque les maîtres prononcent, presque tous, aussi mal que leurs élèves. » Dans le Cantal, « on remarque surtout une mauvaise prononciation. » En Côte-d'Or (arr. de Beaune), « prononciation défectueuse ; espèce de nasillement sourd et monotone, oubli des consonances et des points de repos. » Dans l'Hérault (arr. de Béziers), « la *prononciation* des maîtres est détestable. » Dans la Manche, « une grande partie des hommes de cette contrée sont grossiers et ignorants, et parlent un jargon barbare, composé de mots vieillis et surannés, et prononcés avec un accent détestable, inintelligible à l'étranger qui l'entend pour la première fois. » Dans la Meurthe (cant. de Dieuze), « l'accent est partout vicieux, et la prononciation peu correcte. » Dans le Nord (cant. de Bouchain), « les enfants sont tellement accoutumés à entendre prononcer et à prononcer eux-mêmes *i* pour *e*, que, dans tout le canton, en lisant *tant*, *pendant*, *en temps*, ils

prononcent *tint, pindant, in timps.* » Dans la Sarthe (cant. de Lude), les instituteurs « laissent contracter à leurs élèves des accents vicieux et détestables. » Dans la Seine (cant. de Pantin), dans la commune de B....., « la prononciation des élèves est défectueuse ; leur ton traînant, comme dans la plupart des villages des environs de Paris. » En Seine-et-Oise (cant. de Luzarches), « les enfants ont une mauvaise prononciation et [...] parlent tous du nez. » La bonne volonté des parents complique parfois les choses : dans l'Yonne, « à Sognes, les habitants parlent fort mal, et, malheureusement, ils ont la manie de faire lire eux-mêmes leurs enfants, en sorte que, plus tard, lorsqu'ils les envoient à l'école, l'instituteur a bien de la peine à leur faire perdre leur épouvantable prononciation, et souvent ne peut y parvenir. » Dans l'Aube (arr. d'Arcis-sur-Aube), « les enfants prononcent mal, très-mal, une foule d'expressions. J'ai prié les instituteurs de bien vouloir dresser un tableau synoptique de toutes les locutions vicieuses qu'ils remarquent dans leurs villages respectifs ; on dresserait ensuite un tableau général de toutes les locutions barbares de la contrée, on l'imprimerait pour l'afficher dans chaque école. » Dans le Cher (arr. de Bourges) : « *Lecture et prononciation.* C'est la partie honteuse de toute l'Académie. S'il n'existe pas de patois proprement dit, l'élocution n'en est pas moins défectueuse. »

Il existe tout de même quelques oasis dans ce désert : en Indre-et-Loire, « non seulement il n'y existe point de patois, mais [...] la langue commune, celle des paysans mêmes, ne manque ni de pureté ni d'élégance. L'observateur instruit trouve souvent bien du charme dans la naïveté des tours de la langue de Rabelais ; et le petit nombre de mots que le peuple lui-même commence à trouver barbares : *part*, pour enfants (*partus*), *tollir*, pour enlever (*tollere*), *pindariser* pour faire le beau parleur, font aisément reconnaître que la Touraine a long-temps été la capitale de la langue française. La cour a passé là. » Certes, « nous inviterons seulement l'instituteur à réformer un petit nombre de tournures [...] ; quelques vices de prononciation », mais ce ne sont que des vétilles.

Les institutions

La religion à l'école

Rappelons le paragraphe 2 de l'article premier du titre premier de la loi Guizot : « L'instruction primaire élémentaire comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures. » C'est donc à l'école d'assurer l'instruction religieuse, et cela vient en premier dans ses obligations. D'où la place qu'elle tient dans les comptes-rendus des inspecteurs. Et distinction est faite entre le catéchisme, tâche du curé, et l'instruction religieuse. En Ardèche (cant. de Tournon, de Serrières et d'Annonay), « aucun développement moral n'est donné à l'enfance. On s'est contenté de lui apprendre la lettre du catéchisme. » (n.b. le « on » s'applique au clergé, qui maintient les anciennes coutumes après la promulgation de la loi). En Charente-Inférieure (cant. de Malta), « nous trouvons l'enseignement religieux négligé. [...] Les enfants, confiés aux soins de l'instituteur, bornent à son école les principes religieux et moraux qui doivent les diriger dans la vie ; car il ne se trouve qu'un curé à M.... pour tout le canton. » Dans la Côte-d'Or (arr. de Beaune) : « Instruction morale et religieuse ; ce titre comprend trois choses : l'histoire de la religion, le dogme et la morale. Pour parler exactement, il n'y a point d'enseignement d'histoire de la religion. Deux ou trois instituteurs seulement se rencontrent qui y

consacrent des moments spéciaux et qui, soit par des cahiers ou des questions, font faire des progrès à leurs élèves. Les autres instituteurs se contentent de mettre un Ancien Testament entre les mains des enfants, dès qu'ils ont terminé l'Abécédaire. Les enfants ne retirent aucun, ou presque aucun fruit de cette lecture. À l'époque de la première communion, les Évangiles du dimanche viennent quelquefois s'ajouter à l'Ancien Testament. Le dogme regarde particulièrement le curé ; les instituteurs n'ont à se charger que de la lettre. Ils font réciter le catéchisme, mais cette récitation offre des résultats peu satisfaisants, parce que les enfants lisent mal, apprennent par conséquent difficilement, et que, d'ailleurs, la mémoire n'est cultivée dans aucune école. La partie morale de l'instruction religieuse est résumée dans les commandements de Dieu, que les enfants récitent avec les prières dont le catéchisme renferme le développement, et sur lesquelles le curé ajoute des explications à l'époque de la première communion. L'office de l'instituteur est de faire réciter les commandements et les développements du catéchisme ; c'est là toute l'éducation morale. » Dans la Manche (cant. de Cérisy-la-Salle), « l'instruction morale et religieuse y est concentrée uniquement dans le catéchisme du diocèse ; point d'histoire sainte. »

Il arrive que l'obligation légale de l'enseignement religieux à l'école cause des difficultés et aboutisse au résultat inverse que celui recherché. Dans le Haut-Rhin (cant. d'Andolsheim), « on entasse, dans un même bâtiment, des catholiques, des protestants et des israélites, et l'on se figure que leurs cœurs vont être unis par la tolérance, parce que leurs corps sont réunis sur les mêmes bancs ; on s'applaudit d'avoir mis fin à une division funeste qui faisait élever les enfants comme dans des camps ennemis ; mais qu'arrive-t-il ? C'est que les enfants se tournent mutuellement en ridicule au sujet de leurs croyances diverses ; c'est que le maître, qui ne peut appartenir à tous les cultes en même temps, est souvent en butte à des soupçons de partialité ; et ainsi la haine germe dans de jeunes cœurs où l'on croyait avoir semé la tolérance. Quelquefois, et particulièrement dans les villes, on arrive à un résultat tout différent, mais qui n'est pas plus heureux. Les enfants entendent l'instituteur parler de la religion et de la morale avec des idées et un langage qui ne peuvent le compromettre à l'égard de personne, parce que tous les cultes peuvent s'en accommoder, et il (sic) s'habituent alors à regarder tous les dissentiments religieux comme des questions insignifiantes. Ils ne seront pas intolérants, mais ils tomberont dans l'indifférence ; ils ne seront pas des sectaires, mais ils seront déistes ou, peut-être même, athées. J'ai entendu le comité de Mulhausen blâmer d'une voix presque unanime, l'état mixte de son école, si florissante sous beaucoup de rapports. On avouait qu'il y manquait un esprit vivifiant. Je le crois bien : au nom de qui voudrait-on exciter l'ardeur ou réprimer les écarts de l'enfance ? L'image du Sauveur est bannie de l'école, et son nom y est proscrit, parce qu'il ne faut ni blesser les regards, ni effaroucher les oreilles des israélites. On parle de morale, et on n'ose pas donner à la morale son unique sanction positive. Le mot de charité se trouve remplacé par celui de philanthropie, étranger à notre langue, et qui ne porte pas avec lui, comme le mot de charité, l'idée d'un Dieu rémunérateur et vengeur. »

Les communes sans ressources

Dans les Basses-Alpes (cant. de Riez), « sur douze communes, neuf sont pourvues d'écoles : les communes d'Albiase, de Saint-Laurent, de Montpezat n'en ont presque jamais, pas même en hiver, à défaut de ressources locales. Les recteurs de paroisse donnent l'instruction primaire à un certain nombre d'enfants. » Idem dans les cantons

de Digne et de Sisteron : « La privation d'écoles, que je signale, doit être attribuée, beaucoup moins à l'indifférence des parents et des autorités qu'à un défaut absolu de ressources locales. » Les curés sont donc pressentis comme instituteurs communaux, puisque là comme dans les Hautes-Alpes, malgré le goût de l'instruction (cant. d'Argentière), « comme les ressources sont extrêmement bornées, [...] on est réduit à se contenter du plus misérable [instituteur] qui se présente. » Dans les Basses-Alpes (cant. de Barrême), « il n'y a, dans ce canton, que deux communes sans écoles, Saint-Jacques et Saint-Léons. Ces deux localités offrent si peu de ressources que les instituteurs, un peu capables, refuseront toujours de s'y établir, à moins qu'on ne leur garantisse un traitement suffisant. »

Les groupements de communes

L'article 9 du titre III de la loi Guizot déclare : « Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire. » Les communes trop petites et/ou trop pauvres devront donc se grouper. Ces groupements rencontrent de nombreux obstacles.

Le premier est d'ordre géographique et climatique ; dans la Sarthe (arr. du Mans), « on ne peut se dissimuler qu'une des plus grandes difficultés que l'on éprouvera dans l'exécution de la loi sur l'instruction primaire, sera de pouvoir réunir deux communes, aucune des deux ne consentant de gaieté de cœur à envoyer ses enfants à une distance souvent très-considérable, et par des chemins impraticables, surtout dans la saison où les parents enverraient plus volontiers leurs enfants à l'école. » En Lot-et-Garonne, dans les arrondissements de Monflanquin et de Fumel ; « la nature semble elle-même protester d'avance contre la réunion des communes, en posant des limites infranchissables, surtout dans la saison pluvieuse. Le cours de plusieurs ruisseaux, scindant quelques communes les plus rapprochées, arrête souvent pendant l'hiver toute communication ; le premier besoin serait donc de faire disparaître ces obstacles naturels, par des ponts qu'il serait facile d'établir et à peu de frais. [...] À notre avis, le plus grand obstacle à la propagation de l'instruction élémentaire naît du défaut de communication du centre d'une commune à l'autre et même souvent avec le chef-lieu du canton. » Comme le réclame l'inspecteur de l'Orne, « en même temps que la loi crée des écoles, il faudrait, dans certaines localités, qu'elle créât aussi des chemins. » Il est même un visiteur qui remarque que l'arrondissement de Limoux est « une contrée où les loups et les ours ne sont pas entièrement détruits », ce qui paraît vraisemblable. Mais c'est la seule notation, il n'y a rien là-dessus dans les autres « pays d'ours » pyrénéens, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Basses-Pyrénées, Ariège.

Autre obstacle : dans les Basses-Alpes, l'inspecteur, après avoir relevé les difficultés dues au relief, ajoute : « La mésintelligence, la rivalité qui règnent souvent entre les communes voisines, s'opposent aussi à cette réunion. » Celui du Cher note des obstacles du même type : « À la difficulté des communications se joignent quelquefois l'opposition des intérêts locaux et l'antipathie ; ces jalousies de voisinage plus puissantes que tout autre intérêt auprès des gens de la campagne » ; et il ajoute que, « si la réunion s'opère pour une école à créer, on se plaint que la commune privilégiée profite seule des sacrifices de l'autre. L'inconvénient ressort davantage quand la commune adjointe est la plus imposée. »

Comment détourner la loi sans gros risque

En versant aux instituteurs leur traitement minimum légal (200 fr.) et en exigeant que, pour ce prix, ils continuent d'exercer les charges (rémunérées) qui étaient les leurs avant la loi, ce qui revient à les leur imposer gratuitement : dans les Ardenes, « la manière dont on applique la loi du 28 juin dernier, n'est pas favorable aux instituteurs de l'arrondissement de Reithel ; elle les place presque tous dans une situation plus pénible que précédemment. Les conseils municipaux n'ont pu voter que le minimum de 200 fr. » Et l'inspecteur poursuit : « pour cette somme de 200 fr., la plupart des communes veulent que le même homme soit instituteur, chantre et souvent arpenteur de la commune, qu'il soigne l'horloge et qu'il reçoive gratuitement un certain nombre d'élèves. Il n'y a plus de mariage possible. Les propriétaires qui paient les 3 centimes, et qui, la plupart du temps, envoient leurs enfants au dehors, n'en veulent plus. Les autres habitants prétendent que les propriétaires seuls doivent payer. De ce débat, il résulte que l'instituteur ne recevra, pour ses diverses fonctions, que le minimum de 200 fr. » Même dérive dans le canton de Monthois (toujours dans les Ardenes) : « en votant le traitement exigé par la loi, les communes font entrer dans les 200 fr., la valeur du mariage et croient les instituteurs engagés comme auparavant, sous le rapport des fonctions de chantre. » En Charente-Inférieure (cant. de La Rochelle), « les autorités exigent souvent que, sur la somme de 200 fr., le maître soit obligé de remplir les fonctions de secrétaire, de chantre, de sacristain. » Dans le Doubs (cant. de Clerval), « dans toutes les communes qui ont une paroisse, l'instituteur est, avant tout, chantre, sonneur et sacristain ; ses fonctions de maître d'école ne sont considérées que comme accessoires. [...] Cet usage est vraiment funeste dans les communes où l'école réunit jusqu'à cent trente élèves, comme à Clerval et à Sancey-le-Grand. Le maître est tenu de chanter tous les jours à deux messes, ce qui le tient à l'église depuis huit heures jusqu'à dix » ; dans celui de Baume, « les instituteurs sont en même temps chargés de sonner les cloches, de remonter l'horloge, d'allumer les cierges et même de balayer l'église. »

Autre astuce : comme les parents paient l'école à tant par enfant, que les communes ne peuvent payer le maître moins de 200 fr. l'an, que les indigents sont accueillis gratuitement, à charge pour la commune de compenser la carence parentale, quoi de plus simple que de retomber sur ses pieds en imposant au maître d'accueillir un nombre déraisonnable de pauvres (puisqu'il touche de toute façon ses 200 fr.), tout en diminuant la quote part des parents qui peuvent payer ? Dans les Bouches-du-Rhône (arr. d'Aix), « les conseils municipaux, en allouant les fonds exigés par la loi, ont tellement diminué la rétribution des élèves, ont imposé aux instituteurs un si grand nombre d'indigents, qu'un instituteur se ruinerait en acceptant les 200 fr. de la commune qui aura ainsi trouvé le moyen d'éviter la loi. » Dans la Drôme (arr. de Nyons), « les conseils municipaux interprètent mal la loi, et loin d'améliorer le sort de l'instituteur, ils l'aggravent. À Condorces, par exemple, l'instituteur se faisait précédemment un revenu de 600 fr. ; maintenant, le conseil, en lui accordant les 200 fr., veut qu'il prenne tous les enfants qui se présenteront moyennant un traitement annuel de 250 fr. ; ainsi, il perd 150 fr., et gagne trente élèves. À Sainte-Jalle, on a osé décider qu'on donnerait à l'instituteur 100 fr. en sus des 200 fr. accordés par la loi, et que tous les élèves seraient gratuits. » Dans certaines communes de l'arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes), « la rétribution était de 2 à 3 fr., elle a été fixée à 50 ou 75 cent., et l'instituteur perdrait deux ou trois fois cent pour cent, qu'il recevait de la commune ; il en résulte que les instituteurs, qui ont de la capacité,

aimeront mieux conserver leur position actuelle. » Dans les Landes (décidément...), dans le canton d'Aire (encore lui !), « dans la plupart des communes, les conseils municipaux, en votant les 200 fr. exigés par la loi, après avoir imposé aux instituteurs l'éducation gratuite d'un très-grand nombre de pauvres, ont cru devoir diminuer le modique salaire payé jusqu'à ce jour par les élèves non gratuits, les 60 c., 50 c., ont été réduits à 50 c., 40 c., et plus bas. Ainsi, dans un grand nombre de communes, les instituteurs, déjà si malheureux, ne gagneraient pas grand'chose au changement qui devait leur être avantageux. »

Autres possibilités : le détournement de fonds publics, la corruption et le trafic d'influence. L'inspecteur d'Indre-et-Loire témoigne : « Simonie de quelques conseils municipaux. Quelques communes votent les fonds exigés pour l'instruction primaire, mais avec une arrière-pensée coupable, comme le maire d'une commune du canton de Bourgueil, qui me disait avec une franchise rustique : "La loi est bonne, elle est juste, elle est nécessaire, et nous voterons les fonds ; mais il entre dans nos convenances de traiter amiablement avec l'instituteur qui en sera fort aise ; et ces fonds, votés pour l'instruction primaire, un faux même ne me coûtera pas pour les employer aux routes." » Un panorama assez complet est dressé par l'inspecteur du département du Nord. « Ici, c'est un jeune homme qui demande à être instituteur communal, uniquement pour être exempt du service militaire ; mais, comme il est peu instruit et qu'il craint des concurrents plus habiles, il s'adresse aux *économistes* de la commune, et offre la remise d'une partie du traitement que la loi accorde à un instituteur ; par là, il est sûr d'être bien accueilli et d'écarter des compétiteurs plus capables que lui. Là, sont deux instituteurs, dont l'un n'a pas d'habilitation, et l'autre en a une ; celui-ci est peu propre à remplir les fonctions auxquelles il aspire, mais, comme il veut une place à tout prix, et qu'il a une maison, il offre à la commune la remise de l'indemnité de logement ; c'est une économie toute claire, un argument sans réplique, et cela suffit pour qu'il soit choisi par le conseil municipal, dont la majorité sait à peine lire. Ailleurs, c'est un maître d'école tout à fait incapable, ou d'une mauvaise conduite, ou négligeant entièrement les devoirs de son état ; tout le monde le sait, tout le monde s'en plaint. Un autre instituteur vient s'établir dans la commune ; il est d'une conduite régulière, il a du zèle et tient bien son école ; il gagne bientôt l'affection des élèves, l'estime et la confiance des parents ; ceux-ci lui confient leurs enfants, et l'ancienne école devient déserte. Il s'agit maintenant de choisir un instituteur communal. Tout le monde convient que le nouveau doit être préféré à l'ancien ; mais celui-ci s'y oppose ; il veut garder son titre : il a de l'influence, il est secrétaire de la mairie et, comme l'on dit, le *factotum* de la commune ; il dirige le conseil municipal à son gré ; et, si le nouveau maître d'école veut avoir le titre d'instituteur communal, il l'aura, mais à condition qu'il cédera, chaque année, une partie de son traitement à son prédécesseur. Voilà ce qui vient d'avoir lieu à B.... » Dans le Pas-de-Calais, « à Zutkerke, l'instituteur, d'après un arrangement secret, fait avec le maire et quelques membres du conseil, signe un reçu d'un mandat de 325 francs, montant de son traitement fixe, et il retranche de cette somme 25 francs pour l'instituteur privé d'Ostone, hameau de la commune de Zutkerke, et 100 francs pour son prédécesseur, de sorte qu'il ne lui reste que 200 francs pour son traitement personnel. »

Comment faire instruire les enfants sans payer : les écoles libres

Les écoles des frères sont bonnes, comme le note l'inspecteur de l'Ain : « On doit signaler, parmi les écoles primaires de Belley, celle des frères de la doctrine

chrétienne, vraiment remarquable sous tous les rapports. » En Ariège, « quelques écoles du deuxième degré, quoique plus rares, offrent des améliorations sensibles. Celle des frères surtout, à Pamiers. » Dans l'Aveyron (cant. d'Asprières), « les frères des écoles chrétiennes, ces instituteurs modestes, dont on ne connaît pas les noms, que l'on connaît à peine de vue, font beaucoup de bien dans le pays. » Dans les Côtes-du-Nord, « les écoles des frères ont obtenu une incontestable supériorité. »

Oui, mais... ils ne s'installent pas à la campagne et enseignent au chef-lieu (de canton, d'arrondissement ou de département) : Revel (Haute-Garonne), Saint-Étienne (Loire), Metz, Sedan, Charleville et Réthel (Moselle), Cambrai (Nord), Pézenas (Hérault). En outre, ils privilégient leurs statuts dans leurs rapports avec l'institution, statuts qui « peuvent ne plus être en rapport avec les mœurs de l'époque », remarque avec aigreur l'inspecteur du canton de Pézenas (Hérault). Celui du Maine-et-Loire, tout aussi agacé, note que « les frères, ostensiblement, n'ont aucune opposition contre le régime universitaire, en tant que leurs constitutions particulières le leur permettent ; car c'est pour eux la loi suprême. C'est peut-être par suite de cet attachement qu'ils ont refusé les livres envoyés par l'Université, et qu'ils se sont obstinés jusqu'à ce jour à ne pas faire connaître à l'Académie leurs nombreuses mutations par lettres d'obédience, d'où il résulte une impossibilité matérielle de connaître le personnel de ces établissements. »

Outre les frères, des congrégations nouvellement fondées se consacrent à l'enseignement, avec des bonheurs divers. Dans la Loire (cant. de Saint-Chamond), les instituts de Marcellin Champagnat (canonisé par Jean-Paul II) font l'admiration de l'inspecteur par la qualité de leurs écoles et (chose rare, apparemment) leur ouverture d'esprit : « Il y a plus, ces frères ne rejettent ni l'enseignement mutuel, ni les cultes différents du leur, ni la charte, ni les lois ; ils ne s'occupent que de Dieu et de l'éducation populaire. » Dans la Vienne, l'inspecteur a trouvé « des sœurs de la Puge, modestes religieuses, dévouées à soulager les souffrances humaines, et qui enseignent gratuitement les enfants. »

D'autres congréganistes récoltent moins d'éloges, parfois des volées de bois vert. Dans le Jura, « les frères de Marie, qui dirigent actuellement l'école d'Orgelet, sont loin d'avoir les connaissances nécessaires pour l'enseignement primaire supérieur. » Dans la Haute-Loire, les frères du Sacré-Cœur « sont peu instruits. » Dans le Cantal, « dans presque tous les villages, de pieuses filles, fort ignorantes, la plupart sans brevet, sans autorisation, réunissent dans leurs pitoyables écoles, les enfants de deux sexes. » Et la qualité de l'instruction n'entre pas en jeu : en Saône-et-Loire (cant. de Sémur), « la loi du 28 juin dernier ne laisse point d'espoir de voir fleurir les écoles communales, parce que les écoles privées, dont la rétribution mensuelle ne sera pas fixée par le conseil municipal offriront l'instruction au rabais, et ne présenteront pas l'inconvénient de faire recueillir le prix des mois par le percepteur. »

Les lieux d'enseignement et leurs contraintes

Le local ; problèmes sanitaires induits ; hygiène

Dans les Basses-Alpes (cant. de Barcelonnette), « les leçons se donnent presque partout dans des écuries malpropres où l'on ne respire souvent qu'un air infect ». Mais cela comporte des avantages.

Dans les Hautes-Alpes (cant. d'Argentière), les écoles d'hiver « se tiennent presque toutes dans les écuries, où la population entière va chercher une température douce, saine et peu coûteuse ; mais où le papier est presque toujours humide, sans parler des autres inconvénients pour une école. »

À Vaugécourt, en Haute-Saône, « l'air qu'on y [dans la salle d'école] respire est tellement vicieux que l'instituteur est gravement malade chaque année, par suite de cette corruption. »

Dans le Nord, dans le cant. d'Avesnes, où « trente écoles sur quarante-quatre » sont « [des] lieu[x] infect[s] où l'enfant croupit », il en est où « les locaux de classe sont pires encore que partout ailleurs ; dans certaines communes j'en ai vu, à Fayt-le-Grand, et surtout à Marbais, qui sont de véritables souterrains. [...] Les enfants, entassés dans ces lieux obscurs et infects, sont bienheureux de n'avoir à y rester que quelques mois, car leur santé s'en ressentirait nécessairement. »

Dans le Vaucluse (cant. d'Avignon), une école d'enseignement mutuel. « Le jour y est si faible, qu'on ne peut y tailler une plume. En deux mois et demi, les élèves ont perdu trente-neuf jours de travail à cause de l'obscurité, et en dix-neuf jours, l'école a perdu cinquante-quatre élèves qui se sont absentés par maladie. »

Dans l'Oise (communes de Savignies, de Laueuse et de Serifontaine) : pas de lieux d'aisance pour les enfants, qui urinent et défèquent dans les rues voisines.

À Vault, dans l'Yonne, « le local est un affreux cloaque, petit, sombre, enfumé, où les enfants sont entassés ; les poutres et les solives vermoulues qui menacent ruine, sont étayées de tous côtés. Il y a, pour éclairer ce lieu infect, une fenêtre, ou mieux, un trou de deux pieds ou un peu plus. L'eau vient quelquefois dans la classe d'un pied de haut, quand il pleut abondamment. » Dans les Basses-Pyrénées, à Bizanoir, Idran, Meillon, Lezans, Mazères et Gelais, l'instituteur (qui n'est, d'ailleurs, pas logé, mais prend pension pour la semaine chez chaque propriétaire), exerce « dans une grange, ou cellier humide, qui ne reçoit le jour que par l'entrée. » Dans le Jura (cant. de Lons-le-Saulnier), « le local dégoûtant où se tient l'école sert en même temps de corps de garde et de salle de danse. » Dans la Sarthe (arr. de Saint-Calais), « l'école se tient [...] quelquefois dans un fournil, dans une boutique de cordonnier, dans la cave d'un tisserand. » Toujours dans la Sarthe, à Monthoudon, « la pièce où l'instituteur tient sa classe est une espèce de cave ; il faut, pour ainsi dire, se mettre à quatre pieds pour y entrer. » En Saône-et-Loire, dans l'arrondissement de Louhans, à F, « la classe sert en même temps de grange, de chambre à coucher et de poulailler. Une nuée de poules est venue fondre sur la tête de l'inspecteur à son entrée dans l'école. » Et l'école est parfois utilisée pour des activités non-scolaires : dans l'Oise, dans une commune dont le nom n'est donné que par une initiale, « la femme de l'instituteur communal [...] tenait un cabaret construit dans le local même de l'école, à l'aide d'une cloison en planches. »

Il arrive aussi que l'école ne se tienne pas dans un lieu dédié, au moins en principe, à l'enseignement ; dans les Basses-Pyrénées (cant. de Mauléon), « les écoles se tiennent à la porte des églises, quelquefois en plein air ; le sol en est froid, malsain ; les élèves presque tous pieds nus. » Et, dans le même département (cant. de Garlin), « la classe se fait presque partout sous le vestibule ou porche de l'église, ouvert à tous les vents, et où les enfants doivent se geler pendant l'hiver, et sont exposés aux courants d'air pendant l'été. » En Seine-et-Oise (cant. de Luzarches), l'école de Bellefontaine est « établie sous le clocher », et celle de Fosses, « dans une des chapelles de l'ancienne église. »

Il arrive même qu'elle ne se tienne pas en France : dans les Basses-Pyrénées, « l'instituteur d'Arnéguy avait pour local une mauvaise petite chambre à un rez-de-

chaussée, humide et insalubre, qui tombe en ruine. La commune avait commencé à y faire des réparations. En attendant, l'instituteur Etcheberry réunit les élèves en plein air, de l'autre côté du pont qui sépare la France de l'Espagne, sous le soleil d'Espagne. »

Absence de mobilier et/ou de matériel ; inadaptation de l'existant

Dans les Hautes-Alpes (cant. de Monétier), « on est tellement habitué aux écuries, que les maîtres qui gardent les élèves pendant l'été, ne changent généralement pas de local, quoiqu'ils ne puissent y tenir ni tableaux ni cartes. »

En Moselle, à Chémery, « les enfants sont entassés dans une petite chambre haute, sur des planches soutenues par des pierres ; ils n'ont ni tables ni tableaux de calcul ou de lecture. »

Dans l'Aude, à Villesèque, « quelques élèves sont assis par terre », ce que l'on trouve ailleurs, dans le même département. Et dans les Pyrénées-Orientales (cant. de Perpignan, Prades et Vinça), « fréquemment, les élèves sont assis, dans les écoles, sur le pavé, et pour écrire ils doivent se placer tout droits devant la table qui sert de support à leurs cahiers. » En Moselle (arr. de Sarreguemines), l'inspecteur n'a « vu généralement qu'une ou deux tables très-larges, où les enfants étaient assis des deux côtés, et la moitié tournant le dos au maître », tandis que dans le cant. de Villejuif, « le mobilier est aussi mal approprié pour le genre d'instruction qu'on y reçoit ; ce sont presque partout de vieilles tables larges et incommodes. »

Eure (arr. d'Andelys) : « Manque absolu de matériel (tables, bancs) et d'objets d'enseignement (livres, tableaux). »

Surpopulation

Dans la Meuse, dans la commune des Illettes, « la salle est si petite, qu'en hiver on est obligé d'ôter le poêle après que la classe a été chauffée, pour faire de la place. Le maître est debout pendant la séance. Cent quarante enfants des deux sexes y sont entassés. » Dans le Bas-Rhin, dans le canton de Bischwiller, « comme dans tous les autres, beaucoup de salles d'école sont trop petites ; dans les unes, les enfants sont entassés, serrés de manière à ne pouvoir faire aucun mouvement ; un grand nombre est obligé de rester debout ou de s'asseoir à terre ; dans les autres, on ne peut recevoir que la moitié, quelquefois même le tiers des élèves. » Même chose en Seine-et-Oise, dans le canton d'Étampes, dans une école des frères, « j'ai trouvé quatre-vingts enfants dans une petite pièce, peu aérée, mal éclairée, où l'air vicié doit porter une atteinte grave à la santé des jeunes enfants. » En Corrèze, dans le canton de Brives, l'inspecteur note que « l'école des frères de la doctrine chrétienne est très-bien tenue. Toutefois, il nous a paru que la classe où se réunissent les commençants est beaucoup trop nombreuse. Cent-soixante-quinze enfants sont très-gênés dans la salle qui est consacrée à cette classe ; et, bien qu'un quatrième frère en fasse passer un certain nombre dans une autre pièce, pendant une partie du temps que dure la classe, nous n'en pensons pas moins qu'un tel encombrement peut avoir de graves inconvénients, surtout pendant les chaleurs. Soixante-dix ou tout au plus quatre-vingts élèves seraient un nombre suffisant pour chaque maître. »

Les maîtres

Les conditions matérielles : absence de logement de fonction

À Lemmes, dans la Meuse, « la maison [d'école] est assez spacieuse, mais en écuries et grangeages. L'habitation n'est composée que d'une seule salle d'école, où le maître, sa femme et deux enfants habitent. Les enfants sont continuellement distraits par ceux qui entrent chez le maître. Lors de mon passage, sa femme était accouchée la veille dans le local de la classe. » En Saône-et-Loire, dans l'arrondissement d'Autun, « plusieurs instituteurs sont logés dans des huttes sales et étroites, où cohabitent l'instituteur, sa femme, ses enfants, ses élèves et quelquefois le pourceau du ménage. » Dans les Ardennes, « peu de communes ont un logement pour l'instituteur. » Dans le Cher, à Pigny, « le lit du maître est dans la classe, qui compose tout son logement. » Dans la Meuse (cant. de Commercy), « quelques communes ont pour logement de l'instituteur, les maisons les plus sales, les plus malsaines du village. » Dans l'Oise (cant. de Fouillois), « le logement de l'instituteur est dans un état pitoyable. Il est obligé de coucher dans un cellier, moins propre qu'une étable, où, pendant l'hiver, l'eau croupit comme dans un cloaque. »

Les maîtres qui n'en sont pas (nomades et ambulants)

Dans le Puy-de-Dôme (cant. de Pontgibaud), « les trois quarts et demi des communes n'ont point d'instituteurs. Pendant trois ou quatre mois de l'hiver, il est vrai, certains hommes et certaines femmes, sachant à peine distinguer les lettres alphabétiques, rassemblent dans les écuries des bestiaux cinq ou six enfants de l'un et de l'autre sexe, et là, en présence des animaux, ils leur apprennent fort mal ce qu'ils ignorent eux-mêmes. »

Dans les Basses-Alpes, à part dans la commune de Castellane, toutes les autres écoles du canton « ne sont en activité que cinq ou six mois, et changent de maître toutes les années. Aux approches de l'hiver, plutôt aux premières neiges, il vient, du côté de Barcelonnette ou d'ailleurs, une nuée de jeunes gens, munis d'un brevet, ordinairement du troisième degré ; ils se présentent aux maires [souvent à la foire de la Saint-Michel, le 29 septembre] des communes, qui, sans aucune garantie de leur brevet, les louent pour six mois au plus, à peu près comme on loue un homme de peine ; le marché conclu, on leur donne la clé de la maison, ou plutôt de la chambre commune, où ils vont s'installer avec tous les ustensiles d'un pauvre ménage : trop heureux encore, lorsque, à côté ou au-dessus de la chambre commune, il se trouve un cabinet obscur ou un galetas pour recevoir un grabat. En effet, ces pauvres diables sont obligés de faire leur ménage et de coucher dans la pièce même où ils font l'école. » Dans l'Ain, la plupart des communes de l'arrondissement de Belley n'ont eu « jusqu'à présent que des instituteurs ambulants et passagers, qui, aux approches de l'hiver, descendent des montagnes de la Savoie pour venir donner aux enfants des campagnes une instruction toujours insuffisante, une prononciation vicieuse et d'un mauvais accent. » À Condillac, dans la Drome, « on fait pacte avec un Briançonnais, qui fait six mois d'école. » Toujours dans la Drome, dans plusieurs cantons, « l'état d'instituteur est dégradé [...] par les colporteurs d'instruction qui descendent des montagnes de Briançon, et viennent se louer pour cinq à six mois d'hiver, à 15 ou 20 francs par mois, avec une stipulation de quelques boisseaux de pommes de terre. On les traite comme de véritables valets. » En Lozère, « dans les trois cantons de Saint-Amans, de Grandrieu et de Langogne, il y a, en hiver, grand

nombre d'écoles tenues par des Auvergnats qui louent leurs services à un village pendant deux ou trois mois. La condition ordinaire est que chaque père de famille nourrira le maître d'école un ou deux jours. » Dans les Basses-Alpes, l'inspecteur note que les ambulants, l'hiver fini, « décampent pour revenir l'an d'après, non pas ordinairement dans la même commune, où ils ont eu, en partant, des difficultés pour se faire payer ; mais dans une autre où on leur donne 20, 15, et quelquefois 10 francs de plus. » Le nomadisme peut être un mode de vie. L'inspecteur d'Indre-et-Loire note : « il semble que l'instituteur soit nomade par caractère ; il y en a même, comme M. B..... de Restigny, ou comme M. Evenon, pour lesquels la vie est un voyage. M. Evenon, en particulier, [...] je l'ai trouvé partout et nulle part. Je suis allé le chercher à *Avon* où il était venu *des Essarts*, après avoir déjà pratiqué bon nombre de communes. Il avait déserté son poste ; il est vrai que le surlendemain je le retrouvai à *Parçay*, mais il n'y était qu'en passant. Quelques jours après je le rencontrai successivement dans les communes de Saint-Christophe, Courcelles, Langeais. [...] La plupart [de ces instituteurs], en Touraine, sont des bretons, des normands, quelques picards. »

La misère

Dans l'Ariège (arr. de Foix), « sur douze communes, il n'y a qu'une école, celle de Labartide-de-Seron. Il y en avait une à Durban, une autre à Cadarcet ; les instituteurs en ont été chassés par la misère et l'indifférence des parents. »

L'inspecteur des Ardennes constate que « c'est aussi cette situation nécessiteuse de beaucoup de maîtres, qui est en partie cause des longues vacances des écoles. L'instituteur, qui ne reçoit souvent que la moitié du marlage qui lui a été promis, et auquel les mois d'école sont souvent fort mal payés, se débarrasse des enfants le plus tôt qu'il peut, afin de trouver quelques ressources dans les travaux de la campagne, ou dans l'exercice d'une profession quelquefois peu compatible avec son état d'instituteur. » Dans les Landes, « ces hommes grossiers [les habitants des cantons de Labrit et de Sorce] savent apprécier un pâtre soigneux, et n'ont jamais pensé qu'il fallait se donner quelque peine pour le choix d'un instituteur. » Dans la Marne (commune d'Isle-sur-Marne), l'inspecteur se livre à un calcul de la rémunération d'un instituteur, en additionnant le traitement imposé (200 francs) et une évaluation moyenne de l'écolage, ce qui donne 257 francs par an, et conclut « l'instituteur ne peut pas vivre avec cela. Dourcy, Norrois, Monetz, Malignicourt, Recim-la-brûlée, Saint-Eulien, Vouilleron sont dans le même cas. » Pour vivre, le maître cultive son champ, car il est du village, « il serait fort difficile de remplacer les instituteurs (en Haute-Vienne, cant. de Florac), qui, presque tous sont du pays, par d'autres qui seraient étrangers, parce que ceux-ci n'y trouveraient pas des moyens d'existence suffisants pour s'y fixer. »

Dans les Landes (cant. d'Aire), les instituteurs sont « pauvres, mal vêtus, faisant la classe en sabots, sans bas, gilet, ni cravate. Malgré les tristes idées que je me faisais de l'instruction dans ces contrées, j'étais loin de penser que les instituteurs fussent dans une position aussi déplorable. »

Une des raisons majeures de la misère des maîtres est le fait que le paiement à l'année, en principe exigé par la loi, n'est pas de règle partout, loin s'en faut. En Haute-Marne, « si cette rétribution (le traitement des instituteurs), au lieu d'être mensuelle, était exigible toute l'année scolaire, les instituteurs s'en trouveraient mieux, les leçons seraient d'une plus longue durée, les progrès plus solides et moins fugitifs. »

Cela marche parfois ; en Charente, « c'est dans l'école de Gauthier (Souvigné), que j'ai trouvé, pour la première fois, un usage infiniment précieux pour l'instruction primaire dans les campagnes ; au lieu de payer 1 fr. 50 cent. ou 2 fr. par mois, les parents peuvent s'abonner à 12 fr. pour toute l'année. Le nombre des élèves qu'il conserve en été, celui que l'on peut voir également à la colonne des instituteurs de Mont-Jean, Lachiverie, Bernac, Villiers-le-Roux, prouvent l'excellence de cette coutume. »

Mais il y a des progrès à faire. L'inspecteur de la Gironde (cant. de Castelnau) supplie qu'on remédie aux manques de maîtres : « Que du moins on multiplie les instituteurs ; qu'ils soient, s'il y a lieu, chantres, secrétaires de mairie ; mais tous les traitements que l'on pourra réunir ne suffiront pas pour les faire vivre, et le produit de l'école doit être compté pour rien. Il faudrait que ce fussent des hommes du pays, y possédant quelque bien [sous-entendu : pour ne pas dépendre de leur traitement] » et, désabusé, l'inspecteur pose la question cruciale : « comment avoir des instituteurs du pays, s'il n'y a pas même une école ? » En effet.

Le paiement en nature

Dans l'Ariège (cant. de Foix) : « Ils [les instituteurs] ne reçoivent rien, ou presque rien. Quelques paniers de pommes de terre, et quelques poignées de blé sarrasin leur sont accordées même à regret. D'argent, ils n'en reçoivent jamais. » Idem dans les Landes (cant. de Mugron) : « les instituteurs vivent de ce que les parents veulent bien leur donner à l'époque de chaque récolte. » Toujours dans les Landes, dans le canton d'Ancou, « les instituteurs se contentent d'une certaine quête annuelle, qu'ils font chez l'un et chez l'autre. Supposez, dans la saison des vendanges, M. l'instituteur allant de porte en porte avec une *brocotte* mendier quelques litres de vin, le plus souvent donnés de mauvaise grâce. Le don est à peu près libre, chacun donne selon sa bonne humeur. Cela fait presque pitié à voir. Il ne faut pas croire que cet usage existe dans ce seul canton. Partout il se retrouve ; dans les autres cantons, c'est en grain. »

Dans le Loiret (cant. de Chécy et Neuville-aux-Bains), « tous les ans, au mois d'octobre, les instituteurs font la quête dans les principales maisons du village. Ces quêtes s'étendent sur le vin, le beurre, les œufs, le fromage, etc. Que les instituteurs reçoivent à domicile, des parents de leurs élèves, des marques de leur reconnaissance en différentes denrées, il n'y a rien là qui soit précisément contraire à la gravité de leurs fonctions, quoiqu'il vaudrait peut-être mieux que cela même n'existât pas. Mais qu'ils se transportent eux-mêmes avec une brouette ou un panier, comme l'inspecteur en a vu, pour solliciter du vin du beurre et des œufs, etc., qu'ils s'exposent à des refus humiliants, et quelquefois à ces discussions très-désagréables, cela convient-il à des hommes que la loi nouvelle élève au rang de fonctionnaires de l'État ? » Même chose dans l'Oise (commune de Laversines) : « quatre ou six francs [par élève] payés en grain » ; dans le Bas-Rhin (commune de Truchtersheim) : un peu de blé mêlé d'orge ; en Seine-et-Oise (arr. d'Étampes) : « il y a, dans plusieurs localités, un mode de rétribution qui renferme quelque chose d'humiliant pour l'instituteur en l'assimilant, en quelque sorte, à l'individu qui tend la main pour recevoir la récompense de ses peines, et quelle récompense ? Des pois ! » Dans l'Aisne, à Saint-Quentin-lès-Louvry, le maître « reçoit 1 fr. par an de chaque ménage [il y en a seize], et le dimanche, il tend la main pour un morceau de pain. » Autre coutume rurale : porter, le dimanche, l'eau bénite de maison en maison, parfois contre récompense : dans l'Yonne, dans certaines communes, « les

instituteurs vont de porte en porte distribuer de l'eau bénite, et reçoivent, en échange, une demi livre ou deux livres de pain qu'ils apportent dans un havresac ; ils vendent la plus grande portion de ce pain, le dimanche, à la porte de l'église ; c'est surtout dans ces communes que les instituteurs sont, si non honorés, du moins bien rétribués, car ce pain leur rapporte environ 4 à 500 fr., et quelquefois plus. » (n.b. profit non négligeable, alors que le traitement de base de l'instituteur est de 200 fr.).

L'enseignement à domicile, l'instituteur « garçon au pair »

Si l'on ne veut pas payer le maître (ou si on le paie une misère), on peut lui offrir le gîte et le couvert moyennant quelques heures de classe. C'est ainsi qu'on procède dans bien des localités isolées. Il y a deux solutions. Soit on les loge individuellement et ils sont nourris dans les familles. Dans le Doubs, des communes ou des hameaux « pour donner quelque instruction à leurs enfants prenaient ce que, dans le pays, on appelle des *petits maîtres*. Presque toujours ce sont des hommes non brevetés, qui s'engagent pour une fort modique rétribution, à faire l'école pendant deux ou trois mois. On leur loue une chambre pour la classe, et ils se logent comme ils peuvent. Ce sont ces *petits maîtres* qui vont *en nourriture* chez les parents. » Soit ils vont de maison en maison, comme dans les Basses-Pyrénées : ils « n'ont pas tous un local fixe pour tenir l'école ; ils vont tantôt dans une maison, tantôt dans une autre. »

L'homme rejeté

Dans l'Ariège (arr. de Foix), « le régent du village était ordinairement l'homme ruiné, l'homme taré ; le curé le méprisait, les habitants ne l'estimaient pas. Il donnait ses leçons à vil prix, et l'enseignement et le maître étaient confondus et méprisés. » Dans le Haut-Rhin (cant. d'Altkirch), dans la commune de Franken, « l'instituteur, ayant puni un enfant à l'église, sans le frapper (à ce qu'il dit ainsi que le maire), a été lui-même tellement battu par les parents, qu'il est resté trois semaines malade, et qu'il n'est pas encore entièrement remis ; quoique cet événement date de Pâques (*L'inspection s'est faite au mois d'octobre*). L'instituteur n'a pas osé poursuivre de crainte de s'attirer l'inimitié de la commune. »

Les brimades peuvent prendre des formes originales. Dans le Maine-et-Loire, à Chaudfond, « il est, dans la commune, des gens qui lui font un crime (*au sieur Glottou, instituteur*) de se délasser le soir, après sa classe, à faire un peu de musique !! ». Dans le Calvados (cant. de Thury-Harcourt et de Bretteville-sur-Laize) « un jeune homme qui a fait toutes ses études et qui est reçu bachelier-ès-lettres, après ses travaux pénibles de maître d'école, aimait à jouir encore des plaisirs studieux d'un homme lettré : Virgile, Horace, Tibulle l'accompagnaient dans les promenades fréquentes qu'il faisait dans un bois voisin. Mais un paysan, des bords de l'Orne, l'aperçoit un jour assis près d'un ruisseau. Un homme lisant au milieu d'un bois est pour lui une chose si étrange qu'il ne saurait s'expliquer ce bizarre amusement. Mais il a appris que l'instituteur est un savant, qu'il connaît aussi bien le latin que le curé de la paroisse ; et dès lors *Virgile* est un *grimoire*, *l'instituteur un sorcier*. L'imagination pleine encore des choses merveilleuses qu'il a cru voir, il va publier dans tout le village que le maître d'école, en murmurant quelques mots latins, fait accourir à ses pieds toutes les truites de la rivière. Depuis ce temps, l'instituteur sorcier a perdu presque tous ses écoliers, il a été contraint de quitter cette commune. »

L'insuffisance du maître

Dans le Loiret (cant. de Lorris), « apprendre à articuler les mots machinalement, avec tous les mauvais accents et les mauvaises habitudes que peuvent contracter des enfants de la campagne, lorsque ces défauts ne sont pas combattus par un maître zélé et habile ; enseigner un peu l'écriture sans orthographe, sans principes de grammaire, à peine les deux ou trois premières règles, tel est à peu près le terme où se borne la tâche de la plupart des instituteurs dont j'ai visité les écoles. »

L'ignorance semble assez répandue. Dans les Ardenes (arr. de Mézières), « que reste-t-il donc à faire pour que l'instruction ait atteint tout son développement dans ce canton ? fort peu de chose : que les maîtres ignorants disparaissent et fassent place à des instituteurs qui aient de la capacité et de l'aptitude. » Idem dans l'Aube (cant. de Chaource) : « Si les instituteurs étaient moins ignorants, les familles enverraient plus long-temps les enfants à l'école. » Même son de cloche en Dordogne (cant. de Nontron) : « là où l'instituteur a su, tant par ses connaissances que par sa conduite, s'entourer de la considération publique, les écoles sont assez fréquentées. »

La diffusion des écoles normales ne semble pas la panacée. En Indre-et-Loire, l'inspecteur est déçu : « Je ne sais, si ces voyages de quelques mois à l'école normale du département, sont assez favorables aux instituteurs pour qu'on les y sollicite avec tant d'instance. La plupart de ceux qui les entreprennent, n'ont d'autre but que de pouvoir, à leur retour, se parer du titre d'élèves de l'école normale, et demander, comme tels, quelque emploi dans une commune plus riche. »

Dans les Basses-Alpes, « quant aux communes où les écoles restent ouvertes toute l'année, l'enseignement y est moins arriéré mais il s'en faut bien qu'il soit encore généralement dans un état satisfaisant. La plupart des hommes auxquels la direction de ces écoles est confiée, manquent d'instruction, de méthode, de zèle ; ce sont des routiniers, des instituteurs-machines qui ne voient que la faible rétribution qu'ils doivent toucher à la fin du mois. » Dans l'Aube (cant. d'Arcis-sur-Aube), « la première cause de cette espèce de dégradation vient de l'ignorance des instituteurs. [...] Un instituteur n'étudie jamais, du moins c'est fort rare ; s'il écrit, s'il calcule, c'est parce qu'il est à l'école ; s'il arpente, c'est pour gagner de l'argent ; la science en elle-même n'est rien pour lui ; il n'a d'autre pensée, d'autre désir, que d'agrandir ses propriétés, s'il en a, ou d'en acquérir, s'il n'en a pas. » Ailleurs, dans le même département (décidément !), dans le canton de Romilly, « il est difficile de trouver des instituteurs plus ignorants ou moins occupés de leurs fonctions. » Dans le canton de Nogent-sur-Seine, « les instituteurs y sont grossiers, pédants, brutaux et d'une ignorance profonde. » Tout comme leurs voisins des cantons de Piney et de Lusigny, où « l'enseignement primaire est dans un triste état, puisque ceux à qui il est confié manquent d'instruction. J'ai visité vingt-huit écoles fréquentées, en hiver, par dix-huit cents enfants environ, et à peine ai-je trouvé cinq ou six instituteurs passables, les autres sont au-dessous de leur état par leur ignorance. » Ce n'est guère mieux ailleurs ; dans l'Aude, dans le canton de Belpech, un seul instituteur (dont l'inspecteur donne le nom) sur quatre est « capable de remplir ses fonctions. » Dans l'Aveyron, dans l'arrondissement d'Espalion, « les écoles, à très-peu d'exceptions près, sont mal tenues et n'offrent que de tristes résultats ; les enfants y végètent pendant un nombre d'années considérable, et ils en sortent, n'ayant qu'une instruction très-insuffisante, même sur les choses les plus simples. On n'y trouve qu'une malheureuse routine, suivie servilement par les instituteurs inhabiles ou négligents, qui ne connaissent que très-imparfaitement les bonnes méthodes, qui ne veulent pas prendre la peine de les étudier et de les mettre en usage. Une lecture

maussade, une écriture informe, quelques opérations d'arithmétique machinalement faites par des enfants qui, en vrais automates, opèrent sans intelligence, sans connaissance aucune des procédés, voilà où se borne l'enseignement. »

Une des raisons de ces insuffisances est que la profession est considérée comme un pis-aller. En Charente-Inférieure (arr. de Saint-Jean-d'Angély), « on croira à peine que, dans plusieurs cantons, le pis-aller est d'être instituteur. Plusieurs de MM. les maires, quand je leur ai parlé de l'incapacité des maîtres dont ils voulaient faire des instituteurs communaux, me répondaient : "Il ne peut pas faire autre chose ; il lui est impossible de travailler la terre" ; de là, ce grand nombre d'instituteurs infirmes ; de là, cette bienveillance de l'autorité municipale qui ressemble plus à de la commisération. »

En Dordogne, dans les cantons de Bergerac et de Beaumont, plus de la moitié des écoles « sont dirigées par des instituteurs qui n'ont ni brevet ni autorisation », l'inspecteur ajoutant (*in cauda venenum*) que ces individus, dépourvus des parchemins nécessaires, sont « peu aptes à s'en procurer. » Ce passage fait référence à la loi Guizot qui exige de tout instituteur « un brevet de capacité obtenu, après examen, selon le degré [primaire ou primaire supérieur] de l'école qu'il veut établir » (Titre II, article 4), et l'autorisation du maire de la commune. Quant à l'examen du brevet de capacité, il peut être remplacé, pour les religieux (et religieuses), par une « lettre d'obédience » qui donne droit au dit brevet. Le département des Landes, en particulier les arrondissements de Mont-de-Marsan et de Saint-Sever sont (en général) dans le collimateur des inspecteurs (à tel point qu'on peut légitimement se demander si ceux-ci, comme ceux de l'Aube, des Alpes, des Pyrénées, ne sont pas d'une trop grande sévérité). Dans les Landes, « la plupart des instituteurs appartiennent à des familles pauvres : obligés par leur naissance de vivre en domesticité, ou de travailler la terre, ils ont cru qu'en se livrant à l'instruction primaire ils trouveraient un moyen assuré de favoriser leur penchant à la paresse. Avec ces dispositions, ils se sont présentés ne sachant ni lire ni écrire, n'ayant aucune connaissance de la valeur des mots ; étrangers aux premiers principes de la grammaire française, ils estropient leur langue, et on a du chagrin quand, à la préfecture, on voit les délibérations des conseils municipaux rédigés par MM. les instituteurs. » Dans l'Oise, dans la commune de Belz, l'instituteur « ne se doute pas de l'orthographe », tout comme dans l'Eure-et-Loir (arr. de Chateaudun), où « j'en ai vu (il y en a jusqu'à dix que je pourrais citer) qui, porteurs d'un brevet du deuxième degré, ne savent cependant pas un mot d'orthographe. Aussi les modèles d'écriture fourmillent de fautes de ce genre : il *pert* son temps ; *éfort stéril* ; *otaurisacion* (textuel). »

Faits, méfaits et vices

Le comportement des instituteurs laisse souvent à désirer ; s'ils se contentaient d'aller à la chasse au lieu d'aller à l'école, comme en Côte-d'Or, ou à Paulhan, dans l'Hérault, ce serait moyennement grave. Mais il y a pire. L'alcoolisme fait des ravages, nombreux sont les inspecteurs qui s'en désolent ; au hasard : dans le Calvados, cant. d'Isigny ; dans l'Oise, cant. de Coudray ou arr. de Senlis ; en Saône-et-Loire, cant. de Tramages, où un maître avoue bien volontiers son penchant pour la dive bouteille, en précisant qu'il « se grise une fois par mois, mais il pense que ce n'est pas beaucoup ».

Le panorama des crimes, vices et délits est assez varié. Le vol, d'abord : dans l'Oise (cant. de Coudray, comm. de C***), « l'instituteur est instruit, mais indigne d'exercer

ses fonctions. C'est un ivrogne, un voleur, il dissipe tout ce qu'il a, et même plus qu'il ne gagne », et le même homme qui trouve qu'une cuite mensuelle, c'est vraiment peu, cumule les écarts de conduite : il est « brutal, emporté, violent, ivrogne et voleur. Rayé des contrôles de la garde nationale pour voie de fait contre une sentinelle, surpris à voler une fois 5 fr., une autre fois 20 sous, au cabaret d'où il se fait souvent chasser ignominieusement ; soupçonné d'avoir coupé les arbres d'un de ses voisins, il est tellement redouté, que le maire de T*** a peur qu'il ne mette le feu à sa maison. »

L'usure, maintenant : à Miradour, dans le Gers, « pas d'autre école que celle de N***, "homme taré", condamné pour usure. » Toujours dans le Gers, « le sieur N***, instituteur à B*****, a une mauvaise réputation ; il est accusé de se livrer à l'usure ; comme ce fait est très-grave, j'ai pris des renseignements auprès de MM. les maires des communes voisines, et tous m'ont assuré que des prêts usuraires lui étaient reprochés. »

Dans le même département, dans le canton de Nougaro, « les instituteurs, presque tous Béarnais, contribuent par leur exemple à la corruption de la jeunesse. La plupart sont joueurs, libertins, passent leur temps dans les cabarets. »

On rencontre aussi des escrocs : dans la Haute-Vienne, un des instituteurs, ivrogne lui aussi, est « un ex-notaire, qui a été obligé de renoncer à son état, pour ne l'avoir pas exercé d'une manière honnête. » Ou des bagnards : dans la Nièvre, dans la commune de B, l'instituteur est « un forçat libéré qui exerce clandestinement. » Ou des criminels : à Lantabat, dans les Hautes-Pyrénées, le maître « est aujourd'hui détenu dans les prisons de Pau, sous le poids d'une accusation d'assassinat. » Ou des débauchés (selon l'opinion de l'inspecteur) : « on apprend que l'un [des instituteurs ambulants d'Indre-et-Loire] vit en concubinage, que l'autre est un prêtre marié. »

Ou des pédophiles : dans l'Oise, un instituteur « aurait insulté à la pudeur d'une jeune personne de douze ans. [...] Le curé aurait mis, entre lui et les demoiselles qui fréquentaient son école, une séparation pour que ces jeunes enfants fussent à l'abri des abominations que cet instituteur exerçait sur elles. » Dans l'Aube (cant. de Nogent-sur-Seine) : « On m'a dit [...] que l'instituteur N...., qui fait faire sa chambre et son lit par ses plus grandes écolières, avait cherché à abuser de leur innocence. » Il arrive, cependant, que les choses s'arrangent à l'amiable : en Côte-d'Or (cant. d'Arnay-le-Duc) : « Le mélange des sexes dans la même salle d'école, est un grave inconvénient. On m'a cité un instituteur qui a abusé d'une jeune fille de douze ans. La famille offensée voulait d'abord un éclat, mais elle a jugé prudent de laisser l'affaire, et a donné la jeune personne en mariage à son maître lorsqu'elle a été nubile ». Petite information au passage : « cet instituteur n'exerce plus depuis deux ans. »

Déficiences physiques

Il y a aussi des malades et des infirmes. On rencontre des épileptiques (à Puy-Guillaume, dans le Puy-de-Dôme ; dans le canton d'Oloron-Sainte-Marie), des vieillards, des sourds (à Limoux ; dans la Meurthe ; dans les Hautes-Pyrénées) ; un nain (à Toul), lequel est, cependant, un bon professionnel ; des manchots (dans le Calvados ; dans l'Eure-et-Loir). Et l'inspecteur des Basses-Pyrénées remarque, d'un ton désabusé, « parmi ces médiocres et mauvais instituteurs, un tiers au moins d'estropiés, boiteux, manchots, perclus, jambe de bois, pour qui cette incapacité physique a été la seule vocation à l'état d'instituteur. »

Stratégies de survie : le maître a plusieurs métiers

À La Bastide, dans les Hautes-Pyrénées, tenancier d'une école mal tenue, « l'instituteur fait des sabots ». Mais l'éventail est ouvert : dans l'Aube, dans le canton de Nogent-sur-Seine, « les instituteurs y sont pédants, brutaux et d'une ignorance profonde : mal rétribués, ils font peu de cas de leur école, et sont tous charron, tisserand, bonnetier, tonnelier, couvreur, etc. ; quand ils n'ont pas de métier, ils gagnent leur vie à faucher, à moissonner, à vendanger, et l'école est le moindre de leurs soucis. » Dans le Pas-de-Calais (cant. de Laventie), « ne recueillant de sa profession d'instituteur qu'une centaine de francs par an, tout au plus, B... sert, comme domestique, chez un fermier. » Dans ce même département, « l'instituteur de ce lieu [la commune de H.] tient cabaret. » Dans le Bas-Rhin (arr. de Schélestadt), « l'instituteur de H..... est cultivateur, et s'occupe, un peu au préjudice de son école, des affaires de la mairie ; il fait aussi, en été, des vérifications de tabac. Il en est de même de l'instituteur de H..... » L'inspecteur de Saône-et-Loire note « les emplois cumulés par plusieurs maîtres d'école, dont les uns sont débitants de tabac, les autres, appariteurs ou tambours de la commune. » Dans la commune de N. (Seine-et-Oise), « une grande difficulté s'oppose à ce que les enfants rendent à l'instituteur le respect qu'ils lui doivent : il est cabaretier. »

La note 240 (p. 298 à 300) donne toute une liste de professions annexes qui ne sont pas annexes du tout. Le maître est épicier (Aube), chasseur, agriculteur, arpenteur (Aube, Aude, Eure, Pas-de-Calais), marchand de farine (Aube), receveur des contributions indirectes (Aude), revendeur (Aude), barbier (Aude, Eure, Pyrénées-Orientales), sabotier (Côte-d'Or), ouvrier agricole l'été (Côte-d'Or), forgeron (Côte-d'Or), tambour (Côte-d'Or), charpentier (Côte-d'Or), tonnelier (Côte-d'Or), tailleur (Eure), facteur de voitures publiques (Eure), aubergiste (Landes), cantonnier (Loir-et-Cher), brasseur (Pas-de-Calais), maçon (Pas-de-Calais), tisserand (Pas-de-Calais, Bas-Rhin), marchand forain (Puy-de-Dôme), chirurgien (Pyrénées-Orientales), officier de santé (Pyrénées-Orientales), cordonnier (Bas-Rhin), maréchal-ferrant (Vendée). Sans compter l'instituteur qui est à la fois maire (notamment dans le Maine-et-Loire), ce qui est interdit par la loi, mais cette interdiction peut être contournée, notamment en changeant de prénom avec un frère, médecin, donc non breveté, et cela à la satisfaction de tous : le vrai instituteur est excellent dans ses deux métiers, édile et enseignant dans une petite commune de l'Aveyron.

Les bons professionnels

Dans ce très noir tableau (mais Lorain est formel : les inspecteurs n'exagèrent pas), quelques lueurs. Il existe des bienfaiteurs, d'une part, et de bons enseignants, d'autre part (chez les instituteurs communaux, s'entend, les écoles privées n'entrent que marginalement en ligne de compte). Dans le Nord (cant. d'Avesnes), « un homme (puisse-t-il avoir des imitateurs), un homme généreux a voulu doter sa commune d'une école : il voulait le bien ; il a dû le vouloir envers et contre fous. Enfin, l'école s'est élevée, malgré les obstacles ; modeste au dehors, mais riche en dedans de tout ce qu'il fallait. Pendant la construction, le maître, jeune homme de la commune, s'instruisait à Paris, dans une école normale, aux frais de celui qui a tout payé, qui paie encore, mais largement, magnifiquement. Aussi, l'école est-elle fréquentée dix mois de l'année. » Dans les Vosges (arr. de Neufchâteau), « les écoles sont évidemment en progrès » et, même, « dans quelques communes, la

maison d'école est le plus beau bâtiment du village. » Dans le Jura, « on trouve dans l'école de Perrigny une multitude de cartes géographiques, de figures de géométrie et d'astronomie exécutées sur les murs et sur le plafond, par l'instituteur lui-même. » Une note entière (note 263, p. 314-315) est consacrée à des « loges d'instituteurs, disséminés dans la France entière : Ain, Ardennes, Cantal, Corrèze, Eure, Lot, Haute-Loire, Maine-et-Loire, Pas-de-Calais, Basses-Pyrénées (oui, oui, ce fameux département où, dans le canton de Garlin, l'école se fait presque partout sous le porche de l'église, le chef-lieu de canton a une école modèle).

Parents, maires, clergé, riches et pauvres

Analphabétisme des adultes

Dans l'Aube, dans les vingt-neuf communes du canton de Ramerupt, « la majeure partie des habitants sait à peine lire, car ce n'est pas lire que de déchiffrer avec effort les syllabes d'un mot que souvent l'on ne comprend pas du tout. » Dans l'Aude (arr. de Limoux), « il est rare de trouver dans ces montagnes un homme qui sache passablement lire, écrire et compter. » Dans les Landes, « Rion, commune de plus de quinze cents âmes de population, ne possède que cinquante individus, sachant signer leur nom. » En Saône-et-Loire, dans le canton de Saint-Léger et de Saint-Beuvray, « un notaire qui a un testament à faire dans telle commune, a soin de se pourvoir de témoins ; il ne trouverait pas deux personnes qui sussent signer. » Dans l'Orne (cant. d'Alençon), « on peut à peine trouver un maire et un adjoint qui sachent signer. » En Eure-et-Loir, « plusieurs maires savent à peine lire, et par conséquent ils sont incapables d'inspecter les écoles. » Dans le Nord (cant. de Solesmes), « l'autorité municipale, chargée par la loi de choisir les instituteurs, est peu propre à faire cesser cet état de choses : elle est composée en grande partie d'hommes sachant à peine signer leur nom, et par conséquent incapables de juger si un maître d'école a ou non les qualités nécessaires pour bien enseigner. » Dans les Basses-Pyrénées, dans le canton de Cardets, l'inspecteur n'a rencontré « que quatre maires qui comprennent le français. »

Négligence ou opposition des parents

Dans les Ardennes, « à Liard, une très-petite école, près de tomber en ruine, renferme en hiver près de cent enfants. Dans ce petit local sombre, un maître plein de zèle et de dévouement, a formé des élèves qui calculent fort bien et entendent bien les principes de la grammaire ; mais les anciens de la commune disent que leurs pères ayant été instruits dans cette école, elle est encore trop bonne pour leurs enfants. » Dans l'Ariège, les habitants des vallées « ne soupçonnent pas que l'instruction puisse améliorer leur sort. "Nos pères ne savaient pas lire, disent-ils ; ils ont vécu heureux. Pourquoi ne les imiterions-nous pas ? Pourquoi ferions-nous perdre à nos enfants un temps précieux ? N'est-il pas plus urgent, plus convenable qu'ils nous aident dans nos travaux ? Encore, si l'on payait les instituteurs, peut-être nous déciderions-nous à leur fournir des élèves." Et ces mêmes hommes qui regrettent 75 cent. pour un mois d'école, dépensent au cabaret, les dimanches et les fêtes, le double de cette somme. » Dans les cantons ruraux des Bouches-du-Rhône,

« les parents, presque tous cultivateurs, montrent en général une complète indifférence pour l'éducation de leurs enfants. »

Dans l'Orne (cant. de Tourouvre), « les habitants ne comprennent pas comment l'instruction qu'on veut leur donner pourrait diminuer leur misère. » En Haute-Loire (arr. du Puy), les habitants, lorsqu'on leur vante les bienfaits de l'instruction, « répondent dans leur patois que *le soleil se lève pour les ignorants tout comme pour les savants ; qu'ils passeront bien comme ils sont, et que leurs enfants passeront de même.* » Dans les Ardennes (arr. de Réthel), « dans plusieurs communes, trouvant l'école entièrement dépourvue d'élèves, j'ai essayé d'en faire appeler à domicile par l'entremise du maire et de l'instituteur, et je n'ai pu y réussir. Les parents ne voulaient pas interrompre, même pour une heure, la garde de leurs bestiaux, la récolte de leurs fruits, ou les autres travaux qui partout sont confiés aux enfants. » Dans le Nord (cant. de Clary), « l'utilité de l'instruction n'est pas comprise ; les parents se soucient fort peu de faire fréquenter les écoles par leurs enfants ; ils aiment presque autant les voir courir les rues. » Dans le Gers (arr. de Lectoure), « quelques-uns des parents prétendent qu'ils n'enverraient pas leurs enfants à l'école "quand on les paierait". Nous avons, disent-ils, mangé du pain sans savoir lire et écrire, nos enfants feront de même. Voyez un tel, qui sait lire ; il est pourtant moins riche que nous, qui ne savons pas. » En Haute-Garonne (cant. de Castanet), « le sol est extrêmement fertile, et couvert de riches propriétaires qui devraient y apporter, avec l'abondance, le goût des richesses intellectuelles. Il n'en est rien pourtant : dans la plupart des communes, les conseils municipaux refusent nettement de s'imposer, et ce sont les plus riches propriétaires qui opposent la plus vive résistance au vœu si légitime de la loi. » En Moselle (arr. de Thionville), « les enfants [...] n'ont pas besoin d'en savoir plus que leurs pères, et ils logent les pâtres dans les maisons d'école, soutenant que le pâtre leur est plus utile pour leurs bestiaux qu'un instituteur pour leurs enfants. »

Ces dispositions d'esprit sont fort prisées de l'institution ecclésiastique, comme le note l'inspecteur des cantons de Cholet et Monfaucon (Maine-et-Loire) : « Il est vrai que les bonnes gens des campagnes ne sont pas tout-à-fait à blâmer. Les personnes qui les dirigent dans les voies de la terre et du ciel, loin de les éclairer, exploitent leur ignorance ; leur répètent sans cesse qu'il est dangereux d'être instruit, et qu'il faut surtout se défier des *faux docteurs* et de toute innovation... » L'indifférence, parfois, résiste aux efforts du curé ; celui de Neuvoiy (Loiret) « qui cherche tous les moyens d'être utile à ses paroissiens, n'a pu obtenir d'eux qu'ils lui envoyassent leurs enfants à l'école ; il leur avait offert de leur faire l'école gratis, et de leur fournir gratis aussi les livres, les plumes, le papier et l'encre. Dans cette commune, l'ignorance et l'indifférence sont telles, qu'il n'y a même pas un enfant pour servir la messe. »

En quête d'une solution pour remédier à cette situation (rappelons que la loi Guizot n'oblige pas les parents à scolariser leurs fils, ce que parfois l'on déplore, comme dans le Bas-Rhin où « on demande, contre la négligence ou la mauvaise volonté des parents, des mesures coercitives qui ne seraient peut-être pas en harmonie avec nos institutions », alors qu'elles « rendent si florissantes les écoles des états circonvoisins »), plusieurs inspecteurs envisagent de faire appel au porte-monnaie.

La carotte, d'abord ; celui de la Meuse (cant. de Triancourt) pense « que le moyen de déterminer les familles à y [à l'école] laisser leurs enfants pendant toute l'année, serait de donner, soit une prime en argent, soit une médaille d'or à celle dont les enfants l'auraient suivie avec le plus d'assiduité ».

Ou bien le bâton : en Moselle, dans l'arrondissement de Sarreguemines, « toutes les personnes qui s'intéressent aux progrès de l'instruction primaire, demandent que les

lois allemandes soient imitées en cela dans notre pays, et qu'une amende soit imposée aux parents pour chaque absence illégitime de leurs enfants à l'école. »

Ou encore l'amour-propre et les ambitions sociales ou politiques : dans la Meuse, l'inspecteur qui visite le canton de Saint-Michel, après avoir noté que l'incitation financière est un atout puissant, se demande s'il ne serait pas « aussi avantageux que la publicité des journaux des départements vînt stigmatiser, sur les notes tenues par l'instituteur, les familles dont les enfants n'auraient pas fréquenté les écoles, ou n'y seraient allés que de temps à autre, et qu'il intervînt des dispositions législatives qui repoussassent des fonctions honorifiques ou des conseils municipaux, tout individu sans instruction puisée à l'école primaire. »

Si l'on trouve normal que l'obligation scolaire soit de règle en Allemagne, l'inspecteur des Basses-Pyrénées s'étonne que ce soit aussi le cas en Espagne : « une ignorance et une grande apathie régner sur les frontières d'Espagne. Presque tous les habitants sont bergers, et les pauvres enfants sont destinés jeunes, immédiatement après leur première communion, à garder les troupeaux sur les montagnes. Il faudrait, pour le pays basque, des lois exceptionnelles, des lois qui forçassent les parents à envoyer leurs enfants à l'école, ainsi qu'il en existe une dans la vallée d'Ahelcoa, première province basque espagnole. Les jeunes gens y sont déclarés inaptes à toutes les fonctions civiles et militaires, s'ils n'apprennent l'espagnol par principes, et s'ils ne savent lire, écrire et chiffrer. Aussi, tous les Espagnols de la plus basse classe savent-ils écrire et calculer. On trouvera étrange de proposer pour modèle d'émulation et de philosophie la nation Espagnole ; néanmoins, ils en ont beaucoup plus que nos frontières françaises pour ce qui regarde la langue et l'enseignement primaire. »

Cette rigueur espagnole aurait séduit les inspecteurs de la Somme et de la Seine-Inférieure, partisans des solutions radicales. Pour le premier, « le seul moyen, peut-être, de décider les parents à donner de l'instruction à leurs enfants, serait de faire entrer dans l'armée tous les français âgés de vingt ans qui n'auraient point passé un certain nombre d'années dans les classes. » À l'incorporation obligatoire des analphabètes fait écho la proposition malthusienne de l'inspecteur de Seine-Inférieure, préfiguration de la loi chinoise sur l'enfant unique : « On peut dire que les familles nombreuses de quatre ou cinq enfants, pour des gens qui n'ont, la plupart du temps, que leurs places, est encore un des maux que l'Université devrait tâcher de faire disparaître ; et qu'elle pourrait détruire au moins chez les instituteurs qui recevront dorénavant une subvention de la commune. Un simple règlement, analogue à celui qui défend aux militaires de se marier, si leur future n'a pas une fortune déterminée, suffirait peut-être avec quelques modifications pour mettre un obstacle à la misère qui menace et menacera toujours ces hommes peu instruits, peu habitués à calculer l'avenir et trop portés à céder à la passion du moment. »

Le maître victime des parents

Il est souvent dans l'impossibilité de pratiquer correctement son métier, même s'il est un bon professionnel, parce qu'il est soumis aux parents. En Saône-et-Loire, « il est des parents qui aiment mieux condamner leurs enfants à l'ignorance la plus complète, et les retenir chez eux que de consentir à ce qu'on leur apprenne à lire par les méthodes sans épellation. » En Seine-et-Marne (cant. de Villiers-Saint-Georges), les instituteurs sont « livrés à toutes les tracasseries des parents qui les obligent à suivre les anciennes méthodes. »

Les exigences sont parfois pittoresques : dans le Nord (cant. de Bergues), « l'exigence des familles va jusqu'à prescrire la lecture flamande en seul caractère gothique. » Et dans le Haut-Rhin, « dans un village du canton de Huningue, les pères de famille se sont opposés à l'introduction de l'enseignement mutuel, par le motif qu'ils paient pour que leurs enfants soient assis. » Dans la Meurthe, les instituteurs, fort attachés aux anciennes méthodes, « frappent plus ou moins leurs élèves ; il y a même des parents qui l'exigent. »

Les dangers de l'instruction et le maintien des privilèges

Dans le Cher, « beaucoup de propriétaires, sans aucune aversion pour le gouvernement, mais avant tout, amis de l'ordre et de la tranquillité, ne voient pas sans inquiétude propager l'instruction élémentaire, dans le temps où les journaux pullulent, où des colporteurs répandent, jusque dans les hameaux, des ouvrages infâmes ; ils redoutent les *avocats de village* (comme ils les appellent), *se mêlant des affaires pour les brouiller, pour semer les procès*. Ils ne comprennent pas encore bien que ces *avocats* ne doivent leur pernicieuse influence qu'au monopole de la lecture et de l'écriture ; et que, lorsque ces ressources seront à l'usage de tous, elles cesseront de profiter à quelques-uns contre le plus grand nombre. » En Gironde, « quelques maires m'ont déclaré que le Médoc a besoin de vignerons et non de lecteurs ; ils pensent qu'un paysan qui sait lire devient un cultivateur indocile, fainéant et raisonneur. » Dans le Gers, à Plieux, l'école est assez fréquentée, mais « les enfants des métayers n'y paraissent pas. "Ils font mieux de travailler, de recurer quelque fossé" (un bourgeois) » ; dans l'arrondissement de Condom, dans certaines communes, « les conseils municipaux, forts de la faiblesse des maires, refusent les fonds. Nous ne voulons pas, disent-ils, instruire les enfants pauvres, parce que la culture de nos terres serait abandonnée ; les enfants pauvres prendraient des métiers qui les leur feraient abandonner. » En Dordogne (cant. de Verteillac), « les habitants d'une classe plus élevée ne sont pas, en général, favorables à l'extension des études primaires, persuadés que le paysan qui dépasse un certain degré de connaissances, se dégoûte du travail et devient un personnage inutile. » Dans la Drôme (cant. de Buis), « il y a dans tout ce canton une extrême négligence, presque de l'aversion pour l'instruction primaire. Les familles riches sont loin de l'encourager, et témoignent hautement qu'elles craignent de voir l'instruction se répandre dans les classes pauvres. »

Ce mépris de l'instruction peut avoir des causes un peu étranges. En Corrèze, l'inspecteur note, d'abord, la peur du déclassement « par le haut » et de l'inadaptation des « lettrés ». Dans ce département, un petit séminaire avait attiré beaucoup d'enfants, qui y ont passé dix ou quinze ans. « Les neuf dixièmes, qui ont abandonné la carrière ecclésiastique, sont revenus dans leur famille ; très-peu ont voulu se livrer aux travaux des champs ; à la charge de leurs parents, ils ont été montrés du doigt comme paresseux. Tous les paysans craignant pareil avenir pour leurs enfants, ne veulent plus d'instruction. » Puis il donne un exemple quasi caricatural d'attachement aux privilèges économiques ; dans l'arrondissement de Tulle, « dans quelques communes, les notaires excitent, en dessous, à refuser des fonds pour l'instituteur : quand chacun saura signer, moins de procurations, moins de quittances, etc. »

La ségrégation scolaire

Dans la Drôme (cant. de Valence), « les paysans mêmes, qui ont quelque aisance, ne veulent pas que leurs enfants soient, dans les écoles, à côté des indigents, et exigent que le maître ne reçoive pas d'élèves gratuits. » Dans l'Isère (arr. de Saint-Marcellin), « ceux qui peuvent payer ne sont pas bien aises de voir leurs enfants confondus avec les indigents. » Dans une commune dont le nom n'est pas cité, il est à craindre « que l'instituteur n'ait que les enfants indigents ; les gens aisés et ceux qui peuvent payer ne veulent pas, disent-ils, que leurs enfants soient mêlés avec les pauvres, sous prétexte qu'ils sont malpropres et mal élevés. Les gens aisés ne sont pas bien aises de payer pour les autres ; et l'aristocratie campagnarde voit avec peine que les enfants des pauvres puissent s'instruire comme les siens, et peut-être même plus que les siens, parce que les pauvres iront à l'école toute l'année, tandis que les enfants des propriétaires ou des fermiers n'y pourront presque pas aller pendant les travaux. » Opinion largement partagée : en Charente, « il n'est que trop vrai, en général, que les propriétaires-agriculteurs riches ou aisés, sans éducation, ne voudraient pas voir les indigents recevoir de l'instruction comme leurs enfants. » Et « l'insouciance des parents, les résistances, les parcimonies communales, les jalousies de localités, les hostilités d'un certain parti, l'égoïsme de certains habitants, qui craindront que le fils de leur colon, de leur *petit* voisin, ne devienne plus capable que les leurs, seront des obstacles à l'établissement des écoles primaires, surtout pour la réunion de deux ou plusieurs communes. »

Le clergé hostile à l'enseignement public

En Haute-Loire, l'inspecteur signale « la répugnance extrême que j'ai remarquée partout envers les élèves de l'école normale. On ne les demande nulle part pour instituteurs ; et cependant si on les impose aux localités, quels seront les résultats de cette violence ? Dans toutes les communes, le clergé est en possession de l'influence morale, et une école établie contre son gré prendra bien rarement. » Dans le canton de Mirecourt (Vosges), « selon les curés, les écoles normales ne forment que des hautains et des impies. Il y a bien un curé qui a fait un règlement fort long où, parmi trente-six autres articles les uns plus ridicules que les autres, on voit figurer celui-ci : Lorsque l'instituteur voudra aller dîner chez les parents d'un élève, il devra m'en demander (c'est-à-dire à M. le curé de J***) préalablement la permission. » Dans l'Aube (cant. d'Arcis-sur-Aube), « depuis nombre d'années les brevets étaient accordés à mille considérations étrangères à l'instruction. Qu'un jeune homme eût une belle voix, qu'il eût trouvé le secret de s'insinuer dans les bonnes grâces du curé, c'en était assez. »

Dans les Côtes-du-Nord, « dans les communes où l'école est dirigée par un laïque, il arrive souvent que les curés abusent de leur influence en détournant les familles d'y envoyer leurs enfants. » Dans la Drôme, « un curé, celui de Clausayes, m'a dit qu'il aimait mieux que les enfants ne sussent pas lire, aussi demande-t-il un maître plus dévot qu'instruit. » Dans une commune de la Loire-Inférieure, « le curé ne veut pas entendre parler d'instruction primaire, à quelque prix et à quelque condition que ce soit. » En Haute-Loire (arr. de Brioude), « une cause domine toutes autres : c'est l'opposition inerte ou active du clergé, qui d'ailleurs paraît craindre que l'instruction

primaire ne prenne quelque essor. Où les instituteurs ne sont pas les hommes du curé, leurs écoles se dépeuplent, et ils sont obligés de porter de commune en commune leur industrie entourée alors de méfiance, et leur misère. Pour le curé, le besoin de l'instruction se borne à la prière et au catéchisme, et si l'on veut, à un peu de lecture. Aussi lui convient-il mieux d'avoir, au lieu d'instituteur, une de ces filles, dites de St-Dominique ou d'un autre nom, qu'on trouve dans toutes les paroisses, et le plus souvent dans plusieurs hameaux de la même paroisse. Elles reçoivent les secours du curé, n'exigent qu'une rétribution de 25 à 50 centimes, payée parfois en denrées et que les parents semblent avoir le droit de refuser. » En Haute-Loire, dans le canton du Puy, on note « le peu de sympathie que trouve chez beaucoup de curés l'instruction populaire, l'aversion anticipée de presque tous, pour tout ce qui doit venir de l'école communale », et dans celui de Pontgibaud, on relève que « le clergé, dont l'influence est grande, surtout sur les montagnes, est en général contraire à la propagation de l'instruction primaire. » En Moselle, « l'influence des prêtres qui leur [aux parents] persuadent que l'instruction a pour but le renversement de la religion » est donnée pour une des causes principales de la négligence parentale. D'autant que le curé de la commune de Seiches (Maine-et-Loire) « prétendait qu'il valait mieux envoyer les enfants mendier que de les mettre à l'école. » Dans les Deux-Sèvres, « dans les communes voisines de Niort, MM. les curés ont semblé tout à fait étrangers à l'instruction primaire. » Dans le Maine-et-Loire (arr. de Baupréau), « l'influence du clergé, peu favorable à l'ordre des choses actuel, est toute puissante dans ces contrées. Toute innovation est reçue avec une défiance qu'il sera très-difficile, pour ne pas dire impossible, de neutraliser. » Dans la Mayenne, « au lieu de seconder les vues du Gouvernement, pour l'amélioration et la propagation de l'instruction primaire, les curés font tous leurs efforts, et profitent de tout leur influence pour empêcher les conseils municipaux de voter les fonds nécessaires à l'établissement d'une école communale. Ils répandent, ou font répandre le bruit que le Gouvernement a l'intention de changer les livres religieux, pour y substituer des ouvrages subversifs de toute morale et de toute religion ; et qu'ils vont ajouter encore à la misère des habitants, en exigeant d'eux le vote des 3 centimes additionnels, quand ils sont déjà accablés d'impôts. »

L'affaire se complique encore quand il existe une école libre dans le village ; dans la Mayenne (arr. de Château-Gontier), « les frères de Ruillé, fiers de la protection du pasteur, n'appréhendent, nulle part, l'établissement d'un instituteur même très-capable et de bonne conduite, qui recevrait le traitement de la commune. L'influence déclarée et secrète du curé aurait bientôt fait perdre à celui-ci la confiance des parents. »

Lutte frontale curé-instituteur

Comme le constate l'inspecteur du Maine-et-Loire, « l'obstacle le plus puissant aux progrès de l'instruction, dans nos campagnes, c'est le peu d'harmonie qui règne entre l'autorité municipale et le clergé. Très souvent, il suffit que l'instituteur soit bien avec le maire pour qu'il soit mal vu du curé. S'il était bien avec le curé, il serait mal avec le maire. » Dans la Mayenne, « dans plusieurs communes, les instituteurs [ont] grande peine à se concilier, à la fois, la bienveillance du maire et du curé. »

Les rapports curé-instituteur, lamentables du fait du curé dans la quasi totalité des cas, sont parfois houleux du fait du maître. Dans le Calvados, « beaucoup d'instituteurs disent qu'ils enseignent l'histoire sainte. [...] Plusieurs font les esprits forts et se vantent de ne pas enseigner ces bêtises-là. » Dans la Manche, dans une

commune dont on ne donne pas le nom, l'instituteur « a été plusieurs fois remarqué parcourant les rues et les places de la bourgade de ..., avec ses élèves, qui chantaient la *Marseillaise* et le *Réveil du Peuple*, et vociféraient des provocations de parti, des insultes blessantes pour quelque-uns des habitants et les cris : à bas les calotins ! à bas les jésuites ! devant le presbytère. »

École communale, école privée non autorisée

Dans l'Ain, « l'instituteur breveté de la commune d'I....., canton de l'Huis, se trouve, en ce moment, réduit à abandonner son école, attendu que le curé en a établi une lui-même ; par l'ascendant qu'il a sur les mères de famille et les enfants, il réunit une quarantaine d'élèves, c'est-à-dire presque tous les enfants de la commune. Le curé, devant faire partie du comité local de surveillance de l'école, peut-il être à la fois surveillant et surveillé ? [...] Ce cumul de fonctions, cette sorte d'envahissement pourraient bien ne pas toujours sembler du zèle, et être pris pour de la cupidité. » Dans l'Ain, « quelques curés, sans tenir école, réunissent, chez eux, les enfants de familles les plus aisées, de sorte que l'instituteur, réduit aux élèves pauvres, est presque privé de la rétribution. » Dans les Basses-Alpes, « les curés des campagnes ont, pour l'ordinaire, six, huit élèves au lieu de deux que la loi leur permet d'avoir, et comme ce sont les enfants des parents les plus en état de payer, en admettant chez eux ces enfants, ils tuent l'école communale. » Dans les Hautes-Alpes, « l'école de latin que le curé d'A... exploite depuis 10 ans lui rapporte annuellement 200 ou 300 francs net. » Dans la Drôme (cant. de Grignan), « plusieurs curés prennent chez eux sept à huit des enfants les plus riches, et enlèvent par là aux instituteurs la source principale de leur revenu. ». Même chose dans le canton voisin de Nyons. Dans la Loire : « le canton de Montbrison est un des plus dépourvus d'écoles primaires de garçons, à cause du voisinage d'établissements ecclésiastiques, autorisés ou non, tels que le petit séminaire de Verrières, autorisé, et le petit séminaire de Montbrison, non légalement autorisé. Indépendamment de ces écoles, qui comptent ensemble trois cents élèves, les curés tiennent des écoles sous le nom de manécanterie, en dehors de toute surveillance universitaire. Ces écoles attirent tous les enfants de familles aisées qui peuvent payer une pension. »

Influence de l'Église, parfois bénéfique

À peu près partout, l'Église exerce sa loi. Les inspecteurs en conviennent, avec parfois une certaine mauvaise humeur devant ce qu'ils ne sont pas loin de considérer comme un abus de position dominante ; ainsi celui de l'Ariège, qui reconnaît l'évidence et émet un vœu : « pour prospérer, l'enseignement a besoin de l'appui franc et consciencieux du sacerdoce : dès que les curés le voudront réellement, toutes les communes auront des instituteurs. » Il est rejoint par celui du Vaucluse : « peut-être, dans les communes essentiellement religieuses, le curé pourrait-il obtenir que les enfants fréquentassent, d'une manière continue, l'école, en ne les admettant à la première communion qu'à cette condition, d'autant qu'ils apprécieraient mieux la grande action à laquelle il a à les préparer. » Même son de cloche dans les Vosges : « généralement, il n'y a point d'école en été. Le moyen de remédier à ce mal serait, je crois, d'engager les curés à ne faire faire la première communion qu'à ceux qui auraient fréquenté l'école continuellement. » Dans les Ardenes, « plusieurs instituteurs se plaignent que, tant que les enfants n'ont pas fait leur première communion, il est leur est presque impossible de leur faire apprendre

autre chose que le *Catéchisme* » ; diplomate, l'inspecteur leur conseille de céder, ce qu'il relate dans une phrase alambiquée qui témoigne de son embarras : « d'après les instances de MM. les curés, je leur ai donné des conseils propres à leur faire concilier ce qu'ils doivent à cette partie de l'enseignement avec le reste ». En clair : faites ce qu'exige le clergé, et vous aurez la paix. Mais le principe de réalité s'impose ; « sans les curés on ne ferait rien. Ils dominent exclusivement dans toutes les campagnes. Les enfants iront ou n'iront pas à l'école, selon que les ecclésiastiques conseilleront les parents », constate l'inspecteur de la Mayenne.

Les motifs de satisfaction sont rares, mais il en existe. Dans le canton de Bagnères-de-Luchon (Haute-Garonne), « le clergé se prête merveilleusement aux progrès de l'instruction ; il n'offre aucune trace de fanatisme ni d'hostilité envers le Gouvernement. Il mérite la confiance, et l'on peut compter sur lui : presque tout composé d'hommes du pays, il fait cause commune avec les populations. » On trouve aussi des hommes de bonne volonté dans la Manche, le Pas-de-Calais, le Bas-Rhin (où le curé a calé l'âge de la confirmation sur celui de la profession de foi protestante, quatorze ans, pour que les petits catholiques ne quittent pas l'école à 12 ans), dans la Sarthe, dans la Somme.

L'âge de la première communion revient sans cesse dans les comptes-rendus d'inspection. Persuadé que son recul serait bénéfique, l'inspecteur du Bas-Rhin demande « que MM. les curés et ministres ne se contentent pas d'exhorter à une fréquentation plus régulière et plus constante, qu'ils l'exigent ; ils ont un moyen d'y contraindre les plus rebelles, c'est de différer de deux ou trois ans l'époque de la première communion pour ceux qui abandonnent l'école. » Ce qui peut ne pas être simple : « presque toutes les familles, à la campagne surtout, sont impatientes de terminer au plus tôt l'éducation des enfants ; en retardant la première communion, MM. les curés se verraient d'abord assaillis par des réclamations. Il serait donc nécessaire qu'une circulaire de monseigneur l'évêque de Strasbourg les mît à l'abri des plaintes, des haines peut-être qui, sans cela, s'élèveraient contre eux. »

Catholiques et protestants

Dans la Drome (arr. de Die), l'inspecteur note que « dans la partie orientale et montagneuse de l'arrondissement, [...] la civilisation et l'enseignement [sont] moins avancés chez les populations catholiques que chez les protestantes. » En Haute-Loire (cant. de Tence), en général, « on est passionné pour l'instruction. En hiver, le plus petit hameau a son instituteur. La majeure partie de la population suit le culte protestant. » En Lozère (arr. de Florac), « le culte protestant est dominant dans cette contrée. La civilisation y est plus avancée que dans l'arrondissement de Mende ; toutes, ou presque toutes les communes sont pourvues d'instituteurs ». Dans le Bas-Rhin (cant. d'Oberhausenbergen), « les meilleures écoles appartiennent au culte protestant. [...] La supériorité des écoles protestantes sur les écoles catholiques provient de plusieurs causes : 1° les enfants du culte protestant fréquentent, pour la plupart, leurs écoles toute l'année, tandis que les écoles catholiques sont presque désertes pendant les mois d'été ; 2° les enfants protestants ne cessent d'aller à l'école qu'à l'âge de quatorze ans, les enfants catholiques n'y paraissent plus dès qu'ils ont fait leur première communion, c'est-à-dire dès qu'ils ont atteint l'âge de douze ou treize ans ; 3° les pasteurs protestants montrent généralement plus de zèle que les curés catholiques pour seconder, encourager et surveiller les instituteurs. » À Strasbourg, « presque toutes les meilleures écoles appartiennent au culte protestant. » Dans les Deux-Sèvres, les quinze communes du canton de Saint-

Maixent « présentent un effectif de vingt-huit écoles, presque toutes protestantes. Cette situation brillante est due à l'influence des idées de progrès généralement adoptées par les chrétiens du culte réformé, et chaleureusement encouragées par leurs ministres. »

Les enfants

École et revenus des parents

Dans le canton de Riceys (Aube), couvert de vignes et fort riche, « il est curieux de savoir pourquoi les écoles y sont faibles, mal tenues et misérables, et pourquoi les instituteurs y sont mal rétribués. La richesse établit une trop grande distance entre les deux extrêmes : On trouve dans ce canton des maisons très-aisées et des chaumières misérables ; de gros propriétaires et des vigneron. Il en résulte que les gens riches envoient leurs enfants à Troyes et à Paris et jamais dans les écoles, et que, par conséquent, ils ne prennent aucun intérêt au sort des instituteurs, ou au développement de l'instruction primaire. »

Les inspecteurs notent que là où la vie est moins rude, l'instruction est plus répandue : dans l'Aude, « de bonnes écoles dans la partie où le ciel est beau, et le terrain assez fertile, la misère et l'ignorance dans les communes montagneuses où le sol est maigre. » En Charente-Inférieure, « à mesure qu'on s'éloigne des landes et des bois de pin, pour parcourir des campagnes plus fertiles, l'état de l'instruction primaire offre un coup d'œil plus satisfaisant. » Dans l'Eure, « partout où il y a de l'aisance, il a aussi besoin d'instruction. »

Quand va-t-on à l'école ?

Dans les Basses-Alpes, « dans les arrondissements de Forcalquier, de Digne et de Sisteron, qui se composent ensemble de cent-quatre-vingt-onze communes, la moitié de ces communes n'ont leurs écoles ouvertes que pendant six mois de l'année (du mois de novembre au mois de mai) ; il résulte d'une si longue interruption, que les enfants oublient en été ce qu'ils avaient appris pendant l'hiver ; que c'est toujours à recommencer, et qu'en quittant définitivement l'école, après six, huit semaines d'études, ils sont, généralement, presque aussi ignorants qu'ils l'étaient en y entrant. » En Ardèche, « dans toutes les communes rurales, les enfants, en grande majorité, ne vont guère à l'école que quatre ou cinq mois chaque hiver. » Dans les Ardennes (cant. de Rethel), « les écoles que j'ai visitées dans ce canton ne sont fréquentées que depuis le mois de novembre jusqu'au milieu de mars, par le plus grand nombre des élèves ; ceux qui y restent au-delà, et pendant quelques mois de la belle saison, ne sont que des enfants dont les parents se débarrassent pour aller à leurs travaux. » En Aveyron, « les habitants de ces pays pauvres et agricoles n'envoient leurs enfants chez l'instituteur que pendant quelques mois de l'hiver. » En Charente-Inférieure, « les écoles sont vides l'été. » Dans le Doubs (cant. d'Ornans), si l'enseignement est « fort peu avancé », c'est dû au « peu de temps que les enfants consacrent à l'école : trois mois par an. » Dans l'Ain, selon les cantons, les enfants fréquentent l'école « trois mois de l'année », ou rarement « pendant un espace de plus de quatre mois, pendant la mauvaise saison. »

Les conséquences de cette fréquentation erratique sont tristement relevées par les inspecteurs, notamment celui de l'Aisne (cant. de Vervins) : « bien souvent, un jeune homme qui aura été dans l'école jusqu'à quinze ans, par exemple, saura fort peu de chose, attend que, ne fréquentant l'école que trois mois de l'année, et souvent une heure par jour, il oublie bientôt le peu qu'il a appris. D'autres fois encore, un enfant est retiré de l'école à dix ou onze ans, et n'y reparaît plus. Ceci est la grande cause du retard de l'instruction dans un grand nombre de localités. »

Adaptation (souhaitée par les inspecteurs) aux conditions locales

Ce ne sont pas seulement les travaux des champs qui rythment la présence (et surtout l'absence) des enfants à l'école, ils ont lieu à peu près à la même époque partout en France (avec des nuances, mais faibles) ; ce sont aussi parfois des impératifs locaux particuliers auxquels l'institution doit se soumettre.

En Charente-Inférieure, dans l'île de Ré, ce qui donne le tempo, c'est « le travail qui se fait de basse mer, et qui emploie une partie de la population à transporter les herbes marines dans l'intérieur de l'île ; il en résulte que les enfants sont occupés, chaque jour, à des heures différentes, et qu'il serait utile que les heures de classe variaient selon les heures de travail. » En Côte-d'Or, « il faudrait que les écoles fussent ouvertes au moins deux fois par semaine en été, et à des heures qui s'accommoderaient avec les travaux de la campagne. » Dans la Creuse, c'est encore plus précis (et plus compliqué) : « il serait bon de régler l'époque des cours et celle des vacances, conformément aux travaux des localités. Ainsi, les maçons, tuiliers, peintres et marchands de cheveux s'absentant du mois de mars à la Noël, ce serait peut-être dans cet intervalle que devrait se trouver le fort des leçons, les mois de récolte exceptés ; pour les cantons habités par les scieurs, l'hiver est la seule époque favorable. Ils s'absentent de la fin de septembre aux premiers jours de juillet. On comprend, du reste, qu'en l'absence des maris, les femmes, occupées de soins importants, se débarrassent, en faveur des écoles, d'une jeunesse turbulente et portée à exercer en bien ou en mal son activité. »

Suggestions : les cours du soir et les cours dispensés hors des jours ou des heures ouvrables. Dans le Gard, « comme il sera toujours impossible de retenir dans les écoles, dans certains mois de l'année, un bon nombre d'enfants que les besoins de leurs familles appellent aux travaux de la campagne, il serait à désirer que l'instituteur fût tenu de donner à ces enfants une leçon particulière, tous les soirs, après le retour de leurs travaux. » Dans l'Hérault, on va plus loin : il faudrait « obliger les instituteurs communaux à faire une classe le soir, au retour des travaux des champs, et le matin avant qu'ils commencent. » En Moselle, puisqu'il est impossible d'ouvrir l'école tous les jours en été, comme en hiver, on pourrait le faire « le dimanche, les jours de mauvais temps, lorsqu'il n'y a rien de mieux à faire pour les parents et pour les enfants. » On peut aussi occuper les heures chaudes à s'instruire : dans l'Ain, l'inspecteur suggère de donner cours « vers le milieu de la journée, où les travaux des champs sont suspendus pendant trois ou quatre heures. » Précision : « ces deux heures pourraient être prises depuis onze jusqu'à trois heures, ou au moins deux heures, espace de temps que les bestiaux passent dans les écuries, et pendant lequel les bergers pourraient, par conséquent, retourner à l'école. » Et, comme l'oisiveté est la mère de tous les vices, l'inspecteur de la Haute-Marne fait une enquête et propose des solutions : les enfants, qui gardent le bétail, ou vont « au bois et à l'herbe » en été, « partent dès quatre heures du matin, et ne rentrent qu'à neuf heures, pour repartir à deux heures de l'après-midi. J'ai

demandé si on les occupait à la maison d'une manière utile, dans l'intervalle de neuf à deux heures ; partout on m'a répondu que non ; que les enfants courent dans le village ; que les habitants eux-mêmes se plaignent de ce désœuvrement. Ne pourrait-on pas ouvrir l'école depuis le mois d'avril jusqu'à la fin de septembre, sauf le temps de la fenaison, de la moisson et des vendanges, trois époques où les parents ont besoin d'être aidés par leurs enfants, même les plus jeunes, de dix heures à une heure. » Il arrive que ces initiatives portent fruit : dans le Bas-Rhin, « le maire de Saint-Martin [...] a fait voter à son instituteur une subvention de 200 fr. pour l'été de l'année prochaine, sous condition de recevoir gratis tous les enfants qui se présenteront. »

École et ouverture au monde

En Gironde, dans les communes situées autour du bassin d'Arcachon, « la pêche, les marais salants, les bains de mer très fréquentés des Bordelais, les communications ouvertes par la route départementale de la Teste, [...] éveillent l'industrie, augmentent les ressources, mettent ce peuple en contact avec les habitants d'une grande ville et donnent à la fois le besoin de l'instruction et le moyen de la répandre dans les familles. » Au nord des Hautes-Alpes, à l'hiver particulièrement rigoureux, « les hommes forts et robustes abandonnent leur foyer, et vont exercer leur activité dans les départements méridionaux de la France. L'hiver fini, ils regagnent les Alpes, et, en même temps qu'ils apportent, de leur émigration, un petit pécule, fruit de leur sobriété et de leur industrie, ils acquièrent de l'usage, des formes, de petites connaissances qu'ils s'empressent de communiquer à leurs compatriotes. » En Corrèze, la plus grande partie des habitants du canton de Servières « émigrent et rentrent chez eux après huit mois d'absence. Ils rapportent chez eux le désir de s'instruire, et veulent que leurs enfants acquièrent de l'instruction, parce qu'ils ont pu en apprécier les avantages dans leurs tournées. » Même son de cloche dans la Creuse : « l'émigration annuelle met les hommes de ce pays en rapports fréquents avec ceux des provinces les plus lettrées, ce qui, en ouvrant leur esprit, leur fait sentir tout l'avantage qu'ils pourraient tirer de connaissances plus étendues. Toute la population (ou peu s'en faut) sait lire et écrire. » En Haute-Vienne, dans le canton de Château-Pousat, « dans les communes où il y a école, la moitié des enfants, à peu près, profite des bienfaits de l'instruction. Il y a, dans cette contrée, beaucoup d'ouvriers qui ont coutume de s'expatrier tous les ans. Ils sentent davantage le besoin de posséder les premières notions de connaissances, et ils sont jaloux de les faire donner à leurs enfants » ; et, dans le canton de Saint-Sulpice, « dans les communes pourvues d'écoles, les trois quarts des enfants vont y recevoir l'instruction. En général, le peuple qui s'expatrie pour aller chercher du travail ailleurs en sent toute l'importance. » En Ariège, « les habitants de la partie élevée (du département) sont ordinairement plus civilisés, parce que leur terroir étant insuffisant, ils sont forcés de se livrer au commerce et au charroi, ce qui leur fournit l'occasion d'apprendre à parler français assez bien pour se faire comprendre. » En Charente-Inférieure, l'inspecteur note avec surprise que l'esprit d'ouverture peut conduire à la fondation d'écoles de filles : « la commune de Fouras est la seule de l'arrondissement [de Rochefort] où j'ai trouvé deux institutrices ; ce qui s'explique par la condition particulière de cette localité : Fouras est un village situé sur le bord de la mer ; il est peuplé de pêcheurs dont la plupart ont navigué ; ils attachent plus d'importance à l'instruction ; leurs femmes font un commerce de poissons qui exige la tenue de livres de comptes ; elles désirent que

leurs filles apprennent à lire, à écrire et à compter ; elles n'ont pas besoin de les utiliser de bonne heure comme dans les campagnes. »

Le travail domestique des enfants

Note préliminaire : le travail des moins de 8 ans n'a été interdit qu'en 1841 ; donc, du temps du recteur Lorain, il n'y avait pas d'âge minimal.

a) Le travail hors des champs

Les métiers exercés par les enfants dépendent évidemment des conditions locales. Les pays forestiers sont très pauvres. Dans le Jura, dans les villages proches des grandes forêts, les parents envoient leurs enfants, « dès le plus bas âge, recueillir les bois morts, et ce mince intérêt les aveugle sur l'avenir de ces petits malheureux ainsi condamnés à continuer la vie à demi-sauvage qu'eux-mêmes ont menée. » En Seine-et-Marne, « pendant l'hiver même, la faculté qu'ont les habitants d'envoyer les enfants faire du bois mort dans la forêt de Crécy, et dans les bois voisins, les détourne de les envoyer à l'école. » Dans la Marne, « tous les villages situés dans les bois ou près de forêts n'envoient leurs enfants que peu de mois, chaque année, à l'école. [...] Tant qu'il est possible de ramasser du bois ou de travailler dans les coupes, la plupart des enfants, et tous les habitants, se livrent à ce genre d'occupation. Dans le milieu même de l'hiver, si la température se radoucit par intervalle, l'étude est suspendue, et les enfants retournent à la forêt. La faine, le gland, les menus fruits de toutes sortes, sont des causes de retard ou d'interruption dans la fréquentation des écoles. »

Dans le Pas-de-Calais (cant. de Carvin), « à peine les enfants des deux sexes sont-ils âgés de sept ans, qu'on les occupe à broder le tulle, ce qui leur rapporte 40 à 50 cent. par jour, somme bien supérieure à ce qui peut leur revenir des distributions du bureau de bienfaisance. » Dans le Jura (cant. d'Arbois), « les habitants sont presque indifférents pour l'instruction de leurs enfants, qu'ils emploient dans le plus bas âge à colporter des fruits, de l'huile, du vin dans les montagnes. » Dans l'Aisne (cant. de Vervins), « presque partout, il y a dans le canton une industrie particulière. Ici la *vannerie* ; là, le *tissage* ; plus loin, les *bêtes à corne* (fromages, etc.) ; autre part, la *broderie*; enfin le *tricotage* des bas de laine. Eh bien ! dès l'âge le plus tendre (huit ans), les enfants sont exploités par leurs parents, qui les enlèvent ainsi à l'école. » Sur la côte du Calvados, « à peine les enfants sont-ils en âge d'aider leurs parents, qu'ils sont employés aux travaux de la pêche. » Dans le Puy-de-Dôme (cant. de Prouzat), « la moitié des enfants émigrent dès l'âge le plus tendre, demandent l'aumône pendant l'été, ou servent de manœuvres à leurs parents, presque tous maçons. »

b) Labourage et pâturage

Dans les Basses-Alpes, dans l'arrondissement de Castellane, l'inspecteur n'a pas trouvé un seul maire qui ne lui ait dit : « Nous n'avons pas besoin d'un instituteur pour l'année ; il ne nous le faut que de la Toussaint à Pâques : passé ce temps, chacun a besoin de ses enfants, et nous ne les enverrions pas à l'école, quand même on nous paierait. » Dans quatre communes des Ardennes, « ce qui nuit le plus à l'instruction des enfants [...], c'est que, dès le commencement de la belle saison, les parents envoient leurs enfants, même dès l'âge de cinq ans, dans les champs ou

dans les bois ; et, dès l'âge de onze ans, ils ne les envoient plus du tout à l'école. » Dans le Gers (cant. de Marciac), « les enfants ne fréquentent pas les écoles trois mois dans l'année, même dans l'âge le plus tendre. Quelque jeunes qu'ils soient, ils sont employés à la garde des troupeaux. » Dans le Loir-et-Cher, « à sept ou huit ans, et même plutôt, les enfants sont employés, dès le mois de mars, à garder des oies, des canards, des vaches, et plus tard à cueillir de l'herbe et à une foule d'autres travaux qui évitent au cultivateur un domestique. » Dans le Gard (arr. d'Alais), « lorsque les parents ont toutes les peines du monde pour vivre, eux et leur famille, des travaux de la famille entière, on ne peut raisonnablement espérer que les parents puissent se passer, pendant deux ou trois années consécutives, des bras bien faibles encore de leurs enfants. Ces bras, quoique faibles, remplacent des bras vigoureux pour une infinité de travaux, lorsque la saison demande impérativement tous les bras. » En Ariège (arr. de Foix), « à peine l'enfant est-il capable de marcher, qu'on lui confie la garde d'un troupeau de brebis ou de vaches ; et du matin au soir il est dans les pâturages. » Dans les Landes (cant. de Labrit-et-Sorce) ; « l'enfant n'entend jamais prononcer le nom d'école. À peine il sait marcher, qu'on l'exerce à conduire un troupeau, à soigner une brebis malade, à ne pas s'égarer au milieu de ces plaines que des sentiers sans nombre traversent dans tous les sens. Uniquement occupé de son bétail, le jeune pâtre ne voit ses parents que le dimanche matin ; le reste de la semaine, il vit seul. »

Le travail à l'extérieur de la famille (industriel, notamment)

Dans les Bouches-du-Rhône, dans les cantons de Roquevert, La Ciotat et Aubagne, « dès l'âge de douze ans, les enfants sont employés aux mines de charbon. » Dans l'Ariège, c'est dans les mines de fer ; « ce n'est que le matin, avant le travail, et le soir, à la sortie de la mine, qu'ils pourront pendre leurs leçons. » Dans le Calvados, les travaux des champs sont « l'occupation la plus générale des enfants », mais, dans certaines communes, « ce sont les filets, les caparaçons, les carnassières ; au Pont-d'Ouilly, les usines ; aux environs de Falaise, la bonneterie et les mécaniques. » Dans le Gers, à Fleurance, les enfants « vont gagner quelques sous dans les manufactures de plume ou de minat. » Dans l'Oise, « des fabriques de zinc [...] attirent trop les enfants pour que leur instruction soit possible. » En Seine-Inférieure, « dans le canton de Pavilly les écoles ne sont pas très-fréquentées, les nombreuses filatures qui existent dans ces campagnes, attirent presque tous les enfants des familles peu aisées. » Dans l'Eure, « les nombreuses fabriques d'épingles et de clouterie qui se trouvent dans ce canton (canton de Rugles), et dans lesquelles sont occupés les enfants, dès l'âge de quatre ans, sont cause que l'instruction primaire a fait peu de progrès » et « on attribue le manque de lumières au commerce, qui oblige les habitants des campagnes voisines de Louviers, à faire travailler les enfants aux fabriques. » Dans le Jura, les enfants sont occupés « dans des fabriques de peignes, de tabatières. » Dans le Nord, dans le canton de Marcoing, « on travaille beaucoup aujourd'hui aux cotons et aux soies. Les enfants, dès l'âge de six ans, sont employés dans les fabriques » et, près de Valenciennes, « les fabriques de sucre de betterave, dans plusieurs communes rurales, offrent aux parents l'occasion de faire travailler leurs enfants. » En Seine-et-Oise, à Saclas, l'inspecteur signale « un fait qui retire beaucoup d'enfants à l'école : c'est l'existence d'une manufacture de laine, où les enfants sont employés en grand nombre, dès l'âge de six ans. »

Les conditions de travail sont, naturellement, abominables, au point que l'inspecteur du Haut-Rhin en perd son sang-froid. « Un abus déplorable, et que je ne puis m'empêcher de signaler avec un sentiment d'indignation, si le fait m'a été exactement rapporté, c'est que quarante enfants, véritablement serfs, attachés à la fabrique de M. ****, à S***, y sont privés de toute instruction religieuse et profane. Le maire et le curé auraient sollicité, à ce qu'il paraît, pour un instituteur, l'autorisation de leur donner une heure, seulement, par jour, dans la fabrique même, sans qu'il en coûtât à M. ****, autre chose que la perte de travail de ces quarante malheureux, pendant une heure, prise à son choix, et leur prière aurait été repoussée. Un tel refus démontre assez la nécessité, l'urgence de la loi que le Ministre a promise, au sujet des jeunes ouvriers des fabriques. L'intervention de la loi pourra seule mettre un frein à une odieuse cupidité, qui, sans se présenter partout avec le même caractère de ténacité qu'à S***, fait beaucoup de mal dans tout le Haut-Rhin. » Dans ce même département, on note que « les écoles mêmes de Bischwiller sont loin d'avoir acquis le degré de force auquel devraient les conduire le talent de quelques-uns de leurs instituteurs. Enfermés tout le jour dans les fabriques, obligés souvent d'y passer une partie de la nuit, la plupart des enfants ne peuvent les fréquenter avec assiduité. » En outre, ils dépensent au cabaret la part de leur salaire qu'ils ne donnent pas à leurs parents et qui constitue leur argent de poche. *L'assommoir* pour les moins de 12 ans ! Scandale ! « Le remède au mal que je viens de signaler, serait la création d'une école de nuit et des dimanches. Un appel à la philanthropie des fabricants serait sans doute entendu. Au moyen d'un abonnement, qui ne s'élèverait jamais à une somme bien considérable, ils [les ministres de tous les cultes et les instituteurs] obtiendraient pour les jeunes ouvriers une fréquentation gratuite, qu'ils rendraient obligatoire. La population des fabriques deviendrait économe et prévoyante, et nos manufacturiers feraient tomber l'accusation, trop méritée peut-être par quelques-uns, d'abuser sans pitié de la jeunesse et de l'enfance, en leur imposant un travail au-dessus de leurs forces. »

Autre remède : dans le Cher (cant. de Mehun) : « Foëcy. École établie dans la manufacture de porcelaine, et en grande partie fréquentée par les enfants d'ouvriers, déjà ouvriers eux-mêmes. Les travaux sont réglés de telle sorte, que les enfants, sans perdre leur salaire, trouvent en milieu du jour, trois heures de libres pour la classe. »

À cette liste de travaux, il y a lieu d'ajouter une spécialisation assez particulière. En Moselle, dans le canton de Forbach, la contrebande, « faite aussi par les enfants, démoralise la population. » Dans le Nord (cant. d'Orchies), « à huit ans, les enfants quittent l'école et commencent le métier de contrebandier. [...] L'on voit des enfants de huit à dix ans, tantôt seuls, tantôt organisés en bande, traverser les chemins frayés et non frayés, chargés de quelques livres de tabac. » Il en est ainsi à toutes les frontières, en particulier dans les Pyrénées, sans que les inspecteurs soient toujours aussi précis sur le rôle des enfants

L'instruction des filles

Ou nulle, ou lamentable. Dans la Loire, au détour d'un éloge de Marcellin Champagnat, l'inspecteur note que, à l'époque où il « formait, de sa fortune et de ses soins, des établissements pour les garçons », il « s'établissait des couvents de sœurs, pour la plupart fort ignorantes, qui enseignaient les deux sexes ». En Charente (cant de Cognac), « les filles n'apprennent ni à lire ni à écrire. » En

Charente-Inférieure, « l'éducation des filles est presque complètement négligée dans les communes rurales de l'arrondissement de Rochefort. » En Haute-Marne, si les curés sont favorables aux écoles de filles, ces écoles de sœurs « sont, pour la plupart, confiées à des mains peu propres à bien instruire les enfants qui les fréquentent. [...] L'instruction primaire y est en général faible et offrant peu de succès. Ces sœurs appartiennent ou la congrégation de Portieux dans les Vosges, ou à celle de la Providence de Langres. » Ailleurs, ce sont de pieuses filles, les béates, qui font classe ; en Haute-Loire (cant. de Monistral), « tous les villages ont leur béate ; les ennemis de l'émancipation intellectuelle, les prêtres, y exercent une bien funeste influence ; l'enseignement y est dans un état déplorable » ; idem dans celui du Puy, où « presque partout, on a trouvé l'enseignement populaire confié à une fille dévote que, dans chaque village, on nomme la *béate*, et qui donne de si détestables principes de la seule chose qu'elle enseigne, la lecture, que les leçons pour les jeunes gens qui viennent ensuite à la ville, sont un empêchement plutôt qu'un secours pour apprendre à bien lire. »

Cependant, bien que, globalement, les femmes soient moins alphabétisées que les hommes (surtout au sud de la Loire), les contrastes sont énormes, et souvent surprenants. Si, généralement, est répandu partout « ce préjugé trop enraciné dans les campagnes, que l'instruction est inutile aux femmes » que déplore l'inspecteur de la Charente, il y a des exceptions. Parfois, on voit « dans les églises de nos campagnes, les femmes seules avoir un livre à main et les hommes un simple chapelet » (Haute-Loire, arr. du Puy). Dans les Vosges, dans les écoles « tenues, presque toutes, par des sœurs de la Providence, ces jeunes enfants, jusqu'à l'âge de sept ans environ, sont exercées presque exclusivement sur la lecture ; mais, passé cet âge et surtout en été, on les exerce pendant la plus grande partie du jour à faire de la dentelle, genre d'industrie dominant dans l'arrondissement de Mirecourt. L'hiver, c'est l'opposé ; les exercices de la dentelle languissent, et les études se fortifient. » Même satisfaction dans le Haut-Rhin (sœurs de Nancy, de Portieux et de Ribeauvillé). Dans le Cantal, des sœurs tiennent écoles de filles où elles accueillent aussi les garçons de moins de dix ans.

Plus encore que pour les garçons, le problème, c'est l'argent. Si les parents ne déboursent rien, tout va bien. Ainsi en Haute-Loire : « l'état de l'instruction primaire des garçons est vraiment déplorable dans les huit cantons de Solignac, Pradelles, Le Monastrier, Caïres, Saugues, Loudes, Allègre et Saint-Paullien, tandis que celui de l'instruction des filles est florissant. Dans chaque petite ville ou village, un peu considérable, on trouve des couvents de sœurs de Saint-Joseph, qui donnent l'instruction aux filles ; et dans chaque petit village ou hameau un peu grand, on trouve des institutrices nommées *béates* ou *roubiaques* ; ce sont de pieuses et assez ignorantes filles, qui apprennent à faire la dentelle, à lire et quelquefois à écrire aux jeunes personnes du sexe, et presque toujours le catéchisme et la prière aux enfants des deux sexes, moyennant une très-petite rétribution mensuelle. Ces *béates* fabriquent de la dentelle, vivent de peu, ne coûtent rien, donnent aux enfants des deux sexes les premières notions de leur religion ; cela suffit aux ecclésiastiques et par conséquent aux parents. » Dans la Manche, les institutrices sont plus nombreuses que les instituteurs, en bonne partie parce que « ces institutrices, vouées au célibat dans l'ordre religieux auquel elles appartiennent, ont peu de besoins et coûtent peu aux communes. »

Pour ou contre la mixité

Bien souvent, à la campagne, l'école est mixte. Ce qui pose bien des questions et suscite des réactions embarrassées. Dans le Bas-Rhin, il y a de grandes filles à l'école de garçons, « au préjudice de l'école des filles ». Dans le Cher, l'inspecteur n'en croit pas ses yeux : « M'étant transporté chez l'instituteur de C....., j'ai trouvé deux jeunes filles de seize à dix-sept ans, avec un jeune homme du même âge, seules, enfermées dans une chambre, et l'instituteur absent ; ce dernier était à servir la messe. » Les réactions sont parfois à la limite du comique ; en Eure-et-Loir, « la classe de R..... S..... F... est si étroite, que les enfants sont entassés les uns sur les autres, et que les petites filles sont obligées de monter sur les tables pour aller à leurs places. J'ai fait observer [...] que les premières lois de la décence ne peuvent être respectées dans une telle classe. » Dans la Somme, l'inspecteur préconise « de séparer, au moins par une cloison ou balustre, les enfants des deux sexes, car, dans plusieurs écoles, des filles de quinze et seize ans se trouvent mêlées à des garçons du même âge. » Et, ailleurs, on remarque que les inconvénients, si inconvénients il y a, ne sont pas insupportables. Et ce pour de curieuses raisons, comme dans les Hautes-Alpes, « tant parce que la rigueur du climat rend le développement tardif, que parce que les filles (qui composent à peu près le quart des élèves), ne vont guère à l'école que jusqu'à leur première communion, et que des places distinctes leur sont assignées. » En outre, dans l'Orne, aux remarques des visiteurs, les maires et les instituteurs « ont répondu que cet usage existait depuis longtemps et que jamais on ne s'était aperçu d'aucun inconvénient relatif à cette réunion ». D'autant que, comme on le note en Vendée, « les enfants des deux sexes vivent habituellement ensemble dans les champs, vont ensemble à l'école, en reviennent ensemble, lors même qu'il y a des écoles séparées pour les deux sexes, et que ce n'est pas dans les écoles, sous les yeux du maître, qu'il y a quelque chose à craindre. »

Programme, méthodes, matières, livres « de classe »

Les programmes

Il n'y a pas de programme à proprement parler, le seul contenu obligatoire de l'enseignement primaire élémentaire est énoncé par la loi Guizot, de manière très générale : « l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la langue française et du calcul, le système légal des poids et mesures. » (*Texte définitif de la loi sur l'instruction primaire, promulguée par le roi le 28 juin 1833, Titre premier, De l'instruction primaire et de son objet, article premier*). Ce flou est regretté par les inspecteurs ; celui de la Manche note : « Il serait bon qu'on adressât à chaque instituteur un programme détaillé de ce qu'il doit savoir et enseigner, les noms au moins des livres qu'il doit étudier ou faire lire. »

Les méthodes

Petit rappel : 3 méthodes d'enseignement sont utilisées. *Méthode individuelle*, presque universellement répandue parce que la seule connue à la campagne jusqu'à

la Restauration ; le maître fait travailler (en fait : lire seulement, dans l'immense majorité des cas) chaque enfant individuellement, tandis que les autres n'ont rien à faire. *Méthode mutuelle* : les enfants, divisés en groupes de niveau, reçoivent des cours magistraux assez généraux dont le contenu est retransmis et précisé, matière par matière, par un élève plus âgé, le moniteur. *Méthode simultanée* : le maître fait cours à toute une classe réunie en face de lui. C'est la méthode des frères des écoles chrétiennes, depuis la fin du XVII^e siècle. Les inspecteurs, contempteurs de la méthode individuelle dont ils constatent les piètres résultats, sont partisans de la méthode mutuelle, apparue en France vers 1820 et plébiscitée par les pouvoirs publics, qui, cependant, préféreraient la méthode simultanée, mais ils la savent impraticable à la campagne, car les instituteurs communaux l'ignorent et les frères ne s'installent pas dans les villages.

Les maîtres confondent parfois les méthodes. Dans l'Aisne, « la méthode d'enseignement est très faible ; ils (les instituteurs) la nomment *simultanée*, mais [...] c'est la méthode individuelle et pas autre chose. » Même son de cloche dans l'Aube : « c'est toujours la vieille méthode individuelle qui est en vigueur ; elle n'a de simultané que le nom, puisque les livres ne sont pas uniformes. » Dans l'Eure (cant. de Breteuil), « les instituteurs suivent un enseignement vicieux qu'ils appellent simultané, mais qui, en réalité, est individuel pour toutes les branches d'étude, excepté pour la lecture. Encore n'y a-t-il de simultanéité pour cette dernière partie que lorsque les élèves lisent déjà couramment. » On pourrait multiplier les exemples : Aude (cant. de Durban) ; Bouches-du-Rhône (cant. d'Orgon et Eyguières), etc. Les pataquès sont parfois savoureux ; dans l'Indre-et-Loire, « les instituteurs n'ont, en général, qu'un degré d'instruction insuffisant ; mais, avant tout, ils manquent complètement de méthode ; plusieurs d'entre eux ignorent même la valeur de ce mot ; et tantôt ils répondent qu'ils enseignent par la *méthode intellectuelle*, voulant dire *individuelle*, tantôt que c'est par la *mutuelle*, *puisque*, continuent-ils, *ils font lire les enfants dans la Bible*. Si vous avez des bancs garnis d'une image imparfaite de télégraphe, vous faites de l'enseignement mutuel, c'est-à-dire que les enfants se promènent dans la classe en faisant le plus de bruit qu'ils peuvent avec leurs sabots. Si vous avez 5 ou 6 enfants qui ont le même livre et qui suivent ensemble pour la lecture, tout le reste de l'école, fût-il sans livres, vous faites alors de l'enseignement *simultané*. »

Parfois, les maîtres utilisent plusieurs méthodes. Dans les Ardennes (arr. de Vouziers), dans le canton de Charne, « comme dans les autres cantons de l'arrondissement, le mode simultané est suivi pour l'enseignement de la lecture, et le mode individuel pour l'enseignement du calcul. »

Malgré ses désastreux résultats, la méthode individuelle reste la favorite des parents ; ainsi, dans l'Aube : « le paysan, qui paie, exige que son enfant ait une leçon pour lui seul ». Dans l'Aisne, « il y a même quelques parents qui obligent les instituteurs à n'employer que la méthode individuelle, en les menaçant de les leur retirer, s'ils s'obstinent à enseigner autrement. »

En haut lieu, on promeut la méthode mutuelle, en reconnaissant ses difficultés et ses insuffisances. C'est ce que fait l'inspecteur d'Indre-et-Loire, avec moult précautions oratoires : « La constitution du système mutuel est, si j'ose le dire, moins robuste que celle de tout autre enseignement. Dans l'enseignement individuel ou simultané, le maître peut dire : l'école, c'est moi ; dans l'enseignement mutuel, le maître doit dire : l'école, c'est moi et mon moniteur général, et chacun de mes seize moniteurs de classes multipliés par le nombre de facultés qui s'enseignent dans l'école, Qu'un de ces rouages vienne à manquer, une partie de la machine va mal. Même à Paris, où

l'instituteur agit sur une masse si considérable que le choix lui devient bien plus facile, les moniteurs deviennent souvent un grand embarras. Ou bien ils sont retenus à la maison en quelque circonstance ; vite, il faut créer un moniteur supplémentaire, c'est la doublure de l'autre ; le banc ne sera pas si bien corrigé aujourd'hui. Ou bien les familles se plaignent que leurs enfants, employés comme moniteurs, sont sacrifiés à l'instruction des élèves moins avancés, et ils les retirent de bonne heure. » Et, en Charente, « les élèves les plus forts et les plus âgés, qui seraient les moniteurs, quittent l'école aux premiers beaux jours. » En Moselle (cant. de Vigy), « il existe très peu d'écoles d'enseignement mutuel dans les campagnes. Partout où il a pu être recommandé d'en organiser, il a fallu céder à cette raison : que les parents ne veulent pas, les uns, que leurs enfants soient instruits par d'autres enfants, tandis qu'ils paient le maître pour cela ; les autres, que leurs enfants soient employés à enseigner, quand on les envoie pour s'instruire eux-mêmes. S'ils instruisent, ils sont assez savants ; alors on les retirera, parce qu'on en a besoin à la maison, s'ils n'ont plus rien à gagner à l'école. »

À ces difficultés se joint l'hostilité de l'Église catholique. Dans l'Ardèche, « on s'éloigne avec *frayeur* des écoles où ce mode d'enseignement est suivi (l'ignorance et le fanatisme les appellent les *écoles du diable*). »

Les matières

a) La lecture

La lecture s'apprend à peu près partout par épellation, selon le mode individuel, et en utilisant les livres disponibles, sans aucune unité (bien souvent les livres dans lesquels les parents ont appris à lire). Dans le Lot-et-Garonne (arr. de Marmande), « une circonstance qui contribue beaucoup au peu de succès de l'instruction primaire, est la disette des livres dans les écoles, et le peu d'uniformité de ceux qu'on y trouve. » Dans l'Aube (cant. de Vandœuvres), « c'est toujours la vieille routine individuelle qui est en vigueur ; elle n'a de simultané que le nom, puisque les livres ne sont pas uniformes. » Même son de cloche dans la Marne (« il est très rare que les livres de lecture principalement soient uniformes ; les parents, pour s'épargner une légère dépense, donnent à leurs enfants un livre tel quel, qu'ils trouvent dans leur maison, et qui est quelquefois immoral ou irrégulier. »), dans la Haute-Saône, dans l'Yonne, dans l'Aube, dans l'Aude...

Inconvénients supplémentaires : l'apprentissage de la lecture en latin et les variantes orthographiques. Les parents exigent souvent que la lecture en latin précède la lecture en français. Il en est ainsi dans les Hautes-Alpes (arr. de Briançon), où « l'obligation imposée aux maîtres d'enseigner à lire en latin avant le français [est] une des principales causes du retard dans les progrès de l'enfance. » Dans l'Aube, « les élèves apprennent partout à lire le latin avant le français », tout comme en Côte-d'Or (« lecture en latin précédant la lecture en français »), dans la Manche, la Haute-Marne, le Pas-de-Calais.

Et l'orthographe des « livres de classe » n'est pas normalisée. En Haute-Loire, dans les livres que les parents donnent à leurs enfants, « on en voit qui sont écrits en vieille orthographe ». Dans le Loir-et-Cher (arr. de Vendôme), « rarement les livres sont uniformes ; beaucoup de parents fournissent ceux qu'ils possèdent ; ce sont d'anciennes éditions. » En Haute-Marne, l'inspecteur a vu un élève qui lisait « dans la *Vie des Saints*, dont l'orthographe était celle du XVII^e siècle. »

Non seulement le matériau est hétéroclite, mais les maîtres sont parfois soumis à d'étonnantes contraintes ; dans le Nord (cant. de Bergues), « l'exigence des familles va jusqu'à prescrire la lecture flamande en seul caractère gothique. » Dans le Haut-Rhin (arr. d'Artkirch), dans une commune du canton de Huningue, « où autrefois les enfants apprenaient à lire dans des manuscrits qui leur étaient prêtés par les moines d'un couvent voisin, les parents s'opposent encore aujourd'hui à ce que les exercices de lecture se fassent dans des livres imprimés, et l'instituteur, pour les satisfaire, est obligé de faire venir d'Allemagne des livres imprimés en caractères imitant les manuscrits. » D'autres inspecteurs se plaignent d'une dérive inverse : en Côte-d'Or (arr. de Beaune), « on ne voit que dans un petit nombre d'écoles des manuscrits et des cahiers lithographiés. » Dans la Meurthe (arr. de Lunéville), « les enfants, quand ils sortent de l'école, savent tous lire plus ou moins les imprimés ; et ne peuvent déchiffrer qu'avec peine les manuscrits », ce qui les expose « plus tard à signer en aveugles une lettre, un contrat, un billet, etc., ou [à être] forcés d'initier un étranger dans leurs secrets de famille, en se faisant lire les lettres qu'ils reçoivent. » En Eure-et-Loir (cant. de la Loupe), « dès que les élèves sont en état de lire dans l'écriture de main, ils ont tous des manuscrits différents. [...] ; ces manuscrits mal choisis (c'est presque toujours le contrat de mariage de leur père ou grand-père) ne peuvent rien leur apprendre. »

b) L'écriture

b. 1 L'écriture en fin de cursus

En Côte-d'Or (arr. de Beaune), « l'écriture ne commence qu'après l'époque où les élèves passent pour savoir lire ; c'est-à-dire, lorsqu'ils ont atteint l'âge de onze ou douze ans ; quelquefois treize, quatorze ans dans les écoles où règne la méthode individuelle. » Dans le Gers (cant. d'Auch), « le nombre de ceux qui écrivent est beaucoup trop restreint ; cela tient à ce que les instituteurs, méconnaissant en cela les inclinations de la nature, sont persuadés que l'élève ne doit commencer à manier la plume que lorsqu'il sait déjà lire couramment. » En Haute-Marne (arr. de Chaumont), on écrit médiocrement bien, parce que les pères et les mères s'opposent à ce qu'on fasse écrire les enfants avant qu'ils sachent lire. »

b. 2 L'écriture, apprentissage coûteux

Dans la Meurthe (cant. de Baccarat et Gerbéviller), « l'avarice ou la pauvreté des beaucoup de pères de famille est un des plus grands obstacles à l'instruction de leurs enfants ; souvent ils [...] diffèrent de faire apprendre à écrire à leurs enfants, parce que les écrivains paient de plus que les autres 25 ou 30 centimes par an. » Dans ce même département, « dans presque toutes les communes rurales [du canton de Blamont], les parents ne veulent pas que leurs enfants apprennent d'abord à écrire et à chiffrer, parce que la rétribution est de 4 ou 5 sous de plus par hiver, pour la classe de ceux qui écrivent, et encore parce qu'il faudrait user des plumes et du papier. » Même son de cloche dans le Jura : « Les élèves qui n'apprennent qu'à lire ne paient pas autant que ceux qui apprennent à calculer et à écrire. » En Haute-Marne (cant. de Varennes), « il y a deux, trois, quelquefois quatre prix dans la même école, pour la rétribution mensuelle. Dans mon opinion, c'est une faute ; c'est laisser aux familles un prétexte de différer le moment où l'on pourrait faire écrire les enfants, pour épargner quelques sous. » Dans la Moselle (cant. de Vigy), « il y a

ordinairement deux prix, un pour ceux qui n'écrivent pas, un autre plus fort pour ceux qui écrivent. » Dans les Hautes-Pyrénées (arr. de Tarbes), « dans presque toutes les communes, les élèves qui apprennent à écrire paient une rétribution plus forte que les autres. »

c) La grammaire

Dans l'Aube (arr. de Troyes) « dans une quinzaine de communes, les maîtres m'ont dit que les parents s'opposent non seulement à l'enseignement, mais même à la lecture de la grammaire. ». Dans le Doubs (arr. de Besançon), « beaucoup de parents ne veulent point qu'on enseigne à leurs enfants autre chose qu'un peu d'écriture, de calcul sans théorie et de lecture des *papiers* (manuscrits). La géographie et la grammaire sont proscrites dans beaucoup de communes ». C'est aussi le cas dans le Loir-et-Cher (arr. de Blois), où « presque généralement, la grammaire, l'orthographe, les premières notions de géographie et d'histoire ne font point partie de l'enseignement. » Dans le Jura (cant. d'Arinthod), à l'école de Chisseria, « depuis quine ans, on n'a pas ouvert une grammaire ; les parents s'y opposent ; ils n'en veulent pas faire la dépense. » Beaucoup de parents de l'Oise ne veulent pas de la grammaire française pour leurs enfants, parce qu' « elle leur casse la tête ». Même son de cloche dans le Var, dans les Ardennes, où « les instituteurs ont une peine infinie à introduire la grammaire française dans le programme des études. » L'argument est imparable ; pour les parents du Jura (arr. de Lons-le-Saulnier), « Nos pères ont bien vécu sans cela ; nous vivons bien sans cela ; et nos enfants pourront en faire de même ».

À cela s'ajoute parfois l'incompétence des maîtres, comme en Côte-d'Or : « la grammaire est entièrement abandonnée dans la plupart des écoles : 1° parce que les instituteurs eux-mêmes ne la savent pas ; 2° parce que les parents, ou la trouvent inutile ou ne veulent pas faire la dépense d'un livre ; 3° parce que la lecture, l'écriture et les éléments de calcul suffisent, et de reste, pour absorber tout le temps des instituteurs qui emploient la méthode individuelle. »

Qui dit grammaire dit orthographe. Dans la Marne (cant. de Fère-Champenoise), « l'enseignement de la grammaire, et par conséquent de l'orthographe, est impossible à des enfants dont les parents refuseraient nettement d'y donner la main. "Il faut, disent-ils, faire comme on a fait pour eux, et rien au-delà." Toute espèce de nouveauté les révolte, et, si le maître insiste, il s'expose à une foule de désagréments ; et les parents chargent en quelque sorte leurs enfants de venger leur ridicule amour-propre. » Dans le Nord (cant. d'Avesnes [nord]), « les cours de grammaire et d'orthographe sont presque des exceptions, tant le nombre des élèves qui les suivent est restreint (3 ou 4 sur 40). »

d) Le calcul et l'enseignement des poids et mesures

Peu d'écoles s'y appliquent. Dans l'Aude (cant. de St-Hilaire), « point d'arithmétique. » Dans l'Aveyron (arr. de Milhau), « pas de calcul. » Dans le Haut-Rhin (arr. d'Altkirch), les élèves, après six ou sept ans de scolarité, lisent à peine le français, mal l'allemand, « quant à ce qu'ils apprennent du calcul, ce n'est pas la peine d'en parler. »

Pour les inspecteurs, cela tient beaucoup aux pratiques des maîtres. Dans les Hautes-Alpes (cant. de Monétier), « les maîtres sont encore dans l'usage de dicter ou de faire copier de vieux cahiers de chiffres. » Idem dans les Ardennes (arr. de

Réthel), où « la plupart des maîtres donnent de vive voix seulement des leçons d'arithmétique. Tous n'ont pas le talent de le faire avec clarté, avec méthode, et il arrive souvent que de ces leçons il ne reste rien aux élèves. » La situation est identique dans les Ardennes (cant. de Rumigny), dans l'Aube (arr. de Troyes), où toute l'arithmétique des maîtres « se réduit à chiffrer ». Il en est ainsi dans la plupart des départements inspectés, sans qu'on puisse relever de différence significative entre ces départements.

L'enseignement des poids et mesures, expressément prescrit par la loi Guizot, n'a pas beaucoup plus de succès. Dans les Ardennes (arr. de Réthel), « les nouvelles mesures [y] sont ignorées ». Dans l'Aube (cant. de Vandœuvres) l'arpentage se fait « presque généralement avec les vieilles mesures, parce que les instituteurs ne connaissent pas les nouvelles. » Dans la Creuse (arr. d'Aubusson et de Bourganeuf), « le calcul décimal et le système métrique est ignoré partout ; la faute en est aux connaissances bornées des instituteurs. » La même réticence (des parents) et la même insuffisance (des instituteurs) sont presque partout répandues. À de notables exceptions près, qui font l'admiration des inspecteurs. Celui de l'Aube s'émerveille à l'école de Vitry-le-Croisé, où il a « vu avec plaisir toutes les figures géométriques construites en carton ou en bois ; le cube divisé sur une de ses faces en toises, sur l'autre en pieds, et sur l'autre en fractions décimales ; la toise, le mètre, le pied, le décimètre et l'aune exposés sans cesse à la vue des enfants ; l'instituteur a pris les mêmes précautions pour matérialiser la connaissance du litre, du kilogramme. « Si le talent du maître ne suffit pas, il faut lui donner un coup de pouce : dans l'arr. de Rochefort, l'inspecteur a « fait déposer dans toutes les écoles des modèles de principales mesures avec le tableau comparatif de leur rapport avec les mesures locales. Ainsi, les oreilles de nos jeunes paysans ne seront plus frappés de mots qui ne laissent aucune trace dans leurs esprits, parce qu'ils étaient séparés des réalités qui devraient parler à leurs sens. »

Les livres

La disette en « livres de classe », et, lorsqu'il en existe, leur médiocrité, sont des thèmes récurrents dans les comptes-rendus d'inspection. La note 365 (Lorain, p. 378-381) donne une liste de ce qui existe ; on la trouvera, alphabétiquement classée et succinctement présentée, en annexe 8. Mais, au fil des récits, les inspecteurs expriment leur opinion sur ce qu'ils ont trouvé, et les titres de ces livres ne figurent pas tous dans la synthèse de la note 365. En outre, le ton des remarques n'est pas moins significatif que leur contenu.

La rareté des ouvrages trouvés dans les écoles, leur hétérogénéité, leur inadaptation à l'enseignement sont constamment relevées. Outre les commentaires au vitriol que suscitent la *Civilité puérile et honnête*, ou l'*Instruction pour la jeunesse*, les censeurs s'attaquent aussi à la Bible, aux vies de saints, aux textes issus de journaux, aux paperasses sorties des greniers... Dans le Loir-et-Cher (cant. de Blois et de Bracieux), l'inspecteur signale « parmi les causes qui nuisent aux progrès de l'enseignement, le manque de livres élémentaires », et ajoute : « j'ai trouvé partout de mauvais livres de première lecture et après les syllabaires, les enfants n'ont, entre les mains, que la *Civilité* et le *Psautier*. » Dans le Lot-et-Garonne (arr. de Marmande), par avarice, les parents « exhument de leurs greniers des livres maculés, qui ont reçu les larmes de quatre ou cinq générations, ou bien, ils achètent à très-bon marché des éditions de Limoges, remplies des fautes les plus grossières. » Dans la Nièvre (arr. de Château-Chinon), l'inspecteur a « vu dans les

mains des élèves, la moitié d'un Code municipal, les Lettres de Mirabeau, etc. » ; celui de l'Aube découvre, dans les cahiers des élèves de l'école de Villesauze, « un extrait d'un conte de Boccace, assez graveleux. » Ils s'en prennent notamment à ce qui blesse la stricte pudeur de ce temps, pas encore victorien. En usage dans le Bas-Rhin, la *Grammaire française* de Meidinger « contient, entre autres, un recueil d'anecdotes remplies de mauvaises plaisanteries, et de choses qui offensent ouvertement la pudeur et le sentiment moral de la jeunesse. » L'inspecteur de l'Indre-et-Loire (arr. de Chinon) s'étrangle : « l'instituteur de *** a eu, je dirai presque, l'impudeur de me donner à examiner, comme échantillons d'écriture, des cahiers de ses élèves pour les prix, où l'on voyait tout au long des histoires joviales sur l'adultère avec détails circonstanciés, des poésies érotiques, et enfin une autre pièce intitulée le *Cauchemar du Juste Milieu*, le tout tiré de mauvais journaux du temps. » Dans le Calvados, « telle est l'innocence de certains pères, qu'un septuagénaire avait mis entre les mains d'un sien petit-neveu un bien autre code de morale, le *Bon sens du curé Meslier* ! » Ce type d'ouvrages semble répandu dans le département, puisqu'un visiteur y a « entendu lire gravement *les Devoirs de l'homme galant*, des passages fort libres de Montaigne et du Plutarque d'Amyot. »

La Bible et certaines hagiographies ne trouvent pas davantage grâce à leurs yeux. L'inspecteur de la Mayenne pense qu'il est « encore dans la *Bible* beaucoup de choses qui font penser les enfants à ce qu'ils devraient long-temps ignorer. J'en dirai autant de la *Vie des Saints*. » Opinion partagée par son homologue de la Meurthe : « il y a dans la *Bible* certains passages qui la devraient faire proscrire des écoles, et remplacer par des histoires tirées de l'*Écriture sainte*, qui ne présenteront pas les mêmes inconvénients. » L'inspecteur de l'Aisne, emporté par la rage, ne peut ni retenir un juron, ni éviter une remarque d'une ironie mordante : « Livres réimprimés depuis 100 ans, voilà les productions que l'on met entre les mains des enfants. Certes, *Instruction de la jeunesse, Devoirs du chrétien, Civilité puérile et honnête, Vie de Jésus-Christ, Vie de saint Quentin*, etc., etc., voilà de beaux titres, de fort beaux titres même ; mais que d'ouvrages n'ont vécu que sur leur titre ! Si l'on ouvre les livres que je viens d'indiquer, on y verra des *instructions* fort peu *instructives* ; des devoirs assez singulièrement formulés ; des civilités peu *honnêtes* de nos jours ; et la *Vie de Jésus-Christ*, celle de *saint Quentin* surtout, dans quel style, bon Dieu, sont-elles écrites ! Je ne crains pas de le dire, et je le prouverais sans peine aucune, il y a dans tous ces ouvrages des *hérésies dogmatiques*, des *instructions immorales*, des *absurdités* et des *niaiseries* pitoyables. Ce qu'il y a de plus heureux dans tout cela, c'est que les enfants n'y comprennent rien. »

L'amère dérision de ce propos témoigne *a contrario* de la préoccupation constante des inspecteurs qui, où qu'ils passent, répètent à l'envi, comme celui du Lot-et-Garonne, que « l'uniformité des livres est la base de l'enseignement, qu'il soit mutuel ou simultané. » Le gouvernement tente de pallier ces insuffisances en expédiant des livres aux communes ; sans grand succès. Dans la Manche (cant. de Gavray et Cerisy-la-Salle), « on a le déplaisir de retrouver, dans presque toutes les écoles, encore neufs et intacts, les livres divers envoyés aux écoles primaires par M. le Ministre de l'instruction publique ; il n'en a été fait aucun usage. Les maîtres se sont excusés sur le petit nombre d'exemplaires distribués à chacun d'eux. On pourrait ajouter qu'ils n'ont pas su s'en servir ; quelques-uns de ces petits livres sont à peine compris des maîtres. » Il en est de même en Moselle, où ils sont « soigneusement renfermés au fond d'une armoire, au nombre de 10 ou 12 exemplaires chacun, les feuilles non encore coupées ». Dans les Pyrénées-Orientales, les écoles ne sont même pas venues les chercher au dépôt du collège de Perpignan, pas plus que

celles de la Drôme (où les colis dorment à Die, dans les locaux de la sous-préfecture), ou celles de la Saône-et-Loire, où ils prennent la poussière au collège d'Autun, tout comme ceux destinés aux communes de la Nièvre, restés en souffrance aux chefs-lieux de canton. Les difficultés sont de toutes sortes. Dans le Bas-Rhin, l'affaire se complique de questions linguistiques : « dans beaucoup de communes, les tableaux et les livres français envoyés par l'Académie ont été rejetés, d'autres les ont brûlés, lacérés ; quelques-uns ont été près de se porter à des actes de violence contre des instituteurs qui avaient entrepris d'enseigner cette langue. » La mauvaise volonté des administrations locales n'arrange rien. La gratuité des ouvrages ne résout pas tout. L'inspecteur de la Dordogne déplore « l'incurie de plusieurs agents de l'administration. Ainsi, l'inspecteur chargé de faire savoir aux anciens présidents de comité [communal], qu'il avait à leur disposition un assez grand nombre de livres élémentaires [gratuits], a reçu pour réponse qu'il n'y avait pas de fonds pour le transport de ces livres. » Les comités eux-mêmes, souvent (comme dans la Sarthe) les ont conservés « en grande partie entre leurs mains, sans qu'ils aient cherché à les placer ; il existe un grand nombre d'écoles qui n'en ont jamais reçu. »

On note parfois des malfaçons. En Moselle (arr. de Metz), les livres vus entre les mains des enfants « n'avaient servi que trois ou quatre mois, et ils étaient hors d'état de pouvoir être employés pour une seconde campagne. » Dans les Ardennes (cant. de Sedan), le comité se plaint « du peu de soin et de la négligence avec laquelle sont reliés les livres que le Gouvernement envoie pour être distribués à l'école », ouvrages qui, en outre, « sont emballés avec précipitation et nous arrivent dans le plus mauvais état. » À une exception, toutefois : « il n'y a que les Nouveaux Testaments envoyés par la Société biblique, qui se soient bien conservés ; mais là, tout est soigné, la reliure, le papier, l'impression, la correction du texte, ne laissent rien à désirer. »

On peut, à l'occasion, utiliser les subventions destinées à pourvoir les écoles en livres de classe à de tout autres fins : dans la Drôme (arr. de D.), « l'argent envoyé à D..., pour achat de livres, a servi à réparer une des nombreuses fenêtres de l'école du chef-lieu. » Les écoles rurales s'en passeront.

De toute façon, tant que les fournitures scolaires ne seront pas gratuites, les parents qui, dans leur majorité, renâclent déjà à s'acquitter des frais d'écolage, refuseront d'y consacrer le moindre centime. L'inspecteur des Vosges propose une solution originale : « il faut, je crois, qu'on fournisse des livres gratuitement au tiers des enfants de chaque commune : alors, sans doute, les parents des autres, honteux de voir les enfants des pauvres mieux pourvus que les leurs, se décideront à en acheter. » La gratuité peut se doubler de vente militante. L'inspecteur du Lot-et-Garonne (arr. de Marmande) a une idée : « je vais proposer un moyen qui pourra paraître étrange au premier coup-d'œil, parce qu'il semble porter atteinte à la liberté du commerce de la librairie, mais que je crois indispensable pour atteindre un résultat utile et général : c'est de fournir gratuitement, comme on le fait déjà, mais aux élèves gratuits seulement, les livres élémentaires, et d'établir, dans chaque commune pourvue d'école, pour les élèves payants, un dépôt de ces livres, à un prix extrêmement modéré ; ils seraient livrés par le maire à l'instituteur, qui en remettrait le prix au maire ou au percepteur, lorsqu'il aurait vendu la quantité qui lui aurait été confiée. Ce monopole serait très-utile ; les éditions sortant des presses du gouvernement seraient exactes, et l'instruction primaire ne serait plus encombrée de ces éditions incorrectes, imprimées sur de fort mauvais papier, qui pullulent surtout dans nos départements méridionaux. » La solution du dépôt départemental est, elle

aussi, préconisée (Manche; Haute-Marne), mais l'exemple de la Drôme ne milite pas pour elle.

Dernier détail (si l'on peut dire) : il faudrait que ces livres soient adaptés à leur public, ce que conteste l'inspecteur de la Marne (arr. de Sainte-Menehould) : l'Alphabet, ou Premier Livre de lecture, « dont le Gouvernement a donné un assez grand nombre d'exemplaires à toutes les communes, pour être distribués aux indigents et dans la vue de déterminer les parents aisés à l'acheter pour leurs enfants, ne peut servir qu'à ceux qui apprennent leurs lettres ; encore faudrait-il en retrancher beaucoup de mots, tels que, pôle, carbone, gypse, rosace, fiacre, moka, koran, pythagore, myriade, chyle, ignition, olfactif, scapin, synthèse, etc., etc. Il était inutile et déplacé de faire passer sous les yeux d'un enfant qui apprend ses lettres, les syllabes et les mots les moins usités de la langue. »

Annexe 8

Les livres à l'école en 1833

Quels livres les envoyés de Guizot ont-ils trouvés dans les écoles au cours de leurs inspections ? Ils en ont dressé une liste, reprise dans la note 365 (Lorain, p. 378-381) des *Pièces justificatives* du *Tableau de l'instruction primaire en France* ; cette liste est classée par ordre alphabétique des 65 départements considérés (il en manque 21, la France en comptait alors 86). Nous l'avons reprise ici (voir infra, p. 124) en la reclassant par ordre alphabétique des titres, avec l'orthographe d'origine (entre parenthèses : nombre d'occurrences).

Cet ensemble hétéroclite de 53 titres comprend plusieurs ouvrages en latin (Cornelius Nepos et Cicéron ; ce cher vieux *De viris...* encore ânonné par les potaches du XX^e siècle ; le vénérable *Epitome historiæ sacræ* [Abrégé de l'histoire sainte], conçu, comme le *De viris*, dans les années 1750, par le bon abbé Lhomond), des grammaires latines (les instituteurs qui les utilisent pour enseigner le français font remarquer qu'elles comportent beaucoup de français), l'épopée du Tasse, le poème biblique de Milton, de la philosophie avec Locke et Voltaire, quelques échos des Lumières avec Saint-Évremond, du droit, une chanson de geste, des écrits théologiques et mystiques, des éléments de mathématiques. Et bien d'autres ouvrages encore, imprimés ou non. Dont celui-ci, plutôt surprenant : que viennent faire à l'école les *Annales galantes de la cour de Henri II* ? Elles y voisinent peut-être avec d'autres titres qui suscitent l'indignation des *missi dominici* de Guizot : des contes de Boccace, *Les Devoirs de l'homme galant*, le *Bon sens du curé Meslier*. Indignation qui s'adresse aussi bien à des textes jugés licencieux qu'au petit précis d'incroyance que constitue le *Bon sens du curé Meslier*, opuscule tiré par d'Holbach du manuscrit de Jean Meslier, curé d'Étrépy, publié sans discontinuer de 1791 au début du XX^e siècle, sous des titres divers (*Mon testament*, titre original ; *Catéchisme du curé Meslier* ; *Testament du curé Meslier*, *Bon sens ou idées nouvelles opposées aux idées surnaturelles*).

Dans cette énumération à laquelle ne semble manquer que le raton-laveur de Prévert, quatre titres reviennent avec une fréquence obsédante : l'*Instruction de (ou pour) la jeunesse* (30 occurrences) ; l'*Instruction pour les jeunes gens* (27 occurrences) ; l'*Histoire de France* de Le Ragois (19 occurrences) ; une *Mythologie* (17 occurrences). Les diverses *Instructions* n'en font, en réalité, qu'une. Il s'agit de versions successives, adaptées sous des titres voisins à divers publics des deux sexes, d'un ouvrage de Charles Gobinet, *Instruction de la jeunesse en la piété chrestienne*, publié en 1655. Cet ouvrage contemporain de l'adolescence de Louis XIV a été interminablement réédité jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Quant à l'*Histoire de France*, il s'agit de l'*Instruction sur l'histoire de France & romaine par demandes & réponses* de l'abbé Claude Le Ragois, précepteur du duc du Maine. Cet aide-mémoire commandé vers 1680 par M^{me} de Maintenon pour un petit garçon d'une

dizaine d'années était toujours étudié sous Napoléon III. Et la mythologie n'a cessé d'être couramment enseignée qu'au XX^e siècle, comme en témoigne le programme mis au point en 1895 pour un petit garçon de neuf ans et deux mois par son père (qui lui servait de précepteur) : « 1^{er} Mars. *Mythologie : Depuis Hébé, jusqu'à Heures. [...] Histoire grecque 37 à la fin du chapitre.* » (2009, M. Salats, *Mémoires*, p. 45).

D'autres titres apparaissent, au hasard des comptes-rendus, accompagnés de commentaires peu amènes, parfois rageurs. Certains, outre les œuvres jugées graveleuses ou irrégieuses citées plus haut, font sortir les inspecteurs de leurs gonds ; ce sont essentiellement la *Civilité puérile et honnête* (ou *Civilité chrétienne*) ; des vies de saints ; l'*Instruction de la jeunesse*. Texte publié en 1713, extrait de la *Conduite des écoles chrétiennes* de J.-B. de la Salle, la « *Civilité, dite puérile et honnête*, est le livre le plus ridicule que l'on puisse mettre entre les mains des petits enfants. [...] Qu'est-ce que donner aujourd'hui des préceptes sur la manière de nourrir les cheveux avec de la poudre ou de la pommade, sur la couleur que doit avoir une perruque, etc. ? *Civilité chrétienne* de J.-B. de la Salle, chap. III ». (Lorain, p. 384, note 574, compte-rendu d'inspection de l'arrondissement de Falaise, dans le *Calvados*). Cet inspecteur furieux, qui prend le soin de donner des références précises, n'est pas le seul à réagir violemment : son collègue qui a visité l'arrondissement de Rethel, dans les Ardennes, supplie qu'on interdise « certains ouvrages absurdes, tels que [...] la *Civilité puérile et honnête* ». Objurgations à l'évidence inutiles : cette *Civilité* a été réimprimée, plus ou moins modifiée, jusqu'à la fin du siècle. Les vies de saints n'ont guère meilleure presse, en particulier une *Vie de sainte Marguerite* « où sont résumées les croyances les plus superstitieuses dont on ait pu broder les vies de tous les autres martyrs. » (p. 384, note 574, compte-rendu d'inspection du canton de Boulay, en Moselle). L'*Instruction pour la jeunesse* est vouée aux gémonies, car « c'est dans cet ouvrage, que nous ne craignons pas de nommer impur, que les enfants repaissent leur esprit d'expressions crues et obscènes, et lisent des faits propres à soulever toutes les émotions de la pudeur. » (Lorain, p. 385, note 575, compte-rendu d'inspection de l'arrondissement de Commercy, dans la Meuse).

Les censeurs ne se contentent pas de critiquer, ils font des propositions d'achat ; les deux « livres de lecture » le plus souvent préconisés sont *Simon de Nantua ou le marchand forain* et *Maître Pierre*. Dans le premier, dû (1818) à Laurent de Jussieu, le père Simon, revenu au village « plein d'âge et de raison » après avoir bourlingué pendant quarante ans, raconte sa vie en émaillant la conversation de conseils et de préceptes moraux. Quant à *Maître Pierre*, il ne s'agit pas d'un livre, mais d'une collection de petits ouvrages publiés, à partir de la Restauration, par l'imprimerie Berger-Levrault sous le titre *Maître Pierre ou le savant de village*. Tout comme Simon, Pierre, après une vie bien remplie, regagne sa terre natale, raconte ses voyages et communique son expérience sous la forme d'entretiens aux thèmes les plus divers : physique, mécanique, botanique, économie domestique, astronomie... À chaque thème, traité par un auteur différent, correspond une brochure de petit format et de prix modique.

Liste des ouvrages trouvés dans les écoles

Abrégé de rhétorique française
Algèbre
Annales galantes de la cour de Henri II
Apendix de Diis
Code civil
Conciones français
Confessions de saint Augustin (2)
Contes des génies
Cornelius Nepos
De viris illustribus urbis Romæ (3)
Domino des enfants
Droit français
Droit public
École des mœurs (3)
Encyclopédie normale de la méthode Jacotot
Entendement humain (de Locke)
Epitome historiæ sacræ (2)
Épîtres de Cicéron
Étrennes de Cadmus
Géométrie de Legendre (2)
Grammaire allemande-française par Meidinger (2)
Grammaire de Restaut (2)
Grammaire latine (2)
Guide des jeunes hommes
Histoire de France par le Ragois (19)
Instruction de la jeunesse (30)
Instruction pour les jeunes gens (dont 1 en allemand) (27)
Jérusalem délivrée (2)
Journal de la révolution
Journal des connaissances utiles (3)
Journaux
Le capitaine Robert
Les cinq codes
Les procès
Les quatre Fils Aymond
Liburn Ispiritala
Lois de la première révolution
Manuel du garde national
Mort d'Abel Dufrêne
Mythologie (17)
Œuvres de Blanchard
Œuvres de Saint-Évremond
Ordonnances de Louis XIV
Paradis perdu
Quatrains de Neuchâtel
Rhétorique des demoiselles
Romans
Tableaux philosophiques de Voltaire
Traité d'économie politique
Traité des glaires
Vie de Jean de Paris
Vieux manuscrits depuis 1400
Voyage d'un chien (traduit de l'anglais)

Annexe 9

Pièces officielles

Extrait du registre des délibérations du Conseil royal de l'Instruction publique.



Procès-verbal des 9, 30 juin et 7 juillet 1835



Le Conseil royal de l'Instruction publique

Arrête, ainsi qu'il suit, le catalogue des livres qui devront composer les bibliothèques des écoles normales primaires

Instruction morale et religieuse

La Bible, traduction de Sacy

Le Nouveau Testament, traduction de Sacy

Abrégé de l'histoire de l'Ancien-Testament, avec explications, par Mesenguy, 10 vol. 12°

Imitation de Jésus-Christ

Catéchisme de Montpellier

L'ouvrage des six jours, par Duguet

Mœurs des Israélites et des Chrétiens, par Fleury

Démonstration de l'existence de Dieu, par Fénelon

Doctrines chrétiennes, par Lhomond

Histoire de la religion, par Lhomond

Choix de sermons de Bossuet

Des devoirs des hommes, par Silvio Pellico

Premières et secondes lectures françaises, par Wilm., 2 vol. 12°

Simon de Nantua et ses œuvres posthumes, par L. de Jussieu

Hymnes du premier âge, ou cantiques en prose, imités de l'anglais

Lecture

Alphabet et premier livre de lecture, et tableaux correspondants

La Citologie, par Dupont

Méthode simplifiée de lecture, par Maître

Tableaux de lecture sans épellation, par MM. Lamotte, Perrier, Meissas et Michelot

Méthode de Lavaud

Cahiers lithographiés de Selves

Cahiers lithographiés de Levrault

Cahiers lithographiés de Montizon

Écriture

Méthode de Carstairs
Cahier complet d'écriture en 72 modèles, par Werdet
Méthode de Taupier
Méthode de Lavaud

Langue française

Grammaire de Lhomond
Grammaire de Guérault
Grammaire de Noël et Chapsal
Grammaire de Meissas et Michelot
Petite Grammaire des écoles primaires et Exercices
Principes de Grammaire générale, par de Sacy
Dictionnaire des synonymes français, par Guizot
Dictionnaire de l'académie (édition de 1835)
Vocabulaire français, de de Wailly
Choix d'oraisons funèbres de Bossuet, Fléchier, etc.
Œuvres choisies de Fénelon, 6 vol. 8°
Esprit de Nicole
Caractères de Labruyère
Fables de Lafontaine
Boileau (œuvres poétiques de), par Amar
Petit carême de Massillon
Histoire de Charles XIII
Morceaux choisis de Buffon
Poème de la religion, suivi de Polyeucte, Athalie, Esther et Mérope

Arithmétique, géométrie et applications

Arithmétique de Bezout
Arithmétique de Vernier
Géométrie élémentaire de Vernier
Géométrie élémentaire de Legendre
Géométrie élémentaire de Bergery
Géométrie élémentaire pratique, de Despanot
Dessin linéaire, de Francœur
Cours méthodique de dessin linéaire, par Lamotte
Tableaux de dessin linéaire, par Lamotte
Dessin linéaire, de Boniface
Traité élémentaire d'arpentage et du Lavis des plans, par Lamotte
Tableaux d'arpentage, par Lamotte
Tableaux d'arpentage, par Caubet, de Rouen
Table de logarithmes, par Callet

Histoire et géographie

Histoire ancienne de Rollin
Discours sur l'histoire universelle, par Bossuet
Cahiers d'histoire universelle, par Dumont et Gaillardin
Histoire de France, par Émile de Bonnechose
Abrégé de l'histoire de France, par Ragon
Précis de l'histoire de France, par Caix et Poirson
Atlas historique et géographique de Kruse, publié par MM. Lebas et Ansart
Globe aérophyse de Weyling
Les trois grandes cartes d'Engelmann, collées sur toile, mappemonde, Europe, France
Grandes cartes muettes de Levrault
Méthode complète pour l'enseignement de la géographie, par MM. Meissas et Michelot (cartes, atlas, tableaux, géographie méthodique)
Géographie de la France, par Lespin
Géographie de la France, par Delapalme
Géographie de la France par Lorient
Cours de géographie de Letronne
Atlas de Selves
Atlas d'Ansart

Éléments de sciences physiques et applications

Traité élémentaire de physique de Péclet
Chimie de Péclet
Histoire naturelle par Delafosse
Éléments de technologie, par Francœur
Géométrie et mécanique appliquée, par Dupin
Dessin industriel de Normand
La minéralogie populaire, par Brard
Maître Pierre, industrie
Maître Pierre, physique
Maître Pierre, mécanique
Maître Pierre, astronomie
Histoire naturelle des plantes, par Delapalme
Histoire abrégée des principales inventions et découvertes, par Roux-Ferrand
Alphabet des arts et métiers
Calendrier du bon cultivateur, par Dombasle

Musique et chant

Méthode de Choron
Tableaux de lecture musicale et de chant élémentaire, par Wilhem
Chant de la table de Pythagore, chant du décalogue, par Cany de Toulouse

Pédagogie (méthodes d'enseignement et principes d'éducation)

De l'éducation des enfants, par Loke
De l'éducation des filles, par Fénelon
De l'éducation progressive, par madame Necker de Saussure
Entretien sur l'éducation, par Morder
Cours normal des instituteurs, par de Gérando
Cours normal des institutrices, par mademoiselle Sauvan
Manuel de l'instituteur primaire, ou principes généraux de pédagogie, par Matter
Le visiteur des écoles, par Matter
Exposé analytique des méthodes de l'abbé Gaultier, par L. de Jussieu
Instruction sur une bonne méthode d'enseignement primaire, par Levrault
Lettres sur l'éducation religieuse, par Deluc
Rapport sur l'état de l'instruction primaire en Allemagne, par V. Cousin
Rapport au roi sur l'instruction primaire en France, par M. le Ministre de l'instruction publique (1834)
L'ami de l'Enfance, Journal des salles d'asile. Guide des écoles primaires
Code de l'instruction primaire
Manuel général de l'instruction primaire
L'Instituteur, Journal des écoles primaires

xxxxxxx

Par des décisions plus récentes, le Conseil royal a admis pour les écoles normales et les écoles primaires les livres suivants

Dessin linéaire à vue, première partie in-folio, en cinquante leçons, lithographiées par M. Bergery
Galerie biographique des instituteurs de l'Allemagne qui se sont le plus distingués dans leur carrière, par M. Spindler
Éléments d'algèbre, par M. Querret
Morale de la Bible, par M. l'abbé Didon
Petit atlas élémentaire, par MM. Meissas et Michelot
Géographie élémentaire descriptive, divisée en deux cours, par M. Boniface
Manuel d'agriculture, par M. Moll
La vaccine soumise aux simples lumières de la raison, par M. Marc
Introduction élémentaire et pratique sur l'usage des tables des logarithmes, par P. de Prony, faisant partie de la bibliothèque dite *populaire*
Manuel complet de l'enseignement simultané, par MM. Lamotte et Lorain
Maître Pierre, ou le savant de village, entretiens sur la physiologie
Essai sur l'histoire naturelle de la Normandie, par M. Chesnon
Nouvelles lectures manuscrites, par M. Louis
Mécanique des écoles primaires, par M. Bergery
Cours élémentaire de Grammaire française, par Fricadel Dubiez
Les petits colliberts ou le bateau d'Émeriau, par Madame Mélanie Waldor
Petite histoire naturelle, par monsieur Delapalme (plantes, minéralogie, géologie, animaux)
Victor ou le bazar des pauvres, par Madame Mélanie Waldor
Manuel de géométrie, par M. Terqueau
Abécédaire allemand-français et français-allemand, par M. Linder

Annexe 10

Dictionnaires parus entre 1800 et 1840

(157 ouvrages)

1800

P.-C.-V. Boiste et J.-F. Bastien – Dictionnaire universel de la langue française, extrait comparé des dictionnaires anciens et modernes, ou manuel d'orthographe et de néologie, Paris, 8° (format oblong)

F. de Wailly – Nouveau vocabulaire françois où l'on a suivi l'orthographe du dictionnaire de l'Académie, Paris, 8°

Anon. – Vocabulaire français extrait du dictionnaire de l'Académie, Paris, 12°

1800 ou 1801 (an IX)

Ch. Leroy de la Corbinaye, P. Restaut et L.-É. Rondet – Traité de l'orthographe française en forme de dictionnaire, enrichi de notes critiques et de remarques sur l'étymologie et la prononciation des mots [...]. Nouvelle édition revue, corrigée, augmentée et prosodiée d'après les principes d'Olivet, et dans laquelle on a fait les additions suivantes [...] par Cl.-F. Roger, Paris, 2 vol., 8°

Anon. – Dictionnaire de l'Académie française (avec la traduction allemande des mots), Berlin, 2 vol., 4°

1801

J.-L.- Barthélémy Cormon – Nouveau vocabulaire ou dictionnaire portatif de la langue française, Lyon, 8°

N. et E. (de) Wailly – Nouveau vocabulaire français ou abrégé du dictionnaire de l'Académie, Paris, 8°

Anon. – Dictionnaire de l'Académie française (nlle édition), Paris, 2 vol., 4°

1802

P. Catoire-Laroche – Dictionnaire de poche de la langue française (nlle édition), Paris, 32°

A. Demandre – Dictionnaire de l'élocution française contenant les principes de grammaire, logique, rhétorique, versification, syntaxe... par Demandre, nouvelle édition revue, corrigée et considérablement augmentée par l'abbé de Fontenoi, Paris, 2 vol., 8°

J.-Ch. Thibault de Laveaux – Dictionnaire de l'Académie française. Nouvelle édition augmentée de plus de vingt mille articles, où l'on trouve les mots et les locutions adoptés depuis la dernière édition de 1762, les termes des sciences, des arts et des métiers, Paris, 2 vol., 4°

Anon. – Dictionnaire portatif de la langue française, Paris, 2 vol., 8°

1803

P.-C.-V. Boiste – Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin, et manuel d'orthographe et de néologie, 2° édition, Paris, 4°

F. de Wailly – Dictionnaire portatif de la langue française, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet, corrigé et augmenté par M. de Wailly. Nouvelle édition dans laquelle on a refait ou corrigé un grand nombre d'articles..., Paris, 8°

Anon. – Vocabulaire françois ou dictionnaire portatif de la langue française, 2 vol., Lyon et Paris, 8°

1807

P. Catineau-Laroche – Nouveau dictionnaire de poche de la langue française, avec la prononciation (nlle édition), Paris, 32°

Anon. – Nouveau recueil des mots d'orthographe, Genève, 12°

Anon. – Petit vocabulaire des voyageurs français, Breslau, 12°

1808

P.-C.-V. Boiste – Dictionnaire universel de la langue française, avec le latin, et manuel d'orthographe et de néologie, 3^e édition très augmentée, Paris, 8° (format oblong)

Ch.-P. Chapsal – Nouveau dictionnaire grammatical, Paris, 2 vol., 8°

L. Philipon de la Madelaine – Dictionnaire portatif de la langue françoise d'après le système orthographique de l'Académie, Paris, 16°

1810

N. Dufief – Dictionnaire nouveau et universel des langues françaises, Philadelphie, 2 vol., 12°

F.-J.-M.- Noël – Dictionnaire portatif, Paris, 16°

1811

F. de Wailly – Dictionnaire portatif de la langue françoise, extrait du grand Dictionnaire de Pierre Richelet, corrigé et augmenté par de Wailly. Nouvelle édition dans laquelle on a placé le mot latin à côté du mot françois..., Lyon, 2 vol., 8°

1812

F. Gaillard – Recueil de mots extraits du vocabulaire de la langue française, Genève, 8°

J.-F. Rolland – Nouveau dictionnaire portatif de la langue française, Lyon, 2 vol., 8°

J.-F. Rolland – Nouveau dictionnaire universel de la langue française, Lyon, 2 vol., 8°

Anon. – Nouveau vocabulaire français ou dictionnaire portatif de la langue française, Avignon, 8°

vers 1812

A.M.D.G. (J.-N. Loriquet) – Dictionnaire classique de la langue française, à l'usage des maisons d'éducation, auquel on a ajouté la nomenclature des quatre-vingt-six départemens de la France, Lyon, 8°

1813

J.-L. Cormon – Nouveau vocabulaire ou dictionnaire portatif de la langue française (nlle édition), Lyon, 8°

C.-M. Gattel – Dictionnaire universel portatif de la langue française (réédition), Lyon, 2 vol., 8°

J. R. Masson – Petit dictionnaire de l'Académie française, ou abrégé de la cinquième édition du Dictionnaire de l'Académie, auquel on a joint la prononciation, Paris (2 tomes en 1 vol.), 16°

Anon. – Dictionnaire de la langue écrite, Paris, 18°

Anon. – Nouveau vocabulaire ou dictionnaire portatif de la langue française, avec la prononciation à côté de chaque mot, Avignon, 8°

1814

Ch. Letellier – Nouveau dictionnaire portatif de la langue française, ou Vocabulaire rédigé d'après le Dictionnaire de l'Académie, Paris, 8°

1815

P.-A. Lemare (dit. I. Charville) – Traité complet d'orthographe d'usage et de prononciation, suivi d'un dictionnaire orthographique, Paris, 12°

1817

F. Trémery – Manuel du jeune orthographe, Paris, 12°

1817-1819

P.-A. Lemare (dit. I. Charville) – Dictionnaire grammatical (tableau alphabétique de plus de 15 000 articles en forme de), supplément au Cours pratique et théorique de langue française, Paris, 2 vol., 8°

1818

A. Baudouin – Dictionnaire des gens du monde, Paris, 12°

A. de Fortia de Piles – Nouveau dictionnaire français, Paris, 8°

F. Marguery – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris, 18°

1819

P.-C.-V. Boiste – Dictionnaire universel de la langue française (5^e édition), 2 vol. format oblong, Paris, 8°

E. Hocquart – Petit dictionnaire de la langue française, Paris, 12°

J. Planche – Dictionnaire françois de la langue oratoire et poétique, suivi d'un vocabulaire de tous les mots qui appartiennent au langage vulgaire, Paris, 3 vol., 8°

M Ch.-J. de Pougens – Trésor des origines et dictionnaire grammatical raisonné de la langue française, Paris, 4° (spécimen,)

D. de Rochemont – Dictionnaire universel de la langue française (spécimen), Toulouse, 8°

R. Rochette – Dictionnaire universel de la langue française (spécimen, non paru), Paris, 4°

1820

P.-A. Lemare (dit I. Charville) – Dictionnaire français par ordre d'analogie, Paris, 8°

J.-Ch. Thibault de Laveaux – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris, 2 vol., 4°

1821

A.-Q. Buée – Nouveau dictionnaire pour servir à l'intelligence des termes mis en vogue par la Révolution, dédié aux amis de la religion, du roi et du sens commun (nlle édition), Paris, 8°

M. D...y [Durzy] – Guerre aux passions ! ou dictionnaire du modéré, Paris, 8°

J. R. Masson – Petit dictionnaire de l'Académie française, ou abrégé de la cinquième édition du Dictionnaire de l'Académie, auquel on a joint la prononciation, Paris (réédition en 2 vol.), 16°

F. Mistral et Brun – Nouveau dictionnaire de la langue française, Lyon, 8°

Anon. – Vocabulaire de l'Académie française, Paris, 8°

1822

Lenief de Laignes – L'art de parler purement (*vocabulaire*), Paris, 8°

V. Verger – Dictionnaire universel de la langue française, rédigé d'après l'Académie, Paris, 2 vol., 8°

Anon. – Nouveau vocabulaire de l'Académie française, Tarascon, 8°

1823

N. Balisson de Rougemont – Petit dictionnaire libéral, Paris, 12°

P.-C.-V. Boiste – Dictionnaire universel de la langue française... (6^e édition), Paris, 8° (format oblong) et 4°

Ch. de Saint-Maurice – Petit dictionnaire ultra, Paris, 12°

J.-Ch. Thibault de Laveaux – Dictionnaire de la langue française, Paris, 2 vol., 8°

1823-1832

E.-M. Courtin – Encyclopédie moderne ou dictionnaire abrégé des sciences, des lettres et des arts, Paris, 26 vol. (dont 2 de planches), 8°

1824

Boinvilliers (J.-É.-J. Forestier, dit) – Vocabulaire portatif de la langue française contenant 1° tous les mots qui se trouvent dans les meilleurs dictionnaires, avec la prononciation, lorsqu'elle offre des difficultés ; 2° les participes passés dont la désinence peut embarrasser ; 3° les pluriels des substantifs et des adjectifs, lorsqu'ils s'écartent de la règle générale [...], Paris, 16°

F. Raymond – Dictionnaire des termes appropriés aux arts et aux sciences, et des mots nouveaux que l'usage a consacrés ; pouvant servir de supplément au Dictionnaire de l'Académie ainsi qu'à la plupart des autres dictionnaires, Paris, 4°

1825

A.M.D.G. (J.-N. Loriquet) – Dictionnaire classique de la langue française, à l'usage des maisons d'éducation, auquel on a ajouté la nomenclature des quatre-vingt-six départemens de la France (nouvelle édition), Lyon et Paris, 8°

Lambert-Gentot – Nouveau vocabulaire de la langue française, Lyon, 8°

J.-Ch. Thibault de Laveaux – Nouveau dictionnaire portatif de la langue française, Paris, 16°

F. Raymond – Supplément au dictionnaire de l'Académie, ainsi qu'à la plupart des autres lexiques français, contenant les termes appropriés aux arts et aux sciences [...] Extrait des principes élémentaires de ponctuation (réimpression, sous un titre un peu différent, de l'ouvrage de 1824), Paris, 4°

1826

J. Boinwilliers – Vocabulaire portatif de la langue française, Paris, 16°

Ch. Nodier et V. Verger – Dictionnaire universel de la langue française, Paris, 2 vol., 8°

F.-J.-M. Noël et Ch.-P. Chapsal – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris et Toul, 8°

P.-V. Verger (caché derrière « quatre professeurs d'université ») – Dictionnaire classique de la langue française avec des exemples tirés des meilleurs auteurs français, Paris, 8°

Anon. – Petit dictionnaire de la cour et de la ville, Paris, 32°

1827

C.-M. Gattel – Dictionnaire universel de la langue française, avec la prononciation figurée (4^e édition, revue, corrigée et augmentée), 2 vol, Lyon, grand in 8°

P.-A.-V. de Lanneau de Marey – Dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 32°

F.-J. Mayeux – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris, 12°

Anon. – Vocabulaire de la langue française d'après le dictionnaire de l'Académie française et les meilleurs lexicographes français, Paris, 18°

1828

E. Antoine – Nouveau dictionnaire de poche de la langue française par un homme de lettres (Emmanuel Antoine), revu et corrigé par M. Jannet, Paris, 32°

D.-E. Levi-Alvarès – Les omnibus du langage, Paris, 18°

J.-Ch. Thibault de Laveaux – Nouveau dictionnaire de la langue française (n^{lle} édition remaniée et augmentée, publiée par sa fille Rose-Dorothee, épouse Marty), Paris, 2 vol., 4°

1829

J. Boinwilliers (J.-E.-J. Forestier, dit) – Petit vocabulaire comparatif du bon et du mauvais langage, Paris, 16°

P.-C.-V. Boiste (révisé par Ch. Nodier) – Dictionnaire universel de la langue française ou Pan-lexique, Paris, 4°

A. Bonnaire – Nouveau vocabulaire classique de la langue française, Paris, 8°

1830

A. Boniface – Manuel des jeunes orthographistes, ou vocabulaire des mots à difficultés. Paris, 12°

L. Darbois – Dictionnaire des dictionnaires pour apprendre plus facilement et retenir plus promptement l'orthographe et le français, Paris, 8°

N. (le fils) et R.-G. Lallemand – Dictionnaire universel français-latin (dernière édition), Rouen, 8°

A. Masson – Nouveau lexique français, Montbéliard, 16°

Anon. – Dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 32°

Anon. – Vocabulaire français, Paris, 32°

1831

A.M.D.G. (J.-N. Loriquet) – Dictionnaire classique de la langue française, à l'usage des maisons d'éducation, contenant la prononciation figurée, des définitions claires et précises de tous les mots, ainsi que leur étymologie et la conjugaison des verbes irréguliers ; nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, Lyon, 8°

Anon. – Dictionnaire de l'Académie française, supplément contenant 11 000 mots nouveaux, Paris, 2 vol., 4°

Anon. – Encyclopédie des gens du monde, répertoire universel, Paris, 22 vol., 8°

1832

W. Duckett (dir.) – *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, Paris, 68 vol., 8°

V. Mauvais – Vocabulaire de lecture, Nancy, 18°

F. Raymond – Dictionnaire général de la langue française et vocabulaire universel des Sciences, des arts et métiers, Paris, 2 vol., 4°

1833

J.-B. F. É. Ajasson de Grandsagne (dir.) – Dictionnaire français, partie intégrante de la collection « Bibliothèque populaire ou l'instruction mise à la portée de toutes les classes et de toutes les intelligences », Paris, 6 vol., 32°

J. Chenu – Dictionnaire français, d'après l'orthographe de l'Académie, Paris, 12°

P.A. Delanneau – Dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 32°

B. Pautex – Recueil de mots français rangés par ordre de matières, Genève, 8°

A. Peigné – Nouveau dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 32°

Anon. – Dictionnaire français contenant outre les mots de la langue française des sciences et des arts, la nomenclature de toutes les communes de France, Paris, 8°

Anon. – Encyclopédie des gens du monde. Répertoire universel des sciences, des lettres et des arts [...] par une société de savans, de littérateurs et d'artistes français et étrangers, Paris, 44 vol., 8°

1834

J.-B. Bettinger (revu par F. Raymond) – Dictionnaire grammatical, Paris, 8°

P.-C.-V. Boiste (revue par Ch. Nodier et L. Barré) – Dictionnaire universel de la langue française (8^e édition), Paris, 4°

N. Landais – Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français..., Paris, 2 vol., 4°

C. Leclerc – Dictionnaire encyclopédique, Nancy, 2 vol., 8°

M. Peigné – Nouveau dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 32°

Vallery (dir.) – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris, 8°

Anon. – Dictionnaire usuel et portatif de la langue française, Paris, 32°

1835

F. Biscarrat – Nouveau manuel de la pureté du langage, Paris, 18°

Ch.-Y. Cousin, dit Cousin d'Avallon – Dictionnaire pittoresque donnant une nouvelle définition des mots, des aperçus philosophiques et critiques, Paris, 12°

Anon. – Dictionnaire de l'Académie française (préface de Villemain), Paris, 2 vol., 4°

1836

- Babault – Dictionnaire français et géographique, Paris, 2 vol., 8°
N. Landais – Abrégé du dictionnaire de l'Académie française, d'après la dernière édition publiée en 1835, Paris, 2 vol., 8°
N. Landais – Alphabet illustré extrait du dictionnaire général, Paris, 4°
P. Lorain – Abrégé du dictionnaire de l'Académie, Paris, 2 vol., 8°
T. Morand – Dictionnaire général usuel et classique, Paris, 8°
Ch. Nodier et P. Ackermann – Vocabulaire de la langue française, extrait de la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie, Paris, grand 8°
F. Raymond – Supplément au dictionnaire de l'Académie française, 6^e édition, publiée en 1835, complément de tous les dictionnaires français..., Paris, 4°
F. Raymond – Dictionnaire général des arts et métiers, le plus complet qui ait paru jusqu'à ce jour, Paris, 18°
Th. Soulice – Petit dictionnaire de la langue française à l'usage des écoles primaires, Paris, 18°
V.-A. Vanier – Dictionnaire grammatical, critique et philosophique de la langue française, Paris, 8°
V. Verger – Dictionnaire abrégé de l'Académie française, Paris, 8°
V. Walsh – Encyclopédie catholique, répertoire universel raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, Paris, 8°

1836 (couverture) ou 1837 (impression)

- F. Sauger-Préneuf et Détournel – Nouveau vocabulaire de la langue française, d'après le dictionnaire de l'Académie, et celui de Gattel, Laveaux, Boiste, Charles Nodier, Noël et Chapsal, de Lanneau et de Wailly, Paris et Vouziers, 8°

1837

- L. Barré et N. Landois – Complément du dictionnaire de l'Académie..., Paris, 4°
Ch. Martin – Vocabulaire de la langue française, Paris, 12°
Roze – Définitions de mots qu'on lit souvent sans les comprendre, Paris, 18°
F. Sauger-Préneuf et Détournel – Nouveau vocabulaire de la langue française, d'après l'orthographe de l'Académie (aussi nommé « Nouveau dictionnaire français suivant l'orthographe de l'Académie »), Paris, 18°
Anon. – Dictionnaire de la langue française avec la prononciation, Paris, 8°
Anon. – Dictionnaire de poche de la langue française, Paris, 12°
Anon. – Dictionnaire des dictionnaires ou vocabulaire universel, Bruxelles, 2 vol., 8°
Anon. – Petit dictionnaire de l'Académie française, Paris, 12°
Anon. – Petit vocabulaire de l'Académie française, Paris, 18°

1838

- J. Buchon et N. Landais – Abrégé du dictionnaire de l'Académie française, Paris, 2 vol., grand 8°
W. Duckett (dir.) – Dictionnaire de la conversation et de la lecture (nlle édition), Paris, 52 vol., 8°
Ch. Martin – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris, 32°
V. Vannier – Nouveau dictionnaire de la langue française, Paris, 16°
Anon. – Nouveau dictionnaire des principales difficultés de la langue française, Versailles, 12°
Anon. – Petit dictionnaire de l'Académie française, extrait de la 6^e édition (1835) par MM. les correcteurs de la typographie Firmin Didot frères, Paris, 8°

1839

L. Barré et N. Landois – Complément du dictionnaire de l'Académie française [...] publié sous la direction d'un membre de l'Académie française par MM. L. Barré et N. Landois ; dictionnaire des difficultés [...], par C.-V. Boiste, revu par M. Ch. Nodier ; dictionnaire complet des synonymes [...] par C.-V. Boiste (édition remaniée et augmentée de l'ouvrage publié à Paris en 1837), Bruxelles, f°

P.-C.-V. Boiste (édition revue par Ch. Nodier et L. Barré) – Dictionnaire universel de la langue française avec le latin et l'étymologie. Extrait comparatif, concordance, critique et supplément tous les dictionnaires français. Manuel encyclopédique de grammaire, d'orthographe, de vieux langage et de néologie, Paris, 4°

Burguet – Nouveau vocabulaire français, Paris, 8°

N. Landais – Dictionnaire classique français, contenant tous les mots du dictionnaire de l'Académie, et plus de 3000 qui ne s'y trouvent pas, avec l'étymologie et la prononciation figurée, extrait du grand dictionnaire de Napoléon Landais, Paris, 16°

N. Landais – Petit dictionnaire français portatif contenant tous les mots du Dictionnaire de l'Académie, Paris, 32°

N. Landais – Petit vocabulaire français des écoles primaires, Paris, 12°

F.-J.-M. Noël et L.-J. Charpentier – Dictionnaire étymologique, critique, historique, anecdotique et littéraire..., Paris, 2 vol., 8°

B. Pautex – Abrégé du recueil de mots français rangés par ordre de matières (6^e édition), Paris, 8°

Anon. – Vocabulaire des enfants, dictionnaire pittoresque, Paris, grand 8°

Anon. – Dictionnaire des dictionnaires, ou Vocabulaire universel et complet de la langue française, reproduisant le Dictionnaire de l'Académie française de 1835, Bruxelles, 2 vol., 4°

1840 ?

Anon. – Traité de la nouvelle orthographe, Montbéliard, 12°

1840

J.-A. Auvray – Dictionnaire usuel et portatif de la langue française précédé d'un nouvel abrégé de grammaire, Paris, 32°

D. Chésurolles – Nouveau dictionnaire classique de la langue française, Paris, 2 vol., 8°

Ph. Lebas – Dictionnaire encyclopédique, Paris, 15 vol., 8°

Ch. Nodier et P. Ackermann – Vocabulaire de la langue française, extrait de la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie, publié en 1835 (n^{lle} édition), Paris, grand 8°

Anon. – Petit dictionnaire de première utilité, Agen, 16°

Anon. – Petit dictionnaire français portatif extrait du dictionnaire de Landais, Paris, 12°

Annexe 11

Tableau comparatif

de la macrostructure des deux dictionnaires

parus en 1836,

le *Nouveau vocabulaire de la langue française*

de F. Sauger-Préneuf et Détournel

et le

Petit dictionnaire de la langue française à l'usage des écoles primaires

de Th. Soulice

(lettre F)

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
F	F
FA	FA
FABAGO ou FAUX CAPRIER	
FABLE	FABLE
FABLIAU	FABLIAU
FABLIER	
FABRICANT	FABRICANT
FABRICATEUR	FABRICATEUR
FABRICATION	FABRICATION
FABRICIEN	
FABRIQUE	FABRIQUE
FABRIQUER	FABRIQUER
FABULEUSEMENT	FABULEUSEMENT
FABULEUX, EUSE	FABULEUX, EUSE
FABULISER	
FABULISTE	FABULISTE
FAÇADE	FAÇADE
FACE	FACE
FACÉ, ÉE	
FACER	
FACÉTIE	FACÉTIE
FACÉTIEUSEMENT	FACÉTIEUSEMENT
FACÉTIEUX, EUSE	FACÉTIEUX, EUSE
FACETTE	FACETTE
FACETTER	FACETTER
FACHER	FÂCHER
FACHERIE	FÂCHERIE
FACHEUX, EUSE	FÂCHEUX, EUSE
FACIAL	FACIAL
FACILE	FACILE
FACILEMENT	FACILEMENT
FACILITÉ	FACILITÉ
FACILITER	FACILITER
FAÇON	FAÇON
FACONDE	FACONDE
FAÇONNÉ, ÉE	
FAÇONNER	FAÇONNER
FAÇONNIER, IÈRE	FAÇONNIER, ÈRE
FAC-SIMILÉ	FAC-SIMILÉ
FACTAGE	
FACTEUR	FACTEUR
FACTICE	FACTICE
FACTIEUX, EUSE	FACTIEUX, EUSE

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FACTION	FACTION
FACTIONNAIRE	FACTIONNAIRE
FACTORERIE	FACTORERIE
FACTOTUM ou FACTOTON	FACTOTUM ou FACTOTON
FACTUM	FACTUM
FACTURE	FACTURE
FACULE	
FACULTATIF	FACULTATIF
FACULTÉ	FACULTÉ
FADAISE	FADAISE
FADASSE	
FADE	FADE
FADEUR	FADEUR
FAGONE	
FAGOT	FAGOT
FAGOTTAGE	FAGOTTAGE
FAGOTAILLE	
FAGOTER	FAGOTER
FAGOTEUR	FAGOTEUR
FAGOTIN	FAGOTIN
FAGOTINES	
FAGOUE	
FAGUENAS	
FAIBLE	FAIBLE
FAIBLEMENT	FAIBLEMENT
FAIBLESSE	FAIBLESSE
FAIBLIR	FAIBLIR
FAIENCE	FAÏENCE
FAIENCÉ, ÉE	
FAÏENCERIE	FAÏENCERIE
FAÏENCIER	FAÏENCIER
FAILINE	
FAILLE	
FAILLI	FAILLI
FAILLIBILITÉ	FAILLIBILITÉ
FAILLIBLE	FAILLIBLE
FAILLIR	FAILLIR
FAILLITE	FAILLITE
FAILLOISE	
FAIM	FAIM
FAIM-CALLE	
FAINE	FAINE
FAINÉANT	FAINÉANT

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FAINÉANTER	FAINÉANTER
FAINÉANTISE	FAINÉANTISE
FAIRE	FAIRE
FAISABLE	FAISABLE
FAISAN	FAISAN
FAISANCES	FAISANCES
FAISANDEAU	FAISANDEAU
FAISANDÉ, ÉE	
FAISANDER	FAISANDER
FAISANDERIE	FAISANDERIE
FAISANDIER	FAISANDIER
FAISCEAU	FAISCEAU
FAISEUR, EUSE	FAISEUR, EUSE
FAISSELLE	
FAISSER	
FAISSERIE	
FAISSES	
FAISSIER	
FAIT	FAIT
FAIT, E	
FAITAGE	FAITAGE
FAITE	FAITE
FAÎT-EXPRÈS	FAÎT-EXPRÈS
FAITIÈRE	FAITIÈRE
FAIX	FAIX
FAKIR ou FAQUIR	
FALAISE	FALAISE
FALAISER	
FALARIQUE	
FALBALA	FALBALA
FALCADE	
FALCIFORME	
FALÈRE	
FALLACE	
FALLACIEUSEMENT	FALLACIEUSEMENT
FALLACIEUX, EUSE	FALLACIEUX, EUSE
FALLOIR	FALLOIR
FALOT	FALOT
FALOT, E	
FALOTIER	
FALOURDE	FALOURDE
FALQUE	
FALQUÉ, ÉE	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FALQUER	
FALSIFICATEUR	FALSIFICATEUR
FALSIFICATION	FALSIFICATION
FALSIFIER	FALSIFIER
FALTRANCK	
FALUN	
FALUNER	
FALUNIÈRES	
FAMÉ, ÉE	FAMÉ, ÉE
FAMÉLIQUE	FAMÉLIQUE
FAMEUX, EUSE	FAMEUX, EUSE
FAMILIARISER	FAMILIARISER
FAMILIARITÉ	FAMILIARITÉ
FAMILIER, ÈRE	FAMILIER, ÈRE
FAMILIÈREMENT	FAMILIÈREMENT
FAMILIERS	
FAMILLE	FAMILLE
FAMILLEUX, EUSE	
FAMINE	FAMINE
FANAGE	FANAGE
FANAISON	FANAISON
FANAL	FANAL
FANATIQUE	FANATIQUE
FANATISER	FANATISER
FANATISME	FANATISME
FANDANGO	FANDANGO
FANE	FANE
FANER	FANER
FANEUR, EUSE	FANEUR, EUSE
FANFAN	FANFAN
FANFARE	FANFARE
FANTARON	FANTARON
FANRARONNADE	FANRARONNADE
FANTARONNERIE	
FANFRELUCHE	FANFRELUCHE
FANGE	FANGE
FANGEUX, EUSE	FANGEUX, EUSE
FANION	
FANON	FANON
FANTAISIE	FANTAISIE
FANTASMAGORIE	FANTASMAGORIE
FANTASQUE	FANTASQUE
FANTASQUEMENT	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FANTASSIN	FANTASSIN
FANTASTIQUE	FANTASTIQUE
	FANTASTIQUEMENT
FANTINE	
FANTOCINI	FANTOCINI
FANTOME	FANTÔME
FANTON	
FANUM	
FAON	FAON
FAONNER	FAONNER
FAQUIN	FAQUIN
FAQUINERIE	
FAQUIR voir FAKIR	
FARAILLON	
FARAIS	
FARAISON	
FARANDOLE	FARANDOLE
FARCE	FARCE
FARCER	
FARCEUR	FARCEUR
FARCIN	FARCIN
FARCINEUX, EUSES	
FARCIR	FARCIR
FARD	FARD
FARDEAU	FARDEAU
FARDER	FARDER
FARDIER	
FARE	
FARFADET	FARFADET
FARFOUILLER	FARFOUILLER
FARIBOLE	FARIBOLE
FARILLON	
FARINACÉ, ÉE	
FARINE	FARINE
FARINER	FARINER
FARINET	
FARINEUX, EUSE	FARINEUX, EUSE
FARINIER	FARINIER
FARINIÈRE	
FARLOUZE	
FAROS	
FAROUCHE	FAROUCHE
FARRAGE	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FASCE	
FASCIA-LATA	
FASCICULE	
FASCICULÉ, ÉE	
FASCIÉ, ÉE	
FASCIES	
FASCINAGE	FASCINAGE
FASCINATION	FASCINATION
FASCINE	FASCINE
FASCINER	FASCINER
FASÉOLE	
FASIER	
FASIN	
FASQUIER	
FASTE	FASTE
FASTES	
FASTIDIEUSEMENT	FASTIDIEUSEMENT
FASTIDIEUX, EUSE	FASTIDIEUX, EUSE
FASTUEUSEMENT	FASTUEUSEMENT
FASTUEUX, EUSE	FASTUEUX, EUSE
FAT	FAT
FATAL	FATAL
FATALEMENT	FATALEMENT
FATALISME	FATALISME
FATALISTE	FATALISTE
FATALITÉ	FATALITÉ
FATIDIQUE	
FATIGANT, E	FATIGANT, E
FATIGUE	FATIGUE
FATIGUER	FATIGUER
FATRAS	FATRAS
FATUAIRE	
FATUITÉ	FATUITÉ
FATUM	
FAUBER	
FAUBERTER	
FAUBOURG	FAUBOURG
FAUCHAGE	FAUCHAGE
FAUCHAISON	FAUCHAISON
FAUCHARD	
FAUCHE	FAUCHE
FAUCHÉE	FAUCHÉE

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FAUCHER	FAUCHER
FAUCHET	FAUCHET
FAUCHEUR	FAUCHEUR
FAUCHEUX	FAUCHEUX
FAUCHON	
FAUCILLE	FAUCILLE
FAUCILLON	FAUCILLON
FAUCON	FAUCON
FAUCONNEAU	FAUCONNEAU
FAUCONNEORIE	FAUCONNEORIE
FAUCONNIER	FAUCONNIER
FAUCONNIÈRE	FAUCONNIÈRE
FAUDAGE	
FAUDER	
FAUDET	
FAUFILER	FAUFILER
FAULDES	
FAUNE	FAUNE
FAUQUE	
FAURRADE	
FAUSSAIRE	FAUSSAIRE
FAUSSSE-ALARME	
FAUSSE-ATTAQUE	
FAUSSE-BRAIE	
FAUSSE-CLEF	
FAUSSE-COUCHE	
FAUSSEMENT	FAUSSEMENT
FAUSSE-MONNAIE	
FAUSSE-PORTE	
FAUSSER	FAUSSER
FAUSSET	FAUSSET
FAUSSETÉ	FAUSSETÉ
FAUSSURE	
FAUTE	FAUTE
FAUTEUIL	FAUTEUIL
FAUTEUR, TRICE	FAUTEUR, TRICE
FAUTIF, IVE	FAUTIF, IVE
FAUVE	FAUVE
FAUVETTE	FAUVETTE
FAUX,	FAUX
	FAUX
FAUX, FAUSSE	FAUX, FAUSSE
FAUX-BOND	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FAUX-BOURDON	
FAUX-BRILLANT	
FAUX-FEU	
FAUX-FRAIS	FAUX-FRAIS
FAUX-FRÈRE	FAUX-FRÈRE
FAUX-FUYANT	FAUX-FUYANT
FAUX-JOUR	FAUX-JOUR
FAUX-MONNAYEUR	FAUX-MONNAYEUR
	FAUX-OURLET
FAUX-PAS	FAUX-PAS
FAUX-PLA,NCHER	
FAUX-PLI	FAUX-PLI
FAUX-SAUNAGE	
FAUX-SEMBLANT	FAUX-SEMBLANT
FAUX-TIRANT	
FAUX-TITRE	FAUX-TITRE
FAVELOTTE	
FAVEUR	FAVEUR
FAVORABLE	FAVORABLE
FAVORABLEMENT	FAVORABLEMENT
FAVORI, ITE	FAVORI, ITE
FAVORISER	FAVORISER
FÉAGE	
FÉAL, E	
FÉBRICITANT, E	
FÉBRIFUGE	FÉBRIFUGE
FÉBRILE	FÉBRILE
FÉCAL	FÉCALE
FÉCER	
FÉCES	
FÉCOND, E	FÉCOND, E
FÉCONDANT, E	FÉCONDANT, E
FÉCONDATEUR TRICE	
FÉCONDATION	FÉCONDATION
FÉCONDER	FÉCONDER
FÉCONDITÉ	FÉCONDITÉ
FÉCULE	FÉCULE
FÉCULENCE	
FÉCULENT, E	
FÉCULERIE	
FÉDÉRAL, E	FÉDÉRAL, E
FÉDÉRALISER	
FÉDÉRALISME	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FÉDÉRALISTE	
FÉDÉRATIF, IVE	FÉDÉRATIF, IVE
FÉDÉRATION	FÉDÉRATION
FÉDÉRÉ	FÉDÉRÉ
FÉE	FÉE
FÉERIE	FÉERIE
FEINDRE	FEINDRE
FEINTE	FEINTE
FEINTIER	
FELD-SPATH	
FÊLE	FÊLE
FÊLÉ, ÉE	FÊLÉ, ÉE
FÊLER	FÊLER
FÉLICITATION	FÉLICITATION
FÉLICITÉ	FÉLICITÉ
FÉLICITER	FÉLICITER
FÉLIN	
FÉLON, ONNE	FÉLON, ONNE
FÉLONIE	FÉLONIE
FELOUQUE	FELOUQUE
FÊLURE	FÊLURE
FEMELLE	FEMELLE
FÉMININ, E	FÉMININ, E
FÉMINISER	
FEMME	FEMME
FEMMELETTE	FEMMELETTE
FÉMORAL	
FÉMUR	FÉMUR
FENAISSON	FENAISSON
FENASSE	
FENDANT	FENDANT
FENDERIE	
FENDEUR	
FENDOIR	FENDOIR
FENDRE	FENDRE
FENÊTRAGE	
FENÊTRE	FENÊTRE
FENIL	FENIL
FENOUIL	FENOUIL
FENOUILLET ou FENOUILLETTE	FENOUILLET ou FENOUILLETTE
FENTE	FENTE
FENTÉ, ÉE	
FENTON	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FENUGREC	
FÉODAL, E	FÉODAL, E
FÉODALEMENT	FÉODALEMENT
FÉODALITÉ	FÉODALITÉ
FER	FER
FER-À-CHEVAL	
FERANDINE	
FER-BLANC	FER-BLANC
FERBLANTIER	FERBLANTIER
FER-CHAUD	
FÉRET	
RÉRIAL	RÉRIAL
FÉRIE	FÉRIE
FÉRIÉ, ÉE	FÉRIÉ, ÉE
FERINE	
FÉRIR	FÉRIR
FERLER	FERLER
FERLET	
FERMAGE	FERMAGE
FERMANT	FERMANT
FERME	FERME
	FERME
FERMÉ, ÉE	
FERMEMENT	FERMEMENT
FERMENT	FERMENT
FERMENTABLE	
FERMENTATIF, IVE	FERMENTATIF, IVE
FERMENTATION	FERMENTATION
FERMENTER	FERMENTER
FERMER	FERMER
FERMETÉ	FERMETÉ
FERMETURE	FERMETURE
FERMIER, ÈRE	FERMIER, ÈRE
FERMOIR	FERMOIR
FÉROCE	FÉROCE
FÉROCITÉ	FÉROCITÉ
FÉROLE	
FÉRONIE	
FERRAGE	
FERRAILLE	FERRAILLE
FERRAILLER	FERRAILLER
FERRAILLEUR	FERRAILLEUR
FERRANDINE	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FERRANDINIER	
FERRANT	FERRANT
FERRASSE	
FERRE	
FERRÉ, ÉE	FERRÉ, ÉE
FERREMENT	FERREMENT
FERRER	FERRER
FERRET	FERRET
FERRETIER	
FERREUR	
FERRIÈRE	FERRIÈRE
FERRON	
FERRONNERIE	FERRONNERIE
FERRONIER ; ÈRE	FERRONIER ; ÈRE
FERRUGINEUX, EUSE	FERRUGINEUX, EUSE
FERRURE	FERRURE
FERTILE	FERTILE
FERTILEMENT	FERTILEMENT
FERTILISATION	FERTILISATION
FERTILISER	FERTILISER
FERTILITÉ	FERTILITÉ
FÉRULE	FÉRULE
FERVEMENT	
FERVENT, E	FERVENT, E
FERVEUR	FERVEUR
FERZE	
FESCENNINS	
FESSE	FESSE
FESSE-CAHIER	
FESSÉE	FESSÉE
FESSE-MATHIEU	FESSE-MATHIEU
FESSER	FESSER
FESSEUR, EUSE	FESSEUR, EUSE
FESSIER	FESSIER
FESSU, UE	
FESTIN	FESTIN
FESTINER	
FESTON	FESTON
FESTONNER	FESTONNER
FÊTE	FÊTE
	FÊTE-DIEU
	FÊTÉ ; ÉE
FÊTER	FÊTER

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FETFA	
FÉTICHE	FÉTICHE
FÉTICHISME	
FÉTIDE	FÉTIDE
FÉTIDITÉ	FÉTIDITÉ
	FÊTOYER
FÉTU	FÉTU
TÉTU-EN CUL ou PAILLE-EN-CUL	
FEU	FEU
FEU, E	FEU, E
FEUDATAIRE	FEUDATAIRE
FEUDISTE	
	FEUILLADE
FEUILLAGE	FEUILLAGE
FEUILLAISSON	FEUILLAISSON
FEUILLANT	
FEUILLANTINE	
FEUILLARD	
FEUILLE	FEUILLE
FEUILLÉ, ÉE	FEUILLÉ, ÉE
FEUILE-DE-SAUGE	
FEUILLÉE	FEUILLÉE
FEUILLE-MORTE	
FEUILLER	FEUILLER
FEUILLET	FEUILLET
FEUILLETAGE	FEUILLETAGE
FEUILLETÉ, ÉE	
FEUILLETER	FEUILLETER
FEUILLETON	FEUILLETON
FEUILLETTE	FEUILLETTE
FEUILLIR	
FEUILLU, UE	FEUILLU, UE
FEUILLURE	FEUILLURE
FEURRE	FEURRE
FEURS	
FEUTRAGE	FEUTRAGE
FEUTRE	FEUTRE
FEUTRER	FEUTRER
FEUTRIER	
FEUTRIÈRE	
FÈVE	FÈVE
FÉVEROLE	FÉVEROLE
FÉVIER	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FÉVRIER	FÉVRIER
FI	FI
FIACRE	FIACRE
FIANÇAILLES	FIANÇAILLES
FIANCÉ, ÉE	FIANCÉ, ÉE
FIANCER	FIANCER
FIASQUE	
FIAT	
FIATOLE	
FIBRE	FIBRE
FIBREUX, EUSE	FIBREUX, EUSE
FIBRILLE	
FIBRINE	
FIBULE	
FIC	
FICELER	FICELER
FICELLE	FICELLE
FICELLIER	
FICHE	FICHE
FICHÉ, ÉE	
FICHER	FICHER
FICHET	FICHET
FICHOIR	FICHOIR
FICHON	
	FICHU
FICHU, UE	FICHU, UE
FICHURE	
FICOIDES	
FICTIT, IVE	FICTIT, IVE
FICTION	FICTION
	FICTIVEMENT
FIDÉICOMMIS	FIDÉICOMMIS
FIDÉICOMMISSAIRE	FIDÉICOMMISSAIRE
FICÉJUSSEUR	
FIDÉJUSSION	
FIDÈLE	FIDÈLE
FIDÈLEMENT	FIDÈLEMENT
FIDÉLITÉ	FIDÉLITÉ
FIDUCIAIRE	
FIDUCIE	
FIDUCIEL, ELLE	
FIEF	FIEF
FIEFFÉ, ÉE	FIEFFÉ, ÉE

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FIEFFER	
FIEL	FIEL
FIENTE	FIENTE
FIENTER	FIENTER
FIER	FIER
FIER, ÈRE	FIER, ÈRE
FIER-À-BRAS	FIER-À-BRAS
FIÈREMENT	FIÈREMENT
FIERTÉ	FIERTÉ
FIÈVRE	FIÈVRE
FIÉVREUX, EUSE	FIÉVREUX, EUSE
FIÉVROTTE	
FIFRE	FIFRE
FIGALE	
FIGEMEMNT	FIGEMEMNT
FIGER	FIGER
FIGNOLER	FIGNOLER
FIGUE	FIGUE
FIGUERIE	FIGUERIE
FIGUIER	FIGUIER
FIGURABILITÉ	
FIGURANT, E	FIGURANT, E
FIGURATIF, IVE	FIGURATIF, IVE
FIGURATIVEMENT	FIGURATIVEMENT
FIGURE	FIGURE
FIGURÉ	FIGURÉ
FIGURÉMENT	FIGURÉMENT
FIGURER	FIGURER
FIGURINE	FIGURINE
FIGURISME	
FIGURISTE	
FIL	FIL
FILAGE	FILAGE
FILAGORE	
FILAGRAMME	
FILAIRE	
FILAMENT	FILAMENT
FILAMENTEUX, EUSE	
FILANDIÈRE	
FILANDRES	FILANDRE
FILANDREUX, EUSE	FILANDREUX, EUSE
FILAO	
FILARDEAU	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FILARDEUX, EUSE	
FILASSE	FILASSE
FILASSIER, ÈRE	FILASSIER, ÈRE
FILATEUR	FILATEUR
FILATURE	FILATURE
FILE	FILE
FILÉ	
FILER	FILER
FILERIE	FILERIE
FILET	FILET
FILEUR, EUSE	FILEUR, EUSE
FILEUX	
FILIAL, E	FILIAL, E
FILIALEMENT	FILIALEMENT
FILIATION	FILIATION
FILICITE	
FILICULE	
FILIÈRE	FILIÈRE
FILIFORME	
FILIGRANE	FILIGRANE
FILIPENDULE	
FILLE	FILLE
FILLETTE	FILLETTE
FILLEUL, E	FILLEUL, E
FILOCHE	
FILON	FILON
FILOSELLE	FILOSELLE
FILOU	FILOU
FILOUTER	FILOUTER
FILOUTERIE	FILOUTERIE
FILS	FILS
FILTRATION	FILTRATION
FILTRE	FILTRE
FILTRER	FILTRER
FILURE	FILURE
FIN	FIN
FIN	
FIN, E	FIN, E
FINAGE	
FINAL, E	FINAL, E
FINALEMENT	FINALEMENT
FINANCE	FINANCE
FINANCER	FINANCER

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FINANCIER	FINANCIER
FINANCIÈRE	FINANCIÈRE
FINASSER	FINASSER
FINASSERIE	
FINASSEUR	
FINATRE	
FINAUD, E	FINAUD, E
FINEMENT	FINEMENT
FINESSE	FINESSE
FINET, ETTE	
FINETTE	FINETTE
FINI, E	FINI, E
FINIMENT	
FINIR	FINIR
FINITO	
	FINLANDAIS, AISE
FIOLE	FIOLE
FIRMAMENT	FIRMAMENT
FIRMAN	
FISC	FISC
FISCAL, E	FISCAL, E
FISCALIN	
	FISCALITÉ
FISCELLE	
FISOLÈRE	
FISSIPÈDE	
FISSULE	
FISSURE	
FISTULE	FISTULE
FISTULEUX, EUSE	FISTULEUX, EUSE
FISTULINE	
FIXATIF, IVE	
FIXATION	FIXATION
FIXE	FIXE
FIXEMENT	FIXEMENT
FIXER	FIXER
FIXITÉ	FIXITÉ
FLABELLER	
FLACCIDITÉ	
FLACHE	
FLACHEUX, EUSE	
FLACON	FLACON
FLAGELLANS	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FLAGELLATION	FLAGELLATION
FLAGELLER	FLAGELLER
FLAGEOLER	
FLAGEOLET	FLAGEOLET
FLAGORNER	FLAGORNER
FLAGORNERIE	FLAGORNERIE
FLAGORNEUR, EUSE	FLAGORNEUR, EUSE
FLAGRANT, E	FLAGRANT, E
FLAINE	
FLAIR	FLAIR
FLAIRER	FLAIRER
	FLAIREUR
FLAMAND	
FLAMAND, E	FLAMAND, E
FLAMANT	
FLAMBANT, E	FLAMBANT, E
FLAMBART	
FLAMBE	
FLAMBEAU	FLAMBEAU
FLAMBÉ, ÉE	FLAMBÉ, ÉE
FLAMBER	FLAMBER
FLAMBERGE	FLAMBERGE
FLAMBOYANT, E	FLAMBOYANT, E
FLAMBOYER	FLAMBOYER
FLAMINE	
FLAMME	FLAMME
FLAMMÈCHE	FLAMMÈCHE
FLAMMEROLE	
FLAN	FLAN
FLANC	FLANC
FLANCHET	
FLANCONNADE	
FLANDRELET	
FLANDRIN	FLANDRIN
FLANELLE	FLANELLE
FLANER	FLANER
FLANEUR, EUSE	FLANEUR, EUSE
FLANQUANT, E	
FLANQUER	FLANQUER
FLAQUE	FLAQUE
FLAQUÉE	
FLAQUER	
FLAQUIÈRE	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FLASQUE	FLASQUE
FLATIN	
FLATIR	
FLATOIR	
FLATTER	FLATTER
FLATTERIE	FLATTERIE
FLATTEUR, EUSE	FLATTEUR, EUSE
FLATTEUSEMENT	FLATTEUSEMENT
FLATUEUX, EUSE	
FLATUOSITÉ	FLATUOSITÉ
FLAUBER	
FLÉAU	FLÉAU
FLÈCHE	FLÈCHE
FLÉCHIR	FLÉCHIR
FLÉCHISSABLE	
FLÉCHISSEMENT	FLÉCHISSEMENT
FLÉCHISSEUR	
FLEGMATIQUE	FLEGMATIQUE
FLEGME	FLEGME
FLEGMON	
FLEGMONNEUX, EUSE	
FLÉTRI, IE	
FLÉTRIR	FLÉTRIR
FLÉTRISSANT, E	FLÉTRISSANT, E
FLÉTRISSURE	FLÉTRISSURE
FLEUR	FLEUR
FLEURAGE	
FLEURAISSON	FLEURAISSON
FLEURDELISER	
FLEURER	FLEURER
FLEURET	FLEURET
FLEURETTE	FLEURETTE
FLEURI, IE	FLEURI, IE
FLEURIR	FLEURIR
FLEURISSANT, E	FLEURISSANT, E
FLEURISTE	FLEURISTE
FLEURON	FLEURON
FLEUVE	FLEUVE
FLEXIBILITÉ	FLEXIBILITÉ
FLEXIBLE	FLEXIBLE
FLEXION	
FLEXUEUX, EUSE	
FLIBOT	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FLIBUSTIER	FLIBUSTIER
FLIC-FLAC	FLIC-FLAC
FLIN	
FLINQUER	
FLINT-GLASS	
FLOCON	FLOCON
FLORAISON	FLORAISON
FLORAL, E	
FLORAUX	FLORAUX
FLORÉAL	FLORÉAL
FLORE	FLORE
FLORE	
FLORENCE	FLORENCE
	FLORENTIN, E
FLORENTINE	
FLORÈS	FLORÈS
FLORIFORME	
FLORIN	
FLORIPARE	
FLORISSANT, E	FLORISSANT, E
FLOSCULEUX, EUSE	
FLOT	FLOT
FLOTTABLE	FLOTTABLE
FLOTTAGE	FLOTTAGE
FLOTTAISON	
FLOTTANT, E	FLOTTANT, E
FLOTTE	FLOTTE
FLOTTÉ, ÉE	FLOTTÉ, ÉE
FLOTTEMENT	
FLOTTER	FLOTTER
FLOTTEUR	FLOTTEUR
FLOTILLE	FLOTILLE
FLOU	
FLOUETTE	
FLOUIN	
FLUANT	
FLUCTUATION	FLUCTUATION
	FLUCTUEUX, EUSE
FLUER	FLUER
FLUET, TE	FLUET, TE
FLUEURS	
FLUIDE	FLUIDE
FLUIDITÉ	FLUIDITÉ

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FLUORIQUE	
FLUORS	
FLUSTRE	
FLUTE	FLÛTE
FLUTÉ, ÉE	FLÛTÉ, ÉE
FLUTEAU	
FLUTER	FLÛTER
FLUTEUR, EUSE	FLÛTEUR, EUSE
FLUVIAL, E	FLUVIAL, E
FLUX	FLUX
FLUXION	FLUXION
FLUXIONNAIRE	FLUXIONNAIRE
FOCAL, E	
FOÈNE	
FOERRE ou FOARRE	
FOETUS	
FOI	FOI
FOIE	FOIE
FOIN	FOIN
FOIRE	FOIRE
FOIRER	FOIRER
FOIREUX, EUSE	FOIREUX, EUSE
FOIS	FOIS
FOISON	FOISON
FOISONNER	FOISONNER
FOL, FOU	FOL, FOU
FOLÂTRE	FOLÂTRE
FOLÂTRER	FOLÂTRER
FOLATRERIE	
FOLES	
FOLIACÉ, E	FOLIACÉ, E
FOLIAIRE	FOLIAIRE
FOLIATION	
FOLICHON	
FOLIE	FOLIE
FOLIÉ, ÉE	
FOLIO	FOLIO
FOLIOLE	
FOLLEMENT	FOLLEMENT
FOLLET, TTE	FOLLET, TTE
FOLLICULAIRE	FOLLICULAIRE
FOLLICULE	FOLLICULE
FOMENTATION	FOMENTATION

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FOMENTER	FOMENTER
FONCÉ, ÉE	FONCÉ, ÉE
FONCÉE	
FONCER	FONCER
FONCET	
FONCIER, IÈRE	FONCIER, IÈRE
FONCIÈREMENT	FONCIÈREMENT
FONCTION	FONCTION
FONCTIONNAIRE	FONCTIONNAIRE
FONCTIONNER	FONCTIONNER
FOND	FOND
FONDAMENTAL, E	FONDAMENTAL, E
FONDAMENTALEMENT	FONDAMENTALEMENT
FONDANT, E	FONDANT, E
FONDATEUR, TRICE	FONDATEUR, TRICE
FONDATION	FONDATION
	FONDÉ
FONDEMENT	FONDEMENT
FONDER	FONDER
FONDERIE	FONDERIE
FONDEUR	FONDEUR
FONDIS	
FONDOIR	
FONDRE	FONDRE
FONDRIÈRE	FONDRIÈRE
FONDS	FONDS
FONDUE	
FONGIBLE	
FONGUEUX, EUSE	
FONGUS	
FONTAINE	FONTAINE
FONTAINIER	FONTENIER
FONTANELLE	
FONTANGE	FONTANGE
FONTE	FONTE
FONTICULE	
FONTS	FONTS
FOR	FOR
FORAGE	
FORAIN	FORAIN, E
FORBAN	FORBAN
FORBICINE	
FORÇAGE	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FORÇAT	FORÇAT
FORCE	FORCE
	FORCÉ, E
FORCÉMENT	FORCÉMENT
FORCENÉ, E	FORCENÉ, E
FORCENER	
FORCEPS	
FORCER	FORCER
FORCES	
FORCIÈRE	
FORCLORE	
FORCLUSION	
FORER	FORER
FORERIE	
FORESTIER, IÈRE	FORESTIER, IÈRE
FORET	FORET
FORÊT	FORÊT
FORFAIRE	FORFAIRE
FORFAIT	FORFAIT
FORFAITURE	FORFAITURE
FORFANTERIE	FORFANTERIE
FORGE	FORGE
FORGEABLE	FORGEABLE
FORGER	FORGER
FORGERON	FORGERON
FORGEUR	FORGEUR
FORGIS	
FORHUIR	
FORJETER	
FORLANCER	
FORLANE	
FORLONGER	
FORMAIRE	
FORMALISER	FORMALISER
FORMALISTTE	FORMALISTTE
FORMALITÉ	FORMALITÉ
FORMAT	FORMAT
FORMATEUR, TRICE	
FORMATION	FORMATION
FORME	FORME
FORMÉ, ÉE	
FORMEL, ELLE	FORMEL, ELLE
FORMELLEMENT	FORMELLEMENT

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FORMER	FORMER
FORMERET	
FORMI	
FORMICAIRE	
FORMICANT	
FORMICATION	
FORMIDABLE	FORMIDABLE
FORMIER	FORMIER
FORMIQUE	
FORMUER	
FORMULAIRE	FORMULAIRE
FORMULE	FORMULE
FORMULER	FORMULER
FORMULISTE	
FORPAITRE ou FORPAISER	
FORS	FORS
FORSENET	
	FORT
FORT, E	FORT, E
FORTEMENT	FORTEMENT
FORTERESSE	FORTERESSE
FORTIFIANT, E	FORTIFIANT, E
FORTIFICATION	FORTIFICATION
FORTIFIER	FORTIFIER
FORTIN	
FORTIORI (A)	
FORTRAIT, E	
FORTRAITURE	FORTRAITURE
FORTUIT, E	FORTUIT, E
FORTUNAL	
FORTUNE	FORTUNE
FORTUNÉ, E	FORTUNÉ, E
FORUM	FORUM
FORURE	FORURE
FOSSANE	
FOSSE	FOSSE
FOSSÉ	FOSSÉ
FOSSET	FOSSET
FOSSETTE	FOSSETTE
FOSSILE	FOSSILE
FOSSOYAGE	FOSSOYAGE
FOSSOYER	FOSSOYER
FOSSOYEUR	FOSSOYEUR

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FOU (voir FOL)	FOU (voir FOL)
FOUACE	FOUACE
FOUAGE	
FOUAÏLLE	
FOUAILLER	FOUAILLER
FOUDRE	FOUDRE
FOUDROIEMENT	FOUDROIEMENT
FOUDROYANT, E	FOUDROYANT, E
FOUDROYER	FOUDROYER
FOUÉE	
FOUET	FOUET
FOUETTER	FOUETTER
FOUETTEUR	FOUETTEUR
FOUGADE ou FOUGASSE	FOUGADE ou FOUGASSE
FOUGER	
FOUGERAIE	
FOUGÈRE	FOUGÈRE
FOUGON	FOUGON
FOUGUE	FOUGUE
FOUGUEUX, EUSE	FOUGUEUX, EUSE
FOUILLE	FOUILLE
FOUILLE-AU-POT	
FOUILLE-MERDE	
FOUILLER	FOUILLER
FOUILLOT	
FOUINE	FOUINE
FOUR	
FOUISSEMENT	
FOULAGE	FOULAGE
FOULANT, E	FOULANT, E
FOULARD	FOULARD
FOULE	FOULE
FOULÉES	
FOULER	FOULER
FOULERIE	FOULERIE
FOULEUR	FOULEUR
FOULOIR	FOULOIR
FOULON	FOULON
FOULONNIER	FOULONNIER
FOULQUE	FOULQUE
FOULURE	FOULURE
FOUR	FOUR
FOURBE	FOURBE

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FOURBER	FOURBER
FOURBERIE	FOURBERIE
FOURBIR	FOURBIR
FOURBISSEUR	FOURBISSEUR
FOURBISSURE	FOURBISSURE
FOURBU, E	FOURBU, E
FOURBURE	FOURBURE
FOURCHE	FOURCHE
FOURCHER	FOURCHER
FOURCHERET	
FOURCHETTE	FOURCHETTE
FOURCHON	FOURCHON
FOURCHU, E	FOURCHU, E
FOURCHURE	FOURCHURE
FOURGON	FOURGON
FOURGONNER	FOURGONNER
FOU-RIRE	
FOURMI	FOURMI
FOURMILIER	FOURMILLER ou FOURMILIER
FOURMILIÈRE	FOURMILIÈRE
FOURMI-LION ou FORMICA-LEO	FOURMI-LION ou FORMICA-LEO
FOURMILLEMENT	FOURMILLEMENT
FOURMILLER	FOURMILLER
FOURNAGE	FOURNAGE
FOURNAISE	FOURNAISE
FOURNEAU	FOURNEAU
FOURNÉE	FOURNÉE
FOURNETTE	
FOURNI, IE	
FOURNIER, IÈRE	FOURNIER, IÈRE
FOURNIL	FOURNIL
FOURNIMENT	FOURNIMENT
FOURNIR	FOURNIR
FOURNISSEMENT	FOURNISSEMENT
FOURNISSEUR	FOURNISSEUR
FOURNITURE	FOURNITURE
FOURRAGE	FOURRAGE
FOURRAGER	FOURRAGER
FOURRAGEUR	FOURRAGEUR
FOURRAGEUX, EUSE	FOURRAGEUX, EUSE
FOURRÉ	
FOURRÉ ; ÉE	FOURRÉ ; ÉE
FOURREAU	FOURREAU

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FOURRER	FOURRER
FOURREUR	FOURREUR
FOURRIER	FOURRIER
FOURRIÈRE	FOURRIÈRE
FOURRURE	FOURRURE
FOURVOIEMENT	FOURVOIEMENT
FOURVOYER	FOURVOYER
FOUTEAU	
FOUTELAIE	
FOYER	FOYER
FRAC ou FRAQUE	FRAC ou FRAQUE
FRACAS	FRACAS
FRACASSER	FRACASSER
FRACTION	FRACTION
FRACTIONNAIRE	FRACTIONNAIRE
FRACTURE	FRACTURE
FRACTURÉ, ÉE	FRACTURÉ, ÉE
FRACTURER	FRACTURER
FRAGILE	FRAGILE
FRAGILITÉ	FRAGILITÉ
FRAGMENT	FRAGMENT
FRAI	FRAI
FRAICHEMENT	FRAÎCHEMENT
FRAICHEUR	FRAÎCHEUR
FRAICHIR	FRAÎCHIR
FRAIRIE	FRAIRIE
FRAIS, FRAICHE	FRAIS, FRAÎCHE
FRAIS	FRAIS
	FRAIS
FRAISE	FRAISE
FRAISER	FRAISER
FRAISETTE	
FRAISIER	FRAISIER
	FRAISIÈRE
FRAISIL	FRAISIL
FRAISOIR	
FRAMBOISE	FRAMBOISE
FRAMBOISER	
FRAMBOISIE	
FRAMBOISIER	FRAMBOISIER
FRANC	FRANC
FRANC, FRANCHE	FRANC, FRANCHE
FRANÇAIS, E	FRANÇAIS, E

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FRANCATU	FRANCATU
	FRANC-COMTOIS
FRANC-ÉTABLE	
FRANCHEMENT	FRANCHEMENT
FRANCHIR	FRANCHIR
FRANCHISE	FRANCHISE
FRANCISER	FRANCISER
FRANCISQUE	
FRANC-MAÇON	FRANC-MAÇON
FRANC-MAÇONNERIE	FRANC-MAÇONNERIE
FRANC-PARLER	FRANC-PARLER
FRANCOLIN	
FRANC-QUARTIER	
FRANC-RÉAL	FRANC-RÉAL
FRANGE	FRANGE
FRANGER	FRANGER
FRANGIBILITÉ	
FRANGIBLE	
	FRANGIER
FRANGIPANE	FRANGIPANE
FRANGIPANIER	
FANGULE (pour FRANGULE)	
FRANQUE	FRANQUE
FRANQUETTE	FRANQUETTE
FRAPPANT, E	FRAPPANT, E
FRAPPE	
FRAPPÉ, ÉE	FRAPPÉ, ÉE
FRAPPEMENT	FRAPPEMENT
FRAPPER	FRAPPER
FRAPPER ou FRAPPÉ	
FRAPPEUR	
FRASER	
FRASQUE	FRASQUE
FRATER	
FRATERNEL, LLE	FRATERNEL, LLE
FRATERNELLEMENT	FRATERNELLEMENT
FRATERNISER	FRATERNISER
FRATERNITÉ	FRATERNITÉ
FRATRICIDE	FRATRICIDE
FRAUDE	FRAUDE
FRAUDER	FRAUDER
FRAUDEUR	FRAUDEUR
FRAUDULEUSEMENT	FRAUDULEUSEMENT

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FRAUDULEUX, EUSE	FRAUDULEUX, EUSE
FRAUX	
FRAXINELLE	
FRAYÉ, ÉE	
FRAYER	FRAYER
FRAYEUR	FRAYEUR
FRAYOIR	
FRAYURE	
FREDAINE	FREDAINE
FREDON	FREDON
FREDONNEMENT	FREDONNEMENT
FREDONNER	FREDONNER
FRÉGATE	FRÉGATE
FREIN	FREIN
FRELATER	FRELATER
FRÊLE	FRÊLE
FRELON	FRELON
FRELUCHE	
FRELUQUET	FRELUQUET
FRÉMIR	FRÉMIR
FRÉMISSEMENT	FRÉMISSEMENT
FRÊNE	FRÊNE
FRÉNÉSIE	FRÉNÉSIE
FRÉNÉTIQUE	FRÉNÉTIQUE
FRÉQUEMMENT	FRÉQUEMMENT
FRÉQUENCR	FRÉQUENCR
FRÉQUENT, E	FRÉQUENT, E
FRÉQUENTATIF	FRÉQUENTATIF
FRÉQUENTATION	FRÉQUENTATION
FRÉQUENTER	FRÉQUENTER
FRÈRE	FRÈRE
FRESAIE	
FRESQUE	FRESQUE
FRESSURE	FRESSURE
FRET	FRET
FRÉTER	FRÉTER
FRÉTEUR	FRÉTEUR
FRÉTILLANT, E	FRÉTILLANT, E
FRÉTILLE	
FRÉTILLEMENT	FRÉTILLEMENT
FRÉTILLER	FRÉTILLER
FRETIN	FRETIN
FRETTE	FRETTE

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FREUX	FREUX
FRIABILITÉ	FRIABILITÉ
FRIABLE	FRIABLE
FRIAND, E	FRIAND, E
FRIANDISE	FRIANDISE
FRICANDEAU	FRICANDEAU
FRICASSÉE	FRICASSÉE
FRICASSER	FRICASSER
FRICASSEUR	
FRICHE	FRICHE
FRICOT	FRICOT
FRICOTER	FRICOTTER
FRICTION	FRICTION
FRICTIONNER	FRICTIONNER
FRIGANE	
	FRIGETER
FRIGIDITÉ	
FRIGORIFIQUE	
FRIGOTTER	
FRILEUX, EUSE	FRILEUX, EUSE
FRIMAIRE	FRIMAIRE
FRIMAS	FRIMAS
FRIME	FRIME
FRINGANT, E	FRINGANT, E
FRINGILLE	
	FRINGOTTER
FRINGUER	
FRIOLET	
FRION	
FRIPER	FRIPER
FRIPERIE	FRIPERIE
FRIPE--SAUCE	
FRIPIER, IÈRE	FRIPIER, IÈRE
FRIPON, NNE	FRIPON, NNE
FRIPONNEAU	FRIPONNEAU
FRIPONNER	FRIPONNER
FRIPONNERIE	FRIPONNERIE
FRIQUET	
FRIRE	FRIRE
FRISAGE	
FRISE	FRISE
FRISÉ, ÉE	
FRISER	FRISER

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FRISOIR	
FRISOTTER	FRISOTTER
FRISQUETTE	
FRISSON	FRISSON
FRISSONNEMENT	FRISSONNEMENT
FRISSONNER	FRISSONNER
FRISURE	FRISURE
FRITILLAIRE	
FRITTE	
FRITURE	FRITURE
FRIVOLE	FRIVOLE
FRIVOLITÉ	FRIVOLITÉ
FROC	FROC
FROID	FROID
FROID, E	FROID, E
FROIDEMENT	FROIDEMENT
FROIDEUR	FROIDEUR
FROIDIR	
FROIDURE	FROIDURE
FROISSEMENT	FROISSEMENT
FROISSER	FROISSER
FROISSURE	FROISSURE
FRÔLEMENT	FRÔLEMENT
FRÔLER	FRÔLER
FROMAGE	FROMAGE
FROMAGEON	
FROMAGER, ÈRE	FROMAGER, ÈRE
FROMAGERIE	FROMAGERIE
FROMAGEUX, EUSE	
FROMENT	FROMENT
FROMENTACÉ, ÉE	
FROMENTAL	
FROMENTEUX	
FRONCE	FRONCE
FRONCEMENT	FRONCEMENT
FRONCER	FRONCER
FRONCIS	FRONCIS
FRONDE	FRONDE
FRONDER	FRONDER
FRONDEUR	FRONDEUR
FRONT	FRONT
FRONTAL	
FRONTAL, ALE	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FRONTEAU	
FRONTIÈRE	FRONTIÈRE
FRONTIGNAN	FRONTIGNAN
FRONTISPICE	FRONTISPICE
FRONTON	FRONTON
FROTTAGE	FROTTAGE
FROTTÉE	
FROTTEMENT	FROTTEMENT
FROTTER	FROTTER
FROTTEUR	FROTTEUR
FROTTOIR	FROTTOIR
FROUER	FROUER
FRUCTIDOR	FRUCTIDOR
FRUCTIFÈRE	FRUCTIFÈRE
FRUCTIFICATION	FRUCTIFICATION
FRUCTIFIER	FRUCTIFIER
FRUCTIFORME	
FRUCTUEUSEMENT	FRUCTUEUSEMENT
FRUCTUEUX, EUSE	FRUCTUEUX, EUSE
FRUGAL, E	FRUGAL, E
FRUGALEMENT	FRUGALEMENT
FRUGALITÉ	FRUGALITÉ
FRUGIVORE	FRUGIVORE
FRUIT	FRUIT
FRUITAGE	
FRUITERIE	FRUITERIE
FRUITIER	FRUITIER
FRUSQUIN	FRUSQUIN
FRUSTRATOIRE	
FRUSTRE	
FRUSTRER	FRUSTRER
FUCUS	
FUGACE	
FUGITIF, IVE	FUGITIF, IVE
FUGUE	FUGUE
FUIR	FUIR
FUITE	FUITE
FULGORE	
FULGURATION	
FULIGINEUX, EUSE	
FULIGINOSITÉ	
FULMINANT, E	FULMINANT, E
FULMINATION	

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FULMINER	FULMINER
FUMAGE	
FUMANT, E	FUMANT, E
FUMÉE	FUMÉE
FUMER	FUMER
FUMERON	FUMERON
FUMET	FUMET
FUMETERRE	FUMETERRE
FUMEUR	FUMEUR,
FUMEUX, EUSE	FUMEUX, EUSE
FUMIAIRE	
FUMIER	FUMIER
FUMIGATEUR	
FUMIGATION	FUMIGATION
FUMIGATOIRE	FUMIGATOIRE
FUMIGER	
FUMISTE	FUMISTE
FUMIVORE	FUMIVORE
FUMURE	
FUNAMBULE	FUNAMBULE
FUNÈBRE	FUNÈBRE
FUNÉRAILLES	FUNÉRAILLES
FUNÉRAIRE	FUNÉRAIRE
FUNESTE	FUNESTE
FUNESTEMENT	FUNESTEMENT
FUNEUR	
FUNGINE	
FUNICULAIRE	
FUNIN	
FUR (A) ET A MESURE	FUR
FURET	FURET
FURETER	FURETER
FURETEUR	FURETEUR
FUREUR	FUREUR
FURFURACÉ, ÉE	
FURFURE	
FURIBOND, E	FURIBOND, E
FURIE	FURIE
FURIEUSEMENT	FURIEUSEMENT
FURIEUX, EUSE	FURIEUX, EUSE
FURIN	
FUROLLES	
FURONCLE	FURONCLE

SAUGER-PRÉNEUF & DÉTOURNEL - F	THÉODORE SOULICE - F.
FURTIF, IVE	FURTIF, IVE
FURTIVEMENT	FURTIVEMENT
FUSAIN	FUSAIN
FUSAROLLE	
FUSEAU	FUSEAU
FUSÉE	FUSÉE
FUSELÉ, ÉE	
FUSER	
FUSEROLLE	
FUSIBILITÉ	FUSIBILITÉ
FUSIBLE	FUSIBLE
FUSIFORME	
FUSIL	FUSIL
FUSILIER	FUSILIER
FUSILLADE	FUSILLADE
FUSILLER	FUSILLER
FUSILLETTE	
FUSION	FUSION
FUSTE	
FUSTET	
FUSTIGATION	FUSTIGATION
FUSTIGER	FUSTIGER
FUSTOK	
FUT	FÛT
FUTAIE	FUTAIE
FUTAILLE	FUTAILLE
FUTAINÉ	FUTAINÉ
FUTAINIER	FUTAINIER
FUTÉ, ÉE	FUTÉ, ÉE
FUTÉE	FUTÉE
F-UT-FA	
FUTILE	FUTILE
FUTILITÉ	FUTILITÉ
FUTUR, E	FUTUR, E
FUTURITION	
FUYANT, E	FUYANT, E
FUYARD, E	FUYARD, E

Annexe 12

Tableau comparatif,

par rapport à la nomenclature du Sauger-Préneuf et Détournel,
[ici S.-P. & D.]

de la nomenclature de quatre dictionnaires contemporains
classés par ordre chronologique:

Dictionnaire de la langue française,
de J.-Ch. Thibault de Laveaux (1823)
[ici Laveaux],

Dictionnaire général et grammatical des dictionnaires français
de N. Landais (1834)
[ici N. Landais],

Dictionnaire de l'Académie française
Œuvre collective ; préface de Villemain (1835)
[ici Acad. franç.]

Nouveau dictionnaire de la langue française
de F.-J.-M. Noël et Ch.-P. Chapsal (éd. 1851)
[ici Noël - Chapsal]

(lettre F)

Note explicative

Nous avons pris comme base de comparaison la liste des mots absents du Soulice et présents dans le Sauger-Préneuf et Détournel. Nous avons vérifié si ces mots figurent dans d'autres dictionnaires contemporains.

La confrontation de ces listes met en lumière l'abondance de la nomenclature du Sauger-Préneuf et Détournel. Bon nombre des mots de ce dictionnaire ne figurent nulle part ailleurs. Ce qui fait douter de la nécessité de leur présence et, partant, de la pertinence de cette nomenclature.

S.-P. & D	LAVEAUX	N. LANDAIS	ACAD. FRANÇ.	NOËL - CHAPSAL
FABAGO		FABAGO		
FABLIER		FABLIER		FABLIER
FABRICIEN	FABRICIEN	FABRICIEN	FABRICIEN	FABRICIEN
FABULISER				
FACÉ, ÉE	FACÉ, ÉE	FACÉ, ÉE	FACÉ, ÉE	FACÉ, ÉE
FACER				
FAÇONNÉ, ÉE		FAÇONNÉ, ÉE	FAÇONNÉ, ÉE	
FACTAGE				FACTAGE
FACULE	FACULE	FACULE		FACULE
FADASSE		FADASSE		FADASSE
FAGONE		FAGON(N)E		FAGONE
FAGOTAILLE	FAGOTAILLE	FAGOTAILLE		
FAGOTINES	FAGOTINES			
FAGOUE		FAGOUE	FAGOUE	FAGOUE
FAGUENAS	FAGUENAS	FAGUENAS	FAGUENAS	
FAÏENCÉ, ÉE		FAÏENCÉ, ÉE		
FAILINE				
FAILLE	FAILLE	FAILLE		FAILLE
FAILLOISE	FAILLOISE			
FAIM-CALLE	FAIM-[C]VALLE	FAIM-[C]VALLE	FAIM-[C]VALLE	FAIM-[C]VALLE
FAISANDÉ, ÉE			FAISANDÉ, ÉE	
FAISSELLE	FAISSELLE	FAISSELLE		FAISSELLE
FAISSER	FAISSER			
FAISSERIE	FAISSERIE	FAISSERIE		FAISSERIE
FAISSES	FAISSES			
FAISSIER	FAISSIER	FAISSIER		FAISSIER
FAIT, E		FAIT, E	FAIT, E	FAIT, E
FAKIR ou FAQUIR	FAKIR ou FAQUIR	FAKIR (v. FAQUIR)	FAKIR ou FAQUIR	FAKIR ou FAQUIR
FALAISER	FALAISER	FALAISER	FALAISER	FALAISER
FALARIQUE		FALARIQUE	FALARIQUE	FALARIQUE
FALCADE		FALCADE		
FALCIFORME		FALCIFORME		FALCIFORME
FALÈRE				
FALLACE			FALLACE	
FALOT, E	FALOT, E	FALOT, E	FALOT, E	FALOT, E
FALOTIER	FALOTIER			
FALQUE	FALQUE	FALQUE		
FALQUÉ, ÉE		FALQUÉ, E		FALQUÉ, ÉE
FALQUER	FALQUER	FALQUER	FALQUER	
FALTRANCK		FALTRANCK		
FALUN	FALUN	FALUN	FALUN	FALUN
FALUNER	FALUNER	FALUNER	FALUNER	FALUNER
FALUNIÈRES	FALUNIÈRE	FALUNIÈRE	FALUNIÈRE	FALUNIÈRE
FAMILIERS				
FAMILLEUX, EUSE	FAMILLEUX, EUSE	FAMILLEUX		
FANFARONNERIE	FANFARONNERIE	FANFARONNERIE	FANFARONNERIE	FANARONNERIE
FANION	FANION			FANION
FANTASQUEMENT		FANTASQUEMENT		FANTASQUEMENT
FANTINE	FANTINE			
FANTON	FANTON	FANTON		
FANUM	FANUM	FANUM	FANUM	FANUM
FAQUINERIE	FAQUINERIE	FAQUINERIE	FAQUINERIE	FAQUINERIE
FARAILLON	FARAILLON	FARAILLON		FARAILLON
FARAI	FARAI	FARAI		
FARAISON	FARAISON	FARAISON		FARAISON
FARCER		FARCER		
FARCINEUX, EUSE	FARCINEUX, EUSE	FARCINEUX, EUSE	FARCINEUX	FARCINEUX, EUSE
FARDIER	FARDIER	FARDIER	FARDIER	FARDIER
FARE				
FARILLON				

S.-P. & D	LAVEAUX	N. LANDAIS	ACAD. FRANÇ.	NOËL - CHAPSAL
FARINACÉ, ÉE		FARINACÉ, ÉE	FARINACÉ	FARINACÉ, ÉE
FARINET	FARINET	FARINET	FARINET	FARINET
FARINIÈRE	FARINIÈRE	FARINIÈRE		FARINIÈRE
FARLOUZE				FARLOUZE
FAROS				
FARRAGE		FARRAGE	FARRAGE	
FASCE		FASCE	FASCE	
FASCIA-LATA		FASCIA-LATA		
FASCICULE	FASCICULE	FASCICULE	FASCICULE	FASCICULE
FASCICULÉ, ÉE	FASCICULÉ	FASCICULÉ, ÉE	FASCICULÉ	
FASCIÉ, ÉE	FASCIÉ, ÉE	FASCIÉ		FASCIÉ, ÉE
FASCIES	FASCIES	FASCIES		FASCIES
FASÉOLE	FASÉOLE	FASÉOLE	FASÉOLE	FASÉOLE
FASIER	FASIER	FASIER	FASIER	
FASIN		FASIN		
FASQUIER	FASQUIER			
FASTES				FASTES
FATIDIQUE	FATIDIQUE	FATIDIQUE	FATIDIQUE	FATIDIQUE
FATUAIRE		FATUAIRE	FATUAIRE	FATUAIRE
FATUM		FATUM		
FAUBER	FAUBER	FAUBERT		FAUBER
FAUBERTER	FAUBERTER			
FAUCHARD		FAUCHARD		FAUCHARD
FAUCHON	FAUCHON			
FAUDAGE	FAUDAGE	FAUDAGE		
FAUDER	FAUDER	FAUDER		FAUDER
FAUDET	FAUDET	FAUDET		
FAULDES	FAULDE	FAULDES		FAULDES
FAUQUE				
FAURRADE	FAURRADE			
FAUSSE-ALARME	FAUSSE-ALARME	FAUSSE-ALARME		FAUSSE-ALARME
FAUSSE-ATTAQUE	FAUSSE-ATTAQUE	FAUSSE-ATTAQUE		FAUSSE-ATTAQUE
FAUSSE-BRAIE	FAUSSE-BRAIE	FAUSSE-BRAIE		FAUSSE-BRAIE
FAUSSE-CLEF	FAUSSE-CLEF	FAUSSE-CLEF		FAUSSE-CLEF
FAUSSE-COUCHE	FAUSSE-COUCHE	FAUSSE-COUCHE		FAUSSE-COUCHE
FAUSSE-MONNAIE	FAUSSE-MONNAIE	FAUSSE-MONNAIE		FAUSSE-MONNAIE
FAUSSE-PORTE	FAUSSE-PORTE	FAUSSE-PORTE		FAUSSE-PORTE
FAUSSURE	FAUSSURE	FAUSSURE		FAUSSURE
FAUX-BOND		FAUX-BOND		FAUX-BOND
FAUX-BOURDON	FAUX-BOURDON	FAUX-BOURDON		FAUX-BOURDON
FAUX-BRILLANT	FAUX-BRILLANT	FAUX-BRILLANT		FAUX-BRILLANT
FAUX-FEU		FAUX-FEU		
FAUX-PLANCHER		FAUX-PLANCHER		FAUX-PLANCHER
FAUX-SAUNAGE		FAUX-SAUNAGE		FAUX-SAUNAGE
FAUX-TIRANT	FAUX-TIRANT			
FAVELOTTE		FAVELOTTE		
FÉAGE		FÉAGE	FÉAGE	FÉAGE
FÉAL, E		FÉAL, E	FÉAL	FÉAL, E
FÉBRICITANT, E	FÉBRICITANT, E	FÉBRICITANT, E	FÉBRICITANT, E	FÉBRICITANT, E
FÉCER		FÉCER		
FÈCES	FÈCES	FÈCES	FÈCES	FÈCES
FÉCONDATEUR,RICE		FÉCONDATEUR,RICE		
FÉCULENCE	FÉCULENCE	FÉCULENCE	FÉCULENCE	FÉCULENCE
FÉCULENT, E	FÉCULENT, E	FÉCULENT, E	FÉCULENT	FÉCULENT
FÉCULERIE				FÉCULERIE
FÉDÉRALISER		FÉDÉRALISER		FÉDÉRALISER
FÉDÉRALISME	FÉDÉRALISME	FÉDÉRALISME		FÉDÉRALISME
FÉDÉRALISTE	FÉDÉRALISTE	FÉDÉRALISTE		FÉDÉRALISTE
FEINTIER				
FELD-SPATH		FELDSPATH	FELDSPATH	FELDSPATH

S.-P. & D	LAVEAUX	N. LANDAIS	ACAD. FRANÇ.	NOËL - CHAPSAL
-----------	---------	------------	--------------	----------------

FÉLIN		FÉLIN		
FÉMINISER	FÉMINISER	FÉMINISER	FÉMINISER	FÉMINISER
FÉMORAL	FÉMORAL, E	FÉMORAL, E		FÉMORAL, E
FENASSE	FENASSE	FENASSE		
FENDERIE	FENDERIE	FENDERIE	FENDERIE	FENDERIE
FENDEUR	FENDEUR	FENDEUR	FENDEUR, EUSE	FENDEUR
FENÊTRAGE	FENÊTRAGE	FENÊTRAGE	FENÊTRAGE	FENÊTRAGE
FENTÉ, ÉE				
FENTON		FENTON	FENTON	
FENUGREC		FENUGREC	FENU-GREC	FENUGREC
FER-à-CHEVAL		FER-À-CHEVAL		FER-À-CHEVAL
FERANDINE	FÉRANDINE			
FER-CHAUD	FER-CHAUD	FER-CHAUD	FER-CHAUD	FER-CHAUD
FÉRET		FÉRET	FÉRET	FÉRET
FÉRINE	FÉRINE	FÉRIN, E		FÉRINE
FERLET	FERLET	FERLET		FERLET
FERMÉ, ÉE			FERMÉ, E	
FERMENTABLE	FERMENTABLE	FERMENTABLE		
FÉROLE		FÉROLE		
FERONIE		FÉRONIE		
FERRAGE		FERRAGE		FERRAGE
FERRANDINE		FERRANDINE		
FERRANDINIER		FERRANDINIER	FERRANDINIER	
FERRASSE	FERRASSE	FERRASSE		
FERRE	FERRE	FERRE		FERRE
FERRETIER	FERRETIER	FERRETIER		FERRETIER
FERREUR	FERREUR	FERREUR	FERREUR, EUSE	FERREUR
FERRON	FERRON	FERRON		
FERVEMENT		FERVEMENT	FERVEMENT	
FERZE	FERZE	FERZE		FERZE
FESCENNINS		FESCENNIN(S), NNE	FESCENNINS	FESCENNINS
FESSE-CAHIER	FESSE-CAHIER	FESSE-CAHIER	FESSE-CAHIER	FESSE-CAHIER
FESSU, UE		FESSU, UE	FESSU, E	FESSU, E
FESTINER		FESTINER	FESTINER	
FETFA	FETFA	FETFA	FETFA	FETFA
FÉTICHISME	FÉTICHISME	FÉTICHISME	FÉTICHISME	FÉTICHISME
FÉTU-EN-CU		FÉTU-EN-CU		FÉTU-EN-CU
FEUDISTE	FEUDISTE	FEUDISTE	FEUDISTE	
FEUILLANT	FEUILLANS	FEUILLANT, TINE	FEUILLANTS	FEUILLANTS
FEUILLANTINE	FEUILLANTINE	FEUILLANTINE	FEUILLANTINE	FEUILLANTINE
FEUILLARD		FEUILLARD	FEUILLARD	
FEUILLE-DE-SAUGE				
FEUILLE-MORTE	FEUILLE-MORTE	FEUILLE-MORTE		FEUILLE-MORTE
FEUILLETÉ, ÉE			FEUILLETÉ, ÉE	FEUILLETÉ, ÉE
FEUILLIR		FEUILLIR		
FEURS				
FEUTRIER	FEUTRIER	FEUTRIER	FEUTRIER	FEUTRIER
FEUTRIÈRE	FEUTRIÈRE			
FÉVIER		FÉVIER		
FIASQUE				
FIAT	FIAT	FIAT		FIAT
FIATOLE		FIATOLE		
FIBRILLE		FIBRILLE	FIBRILLE	FIBRILLE
FIBRINE	FIBRINE	FIBRINE	FIBRINE	FIBRINE
FIBULE		FIBULE		
FIC	FIC	FIC	FIC	FIC
FICELLIER	FICELLIER	FICELLIER	FICELLIER	FICELLIER
FICHÉ, ÉE				
FICHON				
FICHURE	FICHURE	FICHURE		FICHURE
FICOIDES		FICOÏDE	FICOÏDE	FICOÏDES
S.-P. & D	LAVEAUX	N. LANDAIS	ACAD. FRANÇ.	NOËL - CHAPSAL

FIDÉJUSSEUR	FIDÉJUSSEUR	FIDÉJUSSEUR	FIDÉJUSSEUR	FIDÉJUSSEUR
FIDÉJUSSION	FIDÉJUSSION	FIDÉJUSSION	FIDÉJUSSION	FIDÉJUSSION
FIDUCIAIRE	FIDUCIAIRE	FIDUCIAIRE	FIDUCIAIRE	FIDUCIAIRE
FIDUCIE		FIDUCIE		
FIDUCIEL, ELLE	FIDUCIEL, LLE	FIDUCIEL		FIDUCIEL, ELLE
FIEFFER	FIEFFER	FIEFFER	FIEFFER	
FIÉVROTTE		FIÉVROTTE	FIÉVROTTE	FIÉVROTTE
FIGALE	FIGALE	FIGALE		
FIGURABILITÉ	FIGURABILITÉ	FIGURABILITÉ		FIGURABILITÉ
FIGURISME	FIGURISME	FIGURISME	FIGURISME	FIGURISME
FIGURISTE	FIGURISTE	FIGURISTE	FIGURISTE	FIGURISTE
FILAGORE	FILAGORE			
FILAGRAMME	FILAGRAMME	FILAGRAMME	FILAGRAMME	FILAGRAMME
FILAIRE		FILAIRES		
FILAMENTEUX, USE	FILAMENTEUX, USE	FILAMENTEUX, USE	FILAMENTEUX, USE	FILAMENTEUX, USE
FILANDIÈRE		FILANDIÈRE	FILANDIÈRE	FILANDIÈRE
FILAO		FILAO		
FILARDEAU	FILARDEAU	FILARDEAU		FILARDEAU
FILARDEUX, EUSE	FILARDEUX, EUSE	FILARDEUX, EUSE		
FILÉ	FILÉ		FILÉ	FILÉ
FILEUX		FILEUX		
FILICITE		FILICITE		
FILICULE		FILICULE	FILICULE	FILICULE
FILIFORME	FILIFORME	FILIFORME	FILIFORME	FILIFORME
FILIPENDULE		FILIPENDULE	FILIPENDULE	FILIPENDULE
FILOCHE	FILOCHE	FILOCHE	FILOCHE	FILOCHE
FIN (s.m.)	FIN (s.m.)	FIN (s.m.)		FIN (s.m.)
FINAGE	FINAGE	FINAGE	FINAGE	
FINASSERIE	FINASSERIE	FINASSERIE	FINASSERIE	FINASSERIE
FINASSEUR	FINASSEUR, EUSE	FINASSEUR, EUSE	FINASSEUR, EUSE	FINASSEUR, EUSE
FINATRE	FINATRE			
FINET, ETTE	FINET	FINET, ETTE	FINET, ETTE	FINET, TTE
FINIMENT	FINIMENT	FINIMENT	FINIMENT	FINIMENT
FINITO	FINITO	FINITO		FINITO
FIRMAN	FIRMAN	FIRMAN	FIRMAN	FIRMAN
FISCALIN				
FISCELLE				
FISOLÈRE	FISOLÈRE	FISOLÈRE		
FISSIPÈDE	FISSIPÈDE	FISSIPÈDE	FISSIPÈDE	
FISSULE		FISSULE		
FISSURE	FISSURE	FISSURE	FISSURE	FISSURE
FISTULINE				
FLABELLER				
FLACCIDITÉ	FLACCIDITÉ	FLACCIDITÉ	FLACCIDITÉ	FLACCIDITÉ
FLACHE	FLACHE	FLACHE		FLACHE
FLACHEUX, EUSE	FLACHEUX, EUSE	FLACHEUX, EUSE		FLACHEUX, EUSE
FLAGELLANS	FLAGELLANS	FLAGELLANTS		FLAGELLANTS
FLAGEOLER	FLAGEOLER		FLAGEOLER	FLAGEOLER
FLAINE	FLAINE	FLAINE		
FLAMAND (s.)				
FLAMANT		FLAMANT	FLAMANT	FLAMANT
FLAMBART	FLAMBART	FLAMBART		FLAMBARD
FLAMBE		FLAMBE	FLAMBE	FLAMBE
FLAMINE		FLAMINE	FLAMINE	FLAMINE
FLAMMEROLE	FLAMMEROLE	FLAMMEROLE		FLAMMEROLE
FLANCHET		FLANCHET		
FLANCONNADE	FLANCONADE	FLANCONADE	FLANCONNADE	FLANCONNADE
FLANDRELET				
FLANQUANT, E	FLANQUANT	FLANQUANT, E	FLANQUANT, E	FLANQUANT, E
FLAQUÉE	FLAQUÉE	FLAQUÉE	FLAQUÉE	FLAQUÉE
FLAQUER	FLAQUER	FLAQUER	FLAQUER	FLAQUER
S.-P. & D	LAVEAUX	N. LANDAIS	ACAD. FRANÇ.	NOËL - CHAPSAL

FLAQUIÈRE	FLAQUIÈRE	FLAQUIÈRE		
FLATIN				
FLATIR	FLATIR	FLATIR		FLATIR
FLATOIR	FLATOIR	FLATOIR		FLATOIR
FLATUEUX, EUSE	FLATUEUX, EUSE	FLATUEUX, EUSE	FLATUEUX, EUSE	FLATUEUX, EUSE
FLAUBER				
FLÉCHISSABLE	FLÉCHISSABLE	FLÉCHISSABLE		FLÉCHISSABLE
FLÉCHISSEUR	FLÉCHISSEUR	FLÉCHISSEUR	FLÉCHISSEUR	FLÉCHISSEUR
FLEGMON	FLEGMON	FLEGMON	FLEGMON	FLEGMON
FLEGMONEUX, USE	FLEGMONEUX, USE	FLEGMONEUX, USE	FLEGMONEUX, USE	
FLÉTRI, IE			FLÉTRI, IE	
FLEURAGE		FLEURAGE		FLEURAGE
FLEURDELISER	FLEURDELISER	FLEURDELISER	FLEURDELISER	
FLEXION	FLEXION	FLEXION	FLEXION	FLEXION
FLEXUEUX, EUSE	FLEXUEUX, EURE	FLEXUEUX, EUSE	FLEXUEUX, EUSE	FLEXUEUX, EUSE
FLIBOT	FLIBOT	FLIBOT		FLIBOT
FLIN	FLIN	FLIN		FLIN
FLINQUER	FLINQUER	FLINQUER		
FLINT-GLASS	FLINT-GLASS	FLINT-GLASS	FLINT-GLASS	FLINT-GLASS
FLORAL, E	FLORAL, E	FLORAL, E	FLORAL, E	FLORAL, E
FLORE (s.m.)				
FLORENTINE	FLORENTINE	FLORENTINE		FLORENTINE
FLORIFORME		FLORIFORME		
FLORIN	FLORIN	FLORIN	FLORIN	FLORIN
FLORIPARE		FLORIPARE		FLORIPARE
FLOSCULEUX, USE		FLOSCULEUX, USE	FLOSCULEUX, USE	FLOSCULEUX, USE
FLOTTAISON	FLOTTAISON	FLOTTAISON	FLOTTAISON	FLOTTAISON
FLOTTEMENT	FLOTTEMENT	FLOTTEMENT	FLOTTEMENT	FLOTTEMENT
FLOU	FLOU	FLOU	FLOU	FLOU
FLOUETTE	FLOUETTE	FLOUETTE		FLOUETTE
FLOUIN	FLOUIN	FLOUIN		
FLUANT	FLUANT, E	FLUANT		FLUANT
FLUEURS	FLUEURS	FLUEURS	FLUEURS	
FLUORIQUE		FLUORIQUE		FLUORIQUE
FLUORS		FLUOR	FLUOR	FLUOR
FLUSTRE		FLUSTRE		FLUSTRE
FLÛTÉ, ÉE	FLÛTÉ, ÉE	FLÛTÉ, ÉE	FLÛTÉ, ÉE	
FLUTEAU	FLUTEAU		FLUTEAU	FLÛTEAU
FOCAL, E	FOCAL, E	FOCAL, E		FOCAL, E
FOÈNE	FOESNE, FOÈNE	FOÈNE		FOÈNE, FOESNE
FOERRE ou FOARRE		FOERRE ou FOARRE	FOERRE ou FOARRE	FOERRE ou FOARRE
FOETUS	FÆTUS	FETUS	FÆTUS	FETUS
FOLATRERIE		FOLATRERIE	FOLÂTRERIE	FOLÂTRERIE
FOLES	FOLES			
FOLIATION		FOLIATION		FOLIATION
FOLICHON	FOLICHON, ONNE	FOLICHON, ONNE	FOLICHON, ONNE	FOLICHON, ONNE
FOLIÉ, ÉE		FOLIÉ, ÉE	FOLIÉ, E	FOLIÉ, ÉE
FOLIOLE		FOLIOLE	FOLIOLES	FOLIOLES
FONCÉ, ÉE		FONCÉ, ÉE		FONCÉ, ÉE
FONCEE	FONCÉE	FONCÉE		FONCÉE
FONCET	FONCET	FONCET		FONCET
FONDIS	FONDIS	FONDIS		FONDIS
FONDOIR	FONDOIR	FONDOIR	FONDOIR	FONDOIR
FONDUE	FONDUE		FONDUE	
FONGIBLE	FONGIBLE	FONGIBLE	FONGIBLE	FONGIBLE
FONGUEUX, EUSE	FONGUEUX, EUSE	FONGUEUX, EUSE	FONGUEUX, EUSE	FONGUEUX, EUSE
FONGUS	FONGUS	FONGUS	FONGUS	FONGUS
FONTANELLE	FONTANELLE	FONTANELLE	FONTANELLE	FONTANELLE
FONTICULE	FONTICULE	FONTICULE	FONTICULE	
FORAGE	FORAGE	FORAGE	FORAGE	FORAGE
FORBICINE		FORBICINE		
S.-P. & D	LAVEAUX	N. LANDAIS	ACAD. FRANÇ.	NOËL - CHAPSAL

FORÇAGE	FORÇAGE	FORÇAGE	FORÇAGE	FORÇAGE
FORCENER				
FORCEPS	FORCEPS	FORCEPS	FORCEPS	FORCEPS
FORCES	FORCES	FORCES	FORCES	FORCES
FORCIÈRE				
FORCLORE	FORCLORE	FORCLORE	FORCLORE	FORCLORE
FORCLUSION	FORCLUSION	FORCLUSION	FORCLUSION	FORCLUSION
FORERIE	FORERIE	FORERIE		FORERIE
FORGIS				
FORHUIR	FORHUIR	FORHUIR	FORHUIR	FORHUIR
FORJETER	FORJETER	FORJETER	FORJETER	FORJETER
FORLANCER	FORLANCER	FORLANCER	FORLANCER	FORLANCER
FORLANE				
FORLONGER	FORLONGER	FORLONGER	FORLONGER	FORLONGER
FORMAIRE				
FORMATEUR, RICE	FORMATRICE	FORMATRICE		
FORMÉ, ÉE	FORMÉ, ÉE	FORMÉ, ÉE	FORMÉ, E	
FORMEL, ELLE	FORMEL, LLE	FORMEL, LLE	FORMEL, LLE	FORMEL, LLE
FORMERET	FORMERET	FORMERET		FORMERET
FORMI	FORMI	FORMI		
FORMICAIRE	FORMICAIRE	FORMICAIRE		FORMICAIRE
FORMICANT	FORMICANT	FORMICANT	FORMICANT	FORMICANT
FORMICATION	FORMICATION	FORMICATION		FORMICATION
FORMIQUE	FORMIQUE	FORMIQUE		FORMIQUE
FORMUER	FORMUER	FORMUER	FORMUER	FORMUER
FORMULISTE	FORMULISTE	FORMULISTE		
FORPAITRE	FORPAÎTRE	FORPAÎTRE	FORPAÎTRE	FORPAÎTRE
FORSENANT		FORSENANT	FORSENANT	FORSENANT
FORTIN	FORTIN	FORTIN	FORTIN	FORTIN
FORTIORI (A)			FORTIORI (A)	FORTIORI (A)
FORTRAIT, E	FORTRAIT, E	FORTRAIT, E	FORTRAIT	FORTRAIT
FORTUNAL				
FOSSANE		FOSSANE		FOSSANE
FOUAGE		FOUAGE	FOUAGE	FOUAGE
FOUAÏLLE	FOUAÏLLE	FOUAÏLLE	FOUAÏLLE	FOUAÏLLE
FOUÉE	FOUÉE	FOUÉE	FOUÉE	FOUÉE
FOUGER	FOUGER	FOUGER	FOUGER	FOUGER
FOUGERAIE	FOUGERAIE	FOUGERAIE		FOUGERAIE
FOUILLE-AU-POT		FOUILLE-AU-POT	FOUILLE-AU-POT	FOUILLE-AU-POT
FOUILLE-MERDE		FOUILLE-MERDE		
FOUILLOT				
FOUIR	FOUIR	FOUIR	FOUIR	FOUIR
FOUISSEMENT	FOUISSEMENT	FOUISSEMENT		
FOULÉES	FOULÉE	FOULÉE	FOULÉES	FOULÉES
FOURCHERET		FOURCHERET		
FOU-RIRE				FOU-RIRE
FOURNETTE		FOURNETTE		FOURNETTE
FOURNI, IE		FOURNI, IE	FOURNI, E	FOURNI, IE
FOURRÉ			FOURRÉ	FOURRÉ
FOUTEAU		FOUTEAU	FOUTEAU	FOUTEAU
FOUTELAIE		FOUTELAIE	FOUTELAIE	FOUTELAIE
FRAISETTE	FRAISETTE	FRAISETTE	FRAISETTE	
FRAISOIR	FRAISOIRE	FRAISOIR		FRAISOIR
FRAMBOISER	FRAMBOISER	FRAMBOISER	FRAMBOISER	FRAMBOISER
FRAMBOISIE				
FRANC-ÉTABLE	FRANC-ÉTABLE	FRANC-ÉTABLE	FRANC-ÉTABLE	FRANC-ÉTABLE
FRANCISQUE		FRANCISQUE	FRANCISQUE	FRANCISQUE
FRANCOLIN	FRANCOLIN	FRANCOLIN	FRANCOLIN	FRANCOLIN
FRANC-QUARTIER		FRANC-QUARTIER	FRANC-QUARTIER	
FRANGIBILITÉ		FRANGIBILITÉ		FRANGIBILITÉ
FRANGIBLE		FRANGIBLE		FRANGIBLE
S.-P. & D	LAVEAUX	N. LANDAIS	ACAD. FRANÇ.	NOËL - CHAPSAL

FRANGIPANIER			FRANGIPANIER	FRANGIPANIER
FRANGULE				FRANGULE
FRAPPE	FRAPPE	FRAPPE	FRAPPE	FRAPPE
FRAPPER / FRAPPÉ				FRAPER / FRAPPÉ
FRAPPEUR	FRAPPEUR, EUSE	FRAPPEUR	FRAPPEUR, EUSE	FRAPPEUR
FRASER	FRASER	FRASER		FRASER
FRATER	FRATER	FRATER	FRATER	FRATER
FRAUX				
FRAXINELLE		FRAXINELLE	FRAXINELLE	FRAXINELLE
FRAYÉ, ÉE			FRAYÉ, ÉE	FRAYÉ, ÉE
FRAYOIR	FRAYOIR	FRAYOIR	FRAYOIR	FRAYOIR
FRAYURE	FRAYURE			
FRELUCHE	FRELUCHE	FRELUCHE	FRELUCHE	FRELUCHE
FRESAIE		FRESAIE	FRESAIE	FRESAIE
FRÉTILLE		FRÉTILLE		
FRICASSEUR	FRICASSEUR	FRICASSEUR	FRICASSEUR	FRICASSEUR
FRIGANE		FRIGANE		
FRIGIDITÉ	FRIGIDITÉ	FRIGIDITÉ	FRIGIDITÉ	FRIGIDITÉ
FRIGORIFIQUE	FRIGORIFIQUE	FRIGORIFIQUE	FRIGORIFIQUE	FRIGORIFIQUE
FRIGOTTER	FRIGOTTER	FRIGOTTER		FRIGOTTER
FRINGILLE		FRINGILLE		FRINGILLE
FRINGUER		FRINGUER	FRINGUER	FRINGUER
FRIOLET		FRIOLET		FRIOLET
FRION	FRION	FRION		FRION
FRIFE-SAUCE			FRIFE-SAUCE	
FRIQUET	FRIQUET	FRIQUET	FRIQUET	FRIQUET
FRISAGE	FRISAGE			
FRISÉ, ÉE		FRISÉ, ÉE	FRISÉ, ÉE	FRISÉ, ÉE
FRISOIR	FRISOIR	FRISOIR		
FRISQUETTE	FRISQUETTE	FRISQUETTE	FRISQUETTE	FRISQUETTE
FRITILLAIRE		FRITILLAIRE	FRITILLAIRE	FRITILLAIRE
FRITTE	FRITTE	FRITTE	FRITTE	FRITTE
FROIDIR	FROIDIR	FROIDIR	FROIDIR	FROIDIR
FROMAGEON				
FROMAGEUX, EUSE	FROMAGEUX, EUSE	FROMAGEUX, EUSE		FROMAGEUX, EUSE
FROMENTACÉ, ÉE		FROMENTACÉ(E)	FROMENTACÉ, E	FROMENTACÉ, E
FROMENTAL				
FROMENTAUX	FROMENTEAU	FROMENTEAU		
FRONTAL		FRONTAL	FRONTAL	
FRONTAL, ALE	FRONTAL, E		FRONTAL, E	FRONTAL, E
FRONTEAU	FRONTEAU	FRONTEAU	FRONTEAU	FRONTEAU
FROTTÉE				
FRUCTIFORME		FRUCTIFORME		FRUCTIFORME
FRUITAGE		FRUITAGE		
FRUSTE	FRUSTE	FRUSTE	FRUSTE	FRUSTE
FRUSTRATOIRE	FRUSTRATOIRE	FRUSTRATOIRE	FRUSTRATOIRE	FRUSTRATOIRE
FUCUS		FUCUS	FUCUS	FUCUS
FUGACE	FUGACE	FUGACE	FUGACE	FUGACE
FULGORE		FULGORE		FULGORE
FULGURATION	FULGURATION	FULGURATION	FULGURATION	FULGURATION
FULIGINEUX, EUSE	FULIGINEUX, EUSE	FULIGINEUX, EUSE	FULIGINEUX, EUSE	FULIGINEUX, EUSE
FULIGINOSITÉ	FULIGINOSITÉ	FULIGINOSITÉ		
FULMINATION	FULMINATION	FULMINATION	FULMINATION	FULMINATION
FUMAGE	FUMAGE	FUMAGE	FUMAGE	FUMAGE
FUMIGATEUR		FUMIGATEUR		
FUMIGER	FUMIGER	FUMIGER	FUMIGER	FUMIGER
FUMURE	FUMURE	FUMURE		FUMURE
FUNEUR	FUNEUR			
FUNGINE		FUNGINE		FUNGINE
FUNICULAIRE	FUNICULAIRE	FUNICULAIRE		FUNICULAIRE
S.-P. & D	LAVEAUX	N. LANDAIS	ACAD. FRANÇ.	NOËL - CHAPSAL

FUNIN	FUNIN	FUNIN	FUNIN	FUNIN
FURFURACÉ, ÉE	FURFURACÉ, ÉE	FURFURACÉ, ÉE		
FURFURE	FURFURE	FURFURE		
FURIN	FURIN	FURIN		
FUROLLES	FUROLLES	FUROLLES	FUROLLES	FUROLLES
FUSAROLLE	FUSAROLLE	FUSAROLLE	FUSAROLLE	FUSAROLLE
FUSELÉ, ÉE			FUSELÉ, ÉE	FUSELÉ, ÉE
FUSER	FUSER	FUSER	FUSER	FUSER
FUSEROLLE	FUSEROLLE	FUSEROLLE		FUSEROLLE
FUSIFORME			FUSIFORME	FUSIFORME
FUSILLETTE	FUSILLETTE	FUSILLETTE		
FUSTE	FUSTE	FUSTE	FUSTE	
FUSTET			FUSTET	FUSTET
FUSTOK				FUSTOK
F-UT-FA	F-UT-FA	F-UT-FA	F-UT-FA	
FUTURITION	FUTURITION	FUTURITION	FUTURITION	FUTURITION

Annexe 13

Se sert-on de dictionnaire(s) français monolingue(s) dans les écoles maternelles et/ou primaires ?

À la maternelle

Les enseignants utilisent-ils un dictionnaire ?

Si oui, lequel ?

Et, toujours si oui, quel est le critère de choix ?

Dans quelles circonstances est-il utilisé ?

S'il n'est pas utilisé, pourquoi ?

À l'école primaire

Les enseignants utilisent-ils un(des) dictionnaires ?

Si oui, le(s)quel(s) ?

Et, toujours si oui, quel est le critère de choix ?

Dans quelles circonstances ?

Est-il (sont-ils) réservé(s) à l'enseignant qui y cherche des mots pour le sens, pour l'orthographe, et transmet ensuite l'information aux élèves ?

Les enfants disposent-ils eux-mêmes de dictionnaires collectifs ?

Les enseignants familiarisent-ils les élèves avec leur maniement ?

Si oui, quelles sont les informations que la classe cherche dans le dictionnaire ?

Les enfants disposent-ils de dictionnaires personnels ?

Si oui, lesquels ?

S'agit-il de dictionnaire papier ou de CD ou de dictionnaire en ligne ? Plusieurs types de dictionnaires sont-ils utilisés ?

La consultation de dictionnaire en ligne impliquant l'usage d'ordinateur, la classe en est-elle équipée ? Bien équipée ? Les élèves savent-ils l'utiliser ?

Si le dictionnaire est absent de la classe, pourquoi ?

Si, bien que présent sous une forme ou l'autre, il est peu utilisé, pourquoi ?

Annexe 14

Les dictionnaires pour enfants après 1945

(148 ouvrages)

1949

M. De Toro – Larousse des débutants, Paris, 12°

Th. Soulice – Petit dictionnaire de la langue française (derrière édition), Paris, 18°

1952

Anon. – Mon petit dictionnaire, Paris, 16°

1953

M. Fonteneau et S. Theureau – Mon premier Larousse en couleurs ; 1885 mots, Paris, f° oblong

M. Fonteneau et S. Theureau – Mon premier Larousse en couleurs ; 4000 mots mis à la portée des enfants, Paris, f° oblong

E. Walpole et A. Gabillon – Mon grand dictionnaire, Paris, f°

1956

M. Fonteneau – Mon Larousse en images ; 2000 mots mis à la portée des enfants, Paris, 4°

Anon. – Nouveau Larousse élémentaire, Paris, 8°

1957

P. Fourré – Premier dictionnaire en images, les 1300 mots fondamentaux du français, Paris, 8°

1960

P. Fourré – Premier dictionnaire en images, les 1500 mots du français fondamental (réédition, avec un titre un peu différent, de l'ouvrage de 1957), Paris, 8°

N.F. Hulick – Petit dictionnaire en images, Paris, 16°

1962

A. Delhumeau, P. Guené, R. Masson – Mon petit dictionnaire amusant, Paris, 4°

1963

A. Gabillon – Dictionnaire des mots, des phrases, des images, Paris, f°

M. De Toro – Larousse des débutants (rééd. du Larousse des débutants de 1949), Paris, 12°

1964

A. Gabillon – Dictionnaire A Z, Paris, 16°

1967

Anon. – Nouveau Larousse élémentaire (nlle édition), Paris, 8°

1968

G. Coté-Préfontaine – Je doute, je cherche, je trouve. Premier dictionnaire pour les moins de 9 ans, Montréal, 4°

M. Fonteneau et H. Poirié – Mon Larousse en images ; 2000 mots mis à la portée des enfants (nlle édition), Paris, 4°

1971

P. Robert (dir.) – Micro-Robert. Dictionnaire du français primordial, Paris, 16°

1974

G. Coté-Préfontaine – Je doute, je cherche, je trouve. Premier dictionnaire pour les moins de 9 ans (nlle édition de l'ouvrage paru au Canada en 1968), Paris, 4°

M. Didier – Mes dix mille mots, Paris, 4°

Anon. – Larousse des jeunes, 8 vol., Paris, 4°

1975

Anon. – Larousse encyclopédique des débutants, avec le vocabulaire du français élémentaire, Paris, 16°

1976

M. De Toro – Larousse encyclopédique des débutants, Paris, 12°

M. Didier – Mes 10 000 mots. Le dictionnaire pour l'école, Paris, 8°

F. Marchand et M. Barnoud-Maisdon – Dictionnaire actif Nathan. 1000 mots, Paris, 4°

1977

W. Disney Company – Le dictionnaire de Walt Disney, f°

R. Lagane (dir.) – Nouveau Larousse des débutants, Paris, 4°

F. Marchand – Premier dictionnaire Nathan. 200 mots, Paris, 4°

L. Ogle, T. Thoburn, D. Printemps – Mon premier dictionnaire en 2000 mots et 2000 images/mots, Paris, 4°

R. Scarry – Dictionnaire illustré, Paris, 4°

1978

A. Gabillon – Dictionnaire des mots, des phrases, des images (nlle édition), Paris, f°

S. Lamblin – Le Larousse des enfants, Paris, 4°

1980

P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette juniors (CE2-5^e), Paris, 16°

G. Finifter – L'attrape-mots. Mon premier vocabulaire de A à Z, Paris, 8°

1981

Anon. – Mon dictionnaire en couleurs, Paris, 4°

1982

P. Coran – Le grand dictionnaire des petits : un dictionnaire pour jeunes lecteurs, Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 4°

J. Rey-Debove – Robert méthodique. Dictionnaire méthodique du français actuel, Paris, 8°

Anon. – Pluridictionnaire Larousse, le dictionnaire des collèges (nlle édition, avec un titre un peu différent), Paris, 8°

1984

M. Fonteneau et H. Poirié – Mon Larousse en images ; les 2000 premiers mots (nlle édition, avec un titre un peu différent), Paris, 4°

B. Lecherbonnier (dir.) – Dictionnaire actif de l'école, Paris, 8°

A. Rey (dir.) – Micro Robert, dictionnaire du français primordial (nlle édition), 2 vol., Paris, 8°

1985

M. Didier – Mes 10 000 mots. Le dictionnaire des écoliers (rééd., avec un autre titre, de Mes 10 000 mots. Le dictionnaire pour l'école), Paris, 8°

G. Finifter – Mon premier dictionnaire Hachette. L'attrape-mots (nlle édition de l'ouvrage de 1980), Paris, 8°

J. Girodet – Le tour du mot, Paris, 4°

C. Kannas (dir.) – Mini débutants, le dictionnaire CP, CE. Mon premier vrai dictionnaire, Paris, 4°

A. Wilkes – Mon premier dictionnaire en images, Paris, 8°

1986

P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette juniors (nlle édition ; même âge), Paris, 16°

R. Lagane (dir.) – Larousse Maxi débutants. Le dictionnaire CE2, CM, Paris, 8°

A. Rey (dir.) – Robert micropoche (nlle édition), 2 vol., Paris, 16°

A. Rey (dir.) – Microrobert (nlle édition), Paris, 8°

Anon. (Larousse) – Dictionnaire du français au collège, Paris, 8°

1988

P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette juniors poche, Paris, 16°

M. Didier – Mes 10 000 mots. Dictionnaire Bordas le cadet (rééd., avec un autre titre et pour un autre âge, de Mes 10 000 mots. Le dictionnaire pour l'école), Paris, 8°

J. Girodet – Le tour du mot. Dictionnaire Bordas Le junior (rééd. de Le Tour du mot), Paris, 4°

A. Rey (dir.) – Le Micro-Robert plus. Langue française plus noms propres, chronologie, cartes, Paris, 8°

J. Rey-Debove – Le Petit Robert des enfants. Dictionnaire de la langue française, Paris, 8°

A.J. Wood – Le grand dictionnaire en images, Lyon, 4°

1989

M. Didier – Bordas Cadet (rééd., avec un autre titre, de Mes dix mille mots), Paris, 4°

S. Gauder – Mon grand dictionnaire en images, Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 4°

Cl. Grosset-Bureau – Le dictionnaire en herbe, Paris, 4°

J. Lecocq – Le grand dictionnaire des tout-petits (1-3 ans), Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 8°

J. Rey-Debove – Robert méthodique. Dictionnaire méthodique du français actuel (nlle édition), Paris, 8°

R. Scarry – 500 mots de A à Z, Paris, 4°

1990

Cl. Kannas – Mini débutants, mon premier vrai dictionnaire, Paris, 8°

P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire juniors 1. Langue française (CE2-5^e), Paris, 16°

Anon. – Mon premier grand dictionnaire, Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 4°

1991

A. Aster – Le dictionnaire des enfants, Paris, f°

D. Lane et E. Peel – Mon premier dictionnaire illustré, Paris, 4°

J. Rey-Debove – Le Robert des Jeunes. Dictionnaire de la langue française (rééd. du Petit Robert des enfants), Paris, 8°

1992

G. Finifter – L'attrape-mots ; mon premier dictionnaire (nlle édition), Paris, 8°

Anon. – Grand dictionnaire des enfants, Paris, 4°

Anon. – Mon petit dictionnaire, La Merlatière, 16°

1993

C. de Bellefonds, S. Chantereau, L. Laporte – Le Robert junior illustré, Paris, 8°

J. Girodet – Bordas Juniors (rééd., avec un autre titre, de Le tour du mot), Paris, 4°

A. Rey (dir.) – Microrobert poche (nlle édition), Paris, 16°

Anon. – Dico Disney. Mon premier dictionnaire actif, Paris, 4°

Anon. – Dictionnaire Hachette juniors. Langue française (CE2-CM), Paris, 16°

1994

P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette juniors (poche - rééd. de l'ouvrage de 1980, pour CE2-CM), Paris, 16°

C. Kannas (dir.) – Dictionnaire super-major, Paris, 8°

A. Niblo et J. De Saulles – Mon premier dictionnaire, Courbevoie, f°

1995

R. Lagane (dir.) – Larousse Maxi débutants. Le dictionnaire CE1, CM1 (rééd., pour un autre âge, du Larousse Maxi débutants), Paris, 8°

Anon. – Mon premier dictionnaire Nathan, Paris, 4°

Anon. – Mon premier dictionnaire, Tournai et Paris, 4°

1996

G. Finifter – L'attrape-mots ; mon premier dictionnaire, Paris, 16° (poche)

J.-P. Mével (dir.) – Dictionnaire Hachette benjamin, Paris, 16°

1997

- C. Aguado et M. Grinstein – Mon premier dico en 1000 mots, Paris, 4°
C. de Bellefonds, L. Laporte – Le Robert benjamin, Paris, 16°
M.-H. Drivaud (dir.) – Le Robert collège, Paris, 8°
S. et R. Fiori et A. Baudier – Mon gros dico, Paris, 8°
Cl. Helft – Mes premiers mots, Paris, 4°
R. Lagane (dir.) – Dictionnaire Maxi-débutants CE1, CE2, CM1, CM2 (rééd. avec un autre titre et pour une autre tranche d'âge, du Nouveau Larousse des débutants), Paris, 4°

1998

- Cl. Kannas et M. Garagnoux – Le Petit Fleurus, Paris, 4°
A. Rey (dir.) – Le Robert Micro (nlle édition du Robert micro plus), Paris, 16°
R. Wardley et T. Bringham (avec M. Faubert) – Mon premier dictionnaire, Londres, 4°
Anon. – Dictionnaire Hachette juniors (rééd. pour CE2-CM), Paris, 16°
Anon. (Larousse) – Dictionnaire encyclopédique visuel ; 300 tableaux ; les 5 000 mots du savoir, Paris, 4°

1999

- P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette juniors de poche, Paris, 16°
P. Cheminée – Mon premier Larousse. Le dictionnaire des 4-7 ans, Paris, 4°
N. Dupont – Mon mille mots, Paris, 4°
S. et R. Fiori, A. Baudier – Mon premier dictionnaire illustré, Paris, 4°
R. Giraud – Le dictionnaire du Père Castor, Paris, 4°
Cl. Giribone et alii – Dictionnaire en images, Paris, 8°
J.-P. Mével, M. Daumas, C. Eyrolles-Ouvrard (dir.) – Dictionnaire Maxi-débutants (rééd. du Nouveau Larousse des débutants), Paris, 4°
J. Rey-Debove – Dictionnaire français. Référence, apprentissage, Paris, 8°
Anon. – Dictionnaire Mini débutants (rééd., avec un autre titre, du Mini débutants), Paris, 4°
Anon. – Mon premier dictionnaire illustré CP-CE entièrement écrit par des enseignants de l'école primaire, La Merlatière, 4°

2000

- A. Arnaudet, P. Boutenaigre, F. Cordon et al. – Mon grand dictionnaire illustré, CM1-CM2, Paris, 4°
R. Giraud – 1500 mots en images, Paris, 4°
Anon. (coll. Larousse) – Larousse des débutants (rééd., avec un autre titre, du Mini-débutants), Paris, 4°
Anon. (coll. Larousse) – Dictionnaire du français au collège (refonte), Paris, 8°
Anon. (Larousse) – Minidictionnaire de français, Paris, 24°

2001

- C. de Bellefonds, S. Chantereau, L. Laporte – Le Robert junior poche, Paris, 16°
Anon. – Fleurus junior. Dictionnaire encyclopédique, Paris, 16°
Anon. – Mes 1000 premiers mots, Paris, 4°
Anon. – Mon dictionnaire visuel, Champigny-sur-Marne, 4°

2002

P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette juniors de poche (nlle édition), Paris, 16°

Une équipe d'enseignants – Mon premier dictionnaire en images, Paris, f°

Anon. – Larousse des maternelles, Paris, 4°

Anon. – Dictionnaire scolaire Hachette, Paris, 8°

2003

P. Cheminée (dir.) – Mon premier dictionnaire avec Martine, Bruxelles et Paris, 8°

S. et R. Fiori, A. Baudier – Mon dictionnaire pour la grande école (rééd., avec un autre titre, de Mon premier dictionnaire illustré de 1999), Paris, 4°

C. Labro (dir.) – Minidictionnaire Hachette, Paris, 32°

C. Labro (dir.) – Dictionnaire Hachette minitop, Paris, 32°

Anon. – Larousse junior, 7-11 ans, CE-CM, Paris, 8°

Anon. – Larousse du collège ; le dictionnaire des 11-15 ans, Paris, 8°

2004

Cl. Kannas – Mon premier Bescherelle illustré, Paris, 4°

J. Rey-Debove (dir.) – Robert Brio (nlle édition enrichie, sous un autre titre, du Robert méthodique), Paris, 16°

C. Suetens – Corentin : premier grand dictionnaire, Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 16°

Une équipe d'enseignants – Le grand dictionnaire de français (rééd., avec un autre titre, de Mon grand dictionnaire illustré), Paris, 4°

Anon. (Cl. Kannas) – Larousse super-major (rééd., avec un autre titre, du Dictionnaire super-major), Paris, 8°

2005

P. Bonnevie, Ph. Amiel (dir.) – Dictionnaire Hachette juniors de poche (nlle édition), Paris, 16°

B. Couté – Mon premier dictionnaire Gallimard Jeunesse, Paris, 8°

R. Giraud – Le dico des petits du Père Castor (refonte du 1500 mots en images), Paris, 4°

Anon. – Larousse junior ; 7-11 ans, CE-CM, poche, Paris, 16°

Anon. – Nouveau Petit Littré (édition retirée de la vente), Paris, 8°

Anon. – Le premier dictionnaire des tout-petits, Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 8°

Anon. – Le premier dictionnaire de bébé, Saint-Étienne-de-Monluc, 16°

2006

J. Micquey (dir.) – Dictionnaire Auzou junior, Paris, 8°

A. Rey (dir.) – Le micro Robert, Paris, 16°

A. Rey (dir.) – Le micro Robert poche, Paris, 16°

S. Tyberg – Mon premier grand dictionnaire, Aartselaar (Belgique) et Roubaix ; 8°

A. Brunbouck – Mon petit dico en vacances, Paris, 8°

A. Brunbouck – Mon petit dico à la maison, Paris, 8°

A. Brunbouck – Mon petit dico à l'école, Paris, 8°

Anon. – Larousse des maternelles (nlle édition revue et corrigée), Paris, 4°

Anon. – Larousse du collège (nlle édition), Paris, 8°

Anon. – Le dictionnaire des petits amis, de l'image au mot, Paris, 4°

2007

- M. Coueslan (dir.) – Mon premier dictionnaire Nathan, Paris, 4°
- M. Doinet – Mon dico de l'école et de la maison, Paris, 8° (avec un CD)
- Cl. Kannas – Mon premier Bescherelle illustré (nlle édition), Paris, 4°
- C. Strang (dir.) – Dictionnaire Hachette junior de poche, Paris, 16°
- Anon. – Premier dico, Aartselaar (Belgique) et Roubaix, 16°

2008

- C. Clark – Mes 1000 premiers mots en images, Paris, f°
- G. Flahaut-Lamorère – J'apprends l'alphabet avec Sami et Julie, Paris, 4°
- C. Strang (dir.) – Dictionnaire Hachette collège (10-15 ans), Paris, 8°
- J. Zaglia (dir.) – Dictionnaire Auzou débutant, Paris, 8°
- Anon. – Dictionnaire de la langue française mini, Paris, 32°

2009

- B. Couté – Mon premier dictionnaire Gallimard Jeunesse (nlle édition), Paris, 8°
- S. Gorton et A. Crawford – Mon abc, Champigny-sur-Marne, 8°
- Anon. – L'alphabet, le premier dictionnaire de bébé (réédition, avec un autre titre, du Premier dictionnaire de bébé de 2005), Olen, 4°

Annexe 15

1949-2009 : les dictionnaires pour l'école et le collège (répartition par dates de parution)

1949 : 2

1952 : 1

1953 : 3

1956 : 2

1957 : 1

----- total : 9

1960 : 2

1962 : 1

1963 : 2

1964 : 1

1967 : 1

1968 : 2

----- total : 9

1971 : 1

1974 : 3

1975 : 1

1976 : 3

1977 : 3

1978 : 1

----- total : 12

1980 : 2

1981 : 1

1982 : 2

1984 : 3

1985 : 6

1986 : 5

1988 : 6

----- total : 25

1989 : 4

1990 : 2
 1991 : 2
 1992 : 3
 1993 : 5
 1994 : 3
 1995 : 2
 1996 : 2
 1997 : 6
 1998 : 5

----- total : 34

1999 : 9
 2000 : 5
 2001 : 3
 2002 : 4
 2003 : 6
 2004 : 4
 2005 : 7
 2006 : 8
 2007 : 5
 2008 : 5
 2009 : 3

----- total : 59

total : 148 ouvrages

Si l'on adopte un découpage – arbitraire comme tous les découpages – par décennie à partir de la date de la publication en France, après la Deuxième Guerre mondiale, du premier dictionnaire explicitement conçu pour les enfants, on a :

- 1949-1958 : 9 dictionnaires
- 1959-1968 : 9 dictionnaires
- 1969-1978 : 12 dictionnaires
- 1979-1988 : 25 dictionnaires
- 1989-1998 : 34 dictionnaires
- 1999-2009 : 59 dictionnaires (en 11 ans)

L'accélération est donc exponentielle. Il y a quelques années « sans » entre 1949 et 1958 (5 en 10 ans) ; elles se raréfient ensuite : entre 1969 et 1978, on n'en compte que 4, puis seulement 3 entre 1979 et 1988. Il n'y en a plus aucune depuis.

Annexe 16

1949-1980 : les dictionnaires pour enfants (par ordre alphabétique de maisons d'édition, hors Larousse)

Beauchemin (Montréal)

1968 : *Je doute, je cherche, je trouve. Premier dictionnaire pour les moins de 9 ans* (G. Côté-Préfontaine, 4°)

Bordas

1974 : *Mes dix mille mots* (M. Didier, 4°)

1976 : *Mes 10 000 mots. Le dictionnaire pour l'école* (M. Didier, 8°)

Charpentier

1964 ? : *Dictionnaire A Z* (A. Gabillon, 16°)

Cocorico – Deux coqs d'or

1952 : *Mon petit dictionnaire* (Anon., 16°)

1960 : *Petit dictionnaire en images* (N.F. Hulick, 16°)

1977 : *Mon premier dictionnaire en 2000 mots et 2000 images/mots* (L. Ogle, T. Thoburn, D. Printemps, 4°)

Didier

1957 : *Premier dictionnaire en images, les 1300 mots fondamentaux du français* (P. Fourré, 8°)

1960 : *Premier dictionnaire en images, les 1500 mots du français fondamental* (P. Fourré ; réédition, avec un titre un peu différent, de l'ouvrage de 1957, 8°)

1974 : *Je doute, je cherche, je trouve. Premier dictionnaire pour les moins de 9 ans* (G. Côté-Préfontaine, 4° ; reprise de l'ouvrage paru au Canada en 1968)

Éditions n°1

1980 : *L'attrape-mots. Mon premier vocabulaire de A à Z* (G. Finifter, 16°)

Hachette

1949 : *Petit dictionnaire de la langue française* (Th. Soulice, 18° ; dernière édition)

1977 : *Le dictionnaire de Walt Disney* (W. Disney Company, f°)

1980 : *Dictionnaire Hachette juniors [CE2-5°]* (P. Bonnevie, Ph. Amiel dir., 16°)

Nathan

1976 : *Dictionnaire actif Nathan. 1000 mots* (F. Marchand et M. Barnoud-Maisdon, 4°)

1977 : *Premier dictionnaire Nathan. 200 mots* (F. Marchand, 4°)

ODEJ

1962 : *Mon petit dictionnaire amusant* (A. Delhumeau, P. Guené, R. Masson, 4°)

Robert

1971 : *Micro-Robert. Dictionnaire du français primordial* (P. Robert dir., 16°)

RST

1963 : *Dictionnaire des mots, des phrases, des images* (A. Gabillon, f°)

1977 : *Dictionnaire illustré* (R. Scarry, 4°)

1978 : *Dictionnaire des mots, des phrases, des images* (nlle édition, A. Gabillon, f°)

n.b. Beauchemin mis à part, toutes les maisons d'édition de cette liste sont parisiennes.

Annexe 17

1981-2009 : les dictionnaires pour enfants

(par ordre alphabétique de maisons d'édition,
hors Hachette, Larousse et Robert)

Auzou

- 2000 : *Mon grand dictionnaire illustré CM1-CM2* (A. Arnaudet, P. Boutenaigre, F. Cordon et al., 4^o)
- 2001 : *Mon premier dictionnaire en images* (une équipe d'enseignants, f^o)
- 2004 : *Le grand dictionnaire du français* (réédition, avec un autre titre, de *Mon premier dictionnaire en images*) (une équipe d'enseignants, 4^o)
- 2006 : *Dictionnaire Auzou junior* (J. Micquey dir., 8^o)
- 2006 : *Mon petit dico en vacances* (A. Brunbouck, 8^o)
- 2006 : *Mon petit dico à la maison* (A. Brunbouck, 8^o)
- 2006 : *Mon petit dico à l'école* (A. Brunbouck, 8^o)
- 2008 : *Dictionnaire Auzou débutants* (J. Zaglia dir., 8^o)

Bias (Lyon)

- 1988 : *Le grand dictionnaire en images* (A.J. Wood, 4^o)

Bordas

- 1985 : *Mes 10 000 mots. Le dictionnaire des écoliers* (réédition, avec un autre titre, de *Mes 10 000 mots. Le dictionnaire pour l'école*). (M. Didier, 8^o)
- 1985 : *Le tour du mot* (J. Girodet, 4^o)
- 1988 : *Mes 10 000 mots. Dictionnaire Bordas cadet* (réédition, avec un autre titre, de *Mes 10 000 mots*). (M. Didier, 8^o)
- 1988 : *Le tour du mot. Dictionnaire Bordas. Le junior* (réédition, avec un autre titre, de *Tour du mot*). (J. Girodet, 4^o)
- 1989 : *Bordas cadet* (réédition, avec un autre titre, de *Mes 10 000 mots*). (M. Didier, 4^o)
- 1989 : *Le dictionnaire en herbe* (Cl. Grosset-Bureau, 8^o)

Casterman (Bruxelles et Paris)

- 1995 : *Mon premier dictionnaire* (anon., 4^o)

Casterman (Bruxelles et Paris) et **Delagrave**

- 2003 : *Mon premier dictionnaire avec Martine* (P. Cheminée dir., 8^o)

Cerf-volant (La Mulatière)

- 1999 : *Mon premier dictionnaire illustré CP-CE entièrement écrit par des enseignants de l'école primaire* (une équipe d'enseignants, 4^o)

Chantecler (Aartselaar [Belgique] et Roubaix)

1989 : *Mon grand dictionnaire en images* (S. Gauder, 4^o)
2004 : *Corentin. Premier grand dictionnaire* (C. Suetens, 16^o)
2005 : *Le grand dictionnaire des tout-petits* (anon., 8^o)
2007 : *Premier dico* (anon., 16^o)

Delagrave (voir Casterman)

Deux coqs d'or

1989 : *500 mots de A à Z* (R. Scarry, 4^o)
2008 : *Mes 1000 premiers mots en images* (C. Clark, f^o)

Fleurus

1998 : *Le petit Fleurus* (Cl. Kannas et M. Garagnoux, 4^o)

Gallimard

2005 : *Mon premier dictionnaire Gallimard Jeunesse* (R. Couté, 4^o)
2009 : *Mon premier dictionnaire Gallimard Jeunesse* (nlle édition remaniée) (R. Couté, 4^o)

Hatier

2004 : *Mon premier Bescherelle illustré* (Cl. Kannas dir., 4^o)
2007 : *Mon premier Bescherelle illustré* (nlle édition remaniée) (Cl. Kannas dir., 4^o)
2007 : *Mon dico de l'école et de la maison* (avec CD) (M. Doinet, 8^o)

Korrigan (éditions du)

2001 : *Mes 1000 premiers mots* (anon., 4^o)

La Martinière

1999 : *Mon 1000 mots* (N. Dupont, 4^o)

Lito (Champigny-sur-Marne)

2001 : *Mon dictionnaire visuel* (anon., 4^o)
2009 : *Mon abc* (S. Gorton et A. Crawford, 8^o)

Mango

1991 : *Mon premier dictionnaire illustré* (D. Lane et E. Peel, 4^o)

Marshall-Cavendish (Londres et Paris)

1997 : *Mon premier dico en 1000 mots* (C. Aguado et M. Grinstein, 4^o)

Maxilivres

2008 : *Dictionnaire de la langue française mini* (anon., 16^o)

Mille pages

1997 : *Mon gros dico* (S. et R. Fiori et A. Baudier, 8^o)

Nathan

1981 : *Mon dictionnaire en couleurs* (anon., 4^o)

1984 : *Dictionnaire actif de l'école* (B. Lecherbonnier, 8^o)

1999 : *Dictionnaire en images* (Cl. Giribone et al., 8^o)

Pélican (éditions du)

1985 : *Mon premier dictionnaire en images* (A. Wilkes, 8^o)

Père Castor (Flammarion)

2000 : *1500 mots en images* (R. Giraud, 4^o)

2005 : *Le dico des petits du Père Castor* (réédition, avec un autre titre, de *1500 mots en images*) (R. Giraud, 4^o)

Scarabée

2006 : *Le dictionnaire des petits amis ; de l'image au mot* (anon., 4^o)

Soline (Courbevoie)

1994 : *Mon premier dictionnaire* (A. Niblo et J. De Saulles, f^o)

Succès du livre

1999 : *Mon premier dictionnaire illustré* (S. et R. Fiori, A. Baudier, 4^o)

2001 : *Mon premier dictionnaire pour la grande école* (réédition, avec un autre titre, de *Mon premier dictionnaire illustré*) (S. et R. Fiori, A. Baudier, 4^o)

Usborne (Londres)

1998 : *Mon premier dictionnaire* (R. Wardley et T. Bringham, avec M. Faubert, 4^o)

n.b. : sauf mention spéciale, ces maisons d'édition sont parisiennes

Annexe 18

Article « Clovis I^{er} » de Wikipédia

Clovis I^{er}

Roi des Francs

Clovis I^{er} (en allemand *Chlodwig* ou *Chlodowech*, en latin *Chlodovechus*) est roi des Francs saliens de 481 à 511. Issu de la dynastie des Mérovingiens, du nom hypothétique de son grand-père, Mérovée (cf. liste des monarques de France), il est considéré comme le premier roi chrétien du royaume des Francs, qui prendra le nom de France au XIII^e siècle.

Le nom de Clovis vient du francique *Hlodowig*, composé des racines *hlod* (« renommée », « illustre ») et *wig* (« combat »), c'est-à-dire « illustre dans la bataille », « illustre au combat » : il donne en français moderne *Louis*, prénom de la majorité des rois de France, et en allemand *Ludwig*, aussi latinisé en *Ludovic*. Fréquemment utilisée par les Mérovingiens, la racine *hlod* est aussi à l'origine de noms tels que *Clotaire* (et *Lothaire*), *Clodomir*, ou encore, *Clotilde*.

Nous connaissons Clovis à travers la longue description de son règne par l'évêque gallo-romain Grégoire de Tours, né près de trente ans après la mort de Clovis, et dont l'*Histoire*, rebaptisée tardivement *Histoire des Francs* est riche d'enseignements, bien que ce texte à visée d'abord édifiante relève plus de l'hagiographie que d'une conception rigoureuse de l'histoire.

La Gaule à la fin du V^e siècle

À la fin du V^e siècle, la Gaule est morcelée sous la domination de plusieurs royaumes barbares, constamment en guerre les uns contre les autres, cherchant à étendre leurs influences et leurs possessions :

- * Les Francs, établis au nord-est, ayant longtemps servi l'Empire romain comme troupes auxiliaires sur la frontière rhénane, encore païens à l'avènement de Clovis;
- * Les Burgondes, établis par Rome en Savoie (en *Sapaudie*) et dans le Lyonnais, chrétiens ariens et relativement tolérants;
- * Les Wisigoths, peuple puissant établi au sud de la Loire, en Languedoc, surtout dans la vallée de la Garonne, également ariens, bien moins tolérants envers les catholiques gallo-romains qu'ils dominent;
- * Les Ostrogoths ne sont pas présents en Gaule, mais leur roi Théodoric le Grand, depuis l'Italie, cherche à maintenir l'équilibre entre les différents royaumes.
- * Au loin, l'Empire romain d'Orient exerce encore une autorité purement théorique.

Une multitude de « pouvoirs » locaux ou régionaux d'origine militaire (des « royaumes » ou *regna*) occupent ainsi le vide laissé par la déposition du dernier empereur romain d'Occident en 476. Parmi ceux-ci se trouve encore le royaume d'un

certain Syagrius, établi dans la région de Soissons. Le « pouvoir » dont il est question n'a rien à voir avec les notions modernes de pouvoir législatif, exécutif ou judiciaire, mais couvre une relation dominant-dominé plus proche de celle d'un chef de tribu.

En 481, Clovis, fils du roi Childéric I^{er} et de la princesse thuringienne Basine, prend quant à lui la tête d'un royaume franc salien, situé dans la région de Tournai en actuelle Belgique. Le titre de « roi » (en latin *rex*) n'est pas nouveau : il est notamment dévolu aux chefs de guerre des nations barbares au service de Rome. Ainsi, les Francs, anciens fidèles serviteurs de Rome, n'en demeurent pas moins des Germains, des barbares païens, et bien éloignés par leur mode de vie des Gaulois romanisés par près de cinq siècles de domination et d'influence romaine.

Clovis n'est alors âgé que de quinze ans et rien ne prédispose ce petit chef barbare parmi tant d'autres à supplanter ses rivaux, plus puissants. À la lumière des événements postérieurs, sa réussite, si elle est incontestable sur le plan militaire, doit au moins autant à l'expérience romaine de la guerre que les siens ont depuis longtemps acquise – la discipline exigée de ses soldats lors de l'épisode de Soissons en témoigne, tout comme la tombe de son père, Childéric – qu'à sa conversion au catholicisme (et non à l'arianisme), et à travers celle-ci, avec les élites gallo-romaines. Enfin, une alliance avec l'Empire d'Orient permet à point nommé de « fixer » les Ostrogoths.

Aussi, le règne de Clovis s'inscrit plutôt dans la continuité de l'Antiquité tardive que dans le haut Moyen Âge pour de nombreux historiens. Il contribue cependant à forger le caractère original de cette dernière période en donnant naissance à une première dynastie de rois chrétiens et, en raison de son acceptation par les élites gallo-romaines, en créant un pouvoir original en Gaule.

Chronologie de son règne

La chronologie du règne de Clovis est très mal connue. Tout ce que nous en savons découle de Grégoire de Tours (*Histoire*, Livre II), qui mentionne les événements suivant un découpage en tranches de cinq années (réminiscence des *quinquennalia* ou des *lustra* romaines ?) : guerre contre Syagrius après cinq années de règne, quinze pour la guerre contre les Alamans, guerre contre les Wisigoths cinq années avant sa mort ; le tout formant un règne de trente ans après un avènement à l'âge de quinze ans. On pourrait rejeter ces informations comme simplificatrices ; or il s'avère qu'aucune étude n'a jamais remis fondamentalement en cause ces indications, qui sont selon toute vraisemblance légèrement simplifiées mais valables « à peu de choses près ». La seule date fixée par d'autres sources est celle de sa mort, en 511, ce qui daterait son avènement de 481 environ, peut-être 482 :

* vers 464/467 : naissance de Clovis, fils de Childéric I^{er}, roi des Francs saliens de Tournai, et de la reine Basine de Thuringe.

* 481/482 : avènement de Clovis. Le royaume dont il hérite correspond à la Belgique seconde, petite province située entre la Mer du Nord, l'Escaut et le Cambrésis, soit un territoire allant de Reims jusqu'à Amiens et Boulogne, à l'exception de la région de Soissons, qui était quant à elle contrôlée par Syagrius.

* 484 : alliance avec les Francs rhénans et avec les Francs de Cambrai (Ragnacaire, roi des Francs de Cambrai, était probablement un des parents de Clovis).

* vers 485 : il se marie avec une princesse rhénane, fille de Chloderic prince de Cologne avec laquelle il a un fils, Thierry. Cette union a souvent été interprétée comme l'épisode d'une alliance tactique avec ses voisins orientaux, lui permettant de tourner ses ambitions vers le sud. Cette union avec une épouse dite de « second rang », vue comme étant « gages de paix » (*friedelehen*), assurait la paix entre francs rhénans et saliens. Elle a souvent été interprétée à tort comme un concubinage par les historiens romains chrétiens qui ne connaissaient pas les mœurs des structures familiales polygames germaniques, sans mariage public. Les mariages officiels (de premier rang) permettaient à l'épouse de jouir du « don du matin » (la *morgengabe* [1]), qui était constitué de biens mobiliers donnés par le mari, ainsi que de commander à ses descendants légitimes. Les enfants des épouses de second rang n'étaient pas reconnus comme légitimes.

* 486 : bataille de Soissons contre Syagrius. Syagrius, fils de Ægidius, s'intitulait « Roi des Romains » et contrôlait une enclave gallo-romaine entre Meuse et Loire, dernier fragment de l'Empire d'Occident.

La victoire de Soissons permet au royaume de Clovis d'embrasser tout le nord de la Gaule. Syagrius se réfugie chez les Wisigoths qui le livrent à Clovis. Le chef gallo-romain finira discrètement égorgé.

C'est également lors de cette bataille, qu'eut lieu – selon Grégoire de Tours – l'épisode anecdotique du vase de Soissons, où, contre la loi militaire du partage, le roi demanda de soustraire du butin un vase liturgique précieux pour le rendre à l'église de Reims, à la demande de Remi, évêque de cette dernière cité. Clovis répondit aux émissaires de Remi : « Suivez-moi jusqu'à Soissons, parce que c'est là que doit se faire le partage de tout le butin. Si le sort me donne ce vase, je satisferai à la demande du Père. ». Une fois sur place, après avoir réuni le butin, Clovis dit : « Je vous prie, mes braves guerriers, de vouloir bien m'accorder, outre ma part, ce vase que voici. ». Les hommes acquiescèrent, lui répondant : « Glorieux roi, tout ce que nous voyons est à toi : nous-mêmes sommes soumis à ton pouvoir. Fais donc ce qui te plaît ; car personne ne peut, résister à ta puissance. ». Mais un guerrier, surprenant tout le monde, frappa le vase de sa francisque en disant : « Tu ne recevras de tout ceci rien que ce que te donnera vraiment le sort. ». Clovis ne laissa pas transparaître ses émotions et en garda ressentiment. Il réussit malgré tout à rendre l'urne à l'envoyé de Rémi. L'épilogue de l'histoire eut lieu, quant à lui, le 1^{er} mars 487. Clovis ordonna à son armée de se réunir au Champ-de-Mars pour, selon une pratique romaine, examiner si les armes étaient propres et en bon état. Inspectant les soldats, il s'approcha du guerrier qui avait frappé l'urne et lui dit : « Personne n'a des armes aussi mal tenues que les tiennes, car ni ta lance, ni ton épée, ni ta hache, ne sont en bon état. ». Il jeta alors la hache du soldat à terre. Au moment où celui-ci se baissa pour la ramasser, Clovis abattit sa francisque sur la tête du malheureux en disant : « Voilà ce que tu as fait au vase à Soissons. ». Le soldat tomba sans vie, et sur ordre de Clovis, l'armée dut se retirer en silence, laissant le corps exposé au public.

* 490 : raids victorieux contre les Wisigoths : Saintonge en 494, Bordeaux en 498. Clovis a alors probablement le désir d'étendre son royaume vers la Méditerranée. Il entame des offensives contre la Germanie rhénane et transrhénane.

- * 491 : Clovis exécute ses cousins les rois Ragnacaire et Cararic et s'empare de leurs royaumes.
- * 493 : pacte de non-agression avec les rois burgondes, concrétisé par une alliance matrimoniale : Clovis épouse en secondes noces la princesse burgonde Clotilde (fille du roi Chilpéric II et nièce du roi Gondebaut). Clotilde œuvrera avec l'évêque Remi de Reims à la conversion de Clovis au catholicisme.
- * 496 : bataille de Tolbiac (*Zülpich*) près de Cologne contre les Alamans lors de laquelle Clovis aurait fait le vœu de se convertir au christianisme si « Jésus que sa femme Clotilde proclame fils de Dieu vivant » lui accordait la victoire [2]. Cette victoire permet au royaume de Clovis de s'étendre jusqu'à la Haute-Rhénanie.
- * 496, 497 ou 498 ou encore 499 (le débat est toujours d'actualité), le jour de Noël, Clovis est baptisé à Reims avec « plus de 3000 hommes de son armée » (selon Grégoire de Tours) par l'évêque Remi de Reims (futur saint Remi). Le baptême de Clovis améliore sans doute sa légitimité dans la population gallo-romaine, mais représente un pari dangereux : les Francs, comme les Germains, considèrent qu'un chef vaut par la protection que lui inspirent les dieux ; la conversion va à l'encontre de cela ; les Germains christianisés (Goths...) sont souvent ariens, car le roi y reste chef de l'Église.
- * 499 : Clovis s'allie au roi burgonde de Genève, Godégisile, qui veut s'emparer des territoires de son frère Gondebaut.
- * 500 : Clovis signe un pacte d'alliance avec les Armoriciens (peuplades gauloises de la péninsule bretonne et du rivage de la Manche). Après la bataille de Dijon et sa victoire contre les Burgondes de Gondebaut, Clovis contraint ce dernier à abandonner son royaume et à se réfugier à Avignon. Cependant, le roi wisigoth Alaric II se porte au secours de Gondebaut et persuade ainsi Clovis d'abandonner Godégisèle.
- * Clovis et Gondebaut se réconcilient et signent un pacte d'alliance pour lutter contre les Wisigoths.
- * 502 : son fils Thierry épouse en premières noces Eustère, fille Alaric II Roi des wisigoths dont il a Thibert I^{er}, roi de Reims (+548), puis en secondes noces Suavegothe, fille de Sigismond roi des Burgondes dont il a une fille Theodechilde.
- * 507 : bataille de Vouillé, près de Poitiers, contre les Wisigoths : cette victoire permet au royaume de Clovis de s'étendre en Aquitaine. Le roi des Wisigoths Alaric II est tué et les Wisigoths n'ont d'autre alternative que de se replier en Espagne, au-delà des Pyrénées, tout en conservant une partie de la Septimanie – le Languedoc – et de la Provence. Les Ostrogoths de Théodoric ne peuvent intervenir en faveur des Wisigoths en raison d'un conflit avec l'Empire d'Orient.
- * 508 : Clovis reçoit de l'empereur d'Orient Anastase I^{er} le titre de « consul » et est salué comme « auguste » au cours d'une cérémonie à Tours. Paris devient sa résidence principale. C'est la première accession au statut de capitale de l'ancienne Lutèce, qui porte désormais le nom de l'ancien peuple gaulois des Parisii.
- * 510 : Clovis s'empare du royaume francs de Sigebert le Boiteux après l'avoir fait assassiner et étend ainsi son autorité au-delà du Rhin. Clovis est désormais le maître d'un unique royaume, correspondant à une portion occidentale de l'ancien Empire romain, allant de la moyenne vallée du Rhin, (l'embouchure du Rhin est toujours aux mains des tribus frisonnes) jusqu'aux Pyrénées, tenues par les terribles Basques. Le royaume de Clovis ne comprend toutefois pas l'île de Bretagne (actuelle Grande-Bretagne), ni les régions méditerranéennes, ni les vallées du Rhône et de la Saône.

* Juillet 511 : premier Concile des Gaules à Orléans auquel prennent part trente-deux évêques, dont la moitié proviennent du « royaume des Francs » : Clovis est désigné « *Rex Gloriosissimus* fils de la Sainte Église », par tous les évêques présents.

* 27 novembre 511: Clovis meurt et est enterré dans la basilique des Saints-Apôtres à Paris, qu'il a fondée sur la montagne Sainte-Genève.

À sa suite, les descendants de Clovis étendent encore le royaume (Burgondie, Provence...), et règnent pendant près de trois siècles avant de céder la place à une famille de la noblesse franque austrasienne, les Pippinides (Charles Martel, Pépin le Bref...).

Enfants

Avec une première épouse, une princesse franque rhénane :

* Thierry I^{er} (v.485-534), roi d'Austrasie et co-roi d'Orléans, roi de Reims de 511 à 534.

Avec Clotilde :

* Ingomer ou Ingomir, (mort en 494 dans sa robe de baptême).

* Clodomir (495 - 524), roi d'Orléans de 511 à 524, il épouse Gondioque de Burgondie.

* Childebert I^{er} (495 - 558), roi de Paris de 511 à 558, épouse Ultrogothe d'Ostrogothie.

* Clotaire I^{er}, roi de Soissons en 511, de Reims en 555 et de tous les Francs en 558.

* Clotilde (morte en 531), épouse en 517 Amalaric roi des Wisigoths.

L'extension du royaume de Clovis vers l'est

Toute sa vie, Clovis tente de conserver son royaume pour ses fils, selon la tradition germanique, et d'agrandir le territoire de celui-ci. Pour cela, il n'hésite pas à éliminer tous les obstacles : il fait assassiner tous les chefs saliens et rhénans voisins, certains de ses anciens compagnons, et même certains membres de sa famille, même éloignés, afin de s'assurer que seuls ses fils vont hériter de son royaume.

Il se lance d'autre part dans une grande série d'alliances et de conquêtes militaires, au début seulement à la tête de quelques milliers d'hommes. Plus que les armes, certes efficaces, des Francs, c'est un savoir-faire au combat acquis au service de l'Empire et contre les autres barbares qui rend sans doute possibles les succès militaires des guerriers de Clovis.

À travers lui, un peuple germanique ne s'impose pas aux gallo-romains : la fusion des éléments germains et latins se poursuit. Au temps de Clovis, alors que Syagrius, pourtant qualifié de « Romain » par les sources, porte un nom barbare, et ne bénéficie visiblement pas de l'appui de son peuple, le roi « barbare » ostrogoth

Théodoric le Grand, dans sa prestigieuse cour de Ravenne, perpétue tous les caractères de la civilisation romaine tardive, tout en restant un Ostrogoth arien, un barbare hérétique aux yeux de l'Église.

Clovis sait s'imposer assez rapidement, malgré de durs combats, parce qu'en définitive il paraît un moins mauvais maître que la plupart des prétendants : au moins, auraient dit les Gallo-romains, est-il catholique, et déjà passablement romanisé. À l'inverse, les Wisigoths, chrétiens mais ariens, tiennent l'Aquitaine d'une main de fer, et ne font aucun effort pour tenter un rapprochement avec les Gallo-Romains catholiques qu'ils dominent.

Peu à peu, Clovis conquiert la moitié nord de la France actuelle : il s'allie d'abord aux Francs rhénans, en 484. Puis il mène des offensives vers le sud, à partir de 486. Il commence par renverser Syagrius, le dernier représentant de l'Empire déchu. Le royaume de Syagrius couvrait approximativement l'espace entre Seine et Loire. Contre ce dernier, il emporte les villes de Senlis, Beauvais, Soissons et Paris dont il pille les alentours. Lors de ces campagnes, a lieu le célèbre épisode du vase.

La conversion et le baptême

L'évêque de Reims, le futur saint Remi, cherche alors probablement la protection d'une autorité forte pour son peuple, et écrit à Clovis dès son avènement. Les contacts sont nombreux entre le roi et l'évêque, ce dernier incitant d'abord Clovis à protéger les Chrétiens présents sur son territoire. Grâce à son charisme et peut-être en raison de l'autorité dont lui-même jouit, Remi sait se faire respecter de Clovis et lui sert même de conseiller. Il l'incite notamment à demander en mariage Clotilde, une princesse catholique de haut lignage, fille d'un roi des Burgondes (ce peuple voisin des Francs était établi dans les actuels Dauphiné et Savoie). Le mariage a lieu en 493 à Soissons[4].

Dès lors, selon Grégoire de Tours, Clotilde fait tout pour convaincre son époux de se convertir au christianisme. Mais Clovis est d'abord réticent : il doute de l'existence d'un Dieu unique ; la mort en bas âge de son premier fils baptisé, Ingomer, ne fait d'ailleurs qu'accentuer cette méfiance. D'autre part, en acceptant de se convertir, il craint de perdre le soutien de son peuple, encore païen : comme la plupart des Germains, ceux-ci considèrent que le roi, chef de guerre, ne vaut que par la faveur que les dieux lui accordent au combat. S'ils se convertissent, les Germains deviennent plutôt ariens, le rejet du dogme de la Trinité favorisant en quelque sorte le maintien du roi élu de Dieu et chef de l'Église.

Néanmoins, Clovis a plus que tout besoin du soutien du clergé gallo-romain, car ce dernier représente la population gauloise. Les évêques, à qui échoit le premier rôle dans les cités depuis que se sont effacées les autorités civiles, demeurent les réels maîtres des cadres du pouvoir antique en Gaule. C'est-à-dire également des zones où se concentrait encore la richesse. Cependant, même l'Église a du mal à maintenir sa cohérence : évêques exilés ou non remplacés en territoires wisigoths, successions papales difficiles à Rome, mésentente entre catholiques pro-wisigoths (par réalisme) et pro-francs (Remi de Reims, Geneviève de Paris...), etc.

C'est finalement au cours de la bataille de Tolbiac contre les Alamans, vers 496, que le destin efface les doutes de Clovis : son armée est sur le point d'être vaincue. Toujours d'après Grégoire de Tours, ne sachant plus à quel dieu païen se vouer, Clovis prie alors le Christ et lui promet de se convertir s'il obtient la victoire, comme le fit un siècle plus tôt l'empereur romain Constantin. Au cœur de la bataille, alors que lui-même est encerclé et va être pris, le chef alaman est tué d'une flèche ou d'un coup de hache, ce qui met son armée en déroute. La victoire est à Clovis et au dieu des chrétiens.

Selon d'autres sources, Tolbiac n'aurait été qu'une étape et l'illumination finale de Clovis aurait en fait eu lieu lors de la visite au tombeau de Martin de Tours. Toujours est-il que Clovis reçoit alors le baptême avec 3 000 guerriers – les baptêmes collectifs étant alors une pratique courante – des mains de saint Remi, l'évêque de Reims, le 25 Décembre d'une année comprise entre 496 et 499. Ce baptême est demeuré un évènement significatif pour l'histoire de France : à partir d'Henri Ier tous les rois de France, sauf Louis VI et Henri IV, furent par la suite, sacrés dans la cathédrale de Reims jusqu'au roi Charles X, en 1825.

Ainsi, le baptême de Clovis marque le début du lien entre le clergé et la monarchie franque puis française, lien qui va durer jusqu'au début du XIXe siècle. Dorénavant, le souverain doit régner au nom de Dieu. Ce baptême permet également à Clovis d'asseoir durablement son autorité sur les populations, essentiellement gallo-romaines et catholiques, qu'il domine : avec ce baptême, il pouvait compter sur l'appui du clergé, et vice-versa.

Le baptême de Clovis raconté par Grégoire de Tours

Il s'agit d'un extrait du Livre II, chapitre XXXI de *l'Histoire des Francs* :

« La reine fait alors venir en secret Remi, évêque de la ville de Reims, en le priant d'insinuer chez le roi la parole du salut. L'évêque l'ayant fait venir en secret commença à lui insinuer qu'il devait croire au vrai Dieu, créateur du ciel et de la terre, et abandonner les idoles qui ne peuvent lui être utiles, ni à lui, ni aux autres. Mais ce dernier lui répliquait : « Je t'ai écouté très volontiers, très saint Père, toutefois il reste une chose ; c'est que le peuple qui est sous mes ordres, ne veut pas délaisser ses dieux ; mais je vais l'entretenir conformément à ta parole. » Il se rendit donc au milieu des siens et avant même qu'il eût pris la parole, la puissance de Dieu l'ayant devancé, tout le peuple s'écria en même temps : « Les dieux mortels, nous les rejetons, pieux roi, et c'est le Dieu immortel que prêche Remi que nous sommes prêts à suivre ». Cette nouvelle est portée au prélat qui, rempli d'une grande joie, fit préparer la piscine. [...] Ce fut le roi qui le premier demanda à être baptisé par le pontife. Il s'avance, nouveau Constantin, vers la piscine pour se guérir de la maladie d'une vieille lèpre et pour effacer avec une eau fraîche de sales taches faites anciennement. Lorsqu'il fut entré pour le baptême, le saint de Dieu l'interpella d'une voix éloquente en ces termes : « Courbe doucement la tête, ô Sicambre ; adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré ». Remi était un évêque d'une science remarquable et qui s'était tout d'abord imprégné de l'étude de la rhétorique, mais il était aussi tellement distingué par sa sainteté qu'il égalait Silvestre par ses miracles. Il existe de nos jours un livre de sa vie qui raconte qu'il a ressuscité un mort. Ainsi donc le roi, ayant confessé le Dieu tout puissant dans sa Trinité, fut baptisé au nom

du Père, du Fils et du Saint Esprit et oint du saint chrême avec le signe de la croix du Christ. Plus de trois mille hommes de son armée furent également baptisés. [...] »

Grégoire de Tours, Livre II, chapitre XXXI de *l'Histoire des Francs*

L'extension du royaume vers le sud

Avec l'appui de l'empereur romain d'Orient Anastase, très inquiet des visées expansionnistes des Goths, Clovis s'attaque ensuite aux Wisigoths qui dominent alors la majeure partie de la péninsule ibérique et le sud-ouest de la Gaule (la Septimanie ou « Marquisat de Gothie »), jusqu'à la Loire au nord et jusqu'aux Cévennes à l'est.

Au printemps 507, les Francs lancent leur offensive vers le sud, franchissant la Loire vers Tours, pendant que les alliés burgondes attaquent à l'est. Les Francs affrontent l'armée du roi Alaric II dans une plaine proche de Poitiers. La bataille dite, de « Vouillé », est terrible selon l'historiographie, et les Wisigoths se replient après la mort de leur roi, Alaric II, tué par Clovis lui-même en combat singulier.

Cette victoire permet aux Francs d'annexer tous les territoires auparavant Wisigoths entre Loire, océan et Pyrénées. Depuis l'Italie, les Ostrogoths de Théodoric reprennent bien la Provence et quelques parties aux Burgondes, mais l'Empire menace leurs côtes, et Clovis garde l'essentiel des anciens territoires wisigoths.

Paris, la nouvelle capitale

Après Tournai et Soissons [5], Clovis choisit finalement comme capitale Paris, en 508. Il est notable que le pacte de la loi salique est lui aussi daté d'après 507 : peut-être sa promulgation coïncide-t-elle avec l'installation du roi à Paris. Paris est aussi la ville de sainte Geneviève, actrice majeure.

Ses raisons sont sans doute principalement stratégiques, la cité ayant été une ville de garnison et une résidence impériale vers la fin de l'Empire. En outre, un vaste et riche fisc l'entoure. Elle n'a qu'une importance symbolique : le royaume franc n'avait pas d'administration (ni d'ailleurs aucun des caractères qui fondent un état moderne), et les rois francs qui succèdent à Clovis n'attachent pas d'importance à la possession de la ville. Cependant, la ville de Lyon, ancienne « capitale des Gaules », perd définitivement sa suprématie politique dans l'isthme Ouest-européen.

Sous le règne de Clovis, en tous cas, et même durant l'ensemble de la période mérovingienne, la ville ne connaît pas de changements majeurs car son développement sera d'abord freiné par la multiplication des capitales issues des partages successifs du territoire de la Gaule : le patrimoine immobilier antique est conservé, parfois réaffecté. Seuls de nouveaux édifices religieux donnés par la famille royale et par l'aristocratie transforment quelque peu le paysage urbain. Mais c'est surtout après la mort de Clovis que les premiers de ces édifices virent le jour.

Le concile d'Orléans

En 511, Clovis réunit un concile à Orléans, capital dans l'établissement des relations entre roi et Église catholique. Clovis ne se pose pas comme chef de l'Église comme le ferait un roi arien, il coopère avec celle-ci et n'intervient pas dans les décisions des évêques (même s'il les a convoqués, leur pose des questions, et promulgue les canons du concile).

Ce concile vise à remettre de l'ordre dans l'épiscopat du royaume franc, à faciliter la conversion et l'assimilation des Francs convertis et des ariens, à limiter les incestes (brisant ainsi la tradition germanique matriarcale des clans familiaux endogames), à partager les tâches entre administration et Église, à restaurer les liens avec la papauté.

L'alliance de l'Église chrétienne et du pouvoir, qui a débuté avec le baptême du roi et qui perdurera près de quatorze siècles, est un acte politique majeur qui se poursuit car les populations rurales, jusque là païennes, de plus en plus christianisées, lui font davantage confiance.

Les légendes autour de Clovis

Certaines légendes font descendre Clovis du roi troyen Énée par l'intermédiaire de Pharamond († 428), chef plus ou moins mythique.

Une autre légende affirme que lors de la bataille de Tolbiac, un songe lui aurait fait voir une croix tandis qu'une voix lui disait : « *In hoc signo vinces* » [« Sous ce signe, tu vaincras »], légende rapportée aussi à l'empereur Constantin lors de sa lutte contre Maxence.

Une autre légende, colportée par l'archevêque Hincmar de Reims (845 - 882) assure que lors de son baptême, c'est le Saint-Esprit qui, ayant pris la forme d'une colombe, apporta le saint chrême, une huile miraculeuse contenue dans une ampoule.

Une légende raconte que Clovis et ses descendants auraient eu leurs dents qui cassaient en prenant une forme étoilée. Le tableau « La légende de Saint Rieul », peint en 1645 par Fredeau, exposé à la Cathédrale Notre-Dame de Paris, laisse apercevoir une autre légende. Après que Clovis ait fait construire une église consacrée à saint Rieul, l'évêque Levangius lui aurait remis une dent prise dans la bouche de saint Rieul. Le roi franc n'aurait pas pu la conserver et aurait été contraint de la remettre dans la sépulture du saint homme.

La sépulture royale

Clovis meurt à Paris le 27 novembre 511[3], âgé de 45 ans.

Selon la tradition, il aurait été inhumé dans la basilique des Saints-Apôtres (saint Pierre et saint Paul), future église Sainte-Geneviève, qu'il avait fait construire sur le

tombeau même de la sainte tutélaire de la cité, à l'emplacement de l'actuelle rue Clovis (rue qui sépare l'église Saint-Étienne-du-Mont du lycée Henri-IV).

En réalité, le monument qui accueillait les reliques de la sainte n'était pas achevé. Clovis fut plutôt inhumé, comme l'écrit Grégoire de Tours, dans le *sacrarium* de la basilique des Saints-Apôtres, c'est-à-dire dans un mausolée construit exprès à la manière de la sépulture qui avait accueilli l'empereur romain chrétien Constantin le Grand aux Saints-Apôtres à Constantinople (*P. Périn*)

Le partage du royaume en 511

À la mort de Clovis, ses fils Thierry, Clotaire, Clodomir et Childebert, se partagent le royaume qu'il avait mis une vie à réunir, conformément à la tradition franque. L'essentiel de la Gaule est soumise, sauf la Provence, la Septimanie et le royaume des Burgondes.

Son royaume peut donc être découpé en quatre parts importantes, dont trois à peu près équivalentes. La quatrième, entre Rhin et Loire est attribuée à Thierry, l'aîné des fils de Clovis qui avait été compagnon des combats de son père, né d'une union de type païenne avant 493. Elle est plus grande, puisqu'elle couvrait environ un tiers de la Gaule franque.

Le partage a lieu en présence des grands du royaume, de Thierry qui était déjà majeur et de la reine Clotilde, selon Grégoire de Tours. Il est établi selon le droit privé que Clovis avait fait inscrire dans la loi salique : en 511, c'est donc avant tout le partage d'un patrimoine, celui des héritiers d'un roi propriétaire de son royaume qu'on observe. On peut, à la lumière de cette remarque, comprendre que la royauté des Francs ignorait la notion de « biens publics » (la *res publica* des Romains) et donc d'État. La disparition de l'État, en effet, semble consommée à travers le partage du royaume de Clovis.

Cette pratique est très différente des partages également pratiqués par les derniers empereurs romains : légalement, l'Empire restait un, le partage avait lieu pour des raisons pratiques, les successeurs étaient choisis parfois en fonction de leurs mérites. Même quand il s'agissait des fils de l'empereur, l'empire n'était pas découpé en autant de parts qu'il y avait de fils, et jamais l'empire n'a été séparé de la notion d'État par les Romains.

Le caractère patrimonial du partage fut particulièrement marquant par le morcellement des conquêtes situées au sud de la Loire. Chacun, pour visiter ses domaines du midi, était contraint de traverser les terres d'un ou de plusieurs de ses frères.

Cependant, fait notable, les quatre capitales des nouveaux royaumes sont toutes situées au centre de l'ensemble, relativement proches les unes des autres et dans l'ancien royaume de Syagrius : à partir de ce moment, « on voit apparaître un contraste frappant entre de fortes tendances à la dispersion et la force immanente d'une unité d'ordre supérieur : l'idée d'un royaume des Francs unifié restait ancrée dans les esprits ». La nation franque ne retourna plus à l'état de tribus, et du moins ne fut plus fractionnée entre saliens et ripuaires.

De « Clovis » à « Louis »

« Clovis » correspond à la francisation tardive de « Clodweg », qui est probablement issu d'une déformation germanique du « Claudius » latin.

L'appellation « Clovis », postérieure au roi franc, dérive successivement vers « Hlodovic » et « Lodoys » puis « Clodovic », et « Clouis », dont est né le prénom « Louis » porté par dix-sept rois de France.

On notera au passage que le « Claudius » latin conduit aussi bien au « Louis » français qu'au « Ludwig » germanique (Clodweg, Cludwig)[6].

Clovis parlait une langue germanique qui ne serait autre que le Platt encore parlé dans le nord du département français de la Moselle et dans le Land allemand de Sarre.

Bibliographie

- * Godefroid Kurth, *Clovis, le fondateur*, Éditions Tallandier, 1896 (réimpr. 2000) (ISBN 2-235-02266-9) ;
- * Georges Bordonove, *Clovis et les Mérovingiens*, Pygmalion / Gérard Watelet, coll. « Les Rois qui ont fait la France », 1988 (ISBN 2-85704-281-7)
- * Patrick Périn, *Clovis et la naissance de la France*, Éditions Denoël, collection « L'Histoire de France », 1990 (ISBN 2-207-23635-8) ;
- * Gaston Duchet-Suchaux et Patrick Périn, *Clovis et les Mérovingiens*, Éditions Tallandier, collection « La France au fil de ses rois », 2002 (ISBN 2-235-02321-5) ;
- * Stéphane Lebecq, *Les Origines franques, Nouvelle histoire de la France médiévale*, volume 1, Paris, Seuil, collection « Points histoire », 1990 ;
- * Renée Mussot-Goulard, *Clovis*, Paris, PUF, collection « Que sais-je ? », 1997 (ISBN 2-13-048373-9) ;
- * Michel Rouche, *Clovis*, Éditions Fayard, 1996 (ISBN 2-213-59632-8) ;
- * Michel Rouche (dir.), *Clovis, histoire et mémoire*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 1997 (ISBN 2-840500795) ;
- * Michèle Laforest, *CLOVIS, un roi de légende*, Albin Michel, 1996 (ISBN 2-226-08714-1)
- * Georges Tessier, *Le Baptême de Clovis*, Paris, Gallimard, 1964 (ISBN 2-07-026218-9) ;
- * Laurent Theis, *Clovis, de l'histoire au mythe*, Bruxelles, Éditions Complexe, collection « Le Temps et les hommes », 1996 (ISBN 2-87027-619-2) ;
- * Grégoire de Tours, *L'histoire des rois Francs*, Paris, Éditions Gallimard, collection « L'aube des peuples », 1990 (ISBN 2-07-0717933).

Notes et références

1. ≠ La *morgengabe* existait chez les Francs, les Burgondes, les Alamans, les Bavaois, les Anglo-Saxons, les Lombards, les Frisons et les Thuringiens.
2. ≠ Il aurait dit « Dieu de Clotilde, si tu me donnes la victoire, je me ferai chrétien » selon le témoignage de Grégoire de Tours

3. ≠ a et b Jean Heuclin, *Hommes de Dieu et fonctionnaires du roi en Gaule du Nord du V^e au IX^e siècle*, Presses Universitaires du Septentrion, 1998, p. 40
4. ≠ Antoine Le Roux de Lincy, *Les femmes célèbres de l'ancienne France : mémoires historiques sur la vie publique et privée des femmes françaises, depuis le cinquième siècle jusqu'au dix-huitième*, Leroy, 1848, p. 78
5. ≠ Gabriel Fournier, professeur d'histoire médiévale à l'Université des Lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand II, *L'Occident de la fin du V^e siècle à la fin du IX^e siècle*, A. Colin, 1970, p. 68
6. ≠ Jean-Joseph Julaud *L'Histoire de France pour les Nuls* p. 59

Annexe 19

Quelques-unes des plus grosses erreurs relevées dans l'article Clovis I^{er} de Wikipédia

(les commentaires sont en italiques)

Issu de la dynastie des Mérovingiens, du nom hypothétique de son grand-père, Mérovée

Ce n'est pas le nom qui était hypothétique, mais l'existence même de Mérovée, et son lien de parenté avec Clovis, qui sont discutés par certains historiens, bien que la majorité d'entre eux s'accordent sur le fait que Mérovée a existé.

la princesse thuringienne Basine

Selon Grégoire de Tours, à qui ce texte se réfère, elle était reine de Thuringe, titre que Wikipédia, d'ailleurs, lui donne quelques lignes plus bas.

Ainsi, les Francs, anciens fidèles serviteurs de Rome, n'en demeurent pas moins des Germains, des barbares païens, et bien éloignés par leur mode de vie des Gaulois romanisés

Comme en témoignent les objets trouvés dans sa tombe, Childéric I^{er}, roi de Tournai, père de Clovis, était très romanisé. Et les Gaulois, même romanisés, étaient encore largement païens au V^e siècle.

réminiscence des *quinquennalia* ou des *lustra* romaines

Faute de latin ; quinquennalia et lustra sont des pluriels neutres ; en français, l'adjectif doit donc être au masculin pluriel (romains et non romaines).

Il [Clovis] se marie avec une princesse rhénane, fille de Chloderic prince de Cologne

On ne sait absolument rien de la première épouse de Clovis, sinon qu'elle était de haute naissance.

une épouse dite de « second rang »,

Rien ne permet d'affirmer qu'elle était de second rang.

structures familiales polygames germaniques, sans mariage public

Grave confusion entre ce qui est public et ce qui fait l'objet d'une cérémonie religieuse. Les mariages étaient, dans le monde franc, obligatoirement publics ; la jeune fille était conduite publiquement par son tuteur légal (père, frère, oncle) chez son futur mari qui s'engageait publiquement à la prendre pour épouse et, après des festivités publiques, l'emmenait publiquement chez lui.

Syagrius [...] finira discrètement égorgé.

Nul n'en sait rien ; la plupart des historiens pensent qu'il a été décapité.

Vase de Soissons

La citation de Grégoire de Tours est bien venue ; il eût, cependant, été nécessaire de préciser que les choses ne se sont pas passées comme il le raconte. Le vase, en métal, était incassable. Et il a été rendu à son légitime propriétaire qui a exigé par testament qu'il fût fondu pour en faire un calice et un ostensor.

Clovis exécute ses cousins

Le verbe exécuter a valeur juridique : il s'applique à l'exécution d'une sentence (en l'occurrence la peine de mort) prononcée par un tribunal ; les roitelets rhénans ont été purement et simplement assassinés.

493 : Clovis épouse en secondes noces la princesse burgonde Clotilde

La date n'est pas avérée ; les historiens hésitent entre 491, 492 et 493.

Thierry épouse en premières noces Eustère, fille Alaric II Roi des wisigoths

On ne sait rien de la première épouse de Thierry, sinon qu'elle était franque et de haute naissance.

C'est la première accession au statut de capitale de l'ancienne Lutèce

Que signifie cet énoncé ? « Première accession » ? Quelles sont les autres ?

du royaume franc de Sigebert le Boiteux

Quel royaume ?

maître d'un unique royaume

Confusion et impropriété de terme ; il ne s'agit pas d'un unique royaume, mais d'un royaume unifié.

les terribles Basques

Que vient faire ici cet adjectif ?

basilique des Saints-Apôtres à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève

La montagne en question ne portait pas encore ce nom ; en fait, elle ne portait pas du tout de nom.

Thierry I^{er} (v.485-534), roi d'Austrasie et co-roi d'Orléans, roi de Reims

1) Il ne pouvait être roi d'Austrasie, le territoire sur lequel il régnait ne portant pas encore ce nom ; il était tout bonnement roi de Reims. 2) Il n'a pas été co-roi d'Orléans.

Gondioque de Burgondie.

La Burgondie n'a jamais existé ; ses princes étaient « rois des Burgondes ».

Ultrogothe d'Ostrogothie.

Même abus de langage que ci-dessus ; aucun État ne s'est jamais appelé Ostrogothie ; ses chefs étaient « rois des Ostrogoths ».

le rejet du dogme de la Trinité favorisant en quelque sorte le maintien du roi élu de Dieu et chef de l'Église.

Énoncé strictement incompréhensible. Ce texte reprend partiellement, et sans l'avoir compris, un long exposé théologique, fort ardu, de Michel Rouche, dont l'ouvrage (1996, Clovis) est cité en référence. Le développement de l'universitaire, solidement argumenté, mais d'accès difficile, est ici réduit à une phrase dépourvue de sens.

l'Église a du mal à maintenir sa cohérence

Faute de français ; il ne s'agit pas de cohérence mais de cohésion.

tous les rois de France, sauf Louis VI et Henri IV, furent par la suite, sacrés dans la cathédrale de Reims jusqu'au roi Charles X

Non ; Louis XVIII, prédécesseur de Charles X, n'a pas été sacré du tout.

lien entre le clergé et la monarchie franque puis française, lien qui va durer jusqu'au début du XIX^e siècle.

Faire allusion à un lien entre le clergé et la monarchie n'a pas de sens ; le lien était entre l'Église (en tant qu'institution), et non pas le clergé (corps social), et la monarchie (en tant qu'institution également). En outre, le début du XIX^e siècle correspond au règne de Napoléon I^{er}, qui n'était pas roi, mais empereur. Et dont les liens (réels, quoique strictement utilitaires) étaient totalement différents de ceux qui unissaient à cette même Église le « roi très chrétien ».

(la Septimanie ou « Marquisat de Gothie »),

Grave anachronisme ; la constitution de terres frontalières en marches dirigées par un marquis est beaucoup plus tardive, elle date des Carolingiens, non des Mérovingiens. En outre, le marquisat de Gothie est né à la fin du IX^e siècle (et non au V^e) lorsque la Septimanie a été divisée en deux par Charles le Chauve qui en a confié une partie (la Gothie, et, donc, non la totalité) à Bernard, fils du comte de Poitiers.

La bataille dite, de « Vouillé », est terrible selon l'historiographie

Quelle historiographie ? Quels historiographes

Il est notable que le pacte de la loi salique est lui aussi daté d'après 507 : peut-être sa promulgation coïncide-t-elle avec l'installation du roi à Paris. Paris est aussi la ville de sainte Geneviève, actrice majeure.

Ses raisons [du choix de Paris comme capitale] sont stratégiques. [La ville] n'a qu'une importance symbolique.

Ce concile vise [...] à limiter les incestes (brisant ainsi la tradition germanique matriarcale des clans familiaux endogames),

L'alliance de l'Église chrétienne et du pouvoir [...] est un acte politique majeur qui se poursuit

Pharamond († 428), chef plus ou moins mythique.

Le caractère patrimonial du partage fut particulièrement marquant par le morcellement

le prénom « Louis » porté par dix-sept rois de France.

1) Ce n'est pas le « pacte de la loi salique » qui date du règne de Clovis, mais la première rédaction de ce recueil de coutumes franques. 2) La loi salique (si tant est qu'on puisse employer le mot loi) n'a jamais été promulguée. 3) Que signifie cet énoncé : « sainte Geneviève, actrice majeure » ?

Si la ville joue un rôle stratégique, pourquoi diable son unique importance est-elle symbolique ?

1) Pourquoi établir un lien entre la « tradition germanique matriarcale » et l'endogamie des clans familiaux ? Ces deux réalités n'ont strictement aucun rapport. En outre, les clans en question n'étaient pas endogames. L'auteur semble – si étrange que cela puisse paraître – confondre endogamie et homogamie. 2) L'inceste (relations sexuelles entre personnes dont le degré de parenté interdit le mariage) est en effet prohibé ; l'Église a reculé au-delà du raisonnable (septième degré de parenté, soit un laps de temps d'environ 200 ans) les limites de ces liens familiaux, ce qui a rendu impossible le respect de cet interdit. Enfin, on ne limite pas les incestes, on les prohibe, on les sanctionne.

Il ne s'agit pas de l'Église chrétienne, mais de l'Église catholique ; et un acte ne peut se poursuivre.

Il n'est pas plus ou moins mythique, il l'est totalement. Donc : l'on ignore la date de sa mort puisqu'il n'existe pas.

Quel est le sens de cet énoncé ?

On se demande alors pour Louis XVIII ne s'appelait pas Louis XVII. Ce n'est pas exactement faux, Louis XVII n'ayant pas régné, mais c'est incompréhensible.

